



Bulletin

de la

Banque Nationale de Belgique

XLIX^e Année

Tome I N^o 2 – Février 1974

SOMMAIRE :

- III **Préambule du Rapport présenté par le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique à l'Assemblée Générale des Actionnaires.**
- XXIII **Evolution récente de l'économie belge.**
- XXVII **Evolution des prix mondiaux des matières premières.**
- XLIII **Mesures de politique monétaire prises en Belgique.**
 - 1 **Statistiques.**
 - 135 **Législation économique.**
 - 143 **Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique.**

Les articles signés traduisent les opinions de l'auteur et n'engagent pas la Banque.

Les opinions exprimées dans les articles non signés ont l'accord du Comité de Direction de la Banque.

La reproduction d'extraits de ce *Bulletin* est autorisée, à condition que la source soit indiquée.

**PREAMBULE DU RAPPORT PRESENTE
PAR LE GOUVERNEUR
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

Evolution économique et financière.

L'expansion de la demande étrangère, l'activité intense de la construction de logements, la reprise des investissements industriels ont été les principaux facteurs de l'essor qui s'est poursuivi en 1973. Mais certaines productions de biens ou de services n'ont pu se développer assez vite pour répondre à la pression de la demande nationale ou étrangère, soit que les équipements installés aient été utilisés complètement, soit que le recrutement de personnel qualifié soit devenu malaisé, soit qu'aient surgi, déjà avant la crise pétrolière, des difficultés dans l'approvisionnement en divers produits. Cette insuffisance relative de l'offre de certains secteurs, aggravée d'ailleurs par son caractère international, a contribué à entretenir le mouvement de hausse des prix.

Pour l'ensemble des produits industriels, l'augmentation des prix de gros a été de 12,8 p.c. de novembre 1972 à novembre 1973, contre 6,1 p.c. l'année précédente. Son origine était surtout l'alourdissement des coûts. Les matières premières ont renchéri fortement : les calculs du « Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv » indiquent une hausse moyenne de 76 p.c. de décembre 1972 à décembre 1973 de leurs prix en dollars, ce qui correspond à une augmentation d'environ 60 p.c. en termes des autres principales monnaies. En Belgique, la progression des charges salariales par unité produite a été plus importante qu'en 1972 : dans l'industrie, le gain moyen brut par heure prestée s'est accru de 15,1 p.c. de septembre 1972 à septembre 1973, soit à un rythme analogue à celui de l'année antérieure, mais l'amélioration de la productivité a été moindre. Il est vrai par ailleurs que, pour les bénéficiaires des rémunérations, le revenu réel disponible a moins augmenté que l'année précédente, par suite de l'accélération de la hausse du coût de la vie.

Deux éléments auraient pu être interprétés comme la manifestation d'une insuffisance de la demande intérieure, s'ils ne s'étaient produits dans une situation de haute conjoncture, caractérisée par des tensions inflationnistes.

Le premier est l'augmentation continue, quoique moins rapide, du chômage, malgré les besoins de main-d'œuvre qualifiée. Cette contradiction s'explique par le caractère structurel que revêtent, à certains égards, les problèmes non résolus de l'emploi : ils se posent essentiellement pour la main-d'œuvre féminine qui pâtit notamment d'inadaptations dans sa formation professionnelle, ils apparaissent plus aigus dans les services que dans l'industrie, ils sont relativement plus graves en Wallonie qu'en Flandre.

Le second est la persistance d'un large excédent de la balance des paiements courants : pour les onze premiers mois, le boni a été de 45,5 milliards, contre 49,6 milliards en 1972. Comme les années précédentes, ce surplus s'explique notamment par les caractéristiques des grands investissements industriels réalisés dans la dernière décennie : des unités de production technologiquement avancées, utilisant relativement peu de main-d'œuvre et que leurs dimensions orientent vers l'exportation; or, les marchés extérieurs sont demeurés en expansion. Le maintien de l'excédent, en 1973, résulte aussi de ce que les termes de l'échange globaux de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ne se sont que faiblement détériorés. En effet, grâce à l'évolution, dans le monde, des prix des produits qui représentent une part considérable des ventes à l'étranger de l'Union Economique, les prix moyens à l'exportation de celle-ci ont haussé; ce mouvement a compensé en grande partie le renchérissement considérable, qui avait eu lieu en 1972 déjà ou est survenu en 1973, des matières premières et des produits alimentaires importés, et le relèvement des prix, exprimés en francs belges, des produits fournis par des pays dont la monnaie a été réévaluée, en droit ou de fait. S'efforcer d'éliminer le surplus des paiements courants, considérable au regard du revenu national, par des mesures visant à stimuler la demande intérieure, aurait abouti à donner de nouvelles et puissantes impulsions à la poussée inflationniste qu'engendraient déjà les goulets d'étranglement. Aussi a-t-on plutôt cherché à freiner la propagation, dans l'économie, des effets dérivés de cet excédent sur l'étranger, qui était un élément actif de tensions importées.

La crise récente de l'énergie, en plus des autres conséquences, plus préoccupantes d'ailleurs, qu'elle pourra avoir sur l'économie belge, va modifier substantiellement les données du commerce extérieur. Que l'approvisionnement en pétrole suffise à la couverture des besoins ou qu'il faille recourir à d'autres sources redevenues concurrentielles, la valeur des importations sera grevée de dépenses additionnelles significatives dues au renchérissement des produits énergétiques. Mais le brusque relèvement d'un prix dominant comme celui de l'énergie doit nécessairement exercer des effets sur tous les prix. Différentes suivant les quantités d'énergie incorporées dans les multiples biens et services, ces hausses provoqueront des déplacements de la demande dont il est impossible de supputer le sens et l'intensité. Des changements analogues se produiront dans d'autres pays que la Belgique. De toute façon, les exportations de celle-ci seront

affectées en volume et en prix; en quantité, elles pourraient sans doute bénéficier de l'expansion du revenu dans certains pays, fournisseurs de produits énergétiques; quant à leur valeur moyenne, elle pourrait s'accroître avec la hausse, qui sera probablement mondiale, des produits industriels finis. L'effet final de tous ces changements sur la balance courante des paiements sera sans doute d'en réduire le surplus, mais l'ampleur de la détérioration ne peut encore être estimée. La situation deviendrait inquiétante si d'autres pays industrialisés s'engageaient dans la voie des restrictions à l'importation pour redresser leurs comptes extérieurs déséquilibrés par le gonflement de la valeur de leurs achats de pétrole.

L'énergie, devenue beaucoup plus chère relativement aux autres biens, devra cesser d'être gaspillée. L'essentiel reste, en tout cas, que les quantités disponibles soient suffisantes pour éviter une décélération de la production en Europe. La crainte s'est heureusement atténuée de voir l'Europe, victime d'une sorte de blocus, traverser une période d'économie obsidionale, dont l'activité serait réduite par les pénuries et qui serait, simultanément, emportée dans une inflation débridée des prix. Mais l'hypothèse ne peut être encore écartée que le développement de certaines activités sera entravé par l'insuffisance d'énergie et de produits dérivés, tandis que d'autres pâtiront du fléchissement de certaines dépenses, comme les achats de voitures automobiles. En courte période, soutenir la demande pour relancer les premières activités serait inutile et, les secondes, difficile.

La politique économique de sauvegarde du niveau de l'emploi qui s'impose, en raison des risques croissants, devra agir dans une situation que des éléments contradictoires rendront complexe. En effet, jusqu'à présent, l'expansion de la demande a été générale : elle affectait toutes les catégories importantes de dépenses; à l'avenir, la pression de la demande pourrait être moins cohérente : elle pourrait s'affaiblir dans certains secteurs; au contraire, les éléments de hausse — entre autres les facteurs intérieurs et extérieurs de relèvement des coûts — continueront certainement à exercer un effet d'entraînement général. Les choix et les décisions des autorités en seraient rendus plus délicats. Ainsi, aux incidences déflationnistes du fléchissement de certaines activités, il ne pourrait être porté remède par des actions diffuses de relance, de portée générale; de telles mesures ne feraient qu'aggraver l'état d'inflation entretenu par le renchérissement de l'énergie, par les pénuries, par la psychose de hausse et par certains déplacements de la demande vers des marchés encombrés. Sans doute l'action de tous ces facteurs de hausse trouverait-elle un contrepois important si l'affectation d'une plus grande partie des revenus à l'achat d'huiles minérales importées, devenues plus coûteuses, allégeait par ailleurs les excès de la demande de certains biens et services produits dans le pays. Il en serait de même si les inquiétudes nées de la crise pétrolière provoquaient une diminution de la propension à consommer et à investir. Dans l'immédiat, rien ne révèle encore un changement dans le comportement des ménages; au contraire, l'appréhension de la rareté a précipité certains achats. Quant aux entreprises en général, elles

ont paru, tout d'abord, préoccupées de renforcer les stocks nécessaires à leur activité; leurs programmes d'investissement devront être modifiés dans de nombreux cas, mais rien, toutefois, ne permet encore de conclure que, la période d'hésitation franchie, les réorientations décidées se solderont par une contraction significative du volume global des dépenses d'équipement.

En tout état de cause, les développements récents ne permettent pas de relâcher, de façon précipitée, les actions destinées à contenir l'inflation des prix. Les autorités de la Communauté Economique Européenne l'ont souligné. Dans divers pays, les gouvernements ont exprimé leur intention de s'efforcer d'endiguer le mouvement de hausse.

En Belgique également, cet impératif est un des objectifs des tout prochains mois, même s'il importe d'observer avec vigilance l'évolution des autres données de la politique conjoncturelle, de façon à intervenir à temps si celles-ci venaient à s'altérer.

S'il faut encore que la politique monétaire assume une part importante de l'action anti-inflationniste, il convient de reconnaître clairement les conditions de l'efficacité de cette politique de même que ses limites. A cet égard, les développements observés au cours de l'année 1973 permettent de dégager d'utiles enseignements.

*
* *

Politique monétaire.

Au cours de l'année sous revue, le principal objectif de la politique monétaire, en ce qui concerne l'équilibre intérieur, a été d'éviter un gonflement excessif de la demande qui aurait facilité la propagation et provoqué l'accélération du mouvement de hausse des prix engendré par d'autres facteurs.

Cet objectif était inscrit dans le plan gouvernemental adopté en février, après concertation au sein du Comité National d'Expansion Economique, et renforcé en juillet.

En vue de réduire le risque d'expansion excessive des crédits, la Banque s'est efforcée de maintenir dans des limites adéquates la capacité de prêt des intermédiaires financiers.

A cette fin, le dispositif de réserve monétaire, mis en place par l'accord du 24 novembre 1972, entre la Banque Nationale, d'une part, et les banques, les caisses d'épargne privées et les principales institutions publiques de crédit, d'autre part, a été prorogé; il a été renforcé en février et en septembre. Les compagnies d'assurances sur la vie, à partir de juillet, et celles contre les accidents du travail, à partir de décembre, se sont, à leur tour, engagées à participer à la constitution de la réserve monétaire.

Pour chaque catégorie d'intermédiaires financiers, l'augmentation des montants stérilisés en application de ces accords est cependant restée trop faible, en regard de l'abondance des ressources collectées, pour que l'instrument de la réserve exerce sur les crédits et les dépenses conséquentes un effet de restriction autre que marginal. Les données qui retracent l'expansion, en cours d'année, des crédits aux entreprises et particuliers sont significatives à cet égard. Pourtant, la progression de ces crédits était aussi freinée par le jeu d'une disposition des accords : cette dernière obligeait les intermédiaires financiers, non seulement à ne pas diminuer leurs portefeuilles d'effets et fonds publics, mais encore à accroître ces portefeuilles à concurrence d'une fraction convenue, habituelle, de leurs ressources nouvelles; à défaut de cet engagement, le flux des fonds mis à la disposition des demandeurs de crédits eût été plus large; les banques n'auraient pas été forcées de mobiliser le même montant d'effets réescomptables et auraient, par conséquent, bénéficié d'une plus grande liquidité.

L'action de resserrement exercée sur la liquidité du système bancaire, par le mécanisme qui vient d'être décrit, a encore été renforcée par des abaissements successifs des plafonds de réescompte et de visa.

En outre, dès le mois de mars, la Banque a demandé aux banques de contenir dans une limite d'environ 14 p.c. l'expansion globale, pour 1973, de l'encours utilisé de leurs crédits aux entreprises et particuliers. Cette procédure consistant à indiquer un objectif général plutôt qu'à adresser à chaque organisme une recommandation formelle et traduite en chiffres précis, s'est révélée manquer d'efficacité.

C'est une des raisons pour lesquelles le dispositif de constitution d'une réserve monétaire a été étendu aux crédits, lors du renouvellement des accords au 1^{er} octobre. De ce dispositif, la Banque attendait qu'il pèse sur l'offre de crédits, les banques et autres intermédiaires financiers devant se montrer plus circonspects, et, en même temps, qu'il fasse hésiter les demandeurs de crédits obligés de supporter, explicitement ou implicitement, la charge en intérêt de la nouvelle réserve.

D'autres mesures, visant des catégories de crédits qui financent plus spécifiquement certaines dépenses, ont été prises par des réglementations directes ou au travers des opérations d'intermédiaires financiers spécialisés. En février et en août, sur la proposition de la Banque, le Gouvernement a durci les conditions d'accès au crédit à tempérament. En juin, l'Office Central de la Petite Epargne a obtenu des caisses d'épargne privées l'engagement qu'elles respecteraient des limites convenues, dans l'octroi de prêts hypothécaires, pendant les sept derniers mois de l'année. A la demande du Gouvernement, la Banque a invité, en août, les principales institutions publiques concernées et les caisses d'épargne privées à réduire de 15 p.c. les quotités de prêts hypothécaires, habituellement consenties par rapport à la valeur vénale de l'immeuble à acheter ou à construire; le Ministre des Affaires Economiques a adressé ultérieurement la même demande aux compagnies d'assurances sur la vie. Cette mesure n'a pas été appliquée aux

logements sociaux; mais, au milieu de l'année, le Gouvernement a abaissé de 25 p.c. les plafonds d'engagement fixés pour le secteur public du logement social. Toutes ces décisions ont été prises en raison des tensions aiguës qui se sont développées dans le secteur de la construction d'habitations. L'intensité des mesures de relance décidées en 1972 a contribué à ce déséquilibre; appliquée trop tard, étant donné les longs délais après lesquels elle agit, cette stimulation s'est révélée pro-cyclique, comme elle l'avait déjà été auparavant dans des périodes analogues, autant que les freinages avec lesquels elle alterne. Sources de perturbations qui se propagent dans l'économie, ces interventions par à-coups se poursuivent dans ce secteur, à défaut d'une politique structurelle de stabilisation qui étale la satisfaction des besoins en tenant compte des rigidités de l'offre, des risques d'une hausse excessive des coûts et des contraintes imposées par l'évolution de l'ensemble des marchés de capitaux.

Les mesures qui viennent d'être rappelées, en agissant sur l'abondance des fonds, ont évidemment influencé les taux d'intérêt. Ceux-ci ont été modifiés, en outre, par des décisions spécifiques. L'internationalisation des marchés de fonds oblige les autorités belges, lorsqu'elles agissent sur les taux à des fins d'équilibre intérieur, à tenir compte des contraintes extérieures. Ces dernières ont sans doute été atténuées en 1973. Tout d'abord, parce que le synchronisme de la conjoncture dans les principaux pays industriels a orienté leurs politiques de taux dans le même sens. Ensuite, parce que le flottement, vis-à-vis du franc belge, de diverses monnaies et notamment, à partir de mars, du dollar, a réduit l'influence des disparités internationales de taux sur les mouvements de fonds. Enfin, parce que des mesures destinées à prémunir les réserves officielles de devises contre les afflux de capitaux spéculatifs, ont abouti, par corollaire, à mieux abriter le marché monétaire intérieur; l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change a abaissé deux fois, en septembre et en novembre, la limite réglementaire imposée aux engagements nets au comptant contractés par les banques en monnaies étrangères du marché réglementé et en francs belges et luxembourgeois convertibles; en outre, à la demande du Gouvernement, la Banque a obtenu des banques qu'elles appliquent une commission spéciale de 0,25 p.c. par semaine aux accroissements des avoirs d'étrangers en comptes en francs belges convertibles; introduite en mars, suspendue en août, cette mesure a été remise en vigueur en septembre, après la réévaluation du florin dont on pouvait attendre qu'elle déclenche une spéculation sur le franc belge, jusqu'à la fin de l'année.

De quelque protection nouvelle que ces évolutions et ces mesures aient entouré les marchés de fonds intérieurs, ceux-ci n'ont pas été, pour autant, rendus imperméables aux influences extérieures émanant du marché de l'euro-dollar ou des pays voisins avec lesquels la Belgique continuait à pratiquer un régime de cours de change fixes. Le fait a été patent pour les marchés à court terme.

Les hausses en cours sur ces marchés, à l'étranger, ont, à la fois, entretenu le mouvement spontané de relèvement des taux à court terme en Belgique et permis à la Banque de confirmer ce mouvement par des changements de ses

propres barèmes. Ceux-ci ont été relevés cinq fois; le taux de l'escompte est passé de 5 p.c. au début de l'année à 7,75 p.c. à la fin de novembre; celui des avances, de 6 à 8,50 p.c.

Ces majorations ont entraîné un relèvement du coût des crédits des banques; celles-ci ont, en outre, comme d'autres intermédiaires financiers, décidé de porter temporairement en compte à leurs clients débiteurs une commission dite « de réserve monétaire ».

Malgré ces relèvements, les taux des crédits bancaires, fixés par référence aux barèmes de la Banque, ont moins haussé que ceux des prêts interbancaires et ceux des gros dépôts, dont la rémunération ne peut être détachée de celles qu'offrent les places étrangères et qui sont collectés dans des conditions très concurrentielles. Ainsi, des distorsions sont apparues dans le fonctionnement du marché dans les derniers mois de l'année. Certaines banques ont pu recourir au réescompte, à des conditions trop peu onéreuses, pour consentir des prêts à d'autres banques. Il est aussi devenu avantageux, pour certains clients des banques, de s'endetter auprès de l'une d'elles pour constituer de gros dépôts auprès d'une autre, réalisant un bénéfice sur la différence d'intérêts.

Constatant le développement de ces dernières opérations, les banques ont, en fin d'année, pris la décision de ne plus prendre les taux de la Banque comme seule référence pour fixer les taux de leurs crédits de caisse, mais de s'inspirer davantage de la situation du marché pour arrêter, de concert, un taux minimum. Informée de ce projet, la Banque n'a formulé aucune objection. En effet, c'est elle qui avait, dès la fin de l'année 1972, pris l'initiative de recommander cette modification : elle y voyait une prémisses des assouplissements qu'elle souhaite apporter à la fixation de ses propres taux.

C'est à cette dernière préoccupation de la Banque que répond également l'introduction effective, en fin d'année, d'un nouveau taux; celui-ci s'applique aux opérations de refinancement d'effets non imputés sur les plafonds de réescompte, auxquelles l'Institut de Réescompte et de Garantie procède à l'intérieur de limites fixées. Dans l'immédiat, en ouvrant ces facultés à l'Institut la Banque a autorisé, en fait, un dépassement du maximum que le montant global des plafonds marquait au recours au prêteur en dernier ressort. Jusqu'à nouvel ordre, ce dépassement s'opérera à un taux pénalisateur, le taux spécial dépassant celui des avances.

Pour l'avenir, la Banque voit dans ce taux spécial, susceptible de varier de jour en jour suivant l'état du marché, l'embryon d'un système plus général, qui lui permettrait de mieux ajuster en permanence aux données du marché monétaire le prix de ses interventions dans celui-ci. Cette souplesse est nécessaire à l'action quotidienne que la banque centrale exerce dans la ligne de sa politique générale convenue avec les autorités politiques. Car les données de cette action se modifient plus vite que jadis. D'autres pays en ont déjà tenu compte et ont ajusté les mécanismes en conséquence. En Belgique, au contraire, les change-

ments des taux de la banque centrale apparaissent encore comme des événements majeurs, chargés d'une signification fondamentale; cette « sacralisation » inter-fère de façon inopportune dans le processus des prises de décision.

Et cependant, la manœuvre des taux officiels n'est pas le seul instrument par lequel une banque centrale peut influencer l'évolution des taux. Ceux-ci d'ailleurs ne réagissent pas seulement aux mouvements profonds des offres et demandes de fonds, aux interférences avec les marchés étrangers et à la politique de la Banque; ils subissent, en outre, l'influence d'autres décisions, venant de nombreuses parts, des autorités publiques et des intermédiaires financiers. Entre taux à court terme « administrés » de la sorte et taux « libres », des disparités se sont créées en 1973; les premiers n'ont pas suivi d'assez près le mouvement de hausse et, dans les compartiments du marché où ils étaient pratiqués, l'offre de fonds s'est raréfiée; ce fut le cas, dans la seconde moitié de l'année, pour les souscriptions aux certificats émis par le Fonds des Rentes.

De l'avis de la Banque, la plupart des taux à court terme et même les taux à long terme n'ont pas été majorés dans la mesure qu'appelait une politique résolument anti-inflationniste. En termes réels, c'est-à-dire déduction faite de la hausse des biens et services — que celle-ci soit mesurée en se référant, selon les cas, aux prix de gros, de détail, des produits de base, ou de la construction —, les taux d'intérêt débiteurs ont été négatifs ou trop bas; les décisions de dépenser et la demande de crédits s'en sont trouvées stimulées plutôt que freinées.

Un ensemble de facteurs a contribué à ralentir le mouvement de relèvement des taux.

Tout d'abord, les marchés de fonds ont été largement alimentés par de nouvelles liquidités monétaires et quasi monétaires : la masse de celles-ci, pour la moyenne des dix premiers mois, s'était accrue de 15 p.c. environ entre 1971 et 1972; de 1972 à 1973, la progression a été de 17,5 p.c. Comme dans la plupart des autres pays membres de la Communauté Economique Européenne, ce rythme a donc largement dépassé l'objectif qu'avait fixé la résolution du 31 octobre 1972 du Conseil de Ministres. Cette création de ressources liquides a évidemment pris appui sur la Banque; dans les premiers mois de l'année, le gonflement des réserves de change de celle-ci a fourni au marché monétaire des trésoreries additionnelles; celles-ci ont, ensuite, été obtenues par une utilisation intense des facultés de réescompte.

De même, dans le courant de l'année, l'incertitude sur les changes et les mesures restrictives prises par certains pays ont amené les particuliers à réduire leurs placements à l'étranger; des fonds plus abondants ont été, de la sorte, orientés vers les marchés financiers intérieurs.

Ensuite, ceux-ci ont été sollicités de manière moins pressante que l'année précédente par les émissions d'obligations de l'Etat; en effet, les besoins de financement nets — c'est-à-dire amortissements sur la dette déduits — du pouvoir

central n'ont plus atteint le montant de 1972. Pendant certaines périodes, la Trésorerie a même pu conserver des avoirs en compte auprès de la Banque ou procéder à des placements en effets à court terme; la stérilisation temporaire des fonds, dans le premier cas, a soutenu le mouvement de hausse des taux sur le marché monétaire. Au demeurant, la couverture de l'impasse a été facilitée par l'engagement pris par les intermédiaires financiers signataires des accords concernant la réserve monétaire, de remployer en direction de l'Etat telle fraction convenue de leurs ressources nouvelles. Cette disposition, insérée dans les conventions pour les raisons monétaires commentées ci-avant, a eu pour conséquence que le succès des émissions d'emprunts des pouvoirs publics n'a plus dépendu dans la même mesure qu'auparavant des avantages en taux offerts au grand public.

Enfin, même quand l'inflation est dénoncée aussi bien par le citoyen, que par le chef d'entreprise, que par les autorités, la politique de hausse des taux se heurte à de solides résistances. Sans doute, depuis une dizaine d'années, dans les pays industrialisés aux prises avec une inflation progressive, l'évolution fondamentale est-elle au relèvement des taux; mais le mouvement est lent car les esprits s'habituent péniblement à trouver rationnel un niveau de taux qui les eût choqués naguère. Contre ce renchérissement du crédit, on a fait valoir aussi que l'alourdissement des charges financières grevait les coûts et devenait facteur de hausses; l'argument n'est pas convaincant; il ne vaut pas pour le financement, à crédit, des dépenses de consommation et d'investissement des ménages; il n'est qu'un prétexte dans les cas où il sert à justifier des augmentations, décidées en tout état de cause, de prix « administrés »; il nie a priori qu'une politique de taux assez restrictive puisse affaiblir les pressions d'une demande excessive, dans une mesure suffisante à rendre moins aisé le report des accroissements de coûts financiers dans les prix de vente; or, l'aisance de ce report facilite l'endettement excessif.

En réalité, les hausses de taux, barrage lentement dressé contre un courant puissant, apparaissent comme un obstacle menaçant dès qu'elles deviennent efficaces. Elles gênent les candidats emprunteurs, et ils sont nombreux, dans une période où l'individu et la firme jouent le gain en capital réel et l'érosion de leur endettement, où l'entreprise, voire le ménage, se hâte de se couvrir par des achats avant les hausses attendues et s'assure, pour cela, des facultés d'emprunt; elles gênent les secteurs dont l'activité et les profits s'élargissent sur des marchés effervescents; elles gênent les plus modestes qui doivent emprunter pour réaliser ce que d'autres financent par leurs ressources plus larges; elles gênent même les pouvoirs publics dont les énormes charges financières s'alourdissent avec le coût de leurs nouvelles émissions. En bref, servant l'ensemble abstrait de la collectivité, cette action dessert trop de membres de celle-ci qui s'expriment en termes concrets. Dès lors, en 1973, comme antérieurement en d'autres circonstances, il a été difficile de majorer assez tôt, assez vite et assez substantiellement les taux pour qu'ils aient pu exercer à temps un effet de restriction qui soit plus qu'un freinage bénin et partiel de l'inflation. D'autant plus que, désireux de maintenir un niveau de taux relativement bas en Belgique,

en considération d'autres objectifs de la politique économique et financière, le Gouvernement, régulièrement informé des projets de la Banque de relever ses propres taux, a demandé à diverses reprises de réduire ou d'étaler les hausses envisagées.

Il est vrai que l'action des taux a été soutenue par la mise en œuvre d'instruments quantitatifs. Ces mesures ont déjà été décrites et leurs effets, inventoriés après coup, confirment qu'elles sont restées modérées. Ce n'est que dans les tout derniers mois que le resserrement a commencé à être ressenti. Dans d'autres pays voisins, ces restrictions ont été beaucoup plus sévères. A la différence de ces autres banques centrales qui disposaient légalement des pouvoirs de décision, la Banque ne pouvait prendre pour assise juridique de ses mesures que des textes déjà anciens, dont la portée, d'ailleurs limitée, reposait sur le pouvoir réglementaire qu'a la Commission bancaire en direction des seules banques. Ces bases convenaient mal pour soutenir une politique plus générale. Aussi, l'ensemble du dispositif concernant la réserve monétaire a dû être construit, au terme de longues négociations, plusieurs fois renouvelées, avec les représentants des organismes intéressés, sur des conventions, finalement conclues avec chacune des banques, des caisses d'épargne privées et des principales institutions publiques de crédit. Sans doute cette procédure de concertation a-t-elle permis à la Banque d'apprécier la coopération compréhensive de ses interlocuteurs directs, l'esprit dans lequel les intermédiaires financiers lui avaient apporté leurs concours et la discipline dont la plupart ont fait preuve ensuite. Il reste que, pour aboutir, certaines concessions ont dû être faites et que des incohérences, sans doute mineures, ont subsisté, en raison même de la procédure qu'il fallait suivre. Pour l'autorité qui doit, dans l'intérêt général, agir dans des délais brefs, il est plus sûr d'avoir le support ultime d'une règle de droit qui organise le pouvoir — celui-ci fût-il exercé après que toutes les consultations utiles ont eu lieu — et en détermine exactement le champ d'application. Dans les derniers jours de l'année, le législateur a créé cette règle de droit : la loi relative aux propositions budgétaires 1973-1974 a habilité la Banque à adresser, avec l'accord du Gouvernement, des recommandations aux différentes catégories d'intermédiaires financiers et à demander, si besoin en est, que ces recommandations soient confirmées par des mesures réglementaires prises par les autorités de contrôle ou de tutelle.

Ces nouvelles dispositions, qui étayeront la conduite d'une politique destinée à contenir l'expansion des crédits, n'en reculent cependant pas les bornes.

Car cette politique quantitative a ses limites. Vouloir imposer des consignes trop draconiennes, c'est encourager l'organisation de circuits de financement nouveaux, se déroulant en dehors des intermédiaires financiers reconnus, peut-être avec le concours de ceux-ci. C'est aussi risquer d'élargir les mouvements des capitaux en provenance de l'étranger, sauf à s'isoler derrière un arsenal de mesures réglementaires, de plus en plus difficiles à diriger, et qui risquent de paralyser des activités normales. C'est aussi aggraver à l'excès les effets discriminatoires, implicites et imprévisibles, que l'action globale de rationnement peut exercer sur les

conditions de financement des divers secteurs, des diverses entreprises; or, pallier ce défaut en recourant à des restrictions formellement différenciées n'a de sens, techniquement, que s'il s'agit d'atteindre les financements liés exclusivement à des dépenses bien déterminées; mais les critères officiels précis font le plus souvent défaut; encore, dans beaucoup de cas, s'agissant des entreprises, la « sélectivité » des crédits se perd dans l'unité de la trésorerie des utilisateurs de fonds; ceux-ci la réclament surtout pour obtenir des exemptions en vue de desserrer les freins.

Ces limitations techniques de l'action quantitative ne sont pas les seules. Celle-ci se heurte aussi aux mêmes résistances que l'action par les taux, de la part des utilisateurs de crédit; elle gêne en plus les intermédiaires financiers dont la croissance se nourrit de l'accumulation de créances et d'endettements de contrepartie. Enfin, si, dans les premiers mois de 1973, la politique de stérilisation n'a pas eu l'ampleur que la Banque avait envisagé de lui donner, c'est que les autorités gouvernementales sont intervenues pour étaler le rythme auquel la réserve devait être constituée.

C'est, tout bien considéré, d'une marge de manœuvre étroite que dispose la politique monétaire dans son ensemble.

Lorsque le fonctionnement des institutions rend difficiles les choix à opérer dans la satisfaction des multiples exigences de la collectivité tout entière, les dépenses de l'Etat tendent à gonfler à un rythme qui dépasse très largement le progrès du produit national réel; ce fut le cas, en Belgique, au cours des dernières années, surtout si on tient compte des montants débudgétisés. Même si l'impasse de trésorerie du pouvoir central demeure d'un ordre de grandeur tel que ne se posent pas de problèmes sérieux de financement et même si celui-ci s'opère suivant des modalités correctes, il demeure que l'exécution de ces budgets alourdis, en période de haute conjoncture, a des incidences inflationnistes. En effet, la hauteur des dépenses accentue les excès de la demande; si les recettes fiscales couvrent assez largement les dépenses, leur accroissement provient en partie de la hausse purement nominale des revenus; quant à la progressivité de l'impôt, qui réduit plus que proportionnellement le revenu personnel disponible après taxation, elle devient un des facteurs qui incitent les bénéficiaires de revenus à s'efforcer de majorer ceux-ci, que cet ajustement soit obtenu par des revendications salariales ou, pour d'autres catégories socio-professionnelles, par des augmentations des prix de leurs services ou produits.

Quels qu'ils soient, les budgets du pouvoir central s'imposent à la banque centrale comme une donnée : ils seront exécutés et leur déficit, financé en tout état de cause. De même, sont des données pour la politique monétaire, surtout dans un petit pays, un ensemble de développements, induits d'évolutions à l'étranger, qu'il s'agisse de changements dans les revenus ou dans les prix. De même encore, les facteurs les plus actifs des hausses de revenus et de coûts intérieurs sont en fait entièrement en dehors du champ d'action de la banque centrale.

Tout ce que la Banque peut faire, en ce qui concerne les éléments internes de l'économie, en temps d'inflation, c'est de s'efforcer que le fonctionnement des marchés de fonds n'aggrave pas les déséquilibres d'autres origines en facilitant, par des financements trop larges, l'apparition de déficits financiers excessifs dans le chef d'autres agents économiques que les pouvoirs publics; elle peut s'efforcer d'aller plus loin dans son action restrictive et d'agencer, dans la mesure du possible, les comportements financiers de façon à pallier quelque peu les déséquilibres en cours.

Encore, ces objectifs, si limités soient-ils, ne seront pas atteints si la Banque ne peut agir à temps, avec assez d'intensité, et si ses mesures sont énervées, sous le prétexte de diverses raisons, dès qu'elles commencent à sortir leurs effets. Les difficultés que son action de tous les jours rencontre ne peuvent être surmontées que si la Banque bénéficie d'un consensus suffisant du Gouvernement, des groupes organisés, des intermédiaires financiers et du public.

En 1973, dans l'arsenal de la politique économique, c'est principalement aux instruments monétaires qu'il a été fait appel lorsqu'à été décidée une action contre l'inflation. Il pourrait en être de même au début de 1974, au moment où le seul fait que l'on puisse prévoir avec une assez grande certitude pour les prochains mois, est la persistance et, sans doute, l'accélération de la hausse des prix. L'accident de la crise pétrolière est venu ajouter un nouvel élément à l'ensemble des facteurs structurels qui sous-tendent l'inflation et trouvent leurs racines profondes dans le fonctionnement de nos sociétés post-industrielles. Lorsque la très grande majorité des individus actifs, les entreprises, tous les groupes organisés dans les diverses catégories socio-professionnelles, les œuvres, les institutions publiques et l'Etat qui exprime la collectivité, trouvent ou croient trouver, chacun, des avantages matériels divers, qu'ils apprécient, dans des processus économiques dont la combinaison globale engendre fatalement l'érosion monétaire, celle-ci ne peut que se produire. Les explications des économistes ont assez bien retracé les liaisons logiques de causalité. Ainsi informés, la plupart de nos contemporains que l'inflation préoccupe poursuivent la chimère d'une solution dichotomique revenant à supprimer l'effet global et à prolonger les causes particulières.

Produit collectif des actions et des illusions individuelles, l'érosion monétaire doit se poursuivre avec elles, continuant à redistribuer les patrimoines, car elle touche particulièrement tous ceux qui constituent leurs épargnes en placements sous la forme de créances. Cette conséquence-ci de l'inflation, progressivement aggravée à mesure que le phénomène gagne en intensité, est de plus en plus clairement perçue; elle éveille, dans l'immédiat, des préoccupations de justice sociale; elle fait naître aussi la crainte des conséquences qu'aurait, pour l'économie, dans un avenir dont l'éloignement est imprécis, la disparition de la confiance dans la valeur de la monnaie. Car, en ce cas, le refus grandissant de constituer des épargnes financières réduirait les apports de fonds; la croissance en général et, en tout cas, le financement du secteur public seraient compromis.

*
**

Inflation et épargne.

L'inflation caractérisée altère la répartition de l'épargne globale entre les placements réels, notamment en immeubles, et les placements en actifs-créances; les premiers sont privilégiés, les seconds subissent une certaine désaffection; dans la formation de ces actifs financiers, elle fait apparaître une préférence pour le court terme.

Des glissements de ce genre se sont produits en 1973. Ils sont demeurés peu importants. Si la part de l'épargne des particuliers affectée à l'achat ou à la construction d'immeubles a pris plus d'ampleur, cela tient autant à la politique de relance poursuivie par le Gouvernement en 1972 qu'à la perspective des hausses. Quant aux épargnes financières, dont le volume absolu s'est encore accru, elles se sont néanmoins formées à un rythme inférieur à celui de 1972. Au total, bien que de nombreux taux d'intérêt « réel » soient devenus négatifs ou très faibles, le comportement des épargnants ne s'est pas substantiellement modifié.

Il y a à cela diverses causes. Les petites épargnes courantes, nées de revenus modestes, ne peuvent pas se réfugier immédiatement dans des valeurs réelles, en raison même de leur faible montant individuel. Une masse importante d'actifs financiers, relativement liquides, se constitue, de façon ininterrompue en vue de l'achat, prévu mais futur, de biens de consommation durables ou d'immeubles d'habitation, ou pour le motif de précaution qu'on ne pourrait négliger, d'ailleurs plus agissant en période troublée. Enfin, en 1973 particulièrement, l'apport d'épargnes financières a été favorisé par l'augmentation inflationniste des revenus des particuliers et des entreprises et par l'attrait qu'ont exercé des taux plus élevés sur tous ceux des épargnants qui conservaient l'illusion d'une certaine stabilité de la valeur de la monnaie.

Si les faits de 1973 ne suscitent pas, dans l'immédiat, d'autres préoccupations que celle, d'ordre social, d'abriter les épargnants les plus faibles des effets de l'inflation, il reste néanmoins qu'ils révèlent, dans les comportements, des évolutions qui pourraient n'être qu'à leur début. Si ces changements venaient à s'accroître avec la hausse des prix et que la formation d'un volume suffisant d'épargnes financières fût menacée, il serait indispensable que les autorités, à défaut de pouvoir arrêter l'inflation, prennent des mesures pour protéger ces épargnes contre la dépréciation du pouvoir d'achat qu'elles subissent en capital et en revenu.

Il est parfois fait allusion à l'indexation des épargnes. Si le bénéfice de la disposition était réservé à certaines formes de placements, les organismes qui collectent ces fonds seraient privilégiés, aux frais de la collectivité, plus lourdement taxés; la structure de l'épargne financière serait aussi modifiée substantiellement; si les avoirs avantagés étaient les dépôts en livrets ordinaires, les épargnes les plus liquides, substitués immédiats de la monnaie, seraient favorisées. On

pourrait envisager d'étendre la mesure à tous les actifs financiers à revenu fixe : pour le moins, ceux à moyen et long terme, en plus des dépôts en livrets; ce serait obliger non seulement les intermédiaires financiers, mais également l'Etat et les entreprises privées, à indexer leurs dettes au profit de créanciers qui pourraient être des étrangers. Faire supporter par la collectivité le poids des subventions nécessaires à la péréquation de tous ces stocks de créances constituerait une charge beaucoup trop lourde en raison de ses incidences fiscales; d'autant plus que l'expérience a montré l'impossibilité, faute de moyens de contrôle, de réduire cette charge en plafonnant les montants individuels des avoirs indexés. Il serait inévitable, dès lors, que les emprunteurs supportent eux-mêmes le poids de l'indexation de leurs engagements; ce processus devrait s'étendre à toutes les modalités des crédits, sauf à créer de graves distorsions; fatalement, tous les actifs de contrepartie finiraient par bénéficier du dispositif. La généralisation même de celui-ci en ferait un instrument nocif aboutissant soit à paralyser toute expansion économique, soit, à l'inverse, à engendrer une inflation galopante.

Plusieurs pays européens ont adopté l'un ou l'autre système, très limité, de primes à l'épargne, plus dans le but d'encourager certaines catégories d'épargnants que dans celui de compenser les effets de l'érosion monétaire. Encore une fois, si ces systèmes de primes étaient généralisés, la collectivité serait grevée d'une charge excessive; en réserver, au contraire, le bénéfice à certaines modalités de placements, ce serait provoquer la distorsion de circuits financiers et créer un régime différentiel entre intermédiaires.

L'octroi d'exonérations fiscales sur les revenus des épargnes financières appelle des objections du même ordre. En outre, on ne pourrait par là constituer une sauvegarde suffisante du pouvoir d'achat des capitaux épargnés, dans tous les cas où les revenus, même totalement exonérés, n'atteindraient qu'un taux inférieur à celui de la hausse des prix.

Dans l'immédiat, le paiement de taux d'intérêt suffisamment élevés peut contribuer, sans perturbation des mécanismes existants, à assurer la formation du volume d'épargnes financières nécessaire. Dans le cas de placements à des termes assez longs pour lesquels l'épargnant a renoncé à la liquidité de ses avoirs, ce taux devrait être supérieur à la hausse de prix courante. Sans doute cette solution ne peut-elle être envisagée en négligeant les évolutions sur les marchés de fonds étrangers. En outre, elle n'abrite pas le capital épargné et ses revenus des effets d'une accentuation ultérieure des hausses de prix; elle ne protège pas non plus les avoirs liquides. Mais si la fixation et le maniement des taux devaient assurer aux épargnants une protection complète contre ces risques, ce serait introduire, sous une autre modalité, la pratique de l'indexation. Solution de compromis, l'élévation des taux à long terme exercerait d'ailleurs une action anti-inflationniste en stimulant la propension à épargner, en réduisant l'attrait des placements réels et en grevant l'endettement de taux plus conformes au coût réel des ressources.

*
**

Système monétaire international.

Les travaux du Comité ad hoc, appelé Groupe des Vingt, que le Conseil des Gouverneurs du Fonds Monétaire International avait chargé, en septembre 1972, de mettre au point des propositions de réforme du système monétaire international, ont été poursuivis durant toute l'année.

A Nairobi, en septembre, l'assemblée annuelle du Conseil des Gouverneurs du Fonds a constitué des groupes chargés d'étudier les grandes hypothèses de travail qui avaient été admises; les thèmes principaux en sont connus. Au vœu de l'assemblée, l'étude de ces réformes devait être achevée avant le 31 juillet 1974. A la réunion du Groupe des Vingt à Rome, en janvier 1974, ce calendrier a, en fait, été abandonné.

Après la crise du dollar qui a suivi sa seconde dévaluation, en février 1973, et a emporté les résultats précaires de la Conférence monétaire à Washington de décembre 1971, les mécanismes des paiements internationaux se sont organisés, sous la pression des événements, sur la base d'un pragmatisme caractérisé. Il n'y a plus de système en tant qu'ensemble de règles mondialement reconnues; seuls demeurent des vestiges. Il n'y a plus de point fixe, de référence de valeur permanente; le prix officiel de l'or n'a plus de commune mesure avec ses cours marchands et la valeur des autres éléments primaires de réserve peut différer suivant les pays avec lesquels ces éléments sont utilisés pour les règlements officiels.

L'organisation du Comecon mise à part, deux zones se sont créées; l'une empiriquement, par la décision qu'ont prise un ensemble de pays d'accrocher au dollar le cours officiel de leur unité monétaire; l'autre, par une décision de six pays de la Communauté Economique Européenne, qui ont continué, après mars, à appliquer l'accord d'avril 1972 sur le rétrécissement à 2,25 p.c. des marges de fluctuation de leurs unités monétaires. D'autres pays, comme le Japon, le Royaume-Uni, l'Italie, la Suisse, notamment, ont opté pour un régime de cours de change flottants, mais contrôlé par des interventions discrétionnaires des autorités. Le 19 janvier 1974, la France a cessé provisoirement d'appartenir à la seconde zone : le franc français, à son tour, est devenu une monnaie flottante.

Grâce à la croissance fondamentale de l'économie mondiale, le développement des échanges commerciaux ne semble pas avoir été gêné, contrairement aux craintes antérieures, par le désordre des mécanismes des paiements internationaux et par les perturbations causées sur les marchés de change par les flux et reflux de capitaux fébriles. Au niveau des entreprises et des banques de dépôts, les paiements se sont effectués sans heurts. C'est aux banques centrales que l'effritement du système a posé des problèmes de gestion des réserves et de règlement des soldes de balances de paiements.

Ainsi, la valeur internationale des droits de tirage spéciaux et de la position nette auprès du Fonds Monétaire International comme instruments des paiements officiels était déterminée, en vertu des dispositions réglementaires du Fonds, par

rapport au cours du dollar sur le marché du pays créancier. Ces dispositions étaient logiques et même nécessaires pour assurer, conformément aux statuts du Fonds, l'égalité entre les valeurs données et reçues lors de transactions en droits de tirage spéciaux, quelles que soient les monnaies utilisées. Elles ont perdu toute signification pour les règlements entre pays, par rapport à l'unité monétaire desquels le dollar est devenu flottant. Une décision du Conseil d'administration du Fonds Monétaire International a suspendu l'application de ces dispositions pour les règlements, au moyen de droits de tirage spéciaux, des dettes libellées dans la monnaie du pays débiteur; cette suspension a été décidée pour une période de un an au maximum à partir du 6 novembre; elle permet les règlements de dettes entre pays membres du Fonds européen de coopération monétaire, à la parité de un droit de tirage spécial pour une unité de compte monétaire européenne. Quant aux positions nettes auprès du Fonds Monétaire International, elles continuent à être ajustées par celui-ci suivant les anciennes procédures.

Les réserves d'or détenues par les banques centrales sont pratiquement gelées, aucune de celles-ci n'étant disposée à céder de l'or au prix officiel; le montant des réserves disponibles dans le monde pour financer les déficits de balances de paiements a diminué d'autant. Vers la mi-novembre, les banques centrales des Etats-Unis et de six pays européens, parmi lesquels la Belgique, ont décidé de mettre fin à l'accord de Washington de 1968, par lequel elles s'étaient interdit d'acheter ou de vendre de l'or sur le marché libre. Jusqu'à présent, il ne semble pas qu'une banque centrale ait usé de sa liberté retrouvée pour écouler une partie de ses réserves sur le marché commercial, en échange d'avoirs en devises.

Les événements des dernières années ont déjà largement entamé le processus de démonétisation de l'or. Comme instrument de réserve, il est, en fait, supplanté par d'autres instruments. Il n'est plus le « numéraire », c'est-à-dire la valeur par rapport à laquelle les autres se définissent. Réintroduire l'or dans ce rôle, à côté d'autres unités de compte, dans un système international reconstruit, comporterait un énorme risque d'instabilité, les valeurs de plusieurs numéraires pouvant, comme on s'en est rendu compte, fluctuer l'une vis-à-vis de l'autre. Il n'est pas non plus réaliste de vouloir restituer à l'or seul les fonctions de numéraire fondamental et d'instrument premier de réserve, même s'il était possible d'envisager qu'un accord international intervînt pour fixer, à cette fin, un nouveau prix officiel de l'or. Ce prix devrait nécessairement être supérieur à celui du marché libre. Or, l'expérience des dernières décennies enseigne que les cours du métal s'élèvent, en longue période, en raison de l'évolution structurelle des consommations industrielles et de la thésaurisation, d'une part, et de celle de la production de l'or, d'autre part. Les relèvements fréquents du prix officiel de l'or qui s'imposeraient pour éviter le blocage des réserves monétaires, introduiraient un facteur puissant d'instabilité dans le nouveau système. De plus, en courte période, les prix du métal ont subi de larges fluctuations; dans un système basé sur l'or, celles-ci seraient effacées par les interventions des banques

centrales; mais, dès lors, les réserves de base du système seraient, de nouveau soumises à des impulsions erratiques. Si les stocks officiels de liquidités internationales doivent globalement s'accroître avec régularité, pour tenir compte du développement des échanges et de la plus grande ampleur des mouvements de capitaux internationaux, il n'est pas raisonnable que cet accroissement dépende de facteurs aussi aléatoires que les conditions techniques de la production d'or, la politique des pays producteurs et le comportement des thésauriseurs et des spéculateurs.

Si la perspective d'une réduction du rôle monétaire officiel de l'or rencontre un très large consensus dans les projets de réorganisation du système international, aucune formule n'a encore été envisagée pour agencer, de manière convenue, l'utilisation que les banques centrales pourraient faire de leurs réserves d'or actuellement existantes, dans les règlements entre elles.

*
* *

Intégration monétaire européenne.

La désorganisation du système international des paiements aurait pu être le ferment d'un resserrement des liens entre les membres de la Communauté Economique Européenne élargie. Il n'en a rien été. Dans le désordre et ses problèmes, dans l'incertitude et ses inquiétudes, la construction de l'Europe ne s'est pas imposée comme une idée-force. La personnalité de l'Europe ne s'est pas affirmée. L'opinion publique s'en est désintéressée et les gouvernements ont réagi aux événements, en fonction surtout de considérations nationales.

L'objectif de l'intégration monétaire n'a pas été abandonné mais, malgré les réunions nombreuses des Conseils de Ministres, des Comités spécialisés et les travaux incessants des experts, sa réalisation n'a guère progressé, pas plus que ne s'est affirmée une volonté de coordonner de façon plus concrète les politiques économiques et financières.

Les livres anglaise et irlandaise sont restées des monnaies flottantes. La lire italienne, qui avait bénéficié d'un soutien substantiel des banques centrales des pays partenaires au début de l'année, a abandonné le régime des cours de change fixes au moment de la seconde dévaluation du dollar. Les six autres pays membres ont continué à appliquer, en 1973, l'accord d'avril 1972 sur le rétrécissement des marges de fluctuation entre leurs monnaies, qui établissait entre les cours de celles-ci le mécanisme du « serpent ». Celui-ci évoluait dans un « tunnel » dont les marges de fluctuation du dollar formaient les limites; ce tunnel a cessé d'exister le 19 mars lorsque ces marges n'ont plus été défendues.

Ces six pays avaient constitué de la sorte une zone monétaire sui generis, sans monnaie dominante, pluripolaire et dont chacun des membres conservait une très large autonomie d'action.

C'est par des décisions prises en dehors de toute concertation générale que le mark allemand a été réévalué de 3 p.c. en mars et de 5,5 p.c. en juin; de même, la réévaluation de 5 p.c. du florin en septembre n'a été précédée de consultations qu'entre les Gouvernements du Benelux. Ces adaptations ne révélaient pas nécessairement des déséquilibres fondamentaux dans les évolutions respectives des pays membres du « serpent »; elles résultaient aussi d'un manque d'uniformisation des régimes des changes de ces pays, dont certains étaient plus exposés que d'autres aux mouvements de capitaux spéculatifs. Au surplus, dans le cas du florin, la modification du taux pivot a été présentée comme une mesure qui répondait à des préoccupations d'équilibre intérieur et faisait partie des mesures anti-inflationnistes du Gouvernement.

Le 19 janvier 1974, la cohésion monétaire européenne a été ébranlée, une fois de plus, par la décision française de ne plus appliquer, pendant six mois, l'accord d'avril 1972.

Les pays membres de la Communauté dont les monnaies restent dans le « serpent » ne sont plus que cinq. Ceux-ci ont décidé de renforcer la coordination de leurs politiques de change, en ce qui concerne notamment les interventions sur les marchés des devises, de même que de leurs politiques monétaires. En consentant les efforts nécessaires au succès de l'entreprise, ces pays s'efforcent de sauvegarder un élément essentiellement favorable, dès à présent, au développement de leurs échanges commerciaux et, ultérieurement, au progrès de l'intégration monétaire de la Communauté.

A ce progrès pourra contribuer aussi, en dépit de toutes les limites dont il a été entouré au départ, le Fonds européen de coopération monétaire, entré en activité en juin. Ses fonctions actuelles se bornent à organiser la « multilatéralisation » des créances et dettes réciproques des banques centrales de la Communauté Economique Européenne et à gérer le soutien monétaire à court terme.

Les avoirs et les engagements que les banques centrales acquièrent ou contractent à l'occasion d'interventions de soutien d'autres monnaies des pays du « serpent » sont désormais sur ou envers le Fonds et libellés en unités de compte monétaires européennes. « Multilatéralisées » de la sorte, ces créances et ces dettes seront compensées pourvu qu'elles soient nées au cours du même mois. A la fin du mois suivant, leur solde est réglé, conformément aux dispositions de l'accord d'avril 1972, c'est-à-dire en tenant compte de la composition des réserves du pays débiteur. Ces conditions de fonctionnement du Fonds sont encore bien restrictives : certains règlements bilatéraux restent possibles et le terme des crédits entre banques centrales est court; en outre, une monnaie tierce est utilisée largement dans les interventions et les remboursements. Mais, pourvu que renaisse la volonté de poursuivre la consolidation de la Communauté, l'action du Fonds devra être élargie.

En effet, aussi longtemps que l'espace économique européen n'aura pas été rendu plus homogène par une coordination active des facteurs d'évolution des

structures et de la conjoncture dans les divers pays membres, les balances des paiements de ces derniers pourront encore refléter des divergences. Dans la mesure où ces déséquilibres ne pourraient plus être corrigés par des variations des cours de change et des parités, les pays membres devraient financer réciproquement leurs surplus et déficits, pour des périodes suffisamment longues, et se doter, à cette fin, d'un mécanisme de crédits plus puissant. Des décisions récentes ont été prises dans ce sens. A la réunion de Bruxelles, le 17 décembre, le Conseil de Ministres a invité le Fonds européen de coopération monétaire à majorer, sans en modifier les règles, le volume du soutien monétaire à court terme que peuvent s'accorder les banques centrales de la Communauté Economique Européenne. Pour la Belgique, le quota créditeur atteindra au maximum 400 millions d'unités de compte et le quota débiteur, 200 millions d'unités de compte; le montant des crédits que le Fonds européen pourrait mettre à la disposition de la Belgique dépasserait ce dernier montant si les autorités du Fonds décidaient d'utiliser, à cette fin, la « rallonge » prévue.

Cette augmentation des crédits potentiels intégrés dans les ressources du Fonds européen de coopération monétaire est restée au-dessous des propositions formulées par la Commission; les montants qui sont actuellement disponibles ne permettraient pas de faire face à des déséquilibres importants. Divers pays membres ont estimé que des crédits plus larges pourraient provoquer dans la Communauté une création trop abondante de liquidités internationales. Il est de fait qu'en s'endettant envers leurs partenaires, les pays déficitaires, conservant la disposition de leurs réserves brutes, pourraient se dispenser plus longtemps d'un effort de redressement. Il est tout aussi évident que d'autres pays ont été et pourront encore être créditeurs parce qu'ils tolèrent plus facilement les afflux de capitaux de toutes provenances.

L'appréhension qu'a chacun des pays membres de devoir supporter les conséquences des déficits exagérés de partenaires ou, à l'inverse, de subir les effets de leurs surplus abusifs, peut être écartée en recourant à des moyens qui soient plus communautaires qu'un rationnement de l'aide mutuelle. L'organisation d'un système de crédits intra-européens, larges mais conditionnels, contribuerait de deux façons au progrès de l'intégration : elle affirmerait la solidarité entre les membres de la Communauté; elle rendrait nécessaires les concertations entre pays demandeurs et pays sollicités, obligeant ainsi les uns et les autres à confronter leurs problèmes autrement que dans des cénacles d'experts et à coordonner leurs politiques économiques autrement qu'en intentions.

On est loin de cette coopération. La mise en commun des réserves, qui aurait, symboliquement au début, étayé la construction d'une large zone monétaire, a été reportée et remise à l'étude. Le passage à la seconde étape de l'union monétaire européenne paraît compromis.

L'esprit européen fait défaut dans les pays de la Communauté.

Trop de leurs dirigeants, orgueilleux de leur souveraineté, jaloux de leur autonomie, soucieux de leurs problèmes locaux, ne semblent pas prendre l'exacte

mesure du prestige et de l'autorité que leur propre pays, isolé, a dans le monde; leur vision ne s'étend pas assez loin pour qu'ils puissent concevoir le prestige et l'autorité qu'auraient, unies, ces nations dont les destinées sont solidaires du sort d'une Europe qu'aujourd'hui ses divisions rendent dépendante et que sa faiblesse meurtrit.



EVOLUTION RECENTE DE L'ECONOMIE BELGE

Le Préambule au Rapport annuel de la Banque pour l'année écoulée, tout en précisant que la lutte contre l'inflation devra demeurer un des objectifs des tout prochains mois, soulignait la nécessité d'observer avec vigilance l'évolution des diverses données de la politique conjoncturelle, de façon à intervenir à temps si celles-ci venaient à s'altérer.

Au cours des deux premiers mois de 1974, les pressions inflationnistes se sont à nouveau avivées. Sur divers plans, les éléments de déséquilibre ont persisté et souvent même, se sont aggravés.

Ainsi qu'il apparaît des données reprises à l'article relatif aux cours mondiaux des principales matières premières, aucune tendance à la stabilisation n'est apparue jusqu'à présent. Au contraire, sous l'effet indirect de la politique suivie, en matière de prix et de production, par les principaux pays producteurs de pétrole, ces cours qui déjà s'étaient sensiblement relevés en 1973, ont continué de progresser, souvent même à un rythme accéléré; les niveaux actuels dépassent de très loin les maxima atteints antérieurement.

Ces hausses de prix de matières premières n'ont pas manqué de se répercuter sur les coûts et les prix intérieurs.

Au niveau des entreprises, où les progrès de la productivité ont vraisemblablement continué de se ralentir, les prix de gros des produits finis ont enregistré pour le seul mois de janvier une hausse de l'ordre de près de 4 p.c.

De même, au niveau des prix à la consommation, les relèvements intervenus en janvier et février ont été supérieurs chaque fois à un pour-cent. Si ce rythme ne se ralentit pas, la hausse annuelle dépassera les douze pour-cent.

Evolution des prix en Belgique

(Pourcentages de variation)

	Prix de gros des produits industriels finis		Prix à la consommation	
	1	2	1	2
1972 Décembre	+ 0,1	+ 3,0	+ 0,7	+ 6,4
1973 Janvier	+ 0,2	+ 2,6	+ 0,9	+ 6,9
Février	+ 0,5	+ 2,8	+ 0,6	+ 6,9
1973 Décembre	+ 1,1	+ 5,6	+ 1,3	+ 7,3
1974 Janvier	+ 3,8	+ 9,5	+ 1,1	+ 7,5
Février			+ 1,3	+ 8,3

1 Par rapport au mois précédent.

2 Par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

Or, ces hausses de prix sont intervenues alors que, pour les industries et les consommateurs belges, les prix du pétrole et des produits dérivés n'avaient plus été relevés depuis novembre dernier. Elles ont à leur tour provoqué des achats dépassant nettement la normale. Les délais de livraison de nombreux produits se sont allongés. Des goulets d'étranglement se sont formés; 23 p.c. des entreprises participant à l'enquête de la Banque attribuaient en janvier 1974 la sous-utilisation de leurs capacités de production à une insuffisance d'approvisionnement contre seulement 16 p.c. en octobre 1973 et 7 p.c. en janvier 1973.

La demande demeure très ferme dans de nombreux secteurs de l'économie. Selon les résultats de la dernière enquête de conjoncture de la Banque portant sur janvier, on constate globalement une nette reprise des commandes qui a plus que compensé le repli enregistré en décembre dernier. La durée de l'activité s'est allongée, passant de 4,31 mois en décembre 1973 à 4,38 mois en janvier 1974.

Jusqu'à présent, il semble que les conséquences dommageables de la crise pétrolière sur la demande et l'activité se soient localisées dans quelques secteurs directement affectés par celle-ci, bien que pour des raisons opposées : l'industrie automobile est touchée par la réticence des acheteurs et l'industrie chimique par les pénuries d'approvisionnement. Si l'on fait abstraction des développements dans ces secteurs particuliers, le degré d'utilisation des capacités de production serait même passé de 85 p.c. en octobre dernier à 85,5 p.c. en janvier 1974.

Le chômage ne s'est pas, comme on aurait pu le redouter, aggravé. Après élimination des incidences saisonnières le taux des chômeurs complets à aptitude normale rapporté au nombre d'assurés contre le chômage était revenu au 15 février à 1,69 p.c. contre 1,74 p.c. à fin janvier et 1,76 p.c. à fin décembre et novembre 1973.

Vis-à-vis de l'extérieur, le compte courant de la balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, après avoir été négatif en décembre dernier (- 3,1 milliards), est redevenu positif. Sur la base de données provisoires, il s'établissait en janvier à + 3 milliards et pour les vingt-six premiers jours de février à + 3,4 milliards; le dernier renchérissement des prix du pétrole brut importé n'a cependant pas encore sorti ses effets sur les montants des paiements pour importations.

Actuellement, comme à fin décembre 1973, il est toujours difficile d'évaluer avec un degré suffisant d'exactitude l'évolution à venir des diverses composantes de la demande. Si on prévoit encore des taux de croissance en recul sérieux par rapport à ceux de l'an dernier, la plupart des estimations faites au lendemain de l'embargo décidé par les pays producteurs de pétrole ont cependant été revues dans un sens moins pessimiste.

En dépit des nombreuses incertitudes qui subsistent pour l'avenir non immédiat, il n'apparaît pas que le maintien de l'activité économique du pays serait compromis d'ici les mois d'été. D'ailleurs, si des points faibles apparaissaient, ils appelleraient des adaptations de politique.

Mais actuellement et pour l'avenir immédiat, c'est en tout cas une certitude qui se dégage : les actions engagées contre l'inflation doivent être poursuivies, voire renforcées.

Les tensions inflationnistes, évidentes dans l'évolution des prix, se manifestent aussi par l'accroissement du recours au crédit auprès des divers intermédiaires financiers. Le 20 février, le montant des fonds stérilisés au titre de la réserve monétaire sur les crédits a presque doublé, par rapport au montant déjà élevé du début de ce mois. Cet accroissement est d'autant plus significatif que les facteurs saisonniers agissent normalement à cette époque de l'année dans le sens de la baisse.

Réserve monétaire sur les crédits

(En milliards)

	Début janvier 1974	Début février 1974	20 février 1974
Banques	1,9	3,7	6,3
Institutions publiques de crédit	0,2	0,3	0,6
Caissees d'épargne privées	0,1	0,2	0,3
Total ...	2,2	4,2	7,2

En même temps que se maintient une certaine pression à l'ouverture de nouveaux crédits à court terme, le degré d'utilisation des crédits existants a une nette tendance à se relever. En janvier 1974, les prélèvements sur crédits ouverts auprès des banques ont atteint près de 12 milliards, contre à peine 2,5 milliards en janvier 1973.

Pour sa part, la Banque demeure d'avis qu'un niveau élevé de taux d'intérêt est nécessaire à la fois pour décourager les sorties de fonds, pour encourager, au contraire, l'apport d'un volume suffisant d'épargnes financières sur les marchés de fonds intérieurs et pour freiner le développement excessif du crédit. S'il n'en était pas ainsi, la constitution de stocks spéculatifs se trouverait facilitée, la hausse des prix inquiétante serait aggravée, le climat de hausse se généralisant affecterait de plus en plus les comportements et les divers groupes sociaux, déjà enclins à se résigner à l'inflation, ne s'efforceraient plus que de compenser la perte de pouvoir d'achat par une augmentation nominale de leurs revenus ou par des placements systématiques en biens réels.

EVOLUTION

DES PRIX MONDIAUX DES MATIERES PREMIERES

Les cours des matières premières sur les marchés mondiaux ont enregistré en 1973 une hausse exceptionnelle, qui s'est poursuivie au début de 1974. La hausse a été générale et, dans un certain nombre de cas, elle a porté les cotations à un multiple du niveau observé un an auparavant. Les indices généraux des prix des matières premières ont ainsi dépassé de très loin les maxima antérieurs.

L'analyse des développements récents sera précédée, d'abord, de quelques indications d'ordre technique relatives aux instruments servant à mesurer les fluctuations des prix des matières premières et, ensuite, d'une brève rétrospective de l'évolution de 1950 jusqu'à 1972, qui permettra de situer la hausse récente dans une perspective à long terme; elle sera suivie de quelques considérations relatives à des facteurs pouvant influencer l'évolution future des cours.

I. La mesure des fluctuations des prix des matières premières.

L'éventail de matières premières et produits de base qui sont négociés sur une large échelle à travers le monde est vaste. S'il existe, pour certains produits, un centre privilégié qui constitue indiscutablement un marché mondial dominant, plus nombreux sont les cas où un produit déterminé est coté régulièrement sur plusieurs marchés, à des prix qui ne sont pas toujours équivalents; souvent même, les produits sont commercialisés en qualités-types multiples, pour chacune desquelles des cotations spécifiques sont établies.

Déjà il n'est pas toujours simple, dans ces conditions, de retracer exactement l'évolution des prix lorsqu'il s'agit d'un produit déterminé. Saisir cette évolution pour un ensemble de produits est bien plus ardu encore; cela est cependant indispensable à qui veut se faire une idée de l'incidence globale, sur les économies nationales, des fluctuations qui affectent les prix des produits en cause. Il faut, pour cela, s'en remettre à la technique statistique qui permet, en leur conférant, d'une manière ou d'une autre, un poids relatif déterminé par rapport à l'ensemble, de fondre en une donnée chiffrée unique les cotations dispersées des différents produits jugés représentatifs. C'est selon ce principe que sont dressés les indices, généraux ou par catégories de produits, des prix des matières premières.

Il existe une variété considérable de tels indices, nombre de pays, d'institutions, voire d'organes de la presse financière jugeant opportun d'établir leur propre version. Chaque indice comportant une part d'arbitraire et ne pouvant donc a priori prétendre en toute circonstance et pour chaque économie nationale à une exactitude complète, l'analyse globale qui suit s'appuie sur quatre indices de renom international, à savoir : le Moody, le Reuter, le Schulze ⁽¹⁾ et le Hamburgische Welt-Wirtschafts-Archiv (H.W.W.A.).

Comme on le verra, des disparités, d'ailleurs mouvantes et limitées, apparaissent dans les évolutions de ces quatre indices. Elles sont dues à des différences dans la sélection et la pondération des cotations, et dans le nombre et la variété des marchés sur lesquels ces cotations sont relevées. En grande partie, ces différences tiennent à la conception de base de ces indices et à l'époque de leur élaboration.

Les créateurs des indices Moody et Reuter, de conception déjà ancienne, tendaient à traduire les mouvements des prix d'un nombre limité de matières premières pour lesquelles un véritable marché mondial fonctionnait respectivement aux Etats-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni, et choisies parce que très sensibles et d'importance considérable, à l'époque, pour l'économie respective des deux pays précités.

Les indices du H.W.W.A. et surtout de Schulze couvrent un plus grand nombre de matières premières que les deux précédents en englobant, en outre, des produits de base; les cotations sont relevées sur plusieurs marchés mondiaux, en fonction de la signification de ceux-ci pour les produits recensés. Ils visent plutôt à traduire les fluctuations de l'ensemble des matières premières et produits de base largement utilisés dans les pays industrialisés. C'est ainsi, par exemple, que ces deux derniers indices comportent des cotations relatives aux combustibles, solides et liquides, absentes dans les indices Moody et Reuter.

En dépit de ce qui différencie ces indices, leurs évolutions forment, à s'en tenir aux grandes tendances, un faisceau suffisamment convergent pour que des indications valables puissent être tirées des lignes de force observées.

II. **Bref survol de la période 1950-1972.**

Les fluctuations, selon les quatre grands indices précités, des cours des matières premières sur les marchés mondiaux, exprimés ou convertis en dollars des Etats-Unis, sont retracées au graphique A.

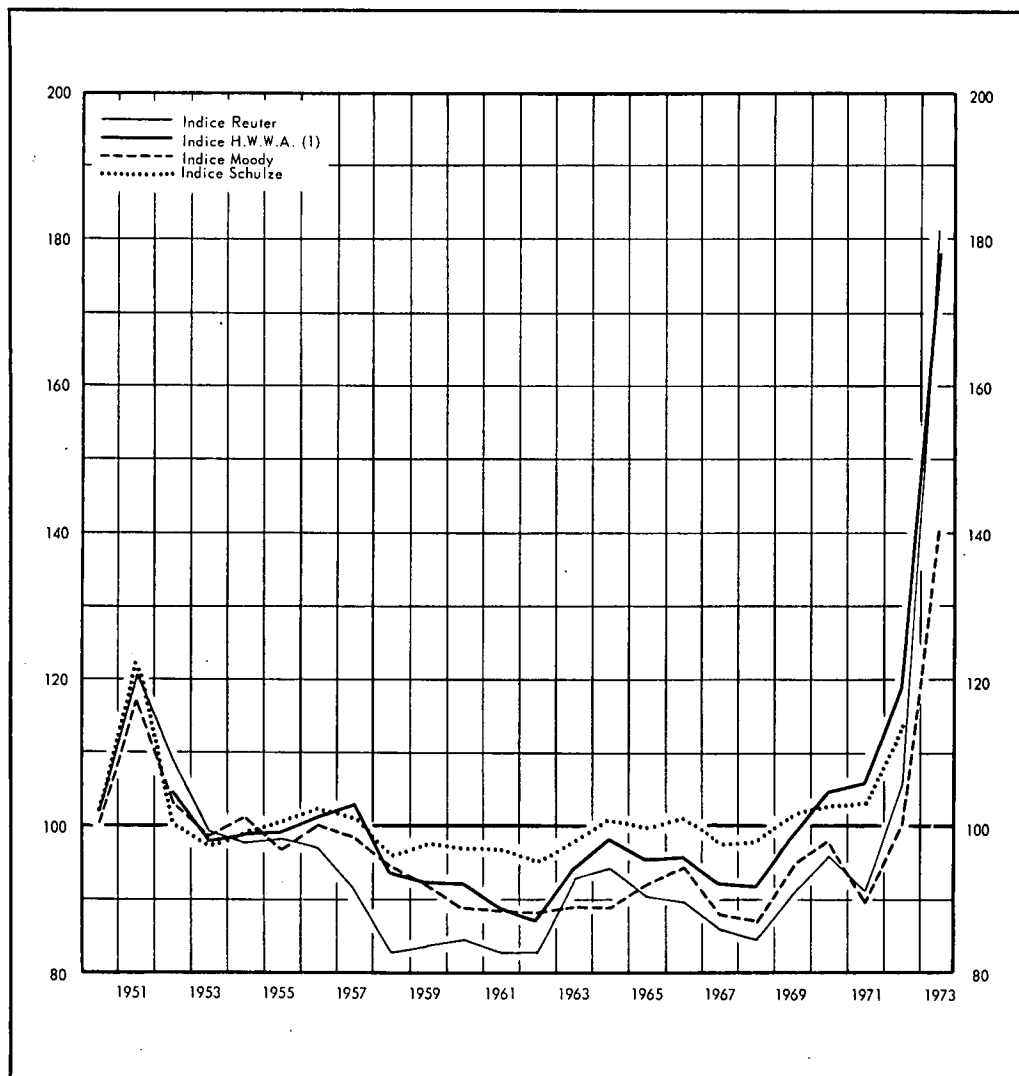
⁽¹⁾ Anciennement « Volkswirt ». Bien qu'il ne soit plus calculé depuis mai 1973, cet indice a cependant été retenu parce qu'il permet de remonter jusqu'à l'immédiat après-guerre, ce qui n'est pas le cas de l'indice du H.W.W.A., de même conception générale mais dont la série ne débute qu'en 1952.

On constate immédiatement que la moyenne des indices pour les années 1970-1971 correspond, à peu de choses près, au niveau enregistré en 1950. Comme ce même niveau avait été atteint dès 1947, on peut dire que pendant un quart de

Graphique A.

Prix de gros mondiaux

(indices 1952 à 1956 = 100)



¹ Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv.

siècle, environ, les prix des matières premières n'ont plus dépassé le palier atteint lors de la normalisation intervenue lorsque, après la parenthèse de la deuxième guerre mondiale, s'est opéré le retour vers l'économie de paix.

Par rapport à l'avant-guerre, ce palier se compare comme suit à d'autres indices significatifs de prix en dollars :

	Coefficients de multiplication entre 1936-1938 et 1947-1950
Matières premières ¹	2,1
Prix de gros des produits finis aux Etats-Unis ...	1,9
Prix de détail aux Etats-Unis	1,7

¹ Moyenne des indices Moody et Reuter, ce dernier converti en dollars des Etats-Unis.

Entre 1950 et 1971, les prix de gros et de détail aux Etats-Unis poursuivaient leur ascension, augmentant respectivement de 42 et de 72 p.c., pour se retrouver en 1971, toujours par rapport à 1936-1938, aux coefficients 2,7 et 2,9.

Quant aux cours des matières premières, ils ont enregistré, en 1951, une forte pointe, liée à la guerre de Corée, suivie d'une normalisation, intervenue en 1952. Au cours des deux décennies suivantes leurs fluctuations ont présenté une corrélation manifeste, quoique amplifiée, avec les alternances cycliques, mesurées par les variations de la production manufacturière dans les pays de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

Après un dernier fléchissement cyclique, qui ne se marque d'ailleurs que dans deux des quatre indices repris au graphique B et qui coïncide avec la récession économique en 1971, les cours ont entamé en 1972 une hausse importante qui s'est encore accélérée en 1973, jusqu'à devenir la montée abrupte qui a conduit les indices aux sommets actuels.

La stagnation des prix des matières premières pendant plus de deux décennies est principalement liée, d'une part, au développement des produits synthétiques — surtout caoutchouc, fibres textiles et plastiques — qui ont durement concurrencé les produits naturels auxquels ils peuvent être substitués et, d'autre part, à l'extension systématique des capacités de production. En effet, au travers des cycles, l'offre s'est adaptée à l'expansion de la demande, anticipant même souvent sur celle-ci; jusque dans un passé récent, cette offre était d'ailleurs en grande partie déterminée par les pays industrialisés qui, par le truchement de leurs entreprises, assuraient en fait eux-mêmes la production et la commercialisation en quantité suffisante des matières premières.

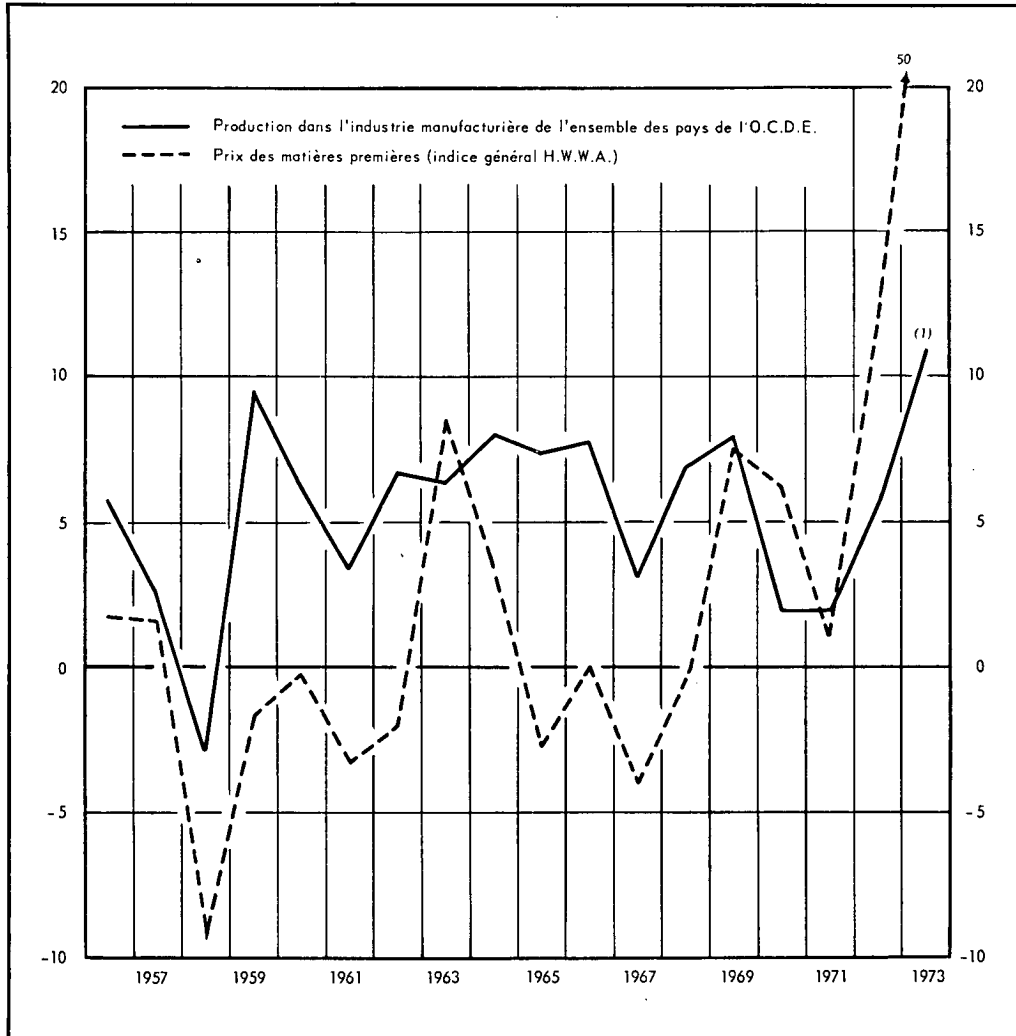
Même après être remontés en 1971 à leur niveau de l'immédiat après-guerre, les prix des matières premières exprimés en dollars accusaient en réalité encore une baisse relative correspondant à l'érosion du pouvoir d'achat de cette monnaie. On a déjà mentionné, à cet égard, la hausse des prix, de gros et de détail, aux Etats-Unis. Il est intéressant, dans le même ordre d'idées, de mettre en parallèle l'évolution, d'une part, des matières premières et produits de base, et, d'autre part, des prix à l'exportation des produits manufacturés. Les services des Nations-Unies ont fait ce rapprochement.

Graphique B.

Production industrielle et prix des matières premières

(variations annuelles en pour cent)

Sources : Production : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
Prix : Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv.



¹ Neuf mois de 1973 comparé à neuf mois de 1972.

L'indice que les Nations-Unies ont retenu pour mesurer les mouvements des prix f.o.b. à l'exportation des produits de base repose sur des cotations de prix. Il comprend à la fois des prix fixés par contrats à long terme et des prix de marché, dont les fluctuations sont plus amples et plus fréquentes; les produits recensés comprennent des produits alimentaires non préparés et des matières premières agricoles et minérales; ni les métaux précieux, ni les produits pétroliers, ni les produits synthétiques, tels le caoutchouc et les fibres, ni les mitrilles n'y sont repris.

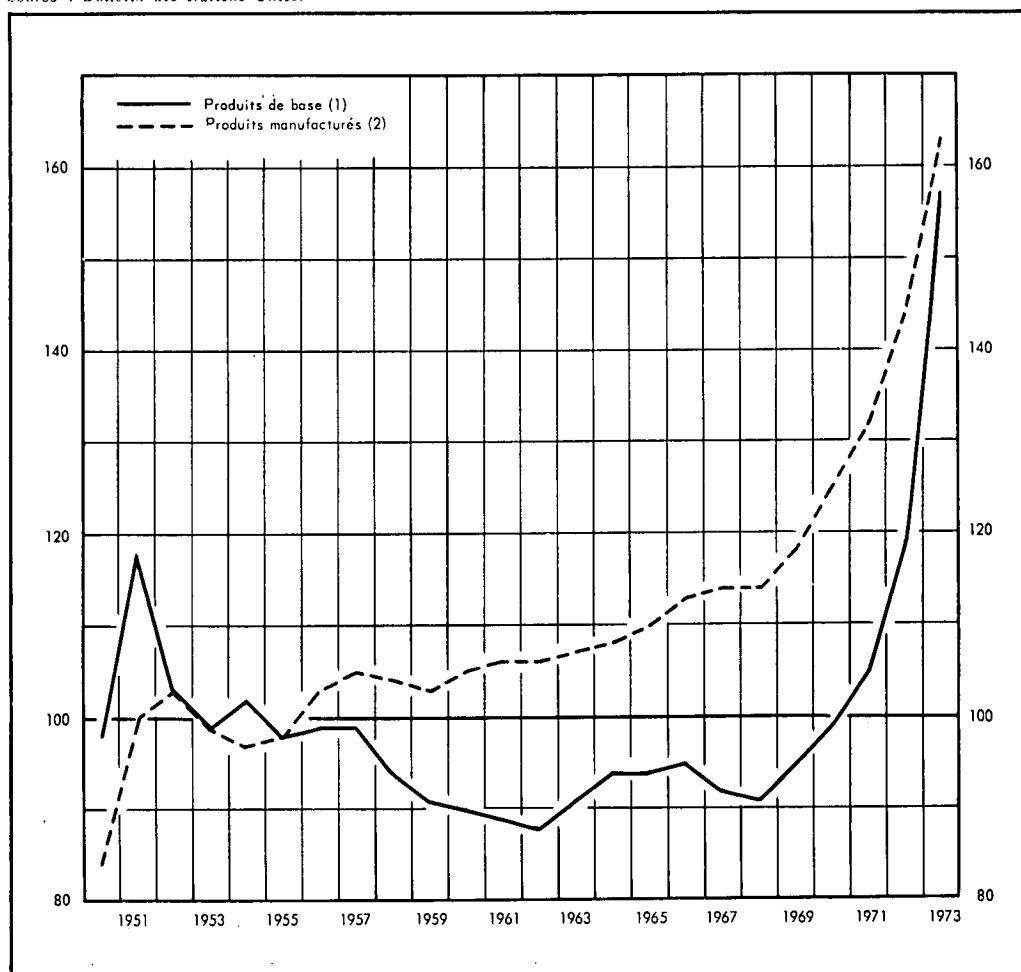
En ce qui concerne les produits manufacturés, il s'agit d'un indice de la valeur unitaire pour l'ensemble des exportations de ces produits en provenance des principaux pays industrialisés à économies de marché; les produits alimentaires et le pétrole raffiné ne sont pas inclus dans l'indice. Les valeurs unitaires n'étant pas de véritables prix, le rapprochement entre les deux séries doit être entouré de réserves explicites; il n'en reste pas moins parfaitement valable en tant qu'indicateur de tendance.

Graphique C.

Prix à l'exportation

(indices 1952 à 1956 = 100)

Source : *Bulletin des Nations Unies*.



¹ Indice des prix à l'exportation reposant sur des cotations de prix.
² Indice de la valeur unitaire des exportations des principaux pays à économie de marché.

L'indice des produits de base a été orienté à la baisse jusqu'en 1962 puis, au travers du cycle conjoncturel, il a montré une relative stabilité jusqu'en 1968. Par contre, l'indice des prix des produits manufacturés accuse un trend ascendant

tout au long de la période; si, pendant la première décennie, il accusait encore deux fléchissements liés à des phases descendantes de cycles conjoncturels, au cours des années soixante, il enregistrait une progression que les phases de fléchissement conjoncturel parvenaient encore à ralentir mais plus à interrompre. Cette hausse des produits manufacturés, malgré une diminution relative du coût des matières premières, est la résultante de la hausse fondamentale des coûts par unité produite de l'utilisation des facteurs travail et capital dans les pays industrialisés.

La divergence d'évolution a persisté jusqu'en 1968, élargissant jusqu'alors l'écart entre les deux indices; de 1969 à 1972 cet écart s'est approximativement maintenu, les deux séries ayant, sous l'effet de la haute conjoncture mondiale et de l'accélération de l'inflation, connu des hausses considérables et à peu près parallèles. Puis, l'inclinaison de la courbe des prix des produits de base étant devenue presque verticale tandis que celle des produits manufacturés s'infléchissait légèrement, l'écart s'est presque entièrement résorbé au premier semestre de 1973.

III. Evolution récente des cours des matières premières.

A. Evolution globale en dollars.

Les pourcentages mesurant la hausse annuelle, entre janvier 1973 et janvier 1974, des indices généraux, exprimés ou convertis en dollars, des matières premières se situent comme suit :

Moody : + 47,4 p.c.

Reuter : + 68,4 p.c.

H.W.W.A. : + 77,2 p.c.

Ces augmentations sont sans équivalent dans l'après-guerre. Elles résultent d'une conjugaison de facteurs, les uns d'ordre général, les autres de caractère plus spécifique. Parmi les premiers, on peut citer :

— d'abord, l'accroissement de la demande lié à la haute conjoncture survenue simultanément dans presque tous les pays industrialisés; comme on le voit au graphique B, l'indice de la production de l'industrie manufacturière, dans les pays de l'O.C.D.E., a progressé en 1973 au rythme de 11 p.c., taux jamais atteint auparavant;

— ensuite, le fait que, comme d'habitude en période de conjoncture fortement ascendante, la demande de produits de base aura augmenté plus que proportionnellement à l'accroissement de la production, les entreprises voulant s'assurer des stocks de sécurité et anticiper sur les hausses ultérieures de prix attendues;

— en outre, le climat d'incertitude monétaire au plan mondial, qui a probablement accentué les développements précités et même entraîné la constitution

d'achats purement spéculatifs, c'est-à-dire effectués à titre de placement en vue d'une vente ultérieure;

— également, l'attitude des autorités de certains pays détenteurs de réserves en dollars jugées excessives, qui auraient, selon d'aucuns, encouragé dans une certaine mesure les achats anticipés de produits de base en vue d'atténuer les entrées de devises;

— de plus, la guerre au Moyen-Orient et la « crise du pétrole », facteurs d'accentuation de la course aux approvisionnements;

— enfin, un changement d'attitude dans le chef des pays producteurs de matières premières; s'étant dotés graduellement de l'indépendance politique, puis de la maîtrise des moyens de production et de commercialisation des matières premières présentes dans leur sol, et ayant constaté la perte croissante du pouvoir d'achat qu'un même volume d'exportations leur assure en termes de produits manufacturés qu'ils doivent importer — phénomène qui est illustré au graphique C et qui a été commenté ci-avant — ces pays cherchent sans doute de plus en plus à infléchir en leur faveur les termes de l'échange; le cas du pétrole constitue un exemple évident de cette évolution

B. *Incidence sur le coût des approvisionnements des entreprises belges.*

Appelés à traduire l'évolution des cours auxquels s'opèrent, sur les marchés mondiaux, des transactions essentiellement entre des opérateurs au jour le jour, ces indices ne reflètent certes pas exactement les coûts pour les entreprises utilisatrices de matières premières et de produits de base. Ces coûts résultent le plus souvent de prix fixés par des contrats à long terme et dont les variations sont, dans ces conditions, moins fréquentes et moins amples; en outre, ils sont influencés par les frets qui malgré une certaine détente au cours des dernières semaines, se situent, en janvier 1974, beaucoup plus haut qu'un an auparavant : la hausse se chiffre à quelque 35 p.c. pour les « tankers » et 94 p.c. pour les « dry cargos » ⁽¹⁾.

De plus, les indices, tels qu'on les a repris, étant exprimés en dollars et les cours de change, par rapport à celui-ci, des monnaies des divers pays ayant évolué différemment, la hausse des prix des matières premières n'a pas affecté de la même manière les importateurs de tous les pays. Ainsi, l'augmentation a été moins importante pour les importateurs belges, du fait de la dépréciation du dollar sur notre marché des changes au cours des dernières années.

Depuis la suppression, en août 1971, de la convertibilité extérieure du dollar en or, les moyennes mensuelles des cours de change ont évolué en faveur

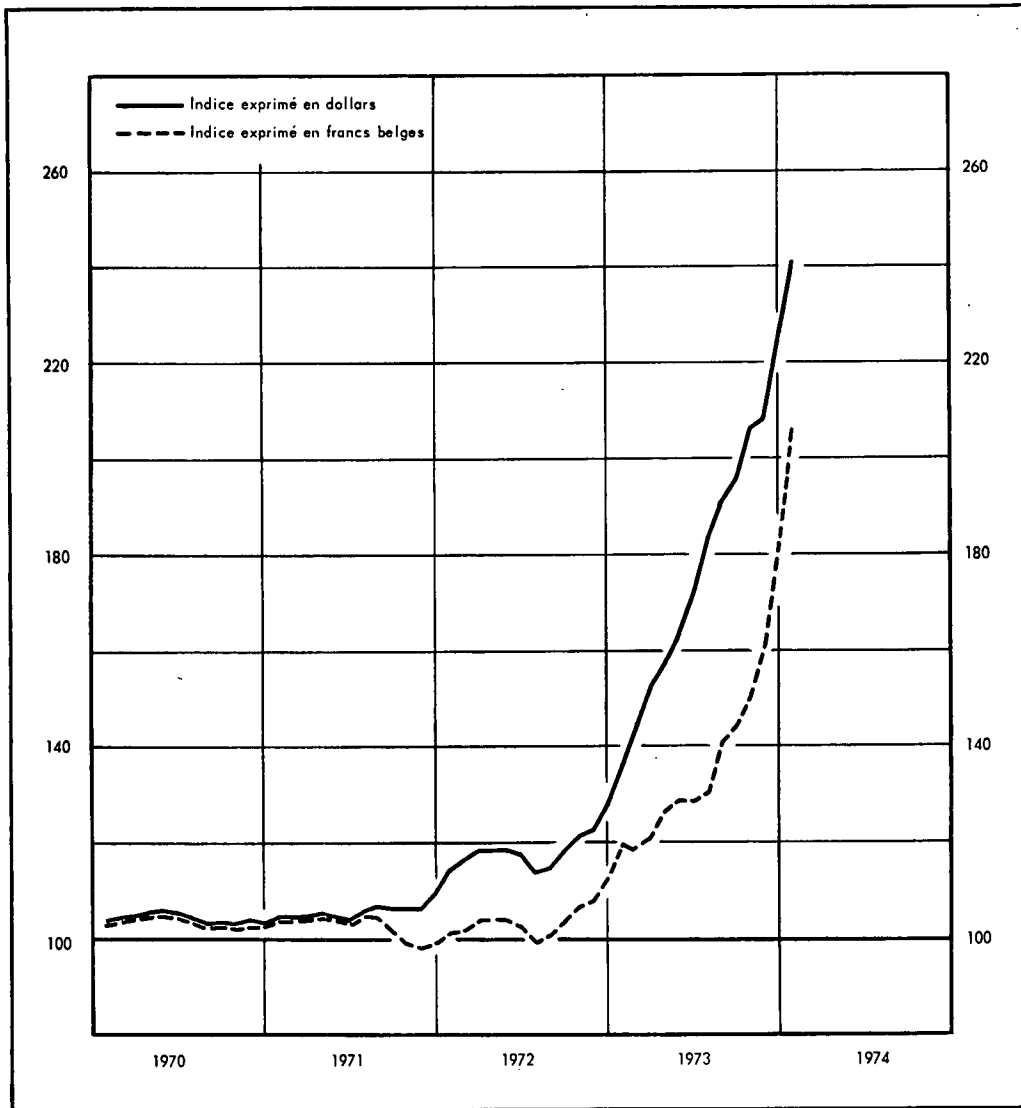
(1) Indices en dollars du *Norwegian Shipping News*, repris par la Kredietbank.

Graphique D.

Indice des prix de gros mondiaux H.W.W.A.

(indices 1952 à 1956 = 100)

Source : *Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv.*



des importateurs belges pendant deux ans, puis la tendance s'est renversée à partir d'août 1973 jusques et y compris en janvier 1974 :

Pourcentages d'accroissement de l'indice H.W.W.A.

	En dollars	En francs belges
Juillet 1971 à juillet 1973	73,0	23,7
Juillet 1973 à janvier 1974	31,4	58,6
Juillet 1971 à janvier 1974	127,6	96,1
Janvier 1973 à janvier 1974	77,2	71,9

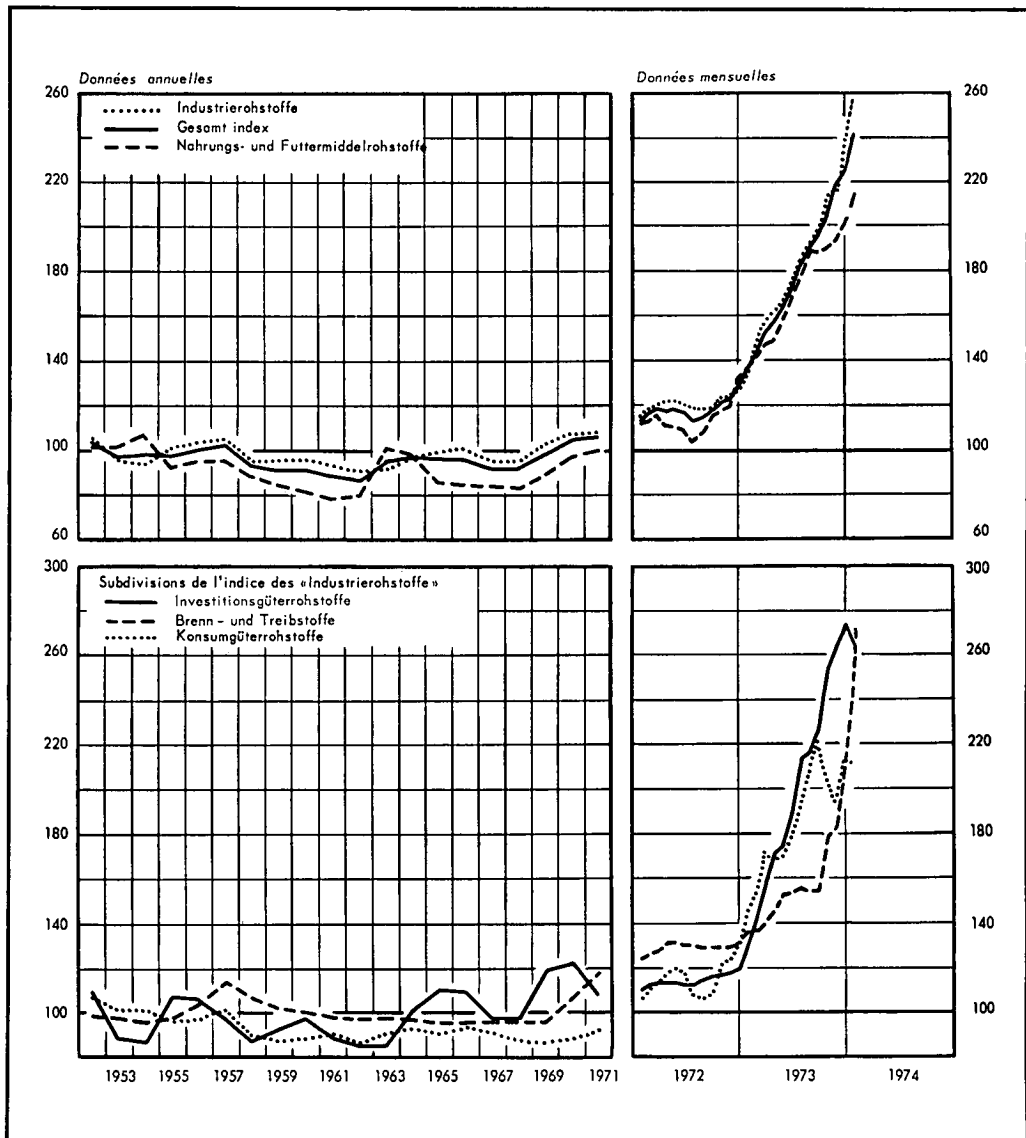
C. Evolution par groupes de produits.

Seul parmi les indices retenus, celui du H.W.W.A. se prête à la ventilation par groupes de produits (1). Il distingue deux grandes catégories : les « Nahrungs-

Graphique E.

Prix de gros mondiaux H.W.W.A. 1 par categorie de produits

(indices 1952 à 1956 = 100)



1 Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv.

(1) L'indice de Schulze s'y prêtait également mais, comme il a été indiqué, il a cessé d'être calculé depuis mai 1973.

und Futtermittelrohstoffe » et les « Industrierohstoffe », ces dernières étant à leur tour subdivisées en :

- Konsumgüterrohstoffe : filés, peaux et cuirs, cellulose;
- Investitionsgüterrohstoffe : fer, acier, métaux non ferreux, caoutchouc, bois;
- Brenn- und Treibstoffe : charbons et coke, pétrole et dérivés.

La progression des prix entre janvier 1973 et janvier 1974 a été plus accusée pour les matières premières destinées à l'industrie (+ 87,3 p.c.) que pour les matières premières destinées à l'alimentation (+ 56,2 p.c.), la hausse annuelle des prix des dernières s'étant ralentie depuis septembre 1973.

Parmi les composantes de l'indice des prix des produits destinés à l'industrie, ce sont les cours des « Investitionsgüterrohstoffe » qui ont enregistré la hausse la plus régulière et la plus prononcée (+ 105,4 p.c.); au cours des années antérieures, c'est aussi le groupe qui a accusé les variations les plus fortes.

Les cours des « Konsumgüterrohstoffe » s'étaient maintenus à un niveau relativement stable pendant une quinzaine d'années avant d'entamer, de la mi-1972 au troisième trimestre de 1973, une progression parallèle à celle des « Investitionsgüterrohstoffe »; contrairement à ces derniers, ils n'ont cependant plus haussé au quatrième trimestre, de sorte que leur augmentation s'est arrêtée à 64,5 p.c. pour toute l'année 1973 et est même revenue à 47,8 p.c. entre janvier 1973 et janvier 1974. Les « Brennstoffe », enfin, étaient restés pratiquement égaux de 1952 à 1969, abstraction faite de la poussée observée en 1957 et liée aux conséquences du conflit intervenu en novembre 1956 au Moyen-Orient. Leur hausse a aussi été importante en 1973 (+ 68,6 p.c.) et, s'accéléralant au début de l'année en cours, elle a, avec ses 98,2 p.c. presque rejoint celle des « Investitionsgüterrohstoffe » à l'issue des douze mois se terminant en janvier 1974; la progression plus lente des charbons et coke (+ 28,2 p.c.) a cependant tempéré celle du « pétrole et dérivés » qui a atteint 124,9 p.c.

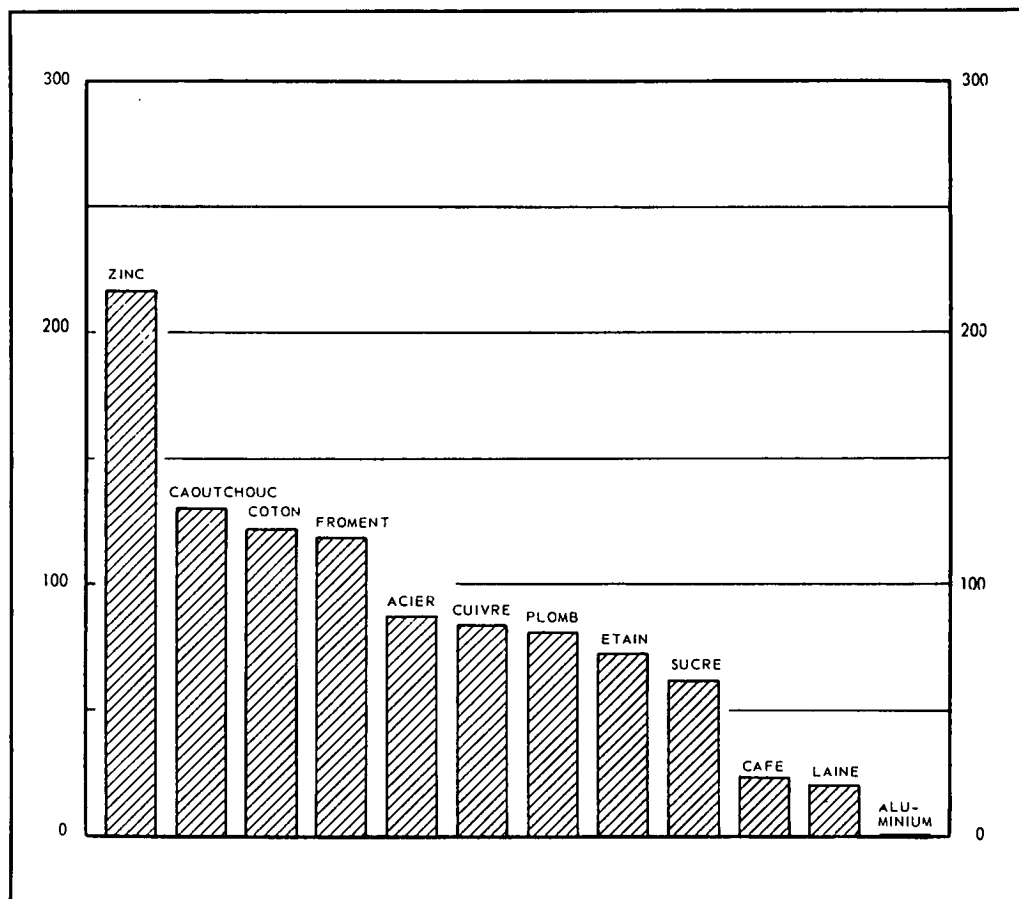
D. Données spécifiques pour quelques produits.

Si on pousse l'analyse jusqu'au niveau des produits, de grandes différences apparaissent quant à l'ampleur de la hausse de janvier 1973 à janvier 1974. Celle-ci va de 115 p.c. pour le zinc jusqu'à 0 p.c. pour l'aluminium.

Il est clair qu'à ce stade, outre les facteurs d'ordre général dont il a été question, des éléments spécifiques ont joué. Il a paru intéressant d'en relever quelques uns.

Pour une série de *denrées alimentaires*, les conditions climatiques n'ont pas été favorables.

Taux de variation des cours de quelques matières premières
entre janvier 1973 et janvier 1974



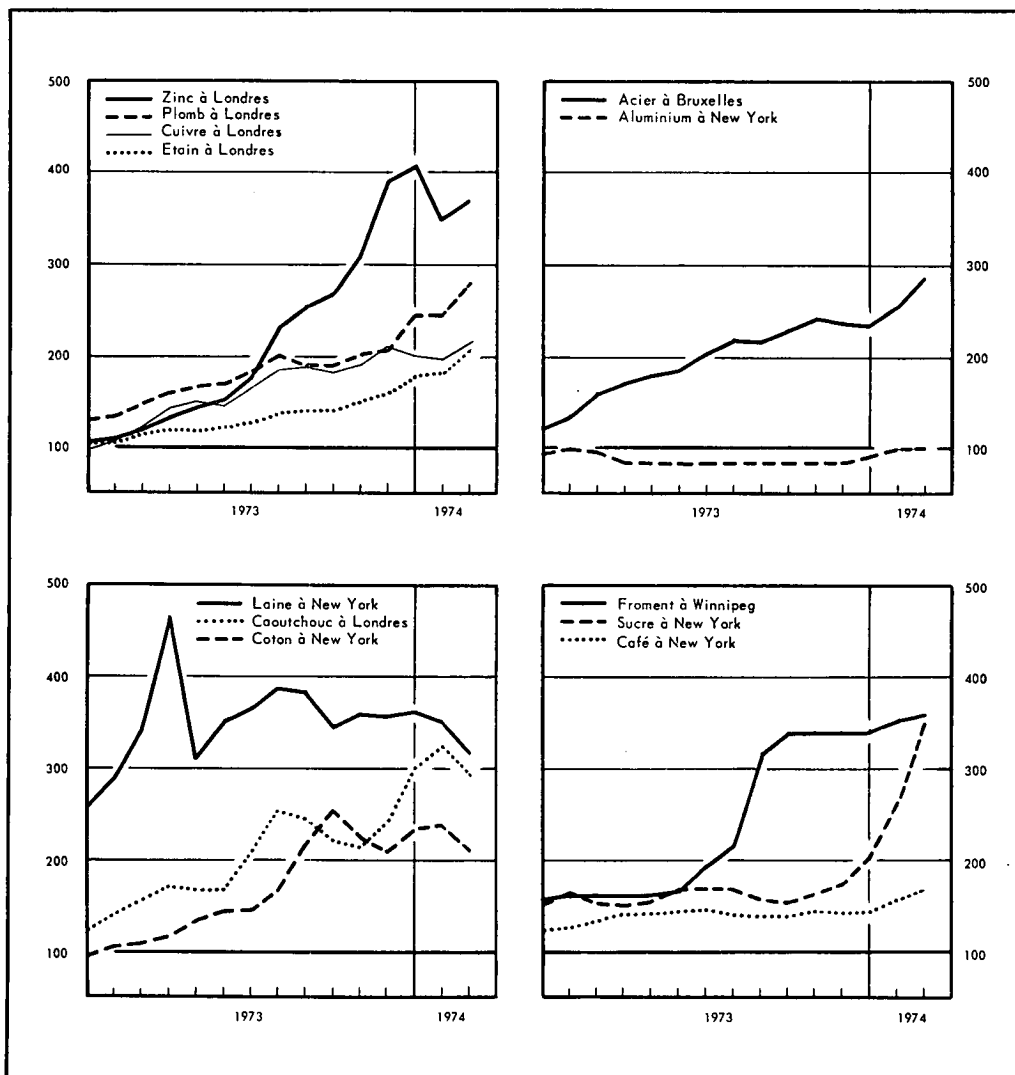
— *Froment* : en raison de la forte augmentation de la demande sur le marché mondial, due en grande partie à des récoltes défectueuses dans plusieurs importants pays producteurs, les stocks sont tombés au niveau le plus bas de l'après-guerre.

— *Sucre* : les récoltes n'ayant pas été très abondantes (notamment à Cuba, au Brésil et en Australie), l'offre se serait réduite face à une demande en expansion, notamment de la part des Etats-Unis où les quotas d'importation ont été relevés.

— *Café* : les prix du café ont peu augmenté en 1973 mais à fin 1972 leur niveau était nettement plus élevé que celui des deux produits précités, sans doute grâce à l'accord sur le café; celui-ci n'a pas été prorogé pour 1973-1974, mais la récolte déficiente au Brésil exercera vraisemblablement une influence à la hausse des prix.

Evolution des prix de quelques produits ¹

(indices décembre 1971 = 100)



¹ Prix exprimés ou convertis en dollars des États-Unis.

L'augmentation rapide des prix des *métaux non ferreux*, après la faiblesse relative des cours en 1971 et au début 1972, est liée à la rareté de certains produits. Les stocks au London Metal Exchange sont revenus à des niveaux très bas alors qu'ils étaient encore élevés à la fin de 1972; c'est le cas par exemple pour les stocks de cuivre, revenus de 192.000 tonnes en décembre 1972 à quelque 20.000 tonnes actuellement, de zinc, tombés à quelque 6.000 tonnes, contre plus de 25.000 tonnes un an plus tôt, et d'étain, réduits à moins de 3.000 tonnes, contre 7.000 tonnes environ en janvier 1973. Face à la spéculation sur certains produits, les achats à très court terme ont été interdits au London Metal

Exchange. D'après des commentateurs spécialisés, la suppression du contrôle des prix aux Etats-Unis aurait favorisé le mouvement de hausse. Enfin, les industries de traitement des métaux non ferreux étant généralement fort polluantes, les préoccupations de préservation de l'environnement entraînent le ralentissement, voire la cessation de l'activité de certaines unités de production et retardent ou empêchent la création de nouvelles unités.

Au niveau des produits, on peut signaler plus spécifiquement :

— en ce qui concerne le *cuivre* : outre les grèves dans les mines du Chili, des fermetures de raffineries en vue de la préservation de l'environnement et le cas de force majeure invoqué par un producteur canadien ⁽¹⁾; globalement, le déficit de cuivre raffiné des pays à économie de marché aurait atteint 250.000 tonnes en 1973.

— en ce qui concerne le *zinc* : l'insuffisance de l'offre qui, malgré des prélèvement sur les stocks stratégiques des Etats-Unis s'est encore accrue, par suite notamment de fermetures pour des motifs écologiques; le déficit est estimé à environ un demi-million de tonnes.

Comparés à ceux des autres groupes de matières premières, les prix des *produits agricoles destinés à l'industrie* étaient restés bas les vingt dernières années, essentiellement sous la pression de la concurrence de leurs substituts synthétiques. Les producteurs ont ainsi été incités plutôt à restreindre leurs cultures qu'à les accroître, ce qui a encore accentué l'inélasticité à court terme que les caractéristiques mêmes de la production confèrent déjà à l'offre de ces produits. Ici aussi, des facteurs particuliers ont joué :

— *Coton* : les récoltes ont souffert des inondations (Mississippi, Brésil).

— *Laine* : après la forte poussée enregistrée en 1972 et jusqu'au printemps de 1973, les cours se sont stabilisés à un niveau quelque peu inférieur aux maxima atteints vers la fin du premier trimestre de 1973; les possibilités de substitution étant grandes, les prix de la laine ne peuvent franchir un seuil au-delà duquel la demande se déroberait.

— *Caoutchouc* : suite à la vente de stocks stratégiques, les prix, qui avaient atteint un premier sommet en juillet 1973, ont quelque peu fléchi mais ultérieurement la progression a repris suite à des achats importants, notamment de l'U.R.S.S., de la Chine et du Japon; la crise du pétrole favorise en principe la progression du cours du caoutchouc qui est en compétition avec certains produits dérivés du pétrole, à moins qu'un ralentissement de la production et de la circulation automobile et aérienne ne vienne influencer négativement la demande.

⁽¹⁾ Un producteur confronté, pour des raisons techniques, à une baisse de production de plus de 50 p.c., est autorisé à ne pas devoir honorer ses commandes.

IV. Eléments prévisionnels.

Les spécialistes semblent avoir des difficultés à établir des prévisions quant à l'évolution future des prix des matières premières. Certes, la hausse des prix a atteint un rythme exceptionnellement rapide depuis plus d'un an et les niveaux actuels sont très élevés; mais certains affirmaient déjà que les prix atteignaient des maxima il y a plusieurs mois et pourtant la hausse s'est poursuivie. Il faut d'ailleurs rappeler que, comme l'illustre le graphique C, cette hausse constitue en fait un rattrapage du retard encouru, au cours des dernières décennies, par rapport aux prix des produits manufacturés livrés aux pays producteurs de matières premières.

A court terme, il semble bien qu'une détente pourrait intervenir sur les marchés. La pression de la demande va vraisemblablement s'atténuer. Les prévisions officielles en matière de conjoncture font presque unanimement état d'un ralentissement en 1974. Suivant les calculs de l'O.C.D.E., le Produit National Brut à prix constants de l'ensemble des pays de l'O.C.D.E. n'augmenterait que de 1,5 à 2 p.c. en 1974, alors qu'il a progressé de 5 p.c. en 1972 et de 6,75 p.c. en 1973. D'autre part, de nombreux importateurs ont constitué des stocks importants qui répondaient à des motifs divers : expansion de l'activité, craintes de difficultés d'approvisionnement, anticipations sur des hausses de prix attendues. De plus, la demande semble avoir été soutenue par des achats spéculatifs suscités par l'instabilité des taux de change et même, dans certains cas, avoir été encouragée par les autorités dans le cadre d'une politique de limitation des entrées non souhaitées de capitaux. En ce qui concerne l'offre, une amélioration apparaît pour plusieurs produits alimentaires et les capacités de production de certains minéraux sont en voie d'extension, comme souvent après une période de hausse des prix.

Sous réserve de facteurs accidentels, comme des intempéries, des grèves, des conflits armés, de bouleversements monétaires, d'une flambée généralisée de l'ensemble des prix, à court terme l'hypothèse la plus probable est donc celle d'une tension moins grande entre offre et demande, et, partant, d'une stabilisation, sinon d'un tassement des prix des matières premières.

A moyen terme, par contre, les pressions à la hausse risquent d'être prédominantes. Dans la mesure où les pays grands importateurs de matières premières ont perdu la maîtrise des sources de production de ces matières, il est probable que l'offre ne sera plus aussi systématiquement portée à un niveau structurellement excédentaire. Dans les pays industrialisés eux-mêmes, le souci de la protection de l'environnement conduit, par l'imposition de normes sévères, à la fermeture de certaines raffineries et freine la création de nouvelles entreprises polluantes.

Certes, la demande de matières premières pourrait être freinée, d'une part, par des économies résultant d'une modération de certaines consommations et de l'amélioration des rendements, et, d'autre part, par le développement du recyclage

des matières premières; la prise de conscience du volume limité des ressources naturelles disponibles sur la planète et le maintien à un niveau relativement plus élevé qu'auparavant des prix de ces matières encourageront des initiatives en ce sens. Compte tenu du désir de croissance, notamment dans les zones immenses de sous-développement qui existent encore, ce freinage risque cependant de ne pas peser d'un poids très grand.

D'ailleurs, les pays producteurs, devenus conscients, à la fois, de l'énormité de leurs besoins de développement, du préjudice qu'ils subissent lorsque les prix des produits manufacturés qu'ils achètent augmentent tandis que ceux des matières premières qu'ils vendent restent stables, et de la force politique et économique qu'ils peuvent représenter, mettront vraisemblablement tout en œuvre pour obtenir le plus haut prix possible de leurs ressources que, du reste, ils savent n'être pas inépuisables. Comme rien ne permet de croire que les hausses de prix des produits manufacturés s'arrêteront un jour, il est probable que les matières premières renchériront elles aussi puisque la fixation de leurs prix sera, plus qu'auparavant, déterminée en fonction du coût des biens d'équipement et de consommation qu'elles doivent permettre d'acquérir. Sans doute, les pays producteurs de matières premières autres que le pétrole ne se trouvent-ils pas dans une position de force comparable à celle des pays de l'O.P.E.P., en raison de la plus grande dispersion de l'offre; les essais tentés jusqu'à présent n'ont d'ailleurs pas été très concluants; de plus, ces pays ont un plus urgent besoin de devises. Néanmoins, il y a tout lieu de croire que, soutenus d'ailleurs par une fraction croissante de l'opinion mondiale, ils accentueront leurs efforts et réussiront, sans doute, au moins à empêcher le retour d'une détérioration persistante de leurs termes de l'échange pareille à celle qui s'était développée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale jusqu'il y a deux ans à peine.

Au total, il paraît en tout cas hasardeux de tabler sur une baisse durable, à moyen terme, des prix des matières premières.

MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE PRISES EN BELGIQUE

I. ACCORDS CONCLUS PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE AVEC LES BANQUES, LES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES ET LES INSTITU- TIONS PUBLIQUES DE CREDIT.

Justification.

Depuis la dernière prorogation en septembre dernier des accords relatifs à diverses mesures de politique monétaire, des développements nouveaux sont intervenus sur divers plans. Ceux-ci trouvent essentiellement leur origine dans la crise récente de l'énergie et dans une certaine hésitation de la conjoncture observée dans la plupart des pays industrialisés. Ils sont de nature à influencer de façon marquée le commerce extérieur et l'évolution économique intérieure de la Belgique.

Le relèvement brutal des prix des produits énergétiques ne manquera pas d'alourdir considérablement le coût des importations de ces ressources. Il est difficile dans les circonstances présentes d'estimer correctement l'impact de ces hausses sur la balance de paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise. L'excédent courant qui, en 1973, a atteint le niveau très élevé de 42 milliards de francs, sera sans doute sérieusement entamé, ce qui pourrait avoir une incidence sur le mouvement des fonds avec l'étranger.

Eu égard à cette évolution prévisible de la balance de paiements, il n'y a plus lieu de décourager les entrées de fonds. Pour sa part, l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change vient d'adapter dans ce sens sa réglementation en admettant à nouveau qu'une rémunération soit octroyée aux comptes étrangers francs belges convertibles et en réintroduisant des plafonds à la position de change au comptant à la hausse du marché réglementé. Dans ces conditions, l'imposition d'une réserve monétaire sur ces éléments extérieurs ne se justifie plus et les fonds qui se trouvaient stérilisés à ce titre auprès de la Banque sont libérés par le nouvel accord.

Le renchérissement des produits énergétiques aura une autre conséquence : il va gonfler le coût de la plupart des productions, ce qui pourrait donner une nouvelle et vive impulsion à la hausse, déjà très préoccupante, des prix.

Cette perspective d'accélération risque d'encourager les agents économiques à précipiter leurs dépenses et, plus particulièrement, d'inciter un certain nombre d'entreprises à accumuler des stocks de matières premières et de biens de production. Certes, une telle accumulation peut être pleinement justifiée du point de vue de la firme, constituant dans son chef un simple acte de gestion prudente. Mais la multiplication de tels actes aurait des conséquences très dommageables d'un point de vue macroéconomique. Elle signifierait qu'à chaque stade de production, des commandes plus importantes seraient passées aux fournisseurs. Or, dans un certain nombre de cas, ceux-ci seraient incapables de satisfaire cette demande accrue, car leur activité est, en raison de la haute conjoncture, limitée par des pénuries de divers ordres; il existe d'ailleurs déjà des difficultés d'approvisionnement en biens intermédiaires. Dès lors, les précautions prises par les entreprises pour se prémunir contre une hausse des prix auraient pour effet d'exacerber celle-ci.

Une telle éventualité aurait d'autant plus de chances de se réaliser que le financement des dépenses serait plus aisé. Il est donc très important que l'expansion des crédits accordés par les intermédiaires financiers aux entreprises et particuliers soit contenue dans des limites raisonnables. Il ne saurait être question, dans ces conditions, de démanteler le dispositif de réserve monétaire dans ses parties autres que celles afférentes aux éléments extérieurs.

Cependant, le risque d'un emballement de la demande pour certains biens n'exclut pas que, sous l'effet du ralentissement spontané de la tendance conjoncturelle et des incertitudes engendrées par la crise du pétrole, de l'hésitation soit apparue dans certains secteurs de l'économie. Si le niveau des durées assurées d'activité demeure élevé dans les industries manufacturières et la construction, on relève un jugement plus réservé quant à l'évolution prochaine de la demande : depuis novembre, la proportion des entreprises s'attendant à la régression de la demande l'emporte sur celle des entreprises comptant encore sur une progression. Les événements récents doivent normalement donner lieu à un réexamen des plans d'investissements; il n'est pas encore possible de dire si celui-ci aboutira à un élargissement ou à une contraction des dépenses de l'espèce.

La situation économique actuelle est donc à la fois hétérogène et incertaine. Les modalités de la prorogation du dispositif tiennent compte de cet état de choses.

Tout d'abord, la prorogation est pour deux mois seulement. Une date proche est ainsi fixée, à laquelle l'opportunité d'adapter le système à l'évolution de la situation sera examinée. Rien n'empêcherait d'ailleurs de procéder à cette adaptation plus tôt encore, si le besoin s'en faisait sentir.

Ensuite, le dispositif est assoupli sur plusieurs points.

En ce qui concerne la réserve sur le passif exigible, le taux appliqué à la catégorie des engagements au-delà de deux ans est ramené de 0,625 à 0,50.

Le dispositif de réserve sur les crédits comporte, pour chacun des mois de février et mars 1974, un relèvement du montant exonéré de réserve prévu par l'accord du 28 septembre dernier. Cet aménagement a pour effet qu'un intermédiaire financier pourra accroître ses crédits à un rythme normal au cours des deux mois précités, sans devoir ajouter à la réserve déjà formée sur base de la situation des crédits à la fin de janvier 1974.

La part de leurs ressources nouvelles que les intermédiaires financiers s'engagent à consacrer à l'acquisition d'effets et fonds publics est abaissée. De plus, une tolérance sera admise lors de la vérification du respect de cet engagement. Cette tolérance sera déjà d'application pour l'accord du 28 septembre 1973.

Accord : Dispositions essentielles.

A l'invitation de la Banque Nationale de Belgique, l'intermédiaire financier concerné déclare adhérer au présent accord qui proroge, en l'assouplissant, l'accord antérieur du 28 septembre 1973.

Chapitre I. — **Constitution d'une réserve monétaire.**

Section 1. — *Dispositions générales.*

L'intermédiaire financier accepte de constituer, conformément aux dispositions qui suivent, une réserve monétaire, sous forme d'un avoir en compte spécial ouvert auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Le montant de la réserve à constituer est calculé sur la base des engagements visés à la section 2 ci-après et sur celle des crédits visés à la section 3 ci-après.

L'intermédiaire financier maintient chaque jour un avoir égal au montant de la réserve à former.

Section 2. — *Réserve monétaire sur les engagements.*

La réserve à constituer est calculée de la manière suivante :

a) Les divers engagements sont pris en considération à concurrence des quotités ci-après :

1° 5 p.c. du montant des engagements à vue en francs belges augmentés de la position de change au comptant débitrice ou diminués de la position créditrice;

2° 1,875 p.c. du montant des autres engagements en francs belges à deux ans au plus;

3° 0,5 p.c. du montant des engagements en francs belges à plus de deux ans.

b) Le montant de la réserve obtenu par application du a) est réduit de 30 millions de francs.

Les engagements visés au a) sont pris en considération pour la réserve à former du 20 de chaque mois au 19 du mois suivant inclus, sur base de la moyenne de leur encours à la fin de l'avant-dernier mois et des deux mois précédents. Lorsque le 20 n'est pas un jour ouvrable, le début de la période de réserve est reporté au premier jour ouvrable qui suit. La réserve formée le 20 mars sera maintenue en compte spécial jusqu'au 19 avril.

Section 3. — Réserve monétaire sur les crédits.

La réserve à constituer est basée, pour les banques, sur l'encours des crédits utilisés et, pour les autres intermédiaires financiers, sur les nouvelles ouvertures de crédit.

Un montant déterminé d'encours de crédits utilisés, ou, selon le cas, de nouvelles ouvertures de crédit, est exonéré de réserve. Il est égal :

— pour les banques, à fin février et fin mars 1974, respectivement à 1,012 et à 1,024 fois le plus élevé des montants de référence ci-après : soit 105,22 p.c. de la moyenne des encours à fin mars, avril et mai 1973, soit 109,6 p.c. de l'encours à fin décembre 1972, soit 110,73 p.c. de la moyenne des encours à fin novembre, décembre 1972 et janvier 1973 ⁽¹⁾;

— pour les autres intermédiaires financiers, au montant cumulé des nouvelles ouvertures de crédit pour les sept premiers mois de 1973, augmenté, pour la situation à fin février 1974, de trois fois la moyenne mensuelle des nouvelles ouvertures de fin juin 1972 à fin juin 1973 et pour la situation à fin mars 1974, de quatre fois cette moyenne.

L'excédent de l'encours des crédits utilisés ou, selon le cas, des nouvelles ouvertures de crédit, par rapport aux montants exonérés de réserve est ventilé en trois tranches déterminées auxquelles correspondent trois coefficients de réserve différents. Pour les banques, ces coefficients sont respectivement de 7 p.c., 20 p.c. et 30 p.c.; ces coefficients sont réduits de moitié pour les autres intermédiaires financiers ⁽²⁾.

Le montant de la réserve obtenu par application de ces coefficients est réduit de 6 millions de francs.

⁽¹⁾ Cette dernière référence ne peut être retenue que pour les banques dont le total d'engagements en francs n'atteignait pas 5 milliards à fin août 1973.

⁽²⁾ Les raisons pour lesquelles les coefficients sont ainsi différents pour les banques d'une part, pour les autres intermédiaires financiers d'autre part, ont été exposées dans la justification de l'accord du 28 septembre 1973. Cf. *Bulletin* d'octobre 1973, p. XXVII.

La réserve calculée sur base de la situation à la fin d'un mois est constituée du 20 du premier mois qui suit le mois de calcul au 19 inclus du second mois, même si cette période de réserve tombe en tout ou en partie en dehors de la période pour laquelle l'accord est conclu.

Lorsque le 20 n'est pas un jour ouvrable, le début de la période de réserve est reporté au premier jour ouvrable qui suit.

Chapitre II. — **Maintien des structures en effets et fonds publics.**

L'intermédiaire financier adhérent s'engage à effectuer des acquisitions nettes d'effets et de fonds publics belges en francs belges émis ou garantis par l'Etat, les provinces ou les communes à concurrence d'un certain pourcentage de l'accroissement de son passif exigible. Le montant ainsi déterminé est augmenté du manquant, ou réduit de l'excédent, présenté par les portefeuilles d'effets et fonds publics par rapport aux obligations découlant de l'accord du 28 septembre 1973.

Pour l'application du présent chapitre, il y a lieu d'entendre par passif exigible : le total du montant des engagements en francs belges et de la position de change au comptant, diminué du montant de la réserve monétaire constituée.

Lors de la vérification du respect de ces obligations, il ne sera pas tenu compte des manquants n'excédant pas 15 millions de francs qui apparaîtraient dans le portefeuille d'effets et fonds publics.

Chapitre III. — **Dispositions diverses.**

Le présent accord est conclu pour la période allant jusqu'à la fin de mars 1974.

L'abrogation, la modification ou la reconduction éventuelles de l'accord feront l'objet d'une concertation entre la Banque Nationale de Belgique et les intermédiaires financiers, au plus tard au cours de la seconde quinzaine de mars 1974.

II. **PLAFONDS DE REESCOMPTE ET DE VISA DES BANQUES.**

A la suite d'une décision de la Banque Nationale, le relèvement (environ 1,4 milliard pour les banques) découlant de l'adaptation trimestrielle automatique à fin février des plafonds de visa et de réescompte a été annulé par une réduction de $5 \frac{1}{2}$ à $5 \frac{1}{4}$ p.c. du coefficient permettant de calculer ces plafonds; ceux-ci s'établissent à présent pour les banques à 37,4 milliards contre 37,8 milliards auparavant.

STATISTIQUES

LEGISLATION ECONOMIQUE

**BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE**

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.		IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	
Population	I - 1	1. Chiffres annuels	IX - 1
Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2	2. Soldes trimestriels	IX - 2
Valeur ajoutée brute, aux prix du marché, par branche d'activité	I - 3	3. Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés	IX - 3
Affectation du produit national :		4. Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme	IX - 4
a) Estimations à prix courants	I - 4a		
b) Indices des estimations aux prix de 1970	I - 4b		
II. — Emploi et chômage.		X. — Marché des changes.	
Demandes et offres d'emploi	II	1. Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	X - 1
III. — Agriculture et pêche.		3. Cours d'intervention appliqués par les banques centrales participant à l'arrangement sur le rétrécissement des marges	X - 3
Production agricole	III - 1	4. Marché du dollar U.S.A. à Bruxelles	X - 4
Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2		
IV. — Industrie.		XI. — Finances publiques.	
Indices généraux de la production industrielle	IV - 1	1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires	XI - 1
Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2	2. Impasse de trésorerie et son financement	XI - 2
Energie	IV - 3	3. Besoins nets de financement de l'Etat et leur couverture	XI - 3
Métallurgie	IV - 4	4. Recettes fiscales (par exercice ou année budgétaire)	XI - 4
Construction	IV - 5	5. Détail des recettes fiscales	XI - 5
Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6	6. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 6
V. — Services.		XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.	
Transports :		1. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1970	XII - 1a
a) Activité de la S.N.C.B. et de la Sabena	Y - 1a	b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1971	XII - 1b
b) Navigation maritime	Y - 1b	2. Mouvements des créances et des dettes en 1971	XII - 2
c) Navigation intérieure	Y - 1c	3. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1970 (totaux sectoriels)	XII - 3a
Tourisme	Y - 2	b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1971 (totaux sectoriels)	XII - 3b
Commerce intérieur :		4. Mouvements des créances et des dettes en 1971 (totaux sectoriels)	XII - 4
a) Indices des ventes	Y - 3a		
b) Ventes à tempérament	Y - 3b		
Activité des chambres de compensation	Y - 4		
VI. — Revenus.		XIII. — Organismes monétaires.	
Rémunérations des ouvriers	VI - 1	1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1
Gains horaires bruts moyens dans l'industrie	VI - 2	2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :	
VII. — Indices de prix.		a) Banque Nationale de Belgique	XIII - 2a
Indices des prix mondiaux	VII - 1	b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b
Indices des prix mondiaux par produit	VII - 2	c) Banques de dépôts	XIII - 2c
Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3	d) Ensemble des organismes monétaires	XIII - 2d
Indices des prix à la consommation en Belgique :		3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3
a) Base 1966 = 100	VII - 4a	4. Stock monétaire	XIII - 4
b) Base 1971 = 100	VII - 4b	5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	XIII - 5
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.		6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :	
Tableau général	VIII - 1	— Destination économique apparente	XIII - 6
Exportations selon la nature des produits	VIII - 2	— Forme et localisation	XIII - 7
Importations selon l'usage des produits	VIII - 3	8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger, logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8
a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a		
b) Indices du volume	VIII - 4b		
Orientation géographique	VIII - 5		

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger	XIII - 9	XVIII. — Marché monétaire.	
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	1. Marché de l'argent au jour le jour	XVIII -
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires	XVIII -
11. Comptes de chèques postaux	XIII - 11	3. Plafonds de réescompte et de visa des banques à la Banque Nationale de Belgique	XVIII -
12. Situation globale des banques	XIII - 12		
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en compte de chèques postaux	XIII - 13	XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.	
		1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.		2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	3. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		4. Taux de dépôts en francs belges dans les banques ...	XIX - 4
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a	5. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 5
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b	6. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 6
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	7. Taux des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit	XIX - 7
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie	XIV - 5d		
6. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 6	XX. — Banques d'émission étrangères.	
7. Situation globale des caisses d'épargne privées	XIV - 7	1. Taux d'escompte	XX - 1
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8	2. Banque de France	XX - 2
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9	3. Bank of England	XX - 3
		4. Federal Reserve Banks	XX - 4
XV. — Principales modalités d'épargne des particuliers et des entreprises disponibles à l'intérieur du pays	XV	5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
		6. Banca d'Italia (ancienne et nouvelle présentation) ...	XX - 6
XVI. — Émissions et dettes du secteur public.		7. Deutsche Bundesbank (ancienne et nouvelle présentation)	XX - 7
1. Émissions en francs belges à plus d'un an	XVI - 1	8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
2. Principales émissions à plus d'un an du secteur public	XVI - 2	9. Banque des Règlements Internationaux	XX - 9
3. Dettes de l'Etat :			
a) Situation officielle	XVI - 3a	Liste des graphiques.	
b) Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds	XVI - 3b	P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4
4. Recensement des dettes en francs belges à plus d'un an du secteur public :		Demandes et offres d'emploi	II
a) Ventilation par débiteurs	XVI - 4a	Enquêtes sur la conjoncture	IV - 0
b) Ventilation par détenteurs	XVI - 4b	Indices de la production industrielle	IV - 2
		Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers.		Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1	Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
2. Rendement des sociétés par actions—chiffres annuels	XVII - 2	Indices des prix à la consommation en Belgique	VII - 4a
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres cumulés	XVII - 3	Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	VIII
4. Émissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4	Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 6
5. Émissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5	Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
6. Encours utilisés des crédits aux entreprises et particuliers	XVII - 6	Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux (Fréquences d'utilisation)	XIII - 1
7. Inscriptions hypothécaires	XVII - 7	CGER — Mouvements des dépôts	XIV - 5
		Indices des cours des actions au comptant	XVII -

PRINCIPALES ABBREVIATIONS UTILISEES

A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
CGER	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
DULBEA	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization.
F.E.B.	Fédération des Entreprises de Belgique.
FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.	Institut de Recherches économiques.
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
O.C.P.E.	Office Central de la Petite Epargne.
O.N.D.	Office National du Ducreire.
ONEM	Office National de l'Emploi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Sociétés Nationale des Chemins de fer belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.L.	Société Nationale du Logement.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
(e)	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.
p.m.	pour mémoire.

COMMUNICATION RAPIDE DES DONNEES

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication de la « Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale » et des données figurant aux tableaux VI-1, IX-3 et 4, XIII-3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 13, XVIII-1, 2 et 3 et XIX-2 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique, Service de Documentation, boulevard de Berlaymont 5, 1000 Bruxelles. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

(milliers)

Sources : I.N.S. et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
	(à fin d'année)							
Population totale	9.499	9.556	9.606	9.632	9.660	9.651 ³	9.695	9.727
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	6.022	6.039	6.058	6.071	6.088	6.109	6.116	
dont : Hommes	2.998	3.007	3.016	3.023	3.032	3.045	3.049	
Femmes	3.024	3.032	3.042	3.048	3.056	3.064	3.067	
	(estimations à fin juin)							
Population active ¹ :	3.672	3.691	3.698	3.715	3.761	3.814	3.854	3.866
dont : Agriculture	230	216	209	201	191	181	168	158
Industries extractives	94	83	74	67	60	52	49	47
Industries manufacturières	1.256	1.253	1.220	1.202	1.236	1.264	1.267	1.248
Bâtiments et construction ...	293	296	304	304	307	311	313	301
Transports	263	266	263	268	272	282	290	297
Commerce, banques, assurances et services	1.412	1.452	1.483	1.510	1.554	1.594	1.640	1.672
Chômeurs complets ²	63	67	92	110	88	76	75	92
Ouvriers frontaliers	61	58	53	53	53	54	52	51

¹ Non compris les forces armées.

² Comprend les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle.

³ D'après le recensement au 31-12-70.

I · 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
A. Rémunération des salariés ¹ :								
1. Salaires et traitements des travailleurs assujettis à la sécurité sociale	230,1	253,2	269,6	285,5	317,5	368,1	418,7	466,0
2. Rémunération des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	18,4	19,8	20,7	22,8	24,9	24,9	27,4	30,3
3. Contribution des employeurs à la sécurité sociale	49,8	55,3	59,4	63,5	71,3	84,4	97,6	112,7
4. Rémunération des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	92,9	104,0	113,9	121,4	131,7	138,7	159,6	190,5
5. Corrections et compléments	20,7	19,7	18,9	23,2	25,9	27,2	29,8	33,8
Ajustement statistique	0,4	- 0,4	0,7	- 3,6	- 3,4	- 6,0	- 9,0	- 4,0
Total ...	412,3	451,6	483,2	512,8	567,9	637,3	724,1	829,3
B. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :								
1. Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	31,2	28,1	26,6	30,2	34,6	29,8	33,2	42,9
2. Professions libérales ¹	22,0	22,4	23,8	25,9	28,0	31,3	33,2	37,9
3. Commerçants et artisans indépendants ¹	104,9	110,2	114,4	122,3	130,5	139,5	142,2	153,4
4. Revenu des sociétés de personnes ²	8,6	8,3	8,3	8,9	10,1	10,7	10,6	11,6
Ajustement statistique	0,2	- 0,2	0,3	- 1,3	- 1,2	- 2,0	- 2,7	- 1,2
Total ...	166,9	168,8	173,4	186,0	202,0	209,3	216,5	244,6
C. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :								
1. Intérêts	31,3	35,2	39,5	43,5	52,3	62,4	68,6	76,1
2. Loyers (réellement perçus ou imputés)	34,2	37,0	39,0	40,9	43,3	44,3	45,4	47,6
3. Dividendes, tantièmes, dons	17,0	18,3	18,6	22,1	27,2	36,6	41,1	45,0
Total ...	82,5	90,5	97,1	106,5	122,8	143,3	155,1	168,7
D. Bénéfices non distribués des sociétés ²	17,0	11,7	15,7	21,4	26,6	30,5	24,0	25,4
E. Impôts directs des sociétés de toutes formes juridiques	17,0	18,1	18,8	21,0	25,9	32,1	36,2	41,4
F. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat :								
1. Loyers imputés	3,7	4,0	4,5	4,8	5,2	5,8	6,8	7,4
2. Intérêts, dividendes, bénéfices	1,6	0,5	3,6	2,6	2,6	5,4	0,8	- 4,1
Total ...	5,3	4,5	8,1	7,4	7,8	11,2	7,6	3,3
G. Intérêts de la dette publique	-24,3	-26,2	-28,9	-31,6	-37,6	-43,1	-46,4	-51,0
Revenu national net au coût des facteurs	676,7	719,0	767,4	823,5	915,4	1.020,6	1.117,1	1.261,7
H. Amortissements	80,0	86,2	92,4	99,8	111,4	128,0	140,3	152,9
Revenu national brut au coût des facteurs	756,7	805,2	859,8	923,3	1.026,8	1.148,6	1.257,4	1.414,6
I. Impôts indirects	101,9	119,7	130,8	139,2	153,5	165,5	178,8	189,2
J. Subventions	- 9,7	-12,3	-12,7	-16,0	-18,8	-17,0	-17,5	-20,7
Produit national brut aux prix du marché	848,9	912,6	977,9	1.046,5	1.161,5	1.297,1	1.418,7	1.583,1

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — VALEUR AJOUTEE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHÉ PAR BRANCHE D'ACTIVITE

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

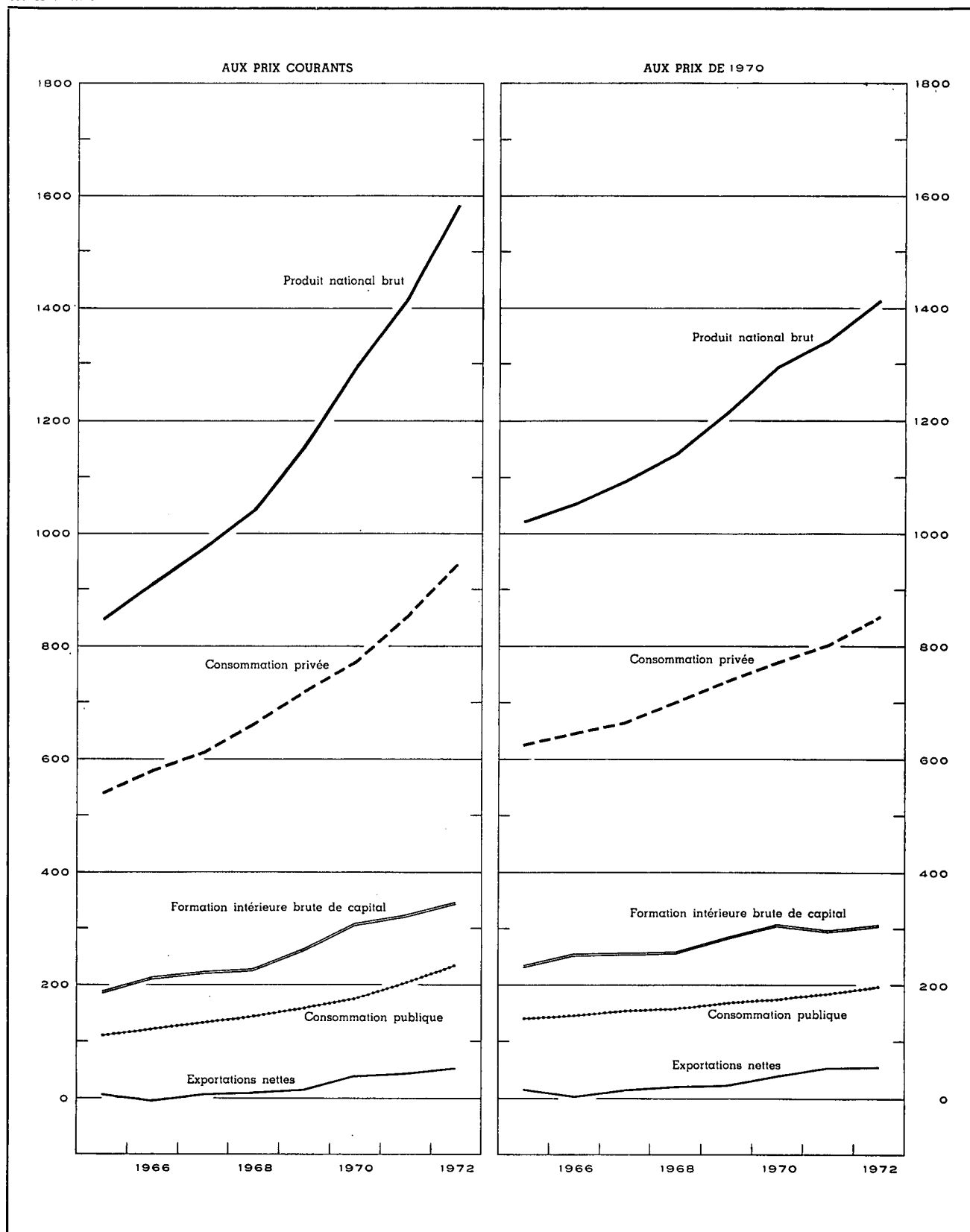
Source : I.N.S.

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
1. Agriculture, sylviculture et pêche ...	45,4	43,2	42,5	46,7	51,2	46,4	50,0	59,9
2. Industries extractives	15,2	13,2	12,2	11,2	11,0	12,0	13,5	14,0
3. Industries manufacturières :								
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	49,5	53,5	59,1	64,2	69,8	75,7	78,9	86,5
b) Textiles	21,1	24,0	22,2	23,8	26,1	27,6	31,6	34,6
c) Vêtements et chaussures	11,7	12,6	12,6	12,5	13,5	14,7	15,9	18,3
d) Bois et meubles	11,3	13,5	14,4	15,1	17,2	18,1	19,8	24,0
e) Papier, impression, édition	13,3	14,8	15,8	17,1	19,4	21,1	23,7	24,4
f) Industrie chimique et activités connexes	21,0	22,5	23,4	27,2	33,5	38,9	42,0	49,7
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	14,8	15,5	16,5	16,6	18,9	21,2	22,3	23,4
h) Fer, acier et métaux non ferreux .	23,0	23,7	25,1	26,9	38,6	43,1	36,5	42,0
i) Fabrications métalliques et constructions navales	68,5	73,4	74,0	81,5	93,6	110,6	124,1	130,4
j) Industries non dénommées ailleurs	22,2	25,8	27,8	30,9	35,5	38,1	39,4	46,1
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>256,4</i>	<i>279,3</i>	<i>290,9</i>	<i>315,8</i>	<i>366,1</i>	<i>409,1</i>	<i>434,2</i>	<i>479,4</i>
4. Construction	57,9	62,5	69,0	66,9	71,8	88,6	98,7	108,6
5. Electricité, gaz et eau	18,3	20,7	23,2	25,4	29,4	32,2	41,8	47,0
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :								
a) Commerce	142,9	157,3	171,7	182,0	201,6	222,2	249,9	270,6
b) Services financiers et assurances .	24,0	27,6	30,7	34,7	40,3	45,5	49,2	56,3
c) Immeubles d'habitation	45,7	49,2	51,8	54,7	58,0	61,3	64,1	68,7
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>212,6</i>	<i>234,1</i>	<i>254,2</i>	<i>271,4</i>	<i>299,9</i>	<i>329,0</i>	<i>363,2</i>	<i>395,6</i>
7. Transports et communications	57,8	63,6	67,6	76,1	83,3	92,6	104,7	119,2
8. Services	183,9	198,9	217,2	234,3	256,4	284,1	322,0	373,8
9. Correction pour investissements par moyens propres	1,7	2,1	2,2	2,1	2,4	2,9	3,1	3,1
10. Consommation intermédiaire d'intérêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers	- 7,1	- 8,0	- 8,8	- 9,7	-11,3	-12,9	-13,6	-16,3
11. T.V.A. déductible sur la formation de capital	—	—	—	—	—	—	-10,7	-15,8
Ajustement statistique	- 3,8	0,3	- 1,8	- 6,9	2,6	- 0,3	- 2,2
Produit intérieur brut aux prix du marché	842,1	905,8	970,5	1.038,4	1.153,3	1.286,6	1.406,6	1.566,3
12. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	6,8	6,8	7,4	8,1	8,2	10,5	12,1	16,8
Produit national brut aux prix du marché	848,9	912,6	977,9	1.046,5	1.161,5	1.297,1	1.418,7	1.583,1

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(milliards de francs)

Source : I.N.S.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	138,2	147,2	154,5	161,5	173,4	185,8	195,5	212,2
2. Boissons	27,6	28,8	31,9	34,0	36,8	40,9	44,7	49,3
3. Tabac	11,5	12,0	13,2	14,5	14,9	15,4	17,1	18,3
4. Vêtements et effets personnels ...	51,1	53,1	53,6	57,9	61,8	64,8	70,8	79,2
5. Loyers, taxes, eau	57,0	61,2	64,8	68,3	72,6	77,7	83,3	89,5
6. Chauffage et éclairage	27,6	28,6	30,3	33,7	35,5	39,5	40,0	43,1
7. Articles ménagers durables	48,3	51,8	52,5	58,3	65,2	71,8	84,9	96,4
8. Entretien de la maison	25,7	27,8	30,0	32,7	35,6	37,9	42,7	47,2
9. Soins personnels et hygiène	38,0	40,7	44,8	49,6	53,6	60,4	65,4	76,4
10. Transports	48,3	54,7	58,1	64,0	70,5	73,9	80,7	95,1
11. Communications P.T.T.	3,5	3,7	4,4	4,8	5,3	5,8	6,3	7,3
12. Loisirs	44,4	46,8	51,9	54,6	59,3	65,7	75,9	86,2
13. Enseignement et recherches	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	2,0
14. Services financiers	13,2	14,8	16,0	17,9	20,7	22,4	24,5	28,5
15. Services divers	3,3	3,6	3,9	4,1	4,4	4,5	4,9	5,4
16. Dépenses personnelles à l'étranger	11,9	13,4	15,4	16,6	18,9	20,5	23,8	26,4
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	- 10,0	- 11,5	- 13,1	- 14,9	- 17,1	- 18,8	- 20,0	- 21,1
Ajustement statistique	3,1	- 0,9	5,0	8,5	3,8	8,7	5,4
Total ...	540,9	581,2	612,7	664,1	721,5	773,7	851,0	946,8
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	77,1	86,0	94,0	100,6	111,4	124,5	141,8	169,7
2. Achats courants de biens et services	27,1	28,3	31,6	34,8	39,0	40,3	48,1	52,2
3. Intérêt imputé des bâtiments admini- stratifs et des établissements d'en- seignement des pouvoirs publics ...	3,7	4,0	4,5	4,8	5,2	5,8	6,8	7,4
4 Loyer payé	0,6	0,5	0,7	1,0	1,1	1,3	1,3	1,5
5 Amortissement des bâtiments admini- stratifs et des établissements d'en- seignement des pouvoirs publics ...	1,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,5	1,7	1,9
6 Amortissement mobilier et matériel	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,3	1,4	1,7
Total ...	110,2	120,7	132,9	143,4	159,1	174,7	201,1	234,4
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	5,3	6,0	5,7	6,3	6,8	7,4	6,1	8,5
2. Industries extractives	2,0	1,7	1,6	1,9	2,1	2,2	2,6	2,6
3. Industries manufacturières	46,3	54,2	54,0	49,3	57,7	73,5	76,9	74,1
4. Construction	5,5	6,5	6,9	6,5	6,6	8,5	6,0	6,3
5. Electricité, gaz et eau	9,4	11,4	15,0	13,4	13,5	15,7	19,6	21,5
6. Commerce, banques, assurances ...	15,7	18,1	18,0	19,3	22,0	26,3	31,8	34,5
7. Immeubles d'habitation	58,7	56,5	59,2	58,1	62,4	71,8	61,8	73,9
8. Transports et communications ...	18,6	20,7	23,7	23,8	25,0	27,4	32,0	35,7
9. Pouvoirs publics et enseignement .	19,7	24,3	29,0	34,7	38,0	45,4	56,5	63,1
10. Autres services	4,1	4,9	5,4	5,5	7,0	8,8	10,1	10,8
11. Variations de stocks	4,4	7,7	5,3	8,9	19,2	20,2	15,9	14,6
Ajustement statistique	1,1	- 0,3	1,7	3,1	1,5	3,3	2,0
Total ...	189,7	213,1	223,5	229,4	263,4	308,7	322,6	347,6
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	19,7	22,3	24,2	28,0	37,7	53,3	60,6	66,5
2. Exportations de biens et services ...	306,0	327,8	352,6	402,1	483,2	562,7	620,5	679,0
Exportations totales	325,7	350,1	376,8	430,1	520,9	616,0	681,1	745,5
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	12,9	15,5	16,8	19,9	29,5	42,8	48,5	49,7
4. Importations de biens et services ...	304,7	337,0	351,2	400,6	473,9	533,2	588,6	641,5
Importations totales	317,6	352,5	368,0	420,5	503,4	576,0	637,1	691,2
Exportations nettes	+ 8,1	- 2,4	+ 8,8	+ 9,6	+ 17,5	+ 40,0	+ 44,0	+ 54,3
Produit national brut aux prix du marché	848,9	912,6	977,9	1.046,5	1.161,5	1.297,1	1.418,7	1.583,1

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1970)

Source : I.N.S.

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	85	88	91	93	96	100	103	104
2. Boissons	77	76	81	85	92	100	106	112
3. Tabac	89	93	94	95	98	100	104	108
4. Vêtements et effets personnels ...	87	90	90	96	98	100	105	111
5. Loyers, taxes, eau	88	90	93	95	98	100	103	105
6. Chauffage et éclairage	77	78	82	90	94	100	97	105
7. Articles ménagers durables	74	78	78	85	93	100	109	119
8. Entretien de la maison	89	90	93	95	98	100	104	107
9. Soins personnels et hygiène	80	80	83	89	94	100	103	112
10. Transports	74	79	83	90	98	100	101	113
11. Communications P.T.T.	73	78	84	90	96	100	105	107
12. Loisirs	82	83	87	88	94	100	106	111
13. Enseignement et recherches	87	89	92	95	97	100	103	105
14. Services financiers	72	76	81	91	97	100	106	118
15. Services divers	89	92	96	99	102	100	106	111
16. Dépenses personnelles à l'étranger	73	77	81	84	96	100	105	109
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	66	71	75	83	95	100	96	95
<i>Total ...</i>	81	84	86	91	96	100	104	110
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	81	85	89	90	95	100	104	113
2. Achats courants de biens et services	80	80	87	95	103	100	109	113
3. Intérêt imputé et amortissement des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics; loyer payé; amor- tissement sur mobilier et matériel du pouvoir central	71	73	81	87	92	100	110	117
<i>Total ...</i>	80	83	88	91	97	100	106	114
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	90	96	89	96	100	100	74	99
2. Industries extractives	107	89	81	96	105	100	110	109
3. Industries manufacturières	76	87	85	77	87	100	98	92
4. Construction	75	87	93	86	83	100	68	69
5. Electricité, gaz et eau	74	87	111	98	96	100	116	123
6. Commerce, banques, assurances ...	73	82	80	84	92	100	113	119
7. Immeubles d'habitation	102	94	93	89	92	100	79	90
8. Transports et communications	98	95	103	102	101	100	110	118
9. Pouvoirs publics (à l'excl. de l'en- seignement)	51	60	73	87	91	100	115	122
10. Enseignement	79	93	90	97	97	100	100	103
11. Autres services	56	67	71	72	88	100	107	112
<i>Total ...</i>	76	83	83	84	92	100	97	100
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	44	48	51	57	74	100	108	111
2. Exportations de biens et services ...	63	65	70	79	91	100	109	117
Exportations totales	61	64	68	77	89	100	109	116
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	36	42	44	51	72	100	107	104
4. Importations de biens et services ...	64	69	72	81	93	100	107	115
Importations totales	62	67	70	79	92	100	107	114
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1970)	78,8	81,3	84,5	88,0	93,8	100,0	103,5	109,1

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1961. — « Centre de Recherches économiques » de Louvain. — Annuaire démographique (O.N.U.). — Revue internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.). — Ministère de l'Emploi et du Travail : « Aperçu de l'évolution active belge pour la période 1948-1960 » et « Estimation de la population active belge au 30 juin des années 1950, 1955, 1957, 1960 à 1972 ».*

Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Séries statistiques de Bruxelles (DULBEA). — I.R.E.S. — International Financial Statistics (F.M.I.). — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.). — Statistiques Economiques belges 1950-1960. — Bulletin général de statistique de l'Office Statistique des Communautés européennes.*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

(milliers d'unités)

Source : ONEM.

	Demandes d'emploi ¹							Offres d'emploi	
	Chômeurs complets indemnisés				Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	Demandeurs d'emploi libres inoccupés		reçues ²	en suspens ¹
	à aptitude normale		à aptitude partielle ou très réduite	Total		ayant moins de 20 ans	ayant 20 ans ou plus		
	ayant moins de 20 ans	ayant 20 ans ou plus							
1966	2,5	23,1	35,9	61,5	6,6	2,4	5,7	13,3	7,5
1967	5,2	41,2	38,9	85,3	6,7	2,8	6,3	11,9	4,4
1968	5,2	53,4	44,1	102,7	7,0	2,6	6,4	13,4	4,9
1969	2,8	36,2	46,3	85,3	6,5	1,3	4,6	16,0	11,6
1970	2,1	24,0	45,2	71,3	6,3	1,1	4,0	Nouvelle série ³	
1971	3,5	22,9	44,5	70,9	6,8	1,6	4,0	17,8	23,9
1972	5,5	34,7	46,6	86,8	6,9	1,9	4,9	14,9	13,4
1973	5,4	38,2	48,1	91,7	8,2	1,9	4,5	14,8	8,5
1971 4 ^e trimestre	5,3	28,3	44,3	77,9	7,0	2,0	5,0	14,9	14,2
1972 1 ^{er} trimestre	6,3	35,9	46,5	88,7	6,4	1,7	4,9	12,8	8,8
2 ^e trimestre	4,3	31,2	46,1	81,6	7,9	1,5	4,3	16,3	7,5
3 ^e trimestre	4,3	32,3	46,0	82,6	8,5	2,2	4,9	16,0	9,0
4 ^e trimestre	7,1	39,8	47,4	94,4	7,9	2,4	5,5	13,1	9,1
1973 1 ^{er} trimestre	6,7	41,4	48,9	97,0	7,3	1,8	4,9	13,7	8,3
2 ^e trimestre	4,0	34,5	47,7	86,2	8,6	1,4	3,9	16,9	10,8
3 ^e trimestre	3,8	35,7	47,4	86,9	8,8	2,3	4,1	15,9	14,0
4 ^e trimestre	7,0	41,1	48,7	96,8	8,0	2,2	4,9	13,6	16,5
1973 Janvier	7,5	43,3	49,1	99,9	7,1	1,9	5,2	13,2	15,3
Février	6,8	42,3	49,1	98,2	7,1	1,8	5,0	16,5	9,5
Mars	5,7	38,7	48,4	92,8	7,6	1,7	4,6	14,4	10,4
Avril	4,8	37,3	48,1	90,2	8,2	1,4	4,4	19,8	12,6
Mai	4,0	34,2	47,9	86,1	8,9	1,3	3,9	15,4	12,4
Juin	3,3	31,9	47,2	82,4	8,7	1,4	3,5	17,6	14,2
Juillet	3,7	35,8	47,9	87,4	8,8	1,7	3,7	14,8	15,5
Août	3,4	34,8	47,1	85,3	8,8	2,3	4,1	9,7	15,1
Septembre	4,3	36,3	47,3	87,9	8,8	2,9	4,5	15,8	16,8
Octobre	6,5	38,9	47,8	93,2	8,6	2,5	5,0	15,2	17,5
Novembre	6,7	39,9	48,7	95,3	8,1	2,1	4,8	18,3	17,4
Décembre	7,7	44,5	49,7	101,9	7,4	1,9	4,8	12,7	15,4
1974 Janvier	7,9	45,5	50,1	103,5	7,3	1,5	3,5	8,6	13,2

¹ Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

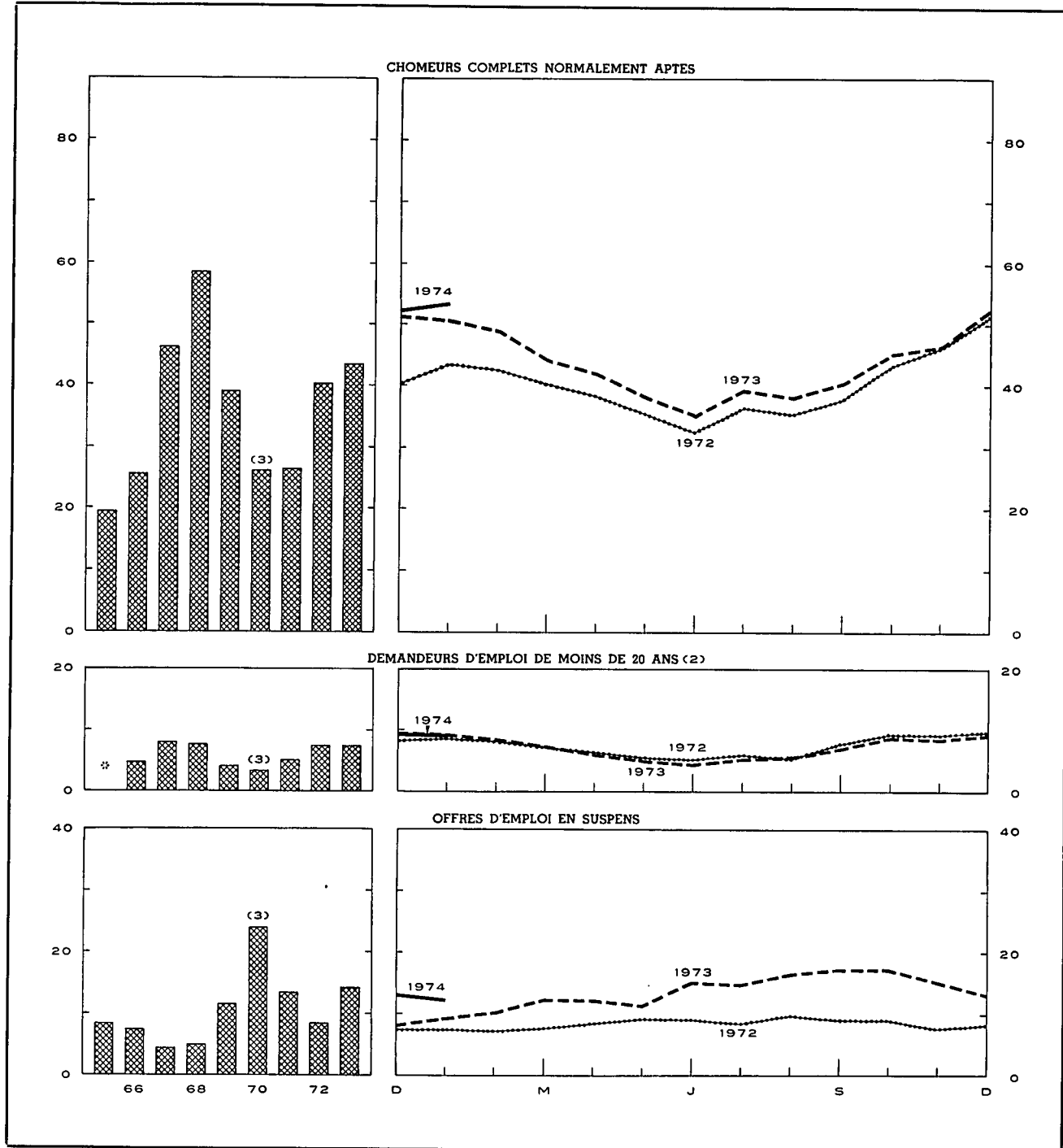
² Il s'agit des offres reçues pendant le mois. Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des offres reçues pendant l'année ou le trimestre.

³ Nouvelle série suite à l'entrée en vigueur, le 1-1-1970, de l'arrêté royal du 5-12-1969 relatif à la déclaration des licenciements collectifs et à la notification des emplois vacants. Cet arrêté impose notamment aux entreprises qui occupent au moins 20 travailleurs de notifier à l'ONEM tout emploi vacant depuis trois jours ouvrables au moins.

II - DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI ¹

(milliers d'unités)

Source : ONEM.



* Données non disponibles.

¹ Pour les données annuelles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

² Chômeurs complets normalement aptes et demandeurs d'emploi libres inoccupés.

³ Nouvelle série suite à l'entrée en vigueur, le 1-1-1970, de l'arrêté royal du 5 décembre 1969 relatif à la déclaration de licenciements collectifs et à la notification des emplois vacants. Cet arrêté impose notamment aux entreprises qui occupent au moins 20 travailleurs de notifier à l'ONEM tout emploi vacant depuis trois jours ouvrables au moins.

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E.M. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — I.R.E.S. — Industrie, revue de la F.E.B. —

Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.).

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — I.N.S. (superficie agricole utilisée, nombre d'animaux et production animale).

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973
Superficie agricole utilisée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	263	244	229	232	224	207	225	234	218
dont : froment	226	211	197	201	197	181	193	204	193
seigle	33	29	26	26	21	20	24	21	16
Céréales non panifiables	252	258	258	249	249	255	229	228	230
Plantes industrielles	95	92	95	107	109	101	109	112	115
Plantes et racines tuberculifères	89	90	91	81	77	80	73	65	70
Légumes cultivés pour la graine	10	9	8	8	8	7	5	4	3
Prés et prairies	795	795	794	791	788	795	782	768	762
Divers	98	102	102	96	98	97	103	110	114
Total ...	1.602	1.590	1.577	1.564	1.553	1.542	1.529	1.521	1.512
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	854	650	828	839	754	708	878	916	976
Autres céréales	962	896	1.129	1.033	968	843	1.034	1.033	1.118
Betteraves sucrières	2.748	2.858	3.615	4.108	4.217	3.868	4.873	4.319	5.136
Lin (graines et paille)	190	167	105	108	112	48	93	61	52
Chicorée à café	46	29	32	40	43	56	54	27	31
Pommes de terre	1.419	1.475	1.943	1.566	1.253	1.373	1.373	1.258	1.201
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Total des bovidés	2.725	2.767	2.753	2.799	2.839	2.887	2.840	2.825	2.962
dont : vaches laitières	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	997	967	964	994
Porcs	1.824	1.948	2.300	2.479	2.780	3.722	3.912	4.283	4.630
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	1.953	2.199	2.403	2.585	2.475	2.355	2.339	2.510	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes) .	451	490	538	576	599	695	729	753	

¹ Recensement au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : I.N.S.

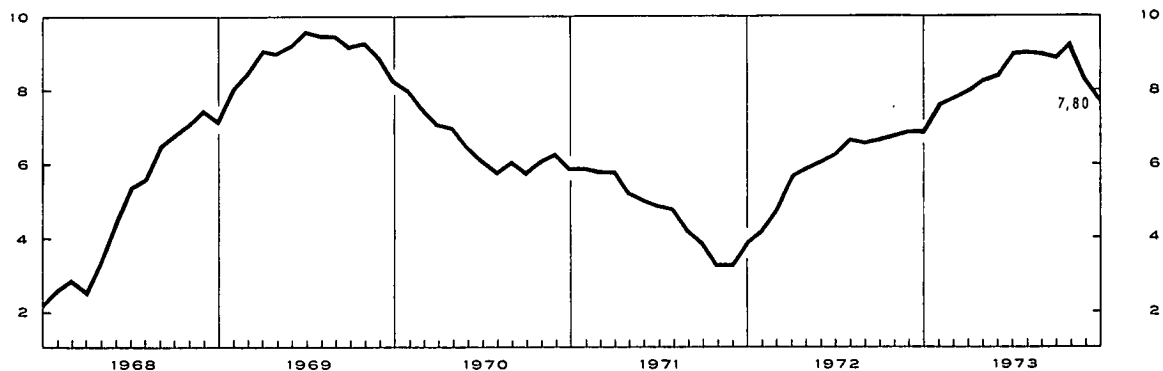
	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
Aiglefin	233	141	130	136	361	346	157	142
Cabillaud	1.124	1.052	1.322	1.695	1.176	859	1.584	1.630
Plie	294	442	516	450	376	398	383	357
Sole	263	329	412	356	309	320	319	227
Raie	280	182	178	219	231	199	169	133
Hareng	112	61	30	11	38	62	55	105
Crevettes	72	80	104	80	114	114	75	72

Références bibliographiques : *Revue de l'Agriculture* (Ministère de l'Agriculture) — *Statistiques agricoles* (I.N.S.) — *Annuaire statistique de la Belgique*.

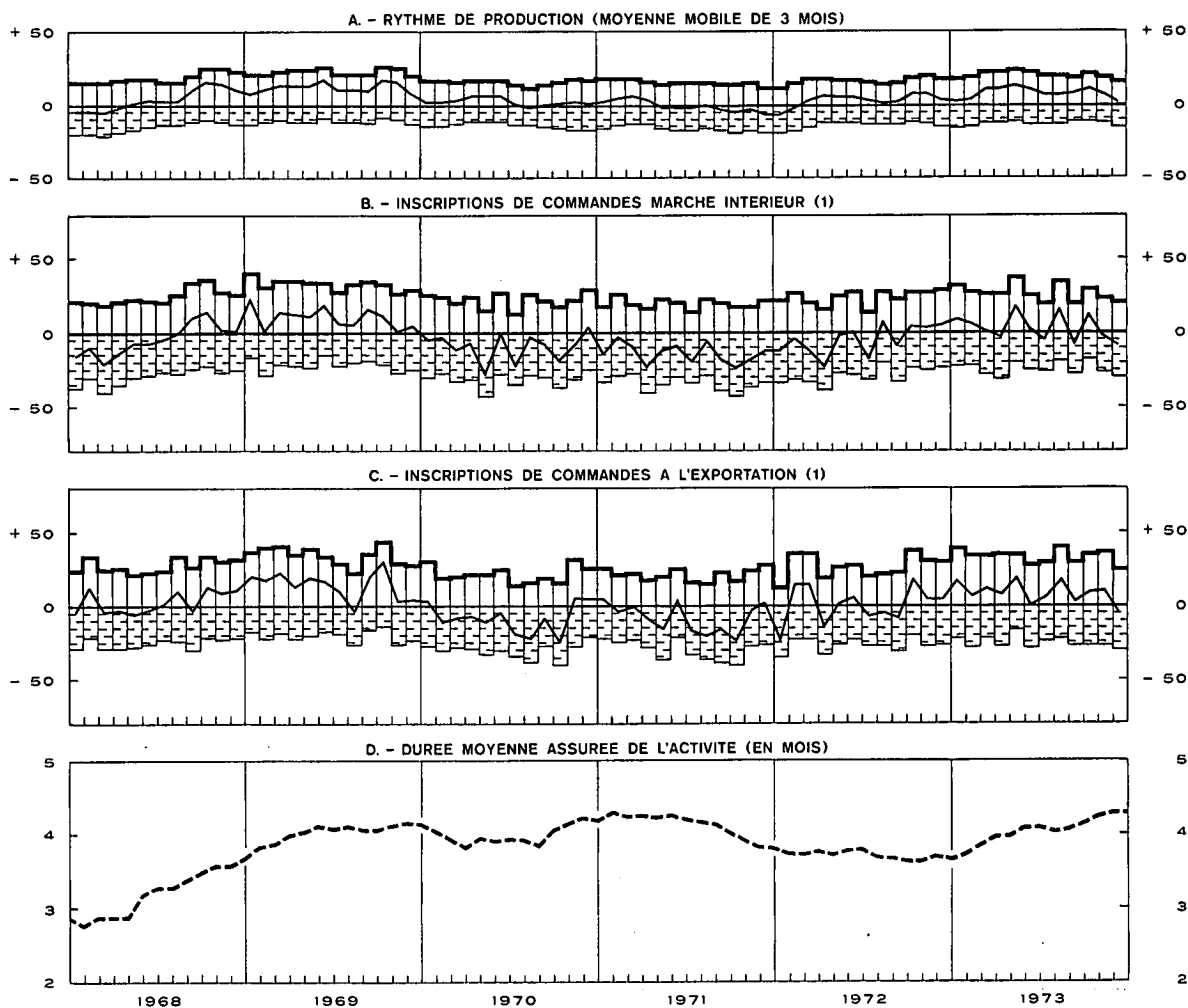
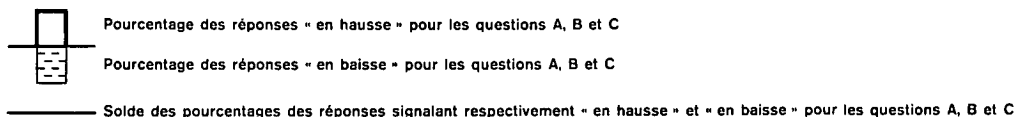
IV. — INDUSTRIE

IV . 0. — ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

COURBE SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE MENSUELLE DE LA BANQUE NATIONALE *



RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE **



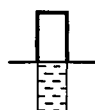
* La composition de cette « Courbe synthétique » a été expliquée dans le Bulletin de la Banque Nationale du mois d'octobre 1972. Le lecteur qui le désire, trouvera, d'autre part, les données chiffrées correspondant à cette courbe pour la période janvier 1968 - mai 1978 dans le Bulletin de juin 1978, pp. XXXI et XXXII.

** Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications

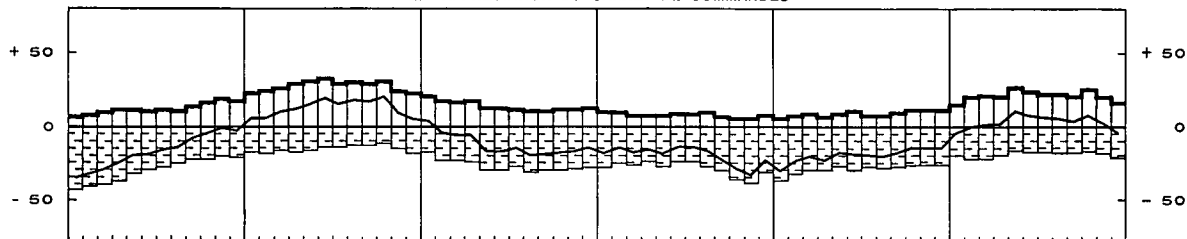
métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidérurgie, terre cuite, textile et verre. Elle ne comprennent pas la chimie en 1968. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions A, B et C la variation par rapport au mois précédent.

1 Mouvements saisonniers éliminés.

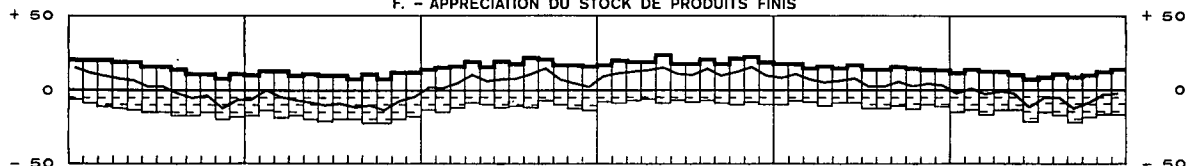
RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *


 Pourcentage des réponses « en hausse » pour les questions G, H et J
 Pourcentage des réponses « supérieur à la normale » pour les questions E, F et I
 Pourcentage des réponses « en baisse » pour les questions G, H et J
 Pourcentage des réponses « inférieur à la normale » pour les questions E, F et I
 ——— Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions G, H et J
 ——— Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « supérieur » et « inférieur » à la normale pour les questions E, F et I

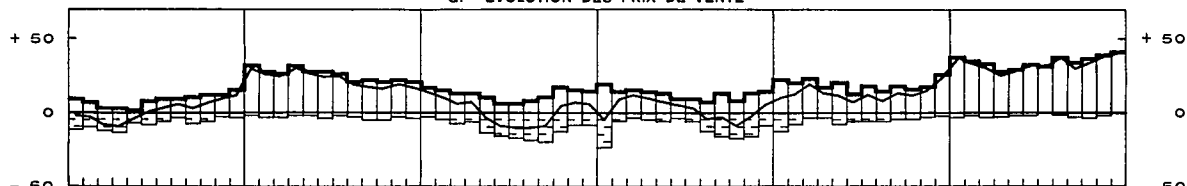
E. - APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES



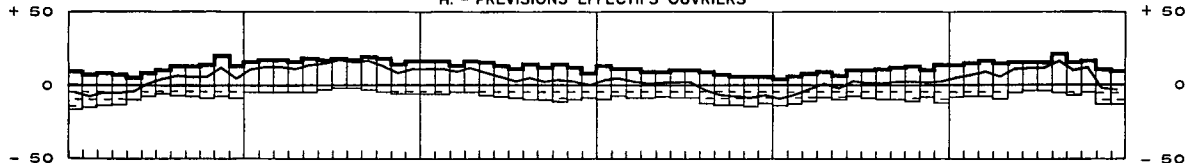
F. - APPRECIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS



G. - EVOLUTION DES PRIX DE VENTE



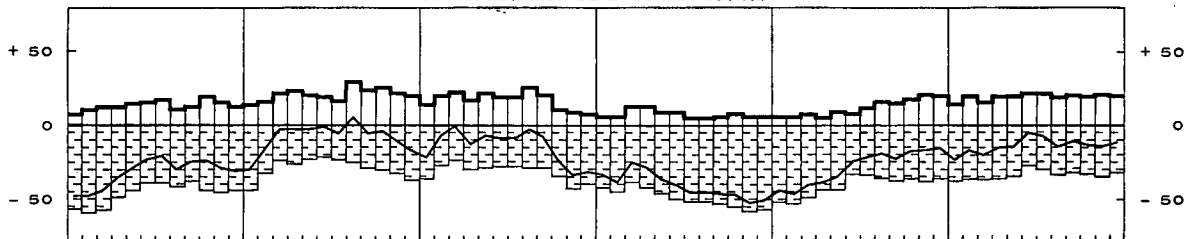
H. - PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS



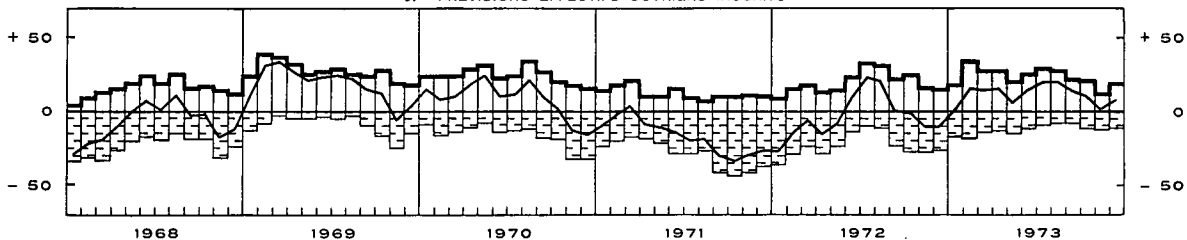
RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Travaux de gros oeuvre de bâtiments

I. - APPRECIATION DE LA DUREE ASSUREE



J. - PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS INSCRITS



* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidérurgie, terre cuite, textile et verre. Elles ne comprennent pas la chimie

en 1968. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions E, F, G et H la variation par rapport au mois précédent.

IV - 1. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1963 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indices non saisonnalisés			Indices saisonnalisés ¹
	Source : I.N.S.		Source : Agéfi	Source : I.N.S.
	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général	Indice général *
1966	111	114	109	111
1967	113	116	111	113
1968	119	124	121	120
1969	131	138	131	131
1970	135	144	134	135
1971	139	148	137	138
1972	p 148	p 158	146	p 148
1973			p 150	
1971 4 ^e trimestre	145	155	135	138
1972 1 ^{er} trimestre	147	157	142	138
2 ^e trimestre	148	158	146	141
3 ^e trimestre	136	146	141	143
4 ^e trimestre	p 160	p 172	150	p 147
1973 1 ^{er} trimestre	p 158	p 169	147	p 150
2 ^e trimestre	p 156	p 167	153	p 153
3 ^e trimestre	p 144	p 156	146	p 154
4 ^e trimestre			p 153	
1972 Décembre	p 156	p 167	151	p 148
1973 Janvier	p 155	p 166	141	p 149
Février	p 150	p 162	140	p 150
Mars	p 168	p 181	160	p 151
Avril	p 155	p 166	154	p 152
Mai	p 159	p 174	155	p 153
Juin	p 153	p 162	151	p 153
Juillet	p 119	p 123	140	p 154
Août	p 156	p 169	150	p 155
Septembre	p 156	p 169	146	p 155
Octobre	p 175	p 189	p 151	p 155
Novembre			p 156	
Décembre			p 153	

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs)

Base 1963 = 100

Source : I.N.S.

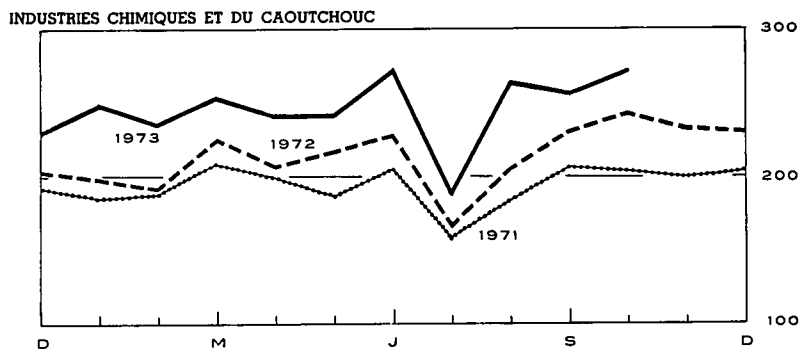
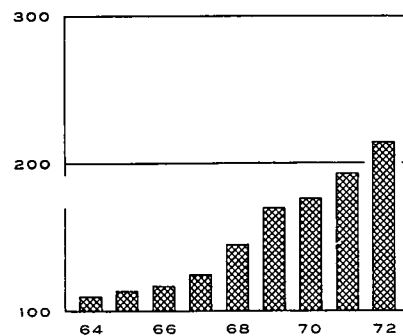
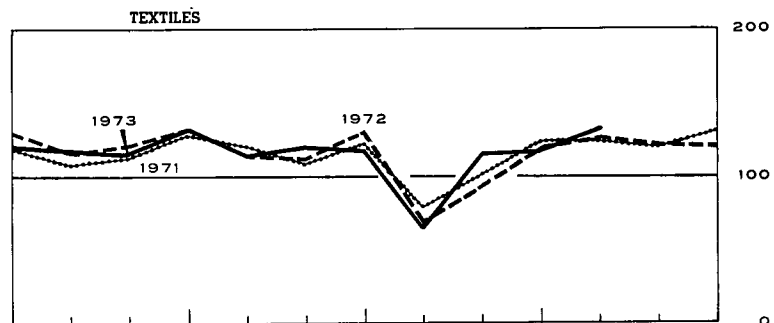
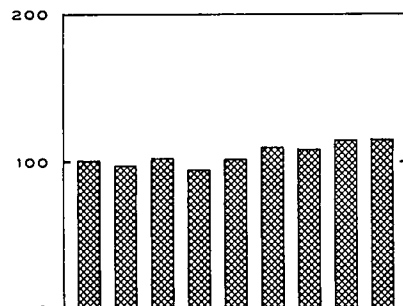
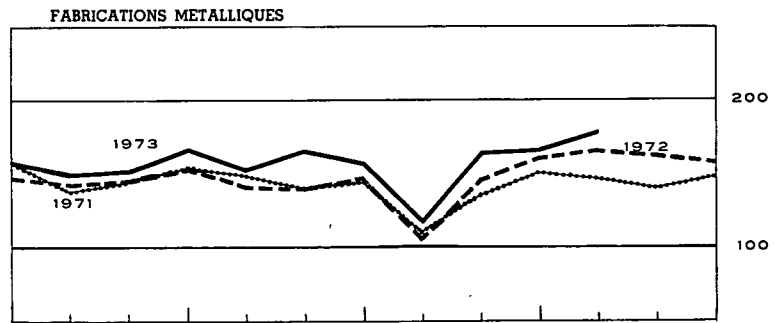
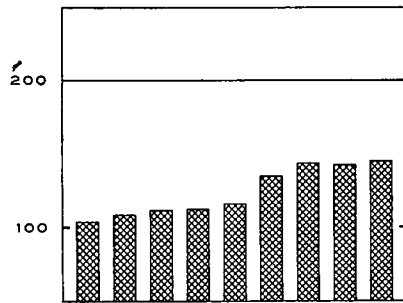
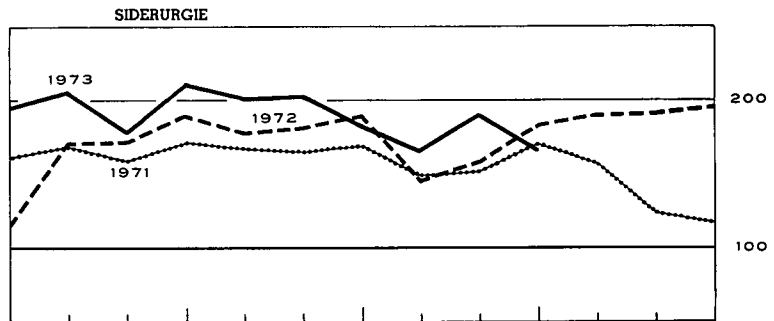
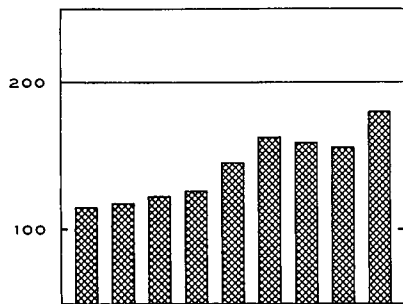
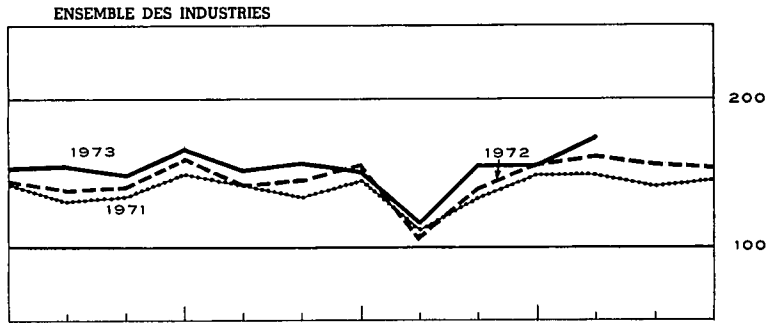
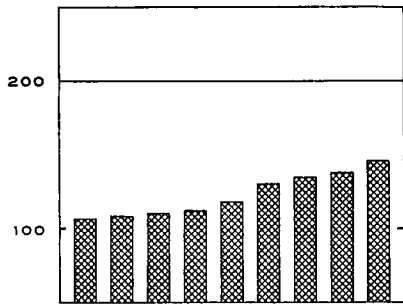
Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Industries manufacturières											Industrie chimique et industrie du caoutchouc	Raffineries de pétrole		
		Industries extractives	Indice général	Industries prod. minéraux non métall. à l'excl. dérivés pétrole et charbon	Sidérurgie	Industrie des métaux non ferreux	Industrie des fabrications métalliques	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industries textiles						Total	Trans- formation des matières plastiques
									Total	Fila- ture	Tissage	Bonne- terie				
1965	109	96	110	112	118	121	109	107	98	97	99	98	114	144	128	
1966	111	86	114	112	123	122	112	112	103	99	107	102	117	172	137	
1967	113	83	116	113	126	118	113	119	95	89	102	96	125	219	142	
1968	119	76	124	115	145	129	116	121	102	98	108	97	145	260	189	
1969	131	69	138	123	163	133	135	129	110	104	118	104	171	310	235	
1970	135	63	144	132	159	142	144	136	109	102	121	101	177	338	246	
1971	139	62	148	131	156	139	142	142	115	104	131	108	194	429	249	
1972	p 148	60	p 158	134	179	146	p 148	146	115	101	139	104	216	525	297	
1971 3 ^e trimestre	131	55	140	127	157	133	132	145	101	92	117	95	183	413	243	
4 ^e trimestre	145	65	155	135	133	148	145	160	125	113	148	111	203	475	256	
1972 1 ^{er} trimestre	147	65	157	123	178	148	148	135	124	110	147	114	206	489	271	
2 ^e trimestre	148	65	158	143	184	147	142	145	120	108	145	106	219	534	302	
3 ^e trimestre	136	50	146	128	163	131	138	144	95	82	114	88	202	484	311	
4 ^e trimestre	p 160	61	p 172	140	193	157	p 163	158	123	106	152	109	237	597	305	
1973 1 ^{er} trimestre	p 158	58	p 169	133	199	143	p 157	144	122	102	151	109	248	667	277	
2 ^e trimestre	p 156	p 54	p 167	148	197	163	p 159	153	p 118	101	149	99	244	721	317	
3 ^e trimestre	p 144	40	156	135	174	154	150	159	100	81	---	---	237	---	303	
1972 Octobre	165	66	176	154	191	157	166	164	127	108	154	118	244	623	276	
Novembre	p 160	60	p 172	138	192	163	p 163	165	122	101	152	110	234	639	313	
Décembre	p 156	58	p 167	130	196	151	p 159	145	121	98	150	100	231	528	325	
1973 Janvier	p 155	59	p 166	127	207	151	p 150	140	118	101	145	104	248	634	207	
Février	p 150	55	p 162	121	179	132	p 154	135	118	98	145	107	237	652	281	
Mars	p 168	61	p 181	150	213	144	p 167	157	130	107	163	117	258	715	344	
Avril	p 155	55	p 166	147	201	146	p 154	141	114	98	141	99	240	653	337	
Mai	p 159	p 56	p 174	150	206	172	p 166	160	121	102	151	106	255	781	339	
Juin	p 153	p 51	p 162	147	184	172	p 158	159	p 119	104	156	92	237	728	276	
Juillet	p 119	p 30	p 128	113	166	p 128	p 119	p 144	p 66	56	106	p 45	190	499	303	
Août	p 156	44	169	138	190	157	165	168	117	91	113	98	265	662	313	
Septembre	p 156	47	169	154	167	178	166	164	118	96	---	111	257	---	293	
Octobre	p 175	57	189	163	190	190	179	193	134	106	---	119	273	---	290	

* Excl. la construction.

¹ Moyenne des douze derniers mois. Les indices sont corrigés pour la composition inégale des mois.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1963 = 100



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Administration des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Energie [col. (8)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6), (7) et (9)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille				Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Electricité	Pétroles bruts	Gaz										
	Production	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille cruë 1		Production	Mise en œuvre	Production de gaz manufacturé 2	Importations de gaz naturel 3									
										(milliers de tonnes)				(kg)	(millions kWh)	(milliers ton.)	(millions de m ³)	
										(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1966	1.458	3.046	417	2.188	1.270	1.793	1.383	244	...									
1967	1.369	2.644	364	2.140	1.336	1.884	1.440	267	23									
1968	1.234	1.735	464	2.242	1.418	2.088	1.913	261	100									
1969	1.100	631	479	2.211	1.506	2.303	2.379	210	249									
1970	947	215	593	2.099	1.599	2.413	2.485	173	351									
1971	913	400	417	1.750	1.585	2.633	2.520	149	549									
1972	875	472	469	1.753	1.616	2.972	3.008	160	689									
1973	p 737	p 195			p 1.551	3.260												
1971 4 ^e trimestre	933	400	424	1.688	1.587	2.920	2.593	131	584									
1972 1 ^{er} trimestre	984	595	370	1.693	1.630	3.027	2.748	155	622									
2 ^e trimestre	945	677	473	1.872	1.673	2.785	3.056	161	616									
3 ^e trimestre	720	600	435	1.603	1.571	2.697	3.145	154	695									
4 ^e trimestre	851	472	596	1.846	1.578	3.381	3.085	169	825									
1973 1 ^{er} trimestre	872	462	550	1.809	1.621	3.397	2.807	88	885									
2 ^e trimestre	774	462	523	1.748	1.552	3.086	3.212	82	704									
3 ^e trimestre	581	281			1.465	2.967	3.066	80										
4 ^e trimestre	p 721	p 195			p 1.544	3.590												
1973 Janvier	871	429	505	1.922	1.595	3.504	2.093	88	1.002									
Février	826	428	543	1.701	1.617	3.210	2.844	81	849									
Mars	918	462	560	1.805	1.652	3.476	3.483	95	804									
Avril	802	468	449	1.675	1.670	3.238	3.408	89	782									
Mai	821	490	540	1.776	1.546	3.086	3.435	85	708									
Juin	700	462	579	1.794	1.441	2.933	2.792	73	621									
Juillet	523	366	362	1.258	1.512	2.708	3.065	81	622									
Août	598	296	590	1.680	1.453	3.039	3.169	88	659									
Septembre	623	281			1.430	3.153	2.964	72										
Octobre	790	247			1.555	3.647	2.931											
Novembre	p 741	p 217			p 1.506	3.554	3.484											
Décembre	p 631	p 195			p 1.572	3.570												
1974 Janvier	p 738	p 156			p 1.564													

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1 tonne de coke = 1,8 tonne de houille crue; 1 tonne d'agglomérés = 0,9 tonne de houille crue).

2 1 m³ = 4.250 kilocalories.
3 1 m³ = 8.400 kilocalories.

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1966	743	572	6,90	6,59	13,49	13,43
1967	810	626	6,72	6,70	13,42	13,69
1968	964	722	7,35	8,60	15,95	14,67
1969	1.070	819	8,57	11,52	20,09	18,20
1970	1.051	775	9,35	13,00	22,35	21,28
1971	1.037	770	9,42	14,24	23,66	23,33
1972	1.211	894	10,17	15,84	26,01	26,03
1973	p 1.294					
1971 4 ^e trimestre	872	700	9,61	14,11	23,72	25,36
1972 1 ^{er} trimestre	1.189	908	9,84	15,48	25,32	25,86
2 ^e trimestre	1.240	923	10,51	16,08	26,59	26,73
3 ^e trimestre	1.107	817	8,89	14,01	22,90	22,65
4 ^e trimestre	1.310	928	11,44	17,80	29,24	28,88
1973 1 ^{er} trimestre	1.318	995	p 11,79	p 19,31	p 31,10	p 29,65
2 ^e trimestre	1.319	973	p 12,38	p 20,61	p 32,99	p 30,67
3 ^e trimestre	1.178	837				
4 ^e trimestre	p 1.361					
1972 Décembre	1.351	906	11,58	18,29	29,87	29,41
1973 Janvier	1.385	1.019	p 10,78	p 18,23	p 29,01	p 26,91
Février	1.164	919	p 11,99	p 18,38	p 30,37	p 28,82
Mars	1.405	1.047	p 12,61	p 21,31	p 33,92	p 33,23
Avril	1.371	968	p 11,97	p 19,49	p 31,46	p 29,00
Mai	1.362	1.027	p 13,53	p 22,11	p 35,64	p 32,91
Juin	1.223	924	p 11,63	p 20,24	p 31,87	p 30,11
Juillet	1.239	734	p 9,64	p 15,10	p 24,74	p 20,57
Août	1.280	875				
Septembre	1.014	901				
Octobre	1.279	1.052				
Novembre	p 1.412					
Décembre	p 1.392					

IV - 5. — CONSTRUCTION

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Production (Indices 1968 = 100) 1	Autorisations de bâtir accordées				Constructions commencées			
		Logements		Autres immeubles		Logements		Autres immeubles	
		Nombre	Milliers de mètres cubes	Nombre	Milliers de mètres cubes	Nombre	Milliers de mètres cubes	Nombre	Milliers de mètres cubes
1965	115	5.210	2.583	547	2.035	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1966	118	6.192	3.023	724	2.096	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1967	125	5.767	2.773	714	2.154	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1968	118	5.328	2.598	585	1.994	3.950	2.004	438	1.376
1969	123	6.095	3.074	894	2.426	4.656	2.374	641	1.721
1970	141	5.035	2.506	683	2.799	3.562	1.861	518	1.949
1971	140	3.884	1.992	450	2.268	3.486	1.839	473	2.225
1972	139	6.158	3.231	593	2.801	4.326	2.321	511	2.290
1971 3 ^e trimestre	141	3.880	2.017	509	2.642	3.908	2.110	515	2.538
4 ^e trimestre	140	4.127	2.115	499	2.415	3.324	1.761	516	2.377
1972 1 ^{er} trimestre	140	5.233	2.707	517	1.983	3.836	2.012	530	2.341
2 ^e trimestre	142	6.412	3.355	624	2.919	4.948	2.644	483	2.237
3 ^e trimestre	140	5.408	2.966	628	3.499	4.026	2.227	554	2.139
4 ^e trimestre	139	7.581	3.898	603	2.802	4.495	2.401	477	2.441
1973 1 ^{er} trimestre	140	6.828	3.607	593	2.664	4.843	2.443	407	1.937
2 ^e trimestre	137								
3 ^e trimestre	136								
1972 Octobre	139	7.778	3.925	693	3.278	5.272	3.008	562	3.031
Novembre	139	7.744	3.806	585	2.950	5.446	2.595	459	2.982
Décembre	139	7.220	3.964	531	2.179	2.767	1.601	409	1.313
1973 Janvier	141	5.809	3.192	555	2.689	4.930	2.239	427	2.140
Février	141	7.172	3.610	554	2.262	3.507	1.877	295	1.495
Mars	140	7.502	4.018	670	3.041	6.092	3.212	500	2.175
Avril	138	6.698	3.488		3.360	6.755	3.658		4.004
Mai	137	8.189	4.233		3.327	7.095	3.808		3.379
Juin	137								
Juillet	137								
Août	136								
Septembre	136								
Octobre	135								

1 Moyenne des douze derniers mois. Les indices sont corrigés pour la composition inégale des mois et portent sur les travaux publics et privés.

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (ajustée pour variations saisonnières)

Base 1963 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E. (8 pays ¹)			Belgique			République fédérale d'Allemagne ²		
	1971	1972	% variat. *	1971	1972	% variat. *	1971	1972	% variat. *
	1972	1973		1972	1973		1972	1973	
1 ^{er} trimestre	148	152	+ 2,7	137	138	+ 1,3	156	159	+ 2,0
2 ^e trimestre	148	155	+ 4,9	137	141	+ 3,3	158	161	+ 1,9
3 ^e trimestre	149	155	+ 3,9	137	143	+ 4,8	156	161	+ 2,9
4 ^e trimestre	149	161	+ 7,8	138	147	+ 6,5	153	167	+ 9,0
1 ^{er} trimestre	152	165	+ 8,6	138	150	+ 8,7	159	173	+ 8,7
2 ^e trimestre	155	168	+ 8,4	141	153	+ 8,1	161	174	+ 8,6
3 ^e trimestre	155	168	+ 8,4	143	154	+ 7,7	161	173	+ 7,6
4 ^e trimestre	161			147			167		
	Royaume-Uni			France			Italie		
	1971	1972	% variat. *	1971	1972	% variat. *	1971	1972	% variat. *
	1972	1973		1972	1973		1972	1973	
1 ^{er} trimestre	125	121	- 3,0	156	166	+ 6,7	150	154	+ 2,7
2 ^e trimestre	126	128	+ 1,0	155	168	+ 8,7	148	156	+ 5,1
3 ^e trimestre	125	129	+ 3,0	161	172	+ 7,5	150	153	+ 2,0
4 ^e trimestre	125	133	+ 6,0	164	175	+ 7,3	151	162	+ 6,9
1 ^{er} trimestre	121	138	+ 13,4	166	183	+ 9,9	154	157	+ 1,9
2 ^e trimestre	128	138	+ 7,8	168	183	+ 8,9	156	171	+ 9,6
3 ^e trimestre	129	140	+ 8,7	172	187	+ 8,7	153	174	+ 13,7
4 ^e trimestre	133			175			162		
	Pays-Bas			Irlande ³			Grand-Duché de Luxembourg		
	1971	1972	% variat. *	1971	1972	% variat. *	1971	1972	% variat. *
	1972	1973		1972	1973		1972	1973	
1 ^{er} trimestre	187	199	+ 6,6	163	168	+ 2,9	122	124	+ 2,1
2 ^e trimestre	187	202	+ 8,5	163	166	+ 1,9	127	130	+ 2,0
3 ^e trimestre	190	204	+ 7,4	162	171	+ 5,8	127	132	+ 4,0
4 ^e trimestre	194	211	+ 9,1	168	179	+ 6,5	126	137	+ 9,1
1 ^{er} trimestre	199	215	+ 8,0	168	190	+ 13,1	124	145	+ 16,3
2 ^e trimestre	202	216	+ 7,0	166	187	+ 12,3	130	142	+ 9,8
3 ^e trimestre	204	218	+ 6,9	171	n.d.	n.d.	132	146	+ 10,6
4 ^e trimestre	211			179			137		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ Belgique, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, France,

Italie, Pays-Bas, Irlande et Grand-Duché de Luxembourg. Le Danemark n'établit pas d'indice de la production industrielle.
² Y compris Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — I.R.E.S. — Bulletin de Fabrimétal. — Bulletin statistique mensuel de Fédéchar. — Bulletin mensuel de

L'Energie électrique. — Agence économique et financière. — La Construction. — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.).

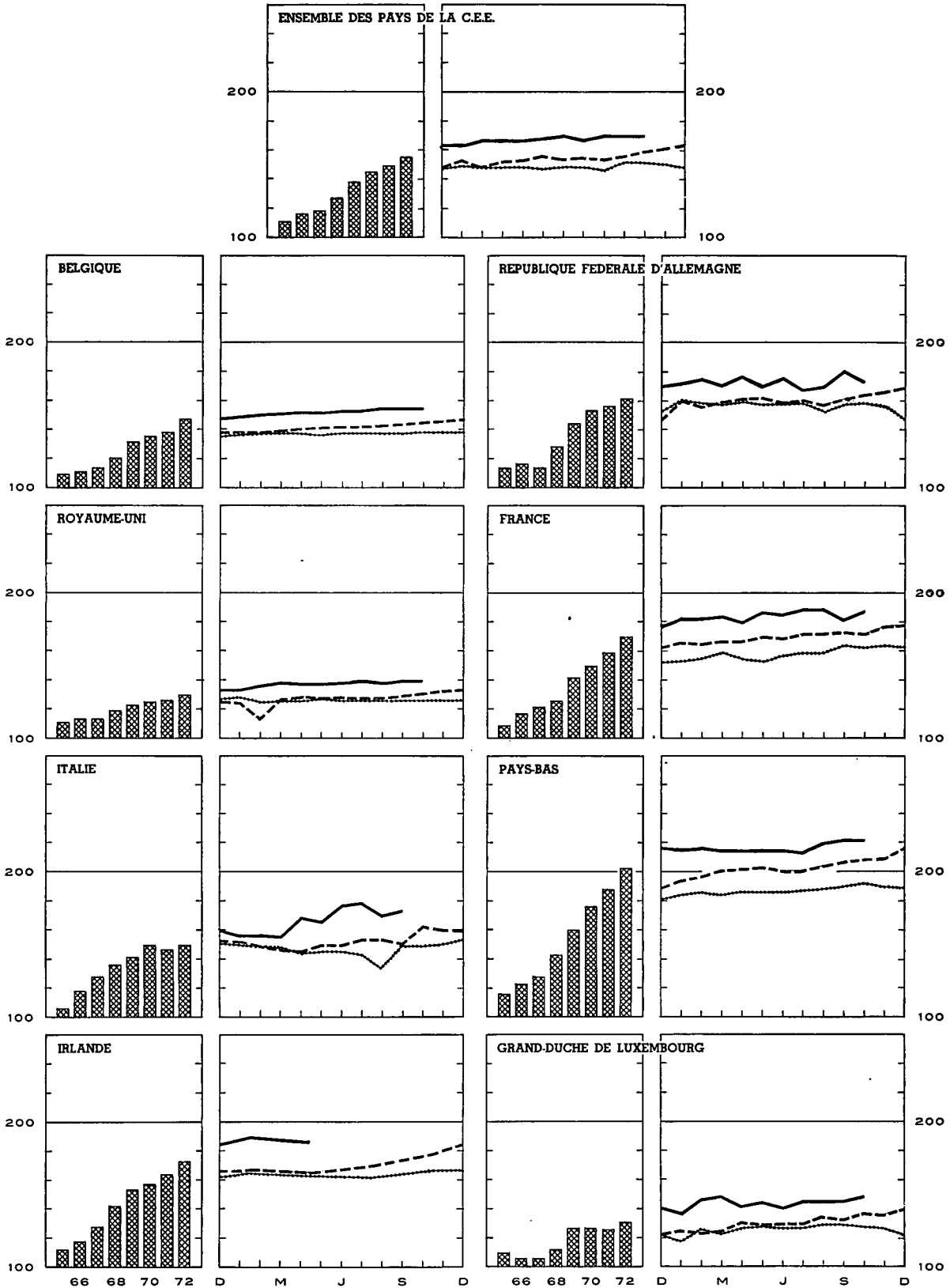
IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

Base 1968 = 100

(Indices ajustés pour variations saisonnières)

----- 1971 - - - - - 1972 ——— 1973



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a. — Activités de la S.N.C.B. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)				Trafic payant aérien régulier	
	Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont :			
				combustibles et huiles minérales	minerais	(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
	(millions)		(milliers de tonnes)				
1965	748	563	5.323	1.867	1.274	148,8	18,8
1966	726	519	4.943	1.650	1.222	137,8	18,4
1967	711	507	4.925	1.576	1.259	162,8	22,8
1968	681	556	5.273	1.621	1.321	164,7	25,3
1969	686	618	5.769	1.655	1.450	183,9	31,4
1970	688	651	5.931	1.592	1.508	203,9	34,4
1971	702	611	5.535	1.457	1.379	226,6	38,0
1972	681	624	5.778	1.495	1.447	257,7	42,6
1971 3 ^e trimestre	690	584	5.368	1.389	1.439	316,1	44,7
4 ^e trimestre	713	609	5.455	1.437	1.220	202,1	40,9
1972 1 ^{er} trimestre	690	621	5.694	1.464	1.419	197,6	36,1
2 ^e trimestre	695	624	5.849	1.542	1.468	249,1	41,7
3 ^e trimestre	664	548	5.164	1.326	1.327	353,2	50,4
4 ^e trimestre	674	703	6.403	1.648	1.575	230,9	42,2
1973 1 ^{er} trimestre	680	694	6.472	1.597	1.744	241,1	42,4
2 ^e trimestre	686	680	6.433	1.603	1.749	313,6	49,4
3 ^e trimestre	645	635	5.822	1.403	1.656	409,2	57,1
1972 Novembre	669	707	6.385	1.681	1.517	193,9	38,5
Décembre	679	686	6.357	1.651	1.629	234,6	44,2
1973 Janvier	697	702	6.586	1.598	1.773	239,8	39,9
Février	660	654	6.140	1.504	1.654	203,4	38,7
Mars	683	726	6.691	1.690	1.804	280,2	48,7
Avril	679	654	6.086	1.557	1.684	300,4	49,0
Mai	689	746	6.827	1.673	1.842	296,4	48,4
Juin	689	684	6.385	1.579	1.722	343,9	50,7
Juillet	606	629	5.791	1.409	1.660	429,0	58,5
Août	668	664	6.028	1.400	1.856	411,2	56,8
Septembre	662	613	5.646	1.400	1.453	387,3	55,9
Octobre	677	778	7.050	1.744	1.823	250,7	41,0
Novembre	676	670	6.203				

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits

du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été axée.

V - 1b. — Navigation maritime

**V - 1c. — Navigation
intérieure**

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ports de Bruges et Zeebrugge			Ensemble des trafics 1	
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes- km.)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)
1965	4.615	3.366	1.587	160	149	108	313	118	39	6.412	507
1966	4.761	3.376	1.514	143	148	76	337	156	40	6.633	497
1967	4.872	3.516	1.683	125	136	74	417	96	39	7.111	522
1968	5.127	4.042	1.991	131	108	97	684	304	50	7.778	554
1969	5.461	4.069	1.921	419	373	331	981	635	67	7.721	572
1970	5.658	4.565	1.946	476	463	303	1.005	615	71	7.630	558
1971	5.433	3.864	2.037	572	608	208	1.222	593	62	7.947	561
1972	5.366	3.183	2.490	688	634	341	1.485	623	85	8.034	563
1971 3 ^e trimestre ..	5.227	3.863	1.962	553	449	326	1.397	522	64	8.117	555
4 ^e trimestre ..	5.284	3.514	1.907	591	706	195	1.366	536	77	7.896	568
1972 1 ^{er} trimestre ..	5.417	2.886	2.057	600	493	283	1.386	702	69	7.398	525
2 ^e trimestre ..	5.607	3.302	2.442	692	580	366	1.471	619	71	8.557	602
3 ^e trimestre ..	5.339	3.203	2.171	699	614	361	1.639	655	89	8.020	546
4 ^e trimestre ..	5.354	3.341	2.681	763	849	354	1.443	517	112	8.162	579
1973 1 ^{er} trimestre ..	5.274	2.985	2.593	641	873	360	1.535	442	83	8.475	568
2 ^e trimestre ..	5.313	3.466	2.564	568	682	340	1.709	831	105	7.978	474
3 ^e trimestre ..				773			1.661				
1972 Novembre	5.220	3.307	2.553	759	503	263	1.388	757	97	7.591	523
Décembre	5.359	3.432	2.741	881	1.050	364	1.444	391	85	8.119	589
1973 Janvier	5.317	3.269	2.529	635	754	457	1.549	509	92	8.146	550
Février	4.672	2.524	2.299	588	994	401	1.245	316	78	7.945	534
Mars	5.832	3.161	2.951	701	870	223	1.812	501	79	9.334	621
Avril	5.202	3.387	2.390	536	477	285	1.584	827	109	8.724	583
Mai	5.484	3.931	2.728	439	593	299	1.820	782	93	6.303	306
Juin	5.253	3.079	2.575	728	976	436	1.722	883	113	8.908	533
Juillet	5.486	3.031	2.110	713	548	608	1.650	445	112		
Août	5.529	3.764	2.209	807	850	364	1.629	915	67		
Septembre ...				799			1.703				
Octobre				774							
Novembre				767							

1 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

Y - 2. — TOURISME ¹

(milliers de nuitées)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	République fédérale d'Allemagne	Etats-Unis d'Amérique
1965	1.909	1.402	112	83	120	64	31
1966	1.971	1.448	107	91	117	72	34
1967	2.098	1.552	110	105	114	72	40
1968	2.083	1.560	101	115	98	72	35
1969	2.112	1.590	88	132	82	75	38
1970	2.212	1.646	91	131	106	86	42
1971	2.260	1.661	98	145	104	99	43
1972	2.166	1.600	97	142	87	93	41
1971 2 ^e trimestre	2.160	1.539	105	117	155	98	48
3 ^e trimestre	5.891	4.563	209	412	207	237	72
4 ^e trimestre	580	339	40	29	31	33	26
1972 1 ^{er} trimestre	505	288	41	22	26	32	24
2 ^e trimestre	1.870	1.286	95	102	123	98	49
3 ^e trimestre	5.700	4.488	212	412	169	208	65
4 ^e trimestre	590	338	40	31	29	35	25
1973 1 ^{er} trimestre	427	204	37	22	24	30	24
2 ^e trimestre	2.154	1.500	103	114	126	133	50
1972 Juillet	8.722	6.828	167	903	205	359	73
Août	6.615	5.427	363	260	224	166	62
Septembre	1.762	1.208	106	73	79	99	61
Octobre	673	355	46	40	45	50	41
Novembre	545	310	40	24	24	31	15
Décembre	553	350	34	30	17	25	20
1973 Janvier	378	183	31	21	21	26	22
Février	387	179	35	18	23	29	22
Mars	516	250	45	26	29	36	27
Avril	1.788	1.288	116	45	123	74	33
Mai	1.647	1.103	88	79	128	74	50
Juin	3.027	2.110	106	217	126	251	68
Juillet	8.677	6.777	165	871	198	378	77

¹ Y compris les nuitées de camping.

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Indices des ventes

Total du commerce de détail

Base 1966 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indices par formes de distribution					Indices par catégories de produits				Indice général	
	Petit commerce de détail	Grands magasins à rayons multiples	Coopé- ratives de consom- mation	Entre- prises du commerce de détail à succur- sales	Super- marchés 1	Alimen- tation 2	Textiles et habille- ment 3	Articles d'ameu- blement et de ménage	Autres articles	Indice de valeur	Indice de quantité 4
1967	103	103	103	114	116	106	100	103	103	104	102
1968	109	108	105	141	131	111	106	114	114	111	107
1969	119	118	106	173	162	118	120	128	127	122	114
1970	126	131	108	209	193	128	128	140	140	133	120
1971	132	140	108	251	232	133	137	171	150	143	125
1972	145	160	108	288	248	145	147	196	176	160	135
1971 3 ^e trimestre	133	137	104	245	241	133	126	181	153	143	125
1971 4 ^e trimestre	149	170	118	295	255	142	169	210	168	163	140
1972 1 ^{er} trimestre	129	140	107	257	224	134	126	167	156	143	122
1972 2 ^e trimestre	148	155	108	282	242	144	156	196	179	162	137
1972 3 ^e trimestre	143	157	105	287	261	146	136	196	175	159	133
1972 4 ^e trimestre	159	187	112	325	265	156	172	225	192	178	146
1973 1 ^{er} trimestre	p 148	155	103	302	261	p 147	p 132	p 203	p 195	p 164	p 132
1973 2 ^e trimestre	p 169	176	106	331	288	p 158	p 186	p 226	p 210	p 186	p 148
1973 3 ^e trimestre	p 155	167	98	313	301	p 156	p 146	p 217	p 194	p 173	p 136
1972 Septembre	152	170	110	311	274	153	148	215	186	170	141
1972 Octobre	149	156	105	299	240	145	163	205	175	165	136
1972 Novembre	148	174	103	296	247	146	153	206	181	164	135
1972 Décembre	181	232	128	379	308	177	200	264	219	204	166
1973 Janvier	p 143	145	102	291	251	p 142	p 128	p 191	p 190	p 158	p 128
1973 Février	p 136	146	96	289	249	p 140	p 110	p 194	p 182	p 153	p 123
1973 Mars	p 165	173	112	327	282	p 158	p 159	p 224	p 214	p 182	p 146
1973 Avril	p 160	166	102	323	277	p 151	p 180	p 210	p 201	p 177	p 142
1973 Mai	p 172	173	105	334	280	p 158	p 187	p 231	p 215	p 188	p 150
1973 Juin	p 174	189	111	337	306	p 164	p 192	p 236	p 215	p 192	p 152
1973 Juillet	p 149	169	95	304	296	p 145	p 158	p 207	p 188	p 167	p 132
1973 Août	p 152	158	101	308	305	p 160	p 121	p 214	p 191	p 169	p 134
1973 Septembre	p 164	175	97	327	301	p 162	p 160	p 229	p 204	p 182	p 143

1 Petites et moyennes entreprises de supermarchés, à libre service complet ou partiel.

2 Y compris le tabac, mais uniquement pour le petit commerce de détail.

3 Y compris les textiles d'ameublement.

4 Indice de valeur divisé par l'indice général des prix à la consommation dont on a éliminé les services.

V - 3b. — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : I.N.S.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1970 2 ^e semestre ...	1.691	1.017	175	498	25,3	9,1	8,8	7,4	9,9	3,9	3,2	2,8
1971 1 ^{er} semestre ...	1.608	970	180	458	25,7	9,3	9,3	7,1	9,3	3,5	3,3	2,5
2 ^e semestre ...	1.753	1.149	175	429	27,1	10,4	9,6	7,1	9,9	3,7	3,2	3,0
1972 1 ^{er} semestre ...	1.929	1.302	188	439	29,3	9,9	11,0	8,4	13,0	4,8	4,2	4,0
2 ^e semestre ...	1.598	936	202	460	33,2	10,5	12,4	10,3	13,5	4,7	4,3	4,5
1973 1 ^{er} semestre ...	1.590	906	218	466	35,9	11,1	13,7	11,1	13,3	4,4	4,7	4,2

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1970 1 ^{er} semestre	62	41	2	19	177	109	16	52
2 ^e semestre	56	35	2	19	131	64	12	55
1971 1 ^{er} semestre	58	37	2	19	136	66	16	54
2 ^e semestre	53	33	2	18	123	51	12	60
1972 1 ^{er} semestre	60	40	3	17	145	64	18	63
2 ^e semestre	57	40	2	15	151	62	17	72

3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénommés ailleurs	Divers dont : services (voyages, réparations de véhicules à moteur, chauffage central, etc.)
		neufs	usagés		neuves	usagées						
Nombre de contrats (milliers)												
1970 2 ^e semestre ...	886	4	1	2	60	18	8	275	60	9	446	3
1971 1 ^{er} semestre ...	735	4	1	1	55	18	6	206	76	7	359	2
2 ^e semestre ...	819	4	1	1	54	17	7	250	57	7	419	2
1972 1 ^{er} semestre ...	879	5	1	1	81	23	7	237	84	7	431	2
2 ^e semestre ...	901	4	1	2	79	22	9	243	91	7	433	10
1973 1 ^{er} semestre ...	849	4	1	1	78	21	8	177	109	6	424	20
Crédits accordés (milliards de francs)												
1970 2 ^e semestre ...	9,9	0,8	0,1	0,3	3,6	0,6	0,1	0,3	0,1	1,2	2,8	...
1971 1 ^{er} semestre ...	9,4	0,9	0,1	0,2	3,6	0,6	0,1	0,2	0,1	1,2	2,4	...
2 ^e semestre ...	9,9	0,9	0,1	0,2	3,8	0,6	0,1	0,3	0,1	1,0	2,8	...
1972 1 ^{er} semestre ...	13,0	1,0	0,1	0,2	6,1	0,9	0,1	0,3	0,1	1,1	3,0	0,1
2 ^e semestre ...	13,5	0,9	0,1	0,3	6,5	1,0	0,1	0,3	0,1	1,0	3,0	0,2
1973 1 ^{er} semestre ...	13,3	1,2	0,1	0,2	6,1	0,9	0,1	0,2	0,2	1,1	2,5	0,7
Crédits accordés — Répartition en p.c. par rapport au total												
1970 2 ^e semestre ...	100,0	8,3	0,8	2,7	36,4	5,7	0,6	2,9	1,2	12,1	28,8	0,3
1971 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,7	1,0	1,7	38,4	6,3	0,6	2,5	1,3	12,7	25,5	0,3
2 ^e semestre ...	100,0	8,8	0,8	1,9	38,0	6,5	0,6	3,4	1,1	9,9	28,6	0,4
1972 1 ^{er} semestre ...	100,0	7,7	0,9	1,2	47,1	7,0	0,7	2,4	1,1	8,2	23,3	0,4
2 ^e semestre ...	100,0	6,6	0,9	2,1	47,5	7,3	0,8	2,3	1,0	7,6	22,3	1,5
1973 1 ^{er} semestre ...	100,0	8,8	1,0	1,7	45,8	6,7	0,8	1,5	1,4	8,5	18,3	5,5

V - 4. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Opérations de débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres (à fin de période)	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent au jour le jour		Autres opérations 1		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1966	39	2	160	1.146	322	1.148	482	507	117	1.655	599
1967	39	3	200	1.383	406	1.386	606	637	128	2.023	734
1968	39	3	220	1.707	474	1.709	695	835	146	2.544	841
1969	39	2	233	2.005	585	2.007	818	1.161	177	3.168	995
1970	39	3	268	2.819	643	2.822	911	1.546	198	4.368	1.109
1971	40	3	291	3.763	795	3.766	1.086	1.623	200	5.389	1.286
1972	40	3	346	5.370	1.248	5.373	1.594	1.881	213	7.254	1.807
1973	40	3	492	6.860	1.643	6.863	2.135	2.482	265	9.345	2.400
1971 4 ^e trimestre	40	3	303	4.465	967	4.468	1.270	1.862	206	6.330	1.476
1972 1 ^{er} trimestre	40	3	308	4.915	1.087	4.918	1.395	1.752	207	6.670	1.602
2 ^e trimestre	40	3	330	4.922	1.234	4.925	1.564	1.826	211	6.751	1.775
3 ^e trimestre	40	3	325	5.205	1.211	5.208	1.536	1.782	210	6.990	1.746
4 ^e trimestre	40	4	422	6.439	1.459	6.443	1.882	2.165	224	8.608	2.106
1973 1 ^{er} trimestre	40	4	524	6.993	1.461	6.997	1.985	2.281	242	9.278	2.227
2 ^e trimestre	40	3	484	6.682	1.411	6.685	1.895	2.443	253	9.128	2.148
3 ^e trimestre	40	3	522	6.490	1.759	6.493	2.281	2.380	268	8.873	2.549
4 ^e trimestre	40	4	439	7.274	1.939	7.278	2.378	2.825	295	10.103	2.673
1973 Janvier	40	4	685	7.219	1.715	7.223	2.400	2.428	242	9.651	2.642
Février	40	3	418	6.726	1.332	6.729	1.750	2.098	232	8.827	1.982
Mars	40	4	470	7.033	1.336	7.037	1.806	2.317	252	9.354	2.058
Avril	40	3	359	6.358	1.188	6.361	1.547	2.316	239	8.677	1.786
Mai	40	4	642	6.996	1.521	7.000	2.163	2.522	257	9.522	2.420
Juin	40	3	451	6.691	1.525	6.694	1.976	2.491	263	9.185	2.239
Juillet	40	3	379	6.697	1.893	6.700	2.272	2.507	280	9.207	2.552
Août	40	3	617	6.516	1.746	6.519	2.363	2.333	269	8.852	2.632
Septembre	40	3	571	6.258	1.638	6.261	2.209	2.298	255	8.559	2.464
Octobre	40	4	458	7.536	1.881	7.540	2.339	2.866	294	10.406	2.633
Novembre	40	4	428	7.025	1.896	7.029	2.324	2.659	281	9.688	2.605
Décembre	40	3	431	7.261	2.041	7.264	2.472	2.951	310	10.215	2.782
1974 Janvier	40	3	370	8.275	2.377	8.278	2.747	3.088	323	11.366	3.070

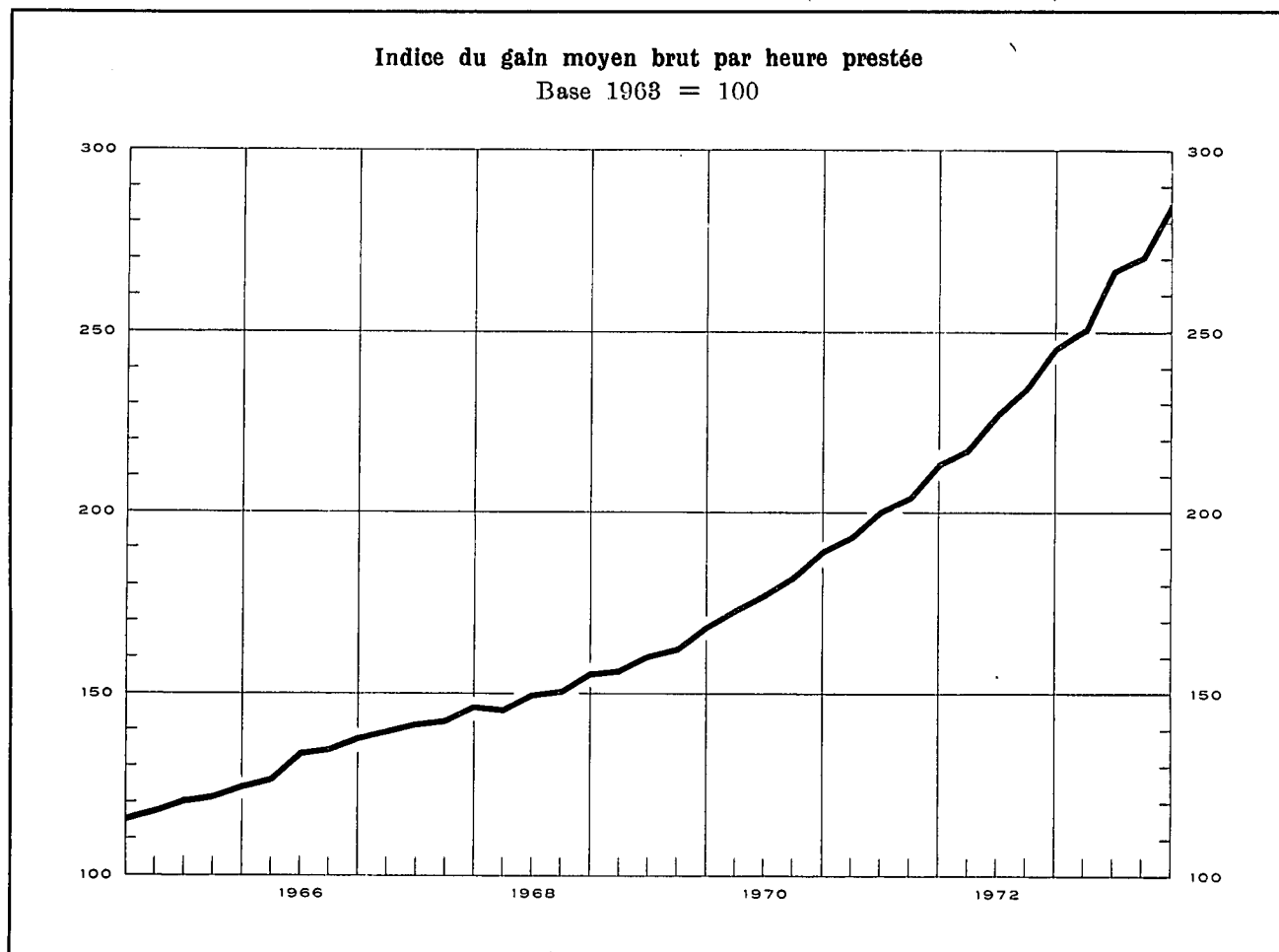
1 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers*. — *I.R.E.S.* — *Statistique mensuelle du trafic international*

des ports (I.N.S.). — *Chronique des transports (bimensuel)*. — *Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.)*. — *Eurostat (Office statistique des Communautés européennes)*.

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1963 = 100 *

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1967, p. 418). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note). — col. (5) : I.R.E.S.

	Gain moyen brut par heure prestée (1)	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2	Indice du coût de la main-d'œuvre 3
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non qualifié (3)		
1966	133	131	133	131	140
1967	143	139	143	135	152
1968	150	146	151	140	161
1969	162	158	163	154	175
1970	181	174	182	172	198
1971	203	195	204	192	224
1972	232	218	231	209	258
1973	270	249	265		300
1971 Déc.	214	200	210		237
1972 Mars	218	209	220		243
Juin	228	215	228		254
Sept.	235	222	235		262
Déc.	246	227	240		274
1973 Mars ... p	252	238	254		281
Juin ... p	268	246	261		298
Sept. ... p	272	253	270		304
Déc. ... p	286	261	277		317

* Pour convertir les indices base 1963 = 100 en indices base 1953 = 100, il suffit de multiplier les chiffres actuels par les coefficients suivants : col. (1) : 1,675; col. (2) : 1,608; col. (3) : 1,624; col. (5) : 1,761.

1 Non compris les ouvriers du transport.

* Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : F.E.B.

	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume-Uni	Pays-Bas	France	Italie
1964	55,98	111,3	88,3	90,4	91,8	94,4
1965	62,40	110,0	87,2	89,0	88,3	85,5
1966	68,73	105,9	85,5	89,8	85,0	80,1
1967	75,81	100,2	80,5	89,9	82,2	79,6
1968	82,92	96,2	68,3	89,3	83,7	76,3
1969	89,10	102,4	67,8	93,7	85,0	78,0
1970	97,87	111,7	n.d.	97,6	79,8	86,5
1971	111,16	111,8	n.d.	99,8	78,0	89,8
1968 Mars-Avril ...	81,46	96,0	68,6	88,7	81,3	77,2
Sept.-Octobre ...	84,38	96,5	67,9	89,9	86,3	76,5
1969 Mars-Avril ...	86,93	98,8	68,8	93,9	88,8	79,7
Sept.-Octobre ...	91,26	110,8	67,8	93,5	79,0	78,6
1970 Mars-Avril ...	96,05	110,0	n.d.	95,8	80,9	87,3
Sept.-Octobre ...	99,68	113,3	71,5	99,5	81,5	88,6
1971 Mars-Avril ...	108,22	112,1	n.d.	99,8	79,9	93,0
Sept.-Octobre ...	114,09	111,6	67,7	101,8	76,2	86,8
1972 Mars-Avril ...	123,97	109,1	n.d.	n.d.	n.d.	88,6

et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XVII^e Rapport annuel O.N.S.S., p. 278.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre et non pas le coût par unité produite.

4 La F.E.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours de change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE (hommes + femmes)

(en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1967 octobre	1968 octobre	1969 octobre	1970 octobre	1971 octobre	1972 avril	1972 octobre
<i>Industries extractives</i> ¹ :							
Extraction de charbon (ouvriers du fond)	70,14	74,02	76,85	97,03	107,90	115,24	121,78
Préparation de charbon (ouvriers surface)	49,13	52,41	55,71	70,97	78,68	84,65	89,84
Carrières	54,01	56,88	61,10	67,05	77,89	83,52	88,31
Total des industries extractives	62,97	66,20	69,35	85,97	96,02	102,87	108,69
<i>Industries manufacturières</i> :							
Denrées alimentaires (sauf boissons) ...	45,59	48,74	53,30	58,40	67,95	72,82	77,19
Boissons	50,56	54,13	59,15	63,90	72,77	77,31	82,48
Tabac	43,60	47,00	51,93	57,40	66,30	72,45	79,01
Industries textiles	44,32	46,55	51,52	56,05	63,67	69,79	74,12
Chaussures, habillement	37,66	39,90	43,67	49,04	54,03	58,30	61,50
Bois (sauf meubles)	48,00	50,69	55,62	62,88	70,22	73,89	78,80
Industrie du meuble	49,18	53,16	58,19	65,14	70,48	74,19	80,12
Papier, articles en papier	50,88	53,17	59,82	65,91	74,88	80,51	85,31
Impressions et reliures	56,79	61,45	65,12	72,40	85,15	88,70	91,41
Cuir (sauf chaussures, habillement)	43,38	46,62	50,91	55,01	62,12	65,63	69,30
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	51,42	54,05	60,09	66,39	75,59	83,16	86,98
Industries chimiques	59,59	61,49	67,83	75,15	86,21	95,06	98,37
Industrie du pétrole	85,10	88,22	94,01	105,03	123,38	130,27	135,47
Produits minéraux non métalliques	53,46	56,02	61,56	68,36	77,89	84,83	87,84
Industries métallurgiques de base	62,98	66,23	72,94	80,93	93,55	100,21	108,36
Fabricat. métall., à l'excl. des machines et du matériel de transport	52,12	54,88	60,08	67,65	75,62	82,29	85,62
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	56,20	59,18	63,93	71,66	81,42	88,23	92,71
Industrie électrotechnique	51,19	54,46	60,11	67,59	76,89	84,16	88,87
Construction de matériel de transport ...	59,53	63,21	69,93	79,46	88,52	95,55	100,57
Total des industries manufacturières	51,36	54,22	59,54	66,16	75,14	81,23	85,80
dont : hommes	55,92	59,04	64,79	71,98	81,72	88,06	93,11
femmes	37,67	39,79	43,82	48,70	55,41	60,60	63,85
<i>Construction</i> ¹	55,71	57,89	62,22	71,90	78,11	83,95	88,73
<i>Moyenne générale pour l'industrie</i> :							
Total (hommes + femmes)	52,84	55,60	60,62	68,39	76,96	83,05	87,73
dont : hommes	56,42	59,34	64,59	73,04	82,04	88,32	93,36

¹ Hommes seulement.

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — I.R.E.S. — Rapports annuels de l'O.N.S.S. — Revue du Travail. — Bulletin de la F.E.B.

VII. — INDICES DE PRIX
1. — INDICES DES PRIX MONDIAUX

Base 1970 = 100

Source : Comiel Reuter — Moody's Investors Service — Institut für Wirtschaftsforschung Hamburg.

Moyennes journalières	Indice Reuter (marché de Londres) 1	Indice Moody (marché de New York) 2	Indices du Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv 2					
			Total	Matières premières destinées à				
				l'alimentation	l'industrie			
					général	combustibles	pour la production de biens de consommation	pour la production de biens d'équipement
1966	80,7	96,0	91,3	87,0	93,2	89,3	106,6	89,8
1967	78,1	89,5	87,8	86,9	88,1	89,3	102,8	79,6
1968	88,4	88,5	87,4	85,9	88,1	90,2	99,5	80,3
1969	95,4	96,3	94,1	91,9	95,3	90,1	98,4	97,6
1970	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	93,9	91,2	101,2	103,0	100,6	111,2	105,2	88,4
1972	106,1	102,1	113,4	116,7	111,9	121,4	131,4	93,6
1973	185,4	142,5	170,1	173,5	168,7	149,5	210,5	164,3
1971 4 ^e trimestre	91,7	90,1	102,9	102,9	103,0	116,6	111,8	86,4
1972 1 ^{er} trimestre	98,8	95,7	111,3	116,9	108,9	118,4	125,7	91,8
2 ^e trimestre	98,3	97,8	112,9	112,7	113,0	123,2	134,8	92,9
3 ^e trimestre	105,2	104,2	110,6	111,6	110,2	121,9	123,0	93,1
4 ^e trimestre	122,2	110,6	118,7	125,8	115,6	122,0	142,0	96,6
1973 1 ^{er} trimestre	148,6	121,3	137,4	144,3	134,6	129,9	177,6	117,0
2 ^e trimestre	163,9	129,8	157,1	161,7	155,1	141,4	196,5	146,2
3 ^e trimestre	205,2	156,5	181,5	189,1	178,2	145,2	235,3	178,6
4 ^e trimestre	224,0	162,4	204,2	198,8	206,8	181,4	232,5	215,3
1973 Janvier	142,0	117,8	130,1	139,5	126,1	128,4	163,0	105,4
Février	147,7	121,9	136,4	144,1	133,0	129,0	174,7	115,7
Mars	156,2	124,4	145,9	149,3	144,6	132,4	195,1	130,0
Avril	155,8	123,9	150,4	151,6	149,9	136,8	191,5	140,5
Mai	161,9	129,1	156,4	161,8	154,1	143,4	195,0	142,8
Juin	174,1	136,5	164,5	171,8	161,2	144,2	203,1	155,1
Juillet	192,4	146,6	175,5	182,0	172,5	145,5	216,4	174,2
Août	209,9	165,4	182,1	193,1	177,4	145,0	237,3	175,9
Septembre	213,1	157,4	186,9	192,2	184,8	145,0	252,2	185,9
Octobre	212,2	156,3	197,0	194,4	198,1	167,3	234,1	206,8
Novembre	217,5	163,9	199,5	197,5	200,6	170,9	220,7	215,3
Décembre	242,2	167,1	216,1	204,6	221,6	206,0	242,8	223,7
1974 Janvier	252,9	173,5	230,5	217,9	236,1	254,5	241,0	216,5

Moyennes journalières	Indices du Hamburgisches Welt-Wirtschafts-Archiv par produit 2													
	Matières premières destinées à l'alimentation					Matières premières destinées à l'industrie								
	Céréales	Denrées coloniales et sucre	Huile	Viande	Produits laitiers	Combustibles			pour la production de biens de consommation			pour la production de biens d'équipement		
						Charbon et coques	Pétrole et dérivés	Produits textiles	Peaux et cuirs	Cellulose	Bois	Caout- chouc	Sidé- rurgie	Métaux non- ferreux
1966	108,9	70,6	90,8	96,0	92,2	66,3	98,0	112,1	133,1	85,1	85,6	113,1	67,4	101,9
1967	108,4	70,8	90,0	91,9	95,5	66,0	98,3	110,2	96,6	85,1	81,3	95,6	67,8	83,3
1968	103,5	70,7	94,2	92,0	93,2	66,0	99,5	107,9	88,8	80,4	80,6	108,2	65,2	87,3
1969	97,7	88,2	90,9	92,8	93,7	66,8	98,9	102,3	101,6	88,7	92,3	123,8	89,3	100,3
1970	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1971	101,8	100,8	99,4	110,6	112,1	110,5	111,7	105,3	112,4	107,6	101,1	82,2	86,2	84,9
1972	107,8	123,8	90,5	132,9	125,5	112,9	125,0	137,3	154,5	111,1	109,6	82,6	92,8	88,5
1973	186,7	166,9	171,4	180,3	168,0	146,8	150,8	237,8	238,7	122,2	195,4	167,3	180,5	137,9
1971 4 ^e trimestre	97,2	100,2	92,9	116,3	125,7	112,1	118,5	112,9	120,6	111,0	102,8	76,8	80,8	83,6
1972 1 ^{er} trimestre	98,8	128,9	89,5	126,2	132,1	113,2	120,7	131,4	125,2	112,6	104,7	78,4	87,4	91,1
2 ^e trimestre	101,1	118,1	90,6	131,7	127,0	112,7	127,6	143,7	139,7	110,7	105,7	79,4	89,9	91,2
3 ^e trimestre	106,4	114,5	88,0	136,6	118,7	112,6	125,7	126,3	148,1	110,7	109,4	79,1	95,4	86,5
4 ^e trimestre	125,1	133,6	94,0	137,2	124,0	113,1	125,8	147,7	205,1	110,7	118,5	93,3	98,6	85,3
1973 1 ^{er} trimestre	137,9	150,2	120,2	167,4	142,7	129,1	130,6	196,3	225,5	110,7	131,0	121,1	130,5	100,8
2 ^e trimestre	149,0	165,5	161,1	179,1	165,4	148,2	139,1	221,3	243,0	110,7	168,1	145,1	167,5	121,8
3 ^e trimestre	216,4	173,7	198,3	185,1	182,4	153,8	142,1	268,4	256,2	128,4	214,4	195,9	189,1	150,9
4 ^e trimestre	243,4	178,2	206,0	189,5	181,4	156,3	191,5	265,1	229,9	138,8	268,3	207,3	234,9	178,3
1973 Janvier	137,5	149,6	106,6	163,9	123,3	127,0	129,3	176,3	221,1	110,7	126,8	109,6	110,7	90,5
Février	138,0	148,3	120,9	167,7	144,1	128,9	129,3	192,1	224,4	110,7	131,4	119,1	130,1	98,3
Mars	138,2	152,8	133,2	170,5	160,7	131,3	133,0	220,4	231,0	110,7	134,7	134,7	150,7	113,6
Avril	138,2	157,4	137,6	172,8	158,8	146,8	133,1	215,7	227,5	110,7	163,2	131,2	162,3	117,3
Mai	145,6	167,2	167,1	181,6	164,1	147,4	142,1	219,0	244,5	110,7	166,0	134,9	166,9	117,4
Juin	163,2	172,0	178,7	182,8	173,7	150,3	142,1	229,2	257,0	110,7	175,1	169,2	173,3	130,7
Juillet	178,6	173,7	195,0	184,7	185,5	154,9	142,1	242,1	262,7	128,4	204,7	203,4	179,6	150,0
Août	229,6	171,3	215,8	184,4	179,9	153,2	142,1	272,5	255,9	128,4	199,1	199,8	185,0	153,6
Septembre	240,8	171,0	184,1	186,2	181,9	153,2	142,1	290,6	249,9	128,4	239,4	184,7	202,5	149,1
Octobre	241,3	173,5	186,1	188,1	187,5	153,4	173,0	269,3	239,8	128,4	268,9	181,6	236,8	162,1
Novembre	243,6	177,3	197,6	191,5	180,4	150,6	197,2	251,1	241,0	128,4	258,8	195,9	236,7	184,0
Décembre	245,3	183,8	234,4	188,9	176,4	164,9	222,3	275,0	209,0	159,7	277,2	244,2	231,4	188,9
1974 Janvier	246,0	211,2	253,8	184,9	166,6	162,7	290,8	275,1	181,8	159,8	258,9	258,1	236,7	172,7

1 Indices calculés sur base de prix exprimés en livres sterling.

2 Indices calculés sur base de prix exprimés en dollars des Etats-Unis.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1963 = 100 *

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels								Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.		
		indice général	animaux	végétaux	indice général	indigènes	importés	minéraux	métaux et prod. métall.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières premières	demi-produits	produits finis
1966	108,2	110,5	113,7	107,5	107,7	104,5	113,5	106,9	108,6	99,4	106,2	112,2	104,9	109,4	108,3
1967	107,0	110,4	114,3	106,9	106,3	104,5	107,7	105,5	106,9	95,0	106,5	119,2	99,8	107,6	109,5
1968	107,3	109,2	117,4	102,1	106,9	106,0	106,2	105,4	107,4	96,2	106,5	121,9	99,4	109,3	110,0
1969	112,6	118,1	121,5	115,2	111,3	109,5	111,7	107,5	114,8	97,7	108,4	125,1	102,3	116,9	113,4
1970	118,0	120,3	117,1	123,5	117,5	116,3	117,7	114,5	129,2	101,4	110,3	130,2	109,1	120,9	120,4
1971	117,3	115,0	119,7	111,1	117,9	118,3	114,8	119,0	125,9	105,3	108,6	136,8	110,8	119,0	121,7
1972	122,1	121,6	130,2	114,2	122,3	123,2	116,8	119,8	127,6	114,6	112,5	141,8	114,7	124,1	125,9
1973	137,2	146,5	146,6	146,6	134,9	132,1	138,0	123,9	138,6	134,0	116,9	147,8	135,1	142,2	130,2
1971 4 ^e trimestre	117,5	114,5	124,2	106,1	118,4	119,3	113,6	118,6	125,3	106,2	110,8	138,0	109,8	118,9	123,4
1972 1 ^{er} trimestre	119,1	115,9	128,9	104,9	120,0	121,1	114,1	118,6	126,2	111,1	112,3	140,4	111,4	121,0	124,7
2 ^e trimestre	120,9	119,8	129,8	111,2	121,2	122,2	115,3	119,3	127,2	112,5	111,8	141,8	112,9	123,2	125,2
3 ^e trimestre	122,3	122,0	128,9	116,0	122,5	123,8	115,4	120,0	128,3	113,9	112,3	142,5	114,0	125,0	126,2
4 ^e trimestre	126,1	128,7	133,2	124,6	125,6	125,6	122,2	121,4	128,9	121,0	113,5	142,7	120,4	127,3	127,3
1973 1 ^{er} trimestre	131,2	137,9	138,4	137,4	129,7	128,3	129,9	121,0	132,7	129,2	115,9	144,6	127,3	134,1	128,1
2 ^e trimestre	135,2	148,7	146,4	151,0	131,9	129,1	132,2	122,1	134,6	128,0	115,5	146,2	131,2	137,5	128,5
3 ^e trimestre	139,2	150,2	151,5	149,0	136,5	133,4	140,5	123,9	139,4	136,2	116,2	149,8	138,1	143,9	130,9
4 ^e trimestre	143,2	149,4	150,0	148,8	141,7	137,6	149,5	128,4	147,9	142,6	119,9	150,6	143,7	153,3	133,2
1972 Décembre	127,4	131,6	135,1	128,5	126,5	126,3	124,0	121,4	129,3	124,0	114,2	142,7	122,3	127,7	127,5
1973 Janvier	129,7	135,2	134,3	136,0	128,4	127,5	128,1	120,9	131,3	127,6	114,7	142,7	125,6	132,0	127,7
Février	131,4	137,9	138,6	137,2	129,8	128,8	129,5	120,9	132,8	129,1	116,2	145,3	127,5	134,1	128,3
Mars	132,6	140,5	142,2	138,9	130,8	128,7	132,1	121,2	134,1	130,9	116,8	145,8	128,8	136,3	128,4
Avril	133,6	146,5	147,6	145,5	130,6	128,2	128,6	121,6	134,4	125,9	115,7	145,8	129,0	135,6	128,2
Mai	135,3	149,9	147,2	152,4	131,9	129,0	132,9	121,6	134,1	127,9	115,0	146,4	131,6	137,7	128,2
Juin	136,6	149,8	144,3	155,2	133,2	130,2	135,2	123,2	135,4	130,3	115,8	146,4	133,1	139,3	129,1
Juillet	138,3	151,8	149,4	154,0	135,2	131,7	139,7	123,5	137,4	133,2	115,5	148,2	137,2	141,2	130,1
Août	139,2	149,9	151,2	148,7	136,7	134,0	139,9	123,5	139,5	136,3	116,1	150,6	138,0	144,3	131,0
Septembre	140,0	148,9	154,0	144,4	137,8	134,6	141,9	124,7	141,3	139,1	117,0	150,6	139,2	146,3	131,5
Octobre	140,2	148,3	151,1	145,7	138,3	135,2	142,5	125,5	144,1	136,2	118,5	150,6	139,1	147,6	131,8
Novembre	143,1	149,2	149,0	149,3	141,6	137,2	149,4	127,6	149,2	141,5	120,0	150,6	142,9	153,7	133,2
Décembre	146,3	150,6	149,8	151,3	145,2	140,5	156,6	131,9	150,3	150,1	121,3	150,6	149,0	158,7	134,6
1974 Janvier	154,0	155,4	150,7	159,8	153,7	147,5	170,6	149,6	156,0	160,2	126,7	150,6	162,4	168,1	139,8

* Indices base originale 1936-38 = 100 convertis en indices base 1963 = 100

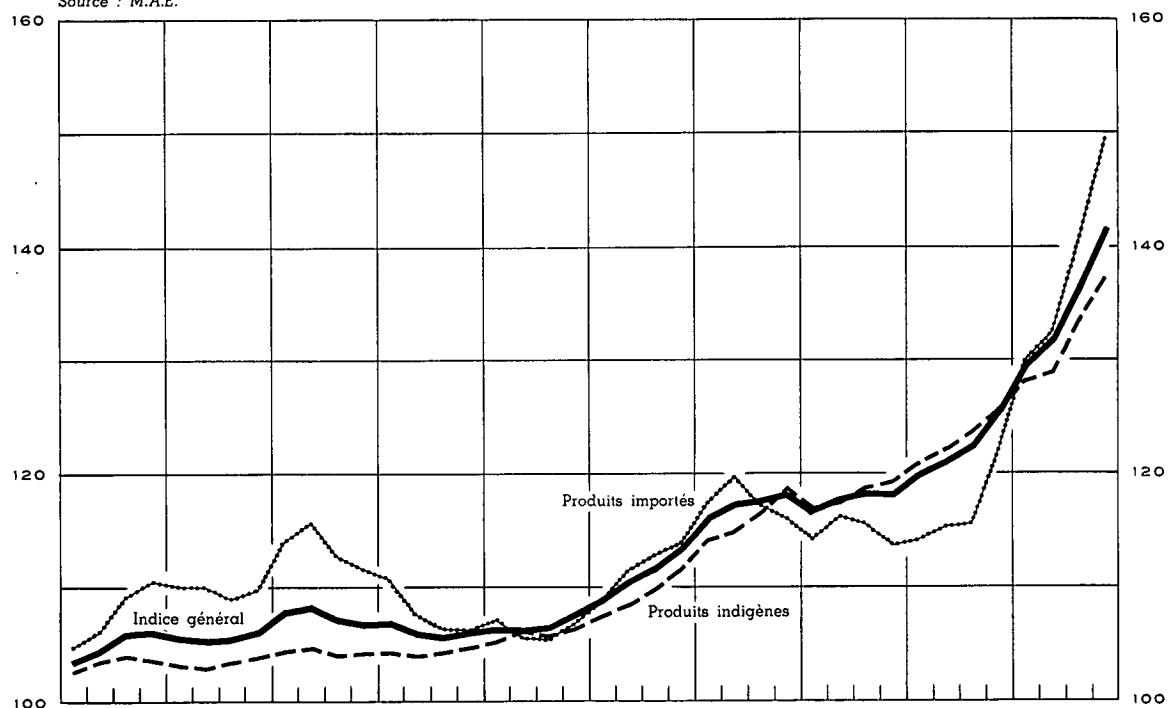
1 Nouvelle série. Les nouveaux indices sont calculés en partant de prix nets de la taxe sur la valeur ajoutée; les anciens prix comprenaient certaines taxes de transmission.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

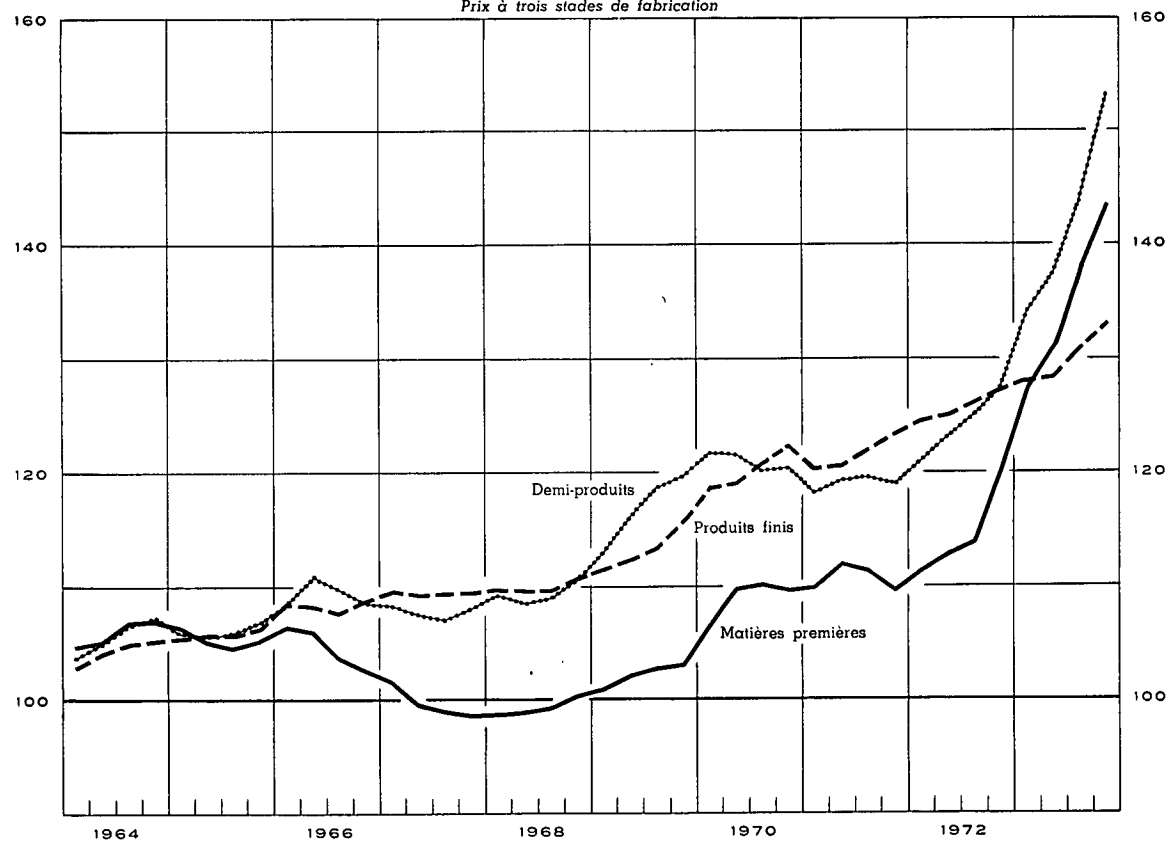
Base 1963 = 100

Source : M.A.E.

PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES



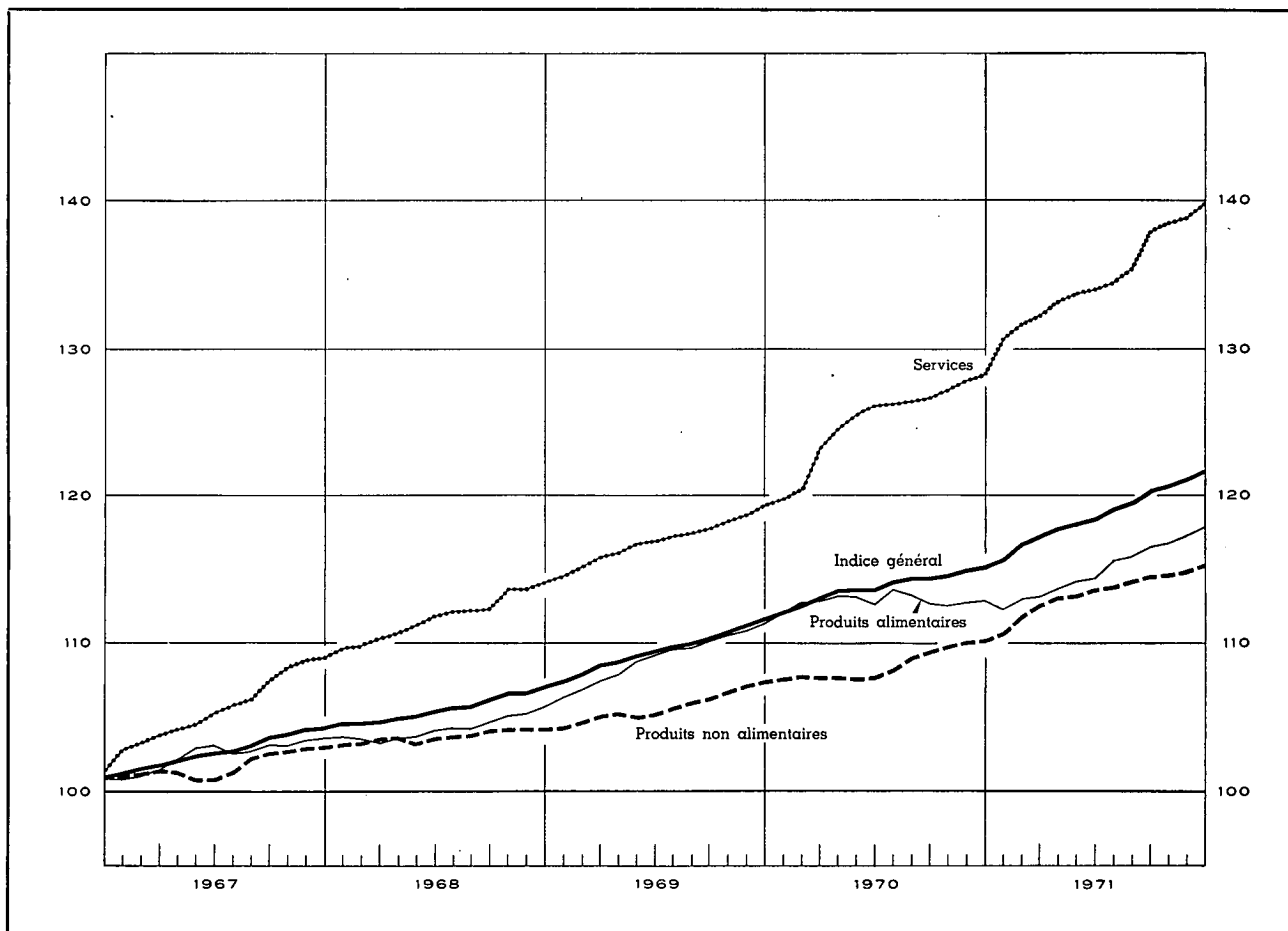
PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES Prix à trois stades de fabrication



VII - 4a. — INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

Base 1966 = 100 *

Source : M.A.E.



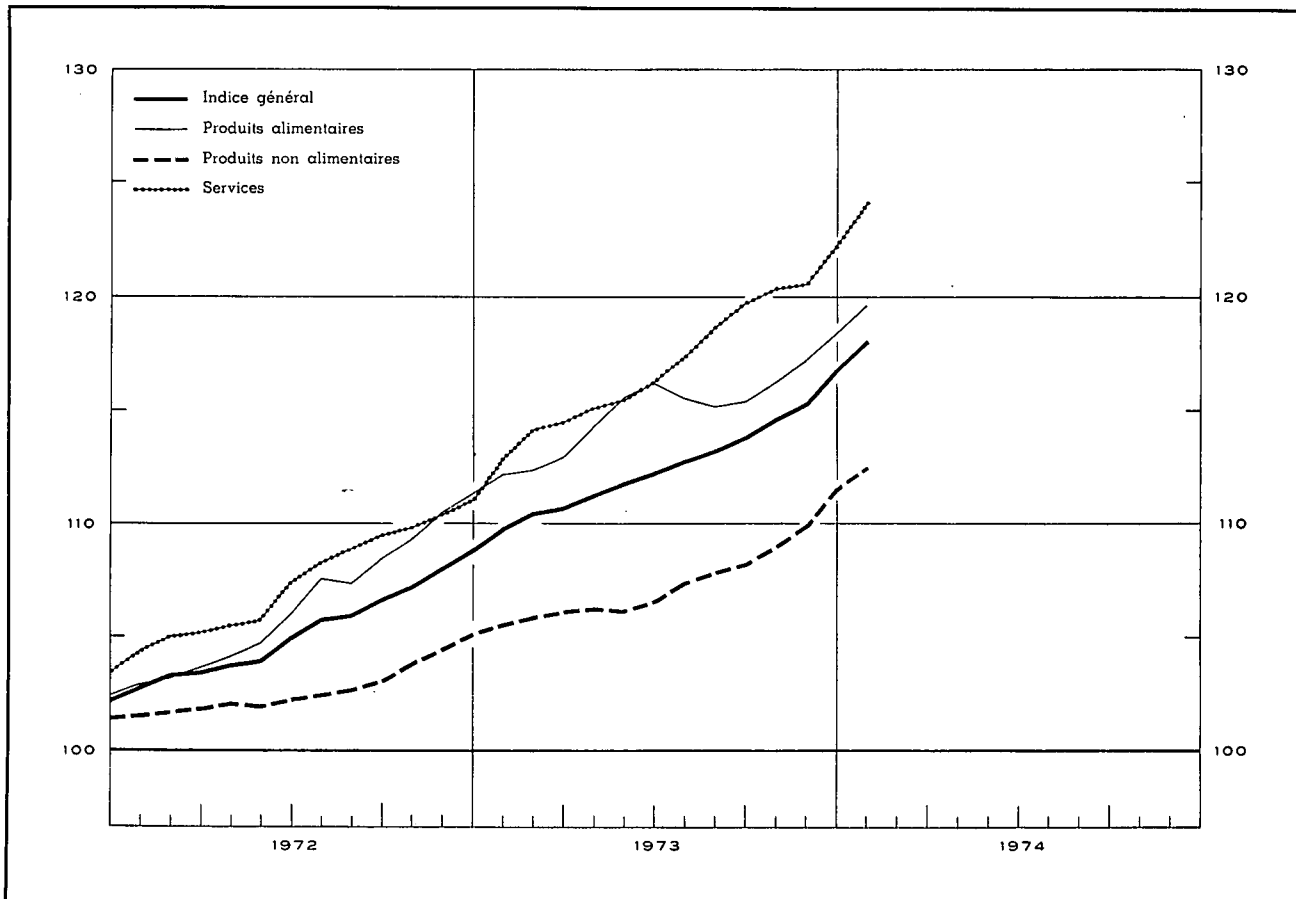
Moyennes mensuelles	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
1966	100,00	100,00	100,00	100,00
1967	102,91	102,52	101,84	105,83
1968	105,69	104,28	103,81	111,79
1969	109,65	109,10	105,81	116,97
1970	113,94	112,90	108,64	125,17
1971	118,89	115,05	113,56	135,04

* Pour convertir l'indice général base 1966 = 100 en indice base 1971 = 100 il suffit de multiplier le chiffre par le coefficient 0,8411.

VII - 4b. — INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

Base 1971 = 100 *

Source : M.A.E.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général		Produits alimentaires		Produits non alimentaires		Services	
1971	100,00		100,00		100,00		100,00	
1972	105,45		106,60		102,80		107,61	
1973	112,78		115,15		107,58		117,28	
	1973	1974	1973	1974	1973	1974	1973	1974
1 ^{er} trimestre	110,34		112,49		105,87		113,85	
2 ^e trimestre	111,82		115,35		106,38		115,61	
3 ^e trimestre	113,36		115,40		107,89		118,61	
4 ^e trimestre	115,61		117,35		110,18		121,05	
Janvier	109,85	118,13	112,15	119,67	105,62	112,49	112,85	124,17
Février	110,46		112,36		105,90		114,22	
Mars	110,70		112,95		106,10		114,49	
Avril	111,33		114,34		106,28		115,06	
Mai	111,79		115,55		106,23		115,53	
Juin	112,34		116,17		106,62		116,23	
Juillet	112,83		115,57		107,44		117,38	
Août	113,35		115,20		107,91		118,69	
Septembre	113,89		115,43		108,31		119,76	
Octobre	114,66		116,31		109,02		120,40	
Novembre	115,37		117,34		109,99		120,55	
Décembre	116,81		118,41		111,54		122,20	

* Pour convertir l'indice général base 1971 = 100 en indice base 1966 = 100, il suffit de multiplier ce chiffre par le coefficient 1,1889.

1 A partir de mars 1972, la pondération des différentes composantes de l'indice a été adaptée aux changements survenus dans la structure des

dépenses de consommation des ménages. La pondération des produits alimentaires est ramenée de 41,55 p.c. à 30 p.c., celle des produits non alimentaires passe de 37,02 p.c. à 40 p.c. et celle des services de 21,43 p.c. à 30 p.c.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique* (I.N.S.). — *I.R.E.S.* — *Der Volkswirt.* — *Bulletin*

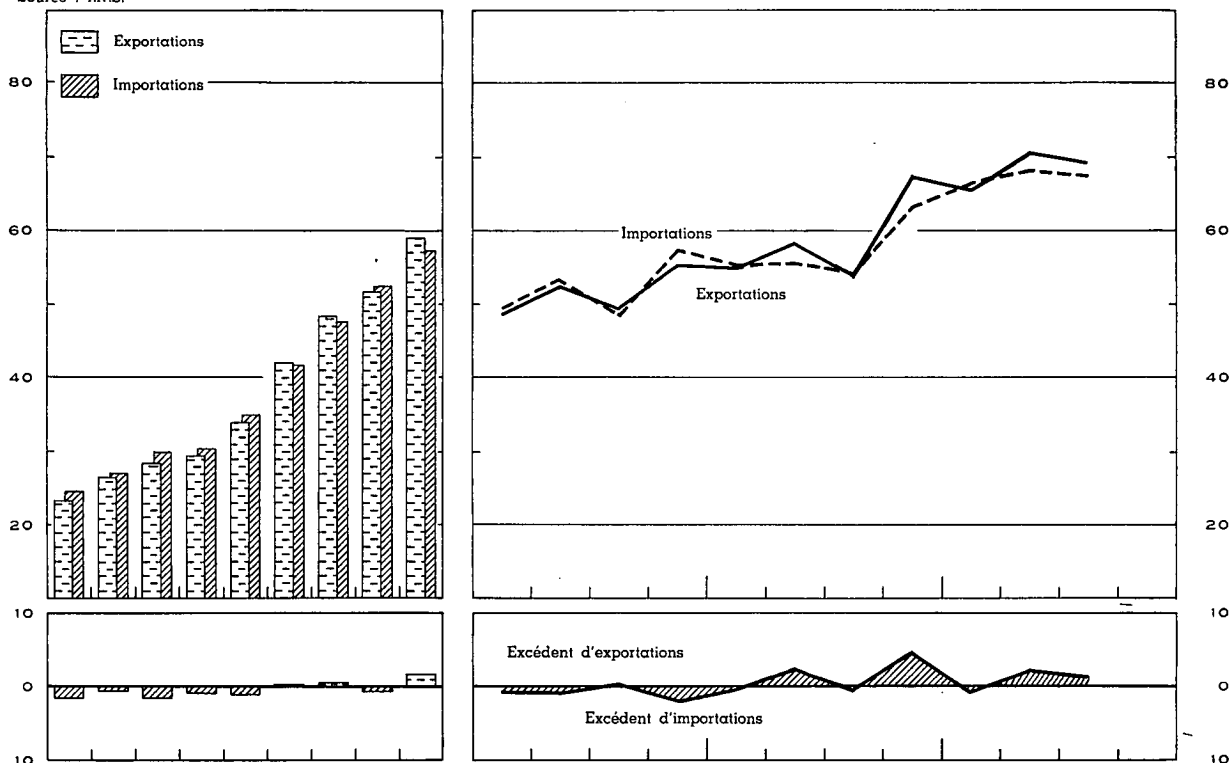
mensuel de Statistique (O.N.U.). — *Principaux indicateurs économiques* (O.C.D.E.).

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

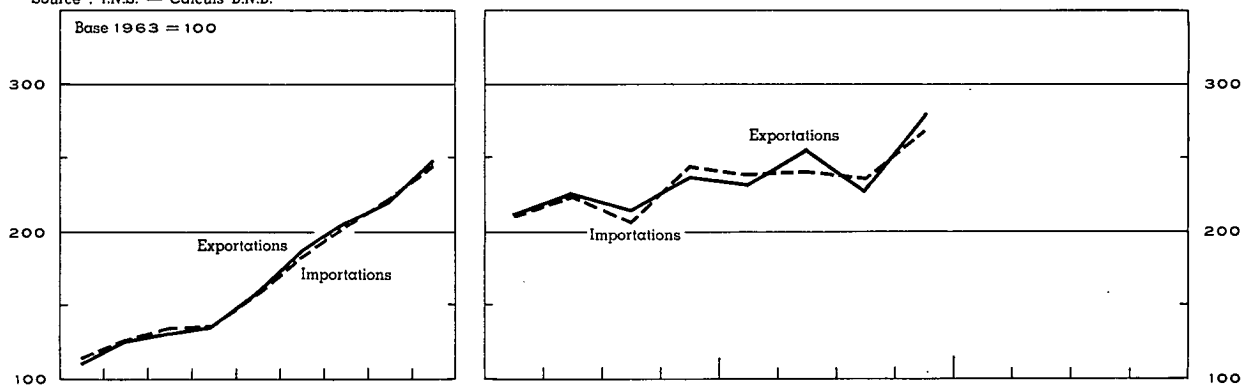
Moyennes mensuelles en milliards de francs

Source : I.N.S.



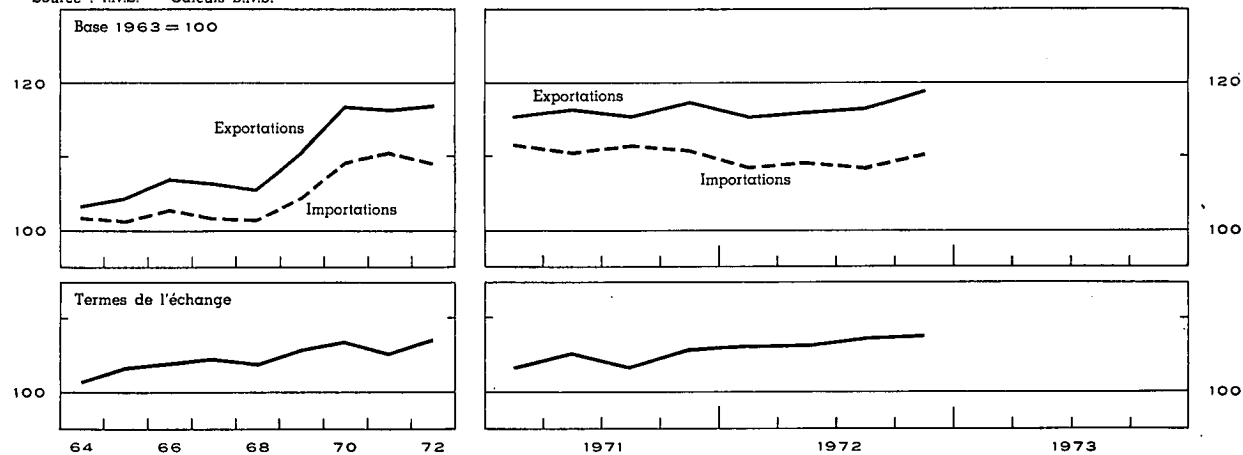
Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

INDICES DU VOLUME



INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ECHANGE

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1963 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange ¹
1965	27,1	26,6	- 0,5	98	125,6	126,1	101,3	104,6	103,3
1966	29,9	28,5	- 1,4	95	134,9	131,6	102,9	107,0	104,0
1967	30,4	29,5	- 0,9	97	136,1	135,7	101,8	106,6	104,7
1968	35,0	34,0	- 1,0	97	157,5	158,5	101,6	105,7	104,0
1969	41,8	42,0	+ 0,2	101	183,3	188,0	104,5	110,7	105,9
1970	47,6	48,3	+ 0,7	102	204,0	206,2	109,3	116,9	107,0
1971	52,4	51,7	- 0,7	99	222,0	221,0	110,6	116,4	105,2
1972	56,8	59,2	+ 2,4	104	245,5	248,8	109,2	117,1	107,2
1971 3 ^o trimestre	48,7	49,2	+ 0,5	101	206,9	214,7	111,7	115,5	103,4
4 ^o trimestre	57,5	55,5	- 2,0	97	244,8	236,5	110,9	117,4	105,9
1972 1 ^{er} trimestre	55,9	55,8	- 0,1	100	239,8	231,7	108,8	115,5	106,2
2 ^o trimestre	56,7	59,5	+ 2,8	105	241,5	256,5	109,2	116,1	106,3
3 ^o trimestre	52,5	53,2	+ 0,7	101	236,7	229,0	108,7	116,7	107,4
4 ^o trimestre	62,1	68,6	+ 6,5	110	268,8	280,2	110,4	119,0	107,8
1973 1 ^{er} trimestre	66,9	66,1	- 0,8	99					
2 ^o trimestre	68,3	70,8	+ 2,5	104					
3 ^o trimestre	67,7	69,4	+ 1,7	103					
1972 10 premiers mois	55,8	57,4	+ 1,6	102					
11 premiers mois	56,3	58,0	+ 1,7	103					
12 mois	56,8	59,2	+ 2,4	104	245,5	248,8	109,2	117,1	107,2
1973 1 ^{er} mois	65,1	59,9	- 5,2	92					
2 premiers mois	64,7	61,2	- 3,5	95					
3 premiers mois	66,9	66,1	- 0,8	99					
4 premiers mois	66,8	66,9	+ 0,1	100					
5 premiers mois	67,7	68,3	+ 0,6	101					
6 premiers mois	67,6	68,5	+ 0,9	101					
7 premiers mois	66,9	68,5	+ 1,6	103					
8 premiers mois	67,4	67,9	+ 0,5	101					
9 premiers mois	67,6	68,8	+ 1,2	102					
10 premiers mois p	69,4	70,6	+ 1,2	102					

¹ Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}}$

N. B. En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques. Ils ne tiennent pas compte des corrections tardives apportées par l'I.N.S.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce International de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles	Fabrications métalliques	Produits sidérurgiques	Textiles	Produits chimiques	Métaux non ferreux	Produits agricoles	Perles et pierres précieuses	Industrie pétrolière	Industries alimentaires	Papier et livres	Bois et meubles	Verres et glaces	Peaux, cuirs et chaussures	Caoutchouc	Carrières	Matér. de construct. à base de ciment et de plâtre	Tabacs manufacturés	Industrie houillère	Céramiques	Ciments	Divers	Total
1965	7,07	4,13	3,78	2,02	2,22	1,16	1,22	0,69	0,72	0,54	0,43	0,58	0,27	0,16	0,17	0,12	0,10	0,18	0,08	0,09	0,86	26,59
1966	7,34	3,95	4,17	2,19	2,81	1,22	1,50	0,67	0,81	0,63	0,49	0,61	0,30	0,18	0,17	0,13	0,10	0,12	0,07	0,07	0,92	28,45
1967	7,53	4,24	3,85	2,45	2,63	1,54	1,54	0,68	0,87	0,67	0,53	0,67	0,29	0,19	0,18	0,14	0,11	0,13	0,08	0,07	0,91	29,30
1968	8,58	4,78	4,35	3,17	3,22	1,75	1,73	0,95	0,98	0,81	0,63	0,75	0,31	0,23	0,19	0,16	0,15	0,11	0,08	0,07	1,02	34,02
1969	10,97	5,96	5,22	4,02	3,83	2,13	1,93	1,27	1,25	1,08	0,81	0,80	0,41	0,29	0,21	0,17	0,13	0,11	0,10	0,07	1,18	41,94
1970	13,24	7,12	5,48	4,90	4,29	2,56	1,83	1,14	1,50	1,23	0,91	0,93	0,41	0,34	0,23	0,20	0,13	0,15	0,11	0,08	1,59	48,37
1971	15,40	6,64	6,05	5,68	3,18	2,95	1,93	1,22	1,72	1,33	1,16	0,91	0,44	0,40	0,24	0,23	0,14	0,13	0,13	0,10	1,53	51,51
1972	16,95	7,66	6,91	6,73	3,25	3,56	2,47	1,59	2,10	1,50	1,42	1,08	0,53	0,43	0,27	0,26	0,18	0,12	0,16	0,10	1,72	58,99
1971 3 ^e trimestre	14,47	6,74	5,53	5,63	3,06	2,63	1,78	1,47	1,71	1,26	1,07	0,83	0,42	0,37	0,24	0,23	0,12	0,10	0,14	0,10	1,33	49,23
4 ^e trimestre	16,85	6,39	6,78	6,19	3,19	3,48	1,95	1,15	2,00	1,44	1,40	0,99	0,51	0,45	0,26	0,26	0,17	0,14	0,15	0,12	1,66	55,53
1972 1 ^{er} trimestre	14,19	7,31	6,79	6,24	3,04	3,36	2,01	1,18	2,05	1,49	1,32	1,05	0,46	0,46	0,22	0,22	0,14	0,12	0,14	0,08	1,62	53,49
2 ^e trimestre	18,94	7,66	6,80	6,48	3,36	3,29	2,42	1,80	2,13	1,48	1,42	0,99	0,54	0,38	0,30	0,28	0,13	0,10	0,16	0,10	1,92	60,68
3 ^e trimestre	15,08	6,96	5,92	6,55	2,91	3,52	2,44	1,69	1,99	1,35	1,23	0,97	0,47	0,38	0,28	0,26	0,19	0,11	0,16	0,09	1,43	53,98
4 ^e trimestre	19,58	8,72	8,12	7,63	3,69	4,07	3,02	1,69	2,22	1,69	1,71	1,31	0,66	0,51	0,30	0,31	0,24	0,13	0,19	0,12	1,89	67,80
1973 1 ^{er} trimestre	18,89	8,92	7,93	8,00	3,34	3,75	2,59	1,59	2,18	1,73	1,69	1,16	0,60	0,48	0,28	0,28	0,22	0,10	0,18	0,09	2,12	66,12
2 ^e trimestre	19,34	9,00	8,09	8,31	4,57	4,12	3,23	1,96	2,59	1,82	1,80	1,17	0,58	0,59	0,32	0,37	0,28	0,11	0,20	0,10	2,24	70,79
3 ^e trimestre	18,02	10,13	7,41	8,43	5,06	4,09	2,65	2,13	2,54	1,67	1,58	1,13	0,55	0,51	0,32	0,31	0,28	0,10	0,19	0,12	2,21	69,43
1972 9 premiers mois ...	16,07	7,31	6,50	6,42	3,11	3,39	2,29	1,56	2,06	1,44	1,32	1,00	0,49	0,41	0,27	0,25	0,16	0,11	0,15	0,09	1,65	56,05
10 premiers mois ...	16,50	7,43	6,74	6,53	3,16	3,44	2,21	1,58	2,08	1,48	1,37	1,04	0,51	0,42	0,27	0,26	0,16	0,11	0,16	0,09	1,68	57,22
11 premiers mois ...	16,45	7,43	6,81	6,59	3,15	3,49	2,42	1,60	2,07	1,49	1,39	1,06	0,52	0,42	0,27	0,26	0,16	0,12	0,16	0,10	1,69	57,65
12 mois	16,95	7,66	6,91	6,73	3,25	3,56	2,47	1,59	2,10	1,50	1,42	1,08	0,53	0,43	0,27	0,26	0,18	0,12	0,16	0,10	1,72	58,99
1973 1 ^{er} mois	17,09	7,87	7,45	7,26	3,03	3,78	0,94	1,81	2,10	1,68	1,66	1,12	0,54	0,44	0,28	0,27	0,21	0,09	0,18	0,08	1,78	59,66
2 premiers mois ...	17,14	8,16	7,45	7,54	3,03	3,66	2,25	1,48	2,09	1,66	1,64	1,13	0,54	0,45	0,26	0,27	0,21	0,10	0,17	0,09	1,89	61,21
3 premiers mois ...	18,89	8,92	7,93	8,00	3,34	3,75	2,59	1,59	2,18	1,73	1,69	1,16	0,60	0,48	0,28	0,28	0,22	0,10	0,18	0,09	2,12	66,12
4 premiers mois ...	18,99	8,95	8,04	8,03	3,57	3,75	2,76	1,61	2,20	1,75	1,72	1,13	0,60	0,50	0,28	0,30	0,23	0,10	0,18	0,09	2,16	66,94
5 premiers mois ...	19,16	9,15	8,11	8,13	3,75	3,89	2,90	1,69	2,28	1,77	1,74	1,15	0,60	0,53	0,29	0,31	0,26	0,10	0,18	0,10	2,20	68,29
6 premiers mois ...	19,12	8,96	8,01	8,16	3,95	3,94	2,91	1,78	2,38	1,78	1,74	1,16	0,59	0,54	0,30	0,32	0,25	0,11	0,19	0,10	2,17	68,46
7 premiers mois ...	18,81	9,04	7,93	8,16	4,14	3,92	3,00	1,85	2,39	1,76	1,71	1,16	0,59	0,54	0,30	0,31	0,25	0,11	0,19	0,10	2,28	68,54
8 premiers mois ...	18,50	9,19	7,72	8,14	4,23	3,91	2,86	1,85	2,39	1,73	1,67	1,14	0,57	0,53	0,30	0,32	0,25	0,10	0,19	0,10	2,21	67,90
9 premiers mois ...	18,75	9,35	7,81	8,25	4,32	3,99	2,82	1,89	2,44	1,74	1,69	1,15	0,58	0,53	0,30	0,32	0,26	0,10	0,19	0,11	2,19	68,78

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.
Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés														Biens de consommation					Biens d'équipement	Divers ¹	Total général			
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction	aux industries du caoutchouc	aux raffineries de pétrole	à divers secteurs de production					Total	non durables				durables		
													combustibles		produits chimiques	produits métalliques	autres produits		alimentaires					autres	
													liquides	autres					produits animaux						produits végétaux
1965	17,62	6,08	1,76	1,78	1,17	0,38	0,24	0,30	0,16	0,40	0,10	1,11	0,36	0,94	1,23	0,52	1,09	5,85	0,80	1,22	0,48	3,35	3,51	0,09	27,07
1966	19,74	7,20	1,85	2,02	1,51	0,40	0,26	0,32	0,15	0,49	0,11	1,03	0,42	0,85	1,38	0,54	1,21	6,11	0,83	1,30	0,51	3,47	4,00	0,04	29,89
1967	19,32	6,56	1,56	2,17	1,40	0,39	0,22	0,33	0,18	0,50	0,12	1,23	0,47	0,83	1,50	0,62	1,24	6,43	0,96	1,38	0,59	3,50	4,12	0,03	29,90
1968	23,12	8,18	1,80	2,23	1,90	0,40	0,24	0,35	0,15	0,54	0,16	1,71	0,56	1,00	1,83	0,60	1,47	7,23	1,03	1,42	0,71	4,07	4,28	0,09	34,72
1969	27,94	10,15	2,03	2,54	2,41	0,52	0,30	0,43	0,17	0,68	0,24	2,01	0,47	1,19	2,20	0,78	1,82	8,53	1,15	1,60	0,85	4,93	5,10	0,05	41,62
1970	31,15	11,99	1,93	3,11	1,60	0,51	0,28	0,51	0,18	0,82	0,28	2,20	0,56	1,50	2,53	1,00	2,15	9,42	1,32	1,75	0,97	5,38	6,71	0,06	47,34
1971	33,39	11,60	2,01	3,29	2,07	0,50	0,30	0,55	0,19	1,02	0,33	2,65	0,84	1,42	2,97	1,25	2,40	11,19	1,51	2,14	1,11	6,43	7,59	0,07	52,24
1972	36,02	12,25	2,22	3,37	2,33	0,64	0,34	0,55	0,20	1,08	0,31	3,37	0,72	1,59	3,33	1,14	2,58	13,25	1,85	2,32	1,32	7,76	7,91	0,06	57,24
1971 3 ^e trimestre ..	30,65	10,36	1,81	2,97	1,60	0,51	0,25	0,53	0,17	1,04	0,33	2,60	0,67	1,48	2,96	1,18	2,19	10,79	1,39	2,03	1,06	6,31	7,16	0,07	48,67
4 ^e trimestre ..	36,90	13,64	2,21	3,55	2,08	0,58	0,29	0,57	0,20	1,08	0,32	2,90	1,19	1,28	3,12	1,31	2,58	11,94	1,54	2,35	1,18	6,87	8,53	0,08	57,45
1972 1 ^{er} trimestre ..	34,39	11,82	2,27	3,32	1,92	0,57	0,37	0,53	0,20	0,92	0,32	3,12	0,83	1,42	3,12	1,12	2,54	12,79	1,74	2,05	1,27	7,73	7,79	0,07	55,04
2 ^e trimestre ..	35,53	11,66	2,30	3,26	2,49	0,61	0,36	0,54	0,22	1,12	0,30	3,14	0,62	1,61	3,49	1,19	2,62	12,98	1,92	2,28	1,27	7,51	7,80	0,06	56,37
3 ^e trimestre ..	34,29	12,36	1,90	2,98	2,09	0,61	0,28	0,54	0,18	1,04	0,27	3,51	0,63	1,46	3,06	1,07	2,31	12,58	1,79	2,20	1,23	7,31	7,30	0,07	54,24
4 ^e trimestre ..	39,86	13,18	2,42	3,91	2,80	0,77	0,37	0,60	0,20	1,25	0,35	3,72	0,79	1,85	3,63	1,18	2,84	14,66	1,97	2,73	1,46	8,50	8,74	0,06	63,32
1973 1 ^{er} trimestre ..	42,13	14,49	2,84	4,16	2,85	0,78	0,49	0,69	0,22	1,21	0,37	2,97	1,00	1,95	3,94	1,26	2,91	15,46	1,86	2,62	1,38	9,60	9,03	0,25	66,87
2 ^e trimestre ..	42,85	14,97	3,07	3,68	3,47	0,90	0,46	0,73	0,22	1,40	0,37	2,64	0,84	1,84	3,81	1,32	3,13	15,99	2,52	2,77	1,44	9,26	9,20	0,27	68,31
3 ^e trimestre ..	42,87	14,76	2,43	4,62	3,30	0,94	0,31	0,70	0,19	1,40	0,34	3,21	0,66	1,78	3,95	1,27	3,01	15,70	2,50	2,58	1,35	9,27	8,86	0,27	67,70

¹ Rubrique constituée, en ordre principal, par des positions tarifaires confidentielles.

N. B. — Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES *

Base 1963 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1970	1971				1972			
									4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	100,1	101,6	100,3	100,3	103,0	107,8	108,6	104,8	106,7	109,3	108,4	108,8	107,8	104,2	105,3	103,4	105,3
Biens de consommation	105,1	105,9	104,6	103,4	106,4	110,2	112,1	115,0	112,8	114,8	112,5	113,3	111,9	114,1	112,8	116,9	118,2
Biens d'équipement	99,6	103,5	103,4	104,3	107,8	112,2	117,0	120,0	115,9	115,8	114,8	120,6	121,8	119,0	118,8	120,7	121,8
Ensemble ...	101,3	102,9	101,8	101,6	104,5	109,3	110,6	109,2	109,3	111,8	110,6	111,7	110,9	108,8	109,2	108,7	110,4
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	101,5	100,7	100,0	98,4	108,4	130,0	124,0	122,5	125,5	123,4	123,5	125,7	123,6	120,0	121,1	122,8	125,4
Fabrications métalliques	104,0	106,8	109,7	108,7	112,1	119,3	123,0	125,8	120,3	121,7	122,5	119,8	123,4	123,6	124,8	124,6	128,5
Métaux non ferreux	123,8	150,5	143,5	154,0	169,7	180,7	144,4	136,6	158,3	145,1	148,4	146,0	138,8	134,4	140,1	136,5	135,3
Textiles	103,0	102,5	100,9	96,2	97,6	96,8	95,3	98,4	95,1	95,5	95,5	94,7	95,7	97,3	96,4	98,2	100,5
Produits chimiques	104,1	103,6	102,0	100,9	101,6	102,0	100,7	99,9	101,9	99,2	100,5	98,7	98,8	98,9	98,5	100,4	100,7
Industrie houillère	95,9	90,2	87,8	94,0	105,3	156,7	140,7	126,6	178,9	159,4	138,7	134,3	129,0	127,2	128,6	124,8	127,2
Industrie pétrolière	96,4	91,9	92,2	92,6	89,3	86,5	96,5	93,1	86,9	95,8	96,6	99,6	93,7	89,9	94,6	95,6	92,1
Verres et glaces	101,9	102,9	108,9	106,3	105,5	99,0	98,6	96,3	97,9	97,8	95,9	98,1	98,7	95,5	96,2	96,6	96,8
Produits agricoles	99,8	103,7	100,1	98,9	109,1	104,3	109,8	115,8	103,9	105,8	108,3	112,5	112,6	113,3	116,7	117,3	115,9
Ciments	103,0	101,5	102,2	99,8	91,9	98,9	111,7	118,3	103,3	105,3	110,8	114,2	114,8	113,7	118,7	120,5	118,7
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	104,9	109,0	110,6	115,8	113,3	115,1	115,2	117,5	113,0	114,8	116,3	114,4	119,8	120,3	114,2	119,2	117,4
Carrières	103,2	102,6	105,5	106,5	111,3	116,2	121,5	124,5	119,5	121,7	121,0	121,3	122,1	122,5	124,7	126,0	124,5
Céramiques	110,4	114,8	115,2	118,4	117,1	125,1	138,4	147,3	125,4	128,7	137,0	149,0	137,6	140,9	146,2	148,5	153,1
Bois et meubles	109,0	112,4	114,5	111,0	113,0	118,3	117,8	121,9	116,2	115,5	116,9	118,9	119,6	121,9	121,3	121,9	122,5
Peaux, cuirs et chaussures ...	111,7	123,8	116,2	110,8	123,5	119,4	114,7	127,1	118,9	112,2	122,7	118,6	113,2	101,7	124,0	137,2	140,2
Papier et livres	106,2	106,7	106,2	102,4	104,4	108,1	110,5	108,0	107,0	112,0	113,3	110,4	107,8	110,6	108,0	103,8	109,1
Tabacs manufacturés	106,5	111,5	113,6	127,3	124,0	126,7	119,7	141,4	129,0	122,0	119,1	118,8	119,6	121,7	119,8	144,4	173,2
Caoutchouc	101,6	100,4	99,3	99,5	96,2	97,8	101,0	104,6	99,4	101,0	103,2	100,4	101,0	102,9	103,3	105,7	106,8
Industries alimentaires	104,3	104,5	103,8	100,7	105,0	109,1	114,7	113,1	111,4	115,0	112,9	112,3	114,1	111,9	112,1	112,3	116,3
Divers	98,3	88,8	88,7	93,4	109,0	127,4	162,4	152,0	125,6	134,3	175,7	151,5	164,9	166,6	144,2	141,1	150,9
Ensemble ...	104,6	107,0	106,6	105,7	110,7	116,9	116,4	117,1	114,7	115,6	116,5	115,5	117,4	115,5	116,1	116,7	119,0
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	103,3	104,0	104,7	104,0	105,9	107,0	105,2	107,2	104,9	103,4	105,3	103,4	105,9	106,2	106,3	107,4	107,8

¹ Indices des termes de l'échange = $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME ¹

Base 1963 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1970	1971				1972			
									4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	121,9	132,5	131,3	155,3	181,1	200,3	211,1	233,9	213,2	201,5	212,1	195,3	237,4	226,9	228,2	228,2	257,8
Biens de consommation	140,7	148,8	158,1	179,1	206,8	221,1	258,0	297,7	232,4	245,4	259,6	247,6	279,9	292,8	299,5	282,5	324,0
Biens d'équipement	123,7	130,0	130,9	140,0	164,0	206,1	228,8	233,4	241,9	214,1	245,5	213,5	241,3	237,3	234,5	217,6	250,8
Ensemble ...	125,6	134,9	136,1	157,5	183,3	204,0	222,0	245,5	220,0	210,5	224,6	206,9	244,8	239,8	241,5	236,7	268,8
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	126,8	122,5	132,4	151,6	171,8	170,9	167,1	195,0	159,9	168,2	171,2	167,3	161,3	190,0	197,2	177,0	216,9
Fabrications métalliques	143,2	148,6	148,3	170,0	212,6	238,3	274,8	290,7	202,8	271,9	290,5	265,7	285,7	250,9	311,6	260,8	327,0
Métaux non ferreux	116,3	121,3	119,0	135,5	145,7	153,3	142,0	153,2	144,4	164,9	143,5	135,2	149,3	145,0	152,7	136,0	176,4
Textiles	113,4	125,3	117,5	139,1	164,7	174,3	195,6	215,7	157,5	198,3	199,1	180,6	218,4	215,2	216,9	186,4	247,8
Produits chimiques	131,1	143,8	159,6	206,6	258,3	303,2	352,6	421,7	298,6	328,6	337,2	358,7	393,3	393,5	416,1	410,4	467,5
Industrie houillère	74,3	52,6	60,3	47,8	43,7	39,1	38,1	37,3	44,5	47,9	34,2	31,2	44,0	39,1	34,7	39,1	40,7
Industrie pétrolière	107,7	109,2	110,5	153,3	212,6	196,2	188,0	255,3	206,0	233,0	195,2	221,1	183,3	196,3	285,4	265,5	273,2
Verres et glaces	112,2	117,1	123,2	141,3	151,2	186,9	182,4	222,2	182,6	225,1	176,1	164,7	200,5	217,6	204,3	198,5	267,4
Produits agricoles	131,4	132,8	172,7	198,8	219,7	275,3	301,2	341,0	264,7	349,3	308,1	266,5	351,8	344,9	318,4	352,4	392,2
Ciments	134,7	115,4	107,1	110,4	114,3	134,3	138,3	133,3	132,5	150,3	127,9	135,6	169,1	114,7	131,1	122,4	165,8
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	111,6	113,7	119,0	126,1	141,4	166,6	188,4	210,6	173,1	198,9	190,3	186,8	201,4	169,4	226,8	200,8	245,7
Carrières	121,9	121,4	127,4	136,8	141,2	150,0	149,7	163,9	162,9	159,7	151,7	152,0	165,0	140,1	176,9	165,0	173,7
Céramiques	124,8	110,6	112,5	120,2	145,6	155,2	163,3	189,4	157,2	170,1	161,1	167,6	185,9	167,9	191,9	181,8	215,2
Bois et meubles	128,8	140,0	149,2	184,3	232,4	248,2	317,4	377,4	234,0	307,5	315,2	289,6	379,5	351,4	379,3	326,0	452,9
Peaux, cuirs et chaussures ...	111,1	114,5	116,6	128,4	155,6	158,7	179,5	192,2	142,1	165,1	182,2	159,5	197,4	213,6	202,5	157,4	214,7
Papier et livres	129,3	150,9	160,9	202,9	264,8	291,3	306,4	355,7	268,2	314,1	302,4	294,2	340,2	345,0	353,0	334,3	396,8
Tabacs manufacturés	155,7	152,6	173,3	196,6	173,8	172,6	193,0	214,0	178,0	188,7	196,4	179,2	245,8	203,6	188,0	229,5	235,3
Caoutchouc	139,6	150,3	160,9	194,3	255,9	286,9	331,4	382,1	246,9	316,0	346,9	311,6	371,2	372,2	390,7	333,1	442,8
Industries alimentaires	132,5	139,0	149,1	174,0	212,1	245,6	267,9	331,7	232,9	260,7	276,1	286,9	313,4	329,0	341,6	318,3	341,3
Divers	114,5	133,6	133,1	138,4	138,5	176,3	134,0	156,6	162,0	203,2	124,8	126,8	138,6	137,9	184,2	141,9	177,4
Ensemble ...	126,1	131,6	135,7	158,5	188,0	206,2	221,0	248,8	189,9	229,5	225,4	214,7	236,5	231,7	256,5	229,0	280,2

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	République fédérale d'Allemagne			France			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1965	5,76	5,81	+ 0,05	4,15	3,86	- 0,29	4,02	5,87	+ 1,85
1966	6,47	6,00	- 0,47	4,65	4,60	- 0,05	4,37	6,33	+ 1,96
1967	6,33	5,80	- 0,53	4,43	5,19	+ 0,76	4,50	6,29	+ 1,79
1968	7,21	7,12	- 0,09	5,30	6,31	+ 1,01	5,06	7,16	+ 2,10
1969	9,65	9,60	- 0,05	6,62	8,81	+ 2,19	5,94	8,12	+ 2,18
1970	11,05	11,91	+ 0,86	8,11	9,58	+ 1,47	6,92	9,37	+ 2,45
1971	13,18	13,08	- 0,10	9,28	10,24	+ 0,96	8,49	9,85	+ 1,36
1972	13,86	14,71	+ 0,85	11,08	12,03	+ 0,95	9,08	11,01	+ 1,93
1971 3 ^e trimestre	12,10	13,14	+ 1,04	8,30	9,21	+ 0,91	7,65	8,90	+ 1,25
4 ^e trimestre	14,41	14,30	- 0,11	11,08	11,76	+ 0,68	9,93	10,96	+ 1,03
1972 1 ^{er} trimestre	13,64	14,36	+ 0,72	11,28	11,46	+ 0,18	9,49	10,61	+ 1,11
2 ^e trimestre	13,68	15,06	+ 1,38	11,39	12,12	+ 0,73	8,48	11,27	+ 2,79
3 ^e trimestre	12,83	13,32	+ 0,49	9,60	10,21	+ 0,61	8,31	9,93	+ 1,62
4 ^e trimestre	15,30	16,09	+ 0,79	12,04	14,33	+ 2,29	10,05	12,25	+ 2,20
1973 1 ^{er} trimestre	16,22	15,61	- 0,61	13,26	13,84	+ 0,58	12,09	12,00	- 0,09
2 ^e trimestre	17,28	17,38	+ 0,10	13,02	14,56	+ 1,54	10,56	12,96	+ 2,40
3 ^e trimestre	16,54	16,57	+ 0,03	12,15	13,98	+ 1,83	9,38	12,21	+ 2,83
1972 10 premiers mois	13,65	14,53	+ 0,88	10,92	11,59	+ 0,67	8,93	10,71	+ 1,78
11 premiers mois	13,76	14,60	+ 0,84	10,99	11,69	+ 0,70	9,02	10,83	+ 1,81
12 mois	13,86	14,71	+ 0,85	11,08	12,03	+ 0,95	9,08	11,01	+ 1,93
1973 1 ^{er} mois	15,22	14,54	- 0,68	12,64	12,60	- 0,04	10,39	11,22	+ 0,83
2 premiers mois	15,57	14,70	- 0,87	12,80	12,80	...	11,82	11,29	- 0,53
3 premiers mois	16,22	15,61	- 0,61	13,26	13,84	+ 0,58	12,09	12,00	- 0,09
4 premiers mois	16,25	15,93	- 0,32	13,13	14,07	+ 0,94	12,18	12,15	- 0,03
5 premiers mois	16,66	16,36	- 0,30	13,09	14,23	+ 1,14	11,96	12,41	+ 0,45
6 premiers mois	16,75	16,50	- 0,25	13,14	14,20	+ 1,06	11,33	12,48	+ 1,15
7 premiers mois	16,44	16,44	...	13,26	14,31	+ 1,05	10,49	12,27	+ 1,78
8 premiers mois	16,56	16,46	- 0,10	12,94	13,98	+ 1,04	10,82	12,20	+ 1,38
9 premiers mois	16,68	16,52	- 0,16	12,81	14,13	+ 1,32	10,68	12,39	+ 1,71
10 premiers mois p	17,34	16,93	- 0,41	13,19	14,54	+ 1,35	10,98	12,71	+ 1,73
Moyennes mensuelles	Italie			Royaume-Uni			O.E.E. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1965	1,05	0,91	- 0,14	2,02	1,28	- 0,74	17,04	17,82	+ 0,78
1966	1,22	0,94	- 0,28	2,21	1,34	- 0,87	18,99	19,28	+ 0,29
1967	1,35	1,17	- 0,18	2,09	1,39	- 0,70	18,79	19,91	+ 1,12
1968	1,50	1,29	- 0,21	2,51	1,49	- 1,02	21,67	23,44	+ 1,77
1969	1,68	1,80	+ 0,12	2,90	1,69	- 1,21	26,92	30,15	+ 3,23
1970	1,77	2,27	+ 0,50	2,75	1,76	- 0,99	30,72	34,98	+ 4,26
1971	2,06	2,25	+ 0,19	3,22	1,84	- 1,38	36,44	42,30	+ 5,86
1972	2,37	2,70	+ 0,33	3,63	2,63	- 1,00	40,42	43,74	+ 3,32
1971 3 ^e trimestre	2,10	1,91	- 0,19	2,67	1,83	- 0,84	32,88	35,05	+ 2,17
4 ^e trimestre	2,11	2,35	+ 0,24	3,41	2,02	- 1,39	41,01	41,48	+ 0,47
1972 1 ^{er} trimestre	2,33	2,49	+ 0,16	3,30	2,24	- 1,06	40,32	41,74	+ 1,42
2 ^e trimestre	2,45	2,47	+ 0,02	3,99	2,79	- 1,20	40,34	44,29	+ 3,95
3 ^e trimestre	2,31	2,15	- 0,16	3,24	2,34	- 0,90	36,72	38,54	+ 1,82
4 ^e trimestre	2,39	3,71	+ 1,32	4,01	3,14	- 0,87	44,30	50,39	+ 6,09
1973 1 ^{er} trimestre	2,36	3,26	+ 0,90	4,20	2,84	- 1,36	48,58	48,47	- 0,11
2 ^e trimestre	2,61	3,37	+ 0,76	5,06	3,31	- 1,75	48,99	52,55	+ 3,56
3 ^e trimestre	2,69	3,25	+ 0,56	4,25	3,44	- 0,81	45,53	50,33	+ 4,80
1972 10 premiers mois	2,38	2,54	+ 0,16	3,55	2,49	- 1,06	39,79	42,49	+ 2,70
11 premiers mois	2,38	2,59	+ 0,21	3,61	2,58	- 1,03	40,14	42,93	+ 2,79
12 mois	2,37	2,70	+ 0,33	3,63	2,63	- 1,00	40,42	43,74	+ 3,32
1973 1 ^{er} mois	2,39	2,94	+ 0,55	4,08	2,45	- 1,63	45,18	44,73	- 0,45
2 premiers mois	2,38	3,08	+ 0,70	4,38	2,49	- 1,89	47,40	45,26	- 2,14
3 premiers mois	2,36	3,26	+ 0,90	4,20	2,84	- 1,36	48,58	48,47	- 0,11
4 premiers mois	2,33	3,26	+ 0,93	4,26	2,86	- 1,40	48,41	49,01	+ 0,60
5 premiers mois	2,44	3,32	+ 0,88	4,51	3,03	- 1,48	49,10	50,29	+ 1,19
6 premiers mois	2,48	3,32	+ 0,84	4,63	3,08	- 1,55	48,78	50,51	+ 1,73
7 premiers mois	2,49	3,31	+ 0,82	4,63	3,13	- 1,50	47,76	50,39	+ 2,63
8 premiers mois	2,55	3,26	+ 0,71	4,66	3,10	- 1,56	48,00	49,91	+ 1,91
9 premiers mois	2,55	3,30	+ 0,75	4,51	3,20	- 1,31	47,70	50,45	+ 2,75
10 premiers mois p	2,62	3,37	+ 0,75	4,60	3,24	- 1,36	49,23	51,75	+ 2,52

1 Répub'ique fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Danemark.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Total métrop. européennes O.C.D.E.1			Etats-Unis d'Amérique			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1965	18,74	20,41	+ 1,67	2,29	2,22	- 0,07	1,57	1,03	- 0,54
1966	20,79	21,85	+ 1,06	2,37	2,46	+ 0,09	1,76	1,01	- 0,75
1967	20,66	22,47	+ 1,81	2,46	2,45	- 0,01	1,82	1,06	- 0,76
1968	23,73	26,20	+ 2,47	2,87	3,21	+ 0,34	1,91	1,09	- 0,82
1969	29,35	33,79	+ 4,44	3,19	2,90	- 0,29	2,31	1,24	- 1,07
1970	33,61	39,41	+ 5,80	4,15	2,90	- 1,25	2,33	1,39	- 0,94
1971	39,51	41,68	+ 2,17	3,34	3,44	+ 0,10	2,36	1,47	- 0,89
1972	43,66	48,43	+ 4,77	3,20	3,61	+ 0,41	2,29	1,45	- 0,84
1971 3 ^e trimestre	35,95	39,16	+ 3,21	3,41	3,73	+ 0,32	2,18	1,56	- 0,62
4 ^e trimestre	44,47	46,02	+ 1,95	3,10	2,73	- 0,37	2,59	1,69	- 0,90
1972 1 ^{er} trimestre	43,39	46,04	+ 2,65	3,01	3,10	+ 0,09	1,93	1,37	- 0,56
2 ^e trimestre	43,67	49,12	+ 5,45	3,04	3,21	+ 0,17	2,58	1,49	- 1,09
3 ^e trimestre	39,69	42,79	+ 3,10	2,99	3,59	+ 0,60	2,11	1,38	- 0,73
4 ^e trimestre	47,89	55,75	+ 7,86	3,78	4,56	+ 0,78	2,55	1,55	- 1,00
1973 1 ^{er} trimestre	52,69	53,89	+ 1,20	3,55	3,95	+ 0,40	2,46	1,62	- 0,84
2 ^e trimestre	52,39	58,33	+ 5,94	3,83	3,89	+ 0,06	2,75	1,75	- 1,00
3 ^e trimestre	49,39	56,09	+ 6,70	3,92	3,95	+ 0,03	2,78	2,08	- 0,70
1972 10 premiers mois	42,96	47,06	+ 4,10	3,04	3,42	+ 0,38	2,25	1,40	- 0,85
11 premiers mois	43,35	47,50	+ 4,15	3,12	3,54	+ 0,42	2,26	1,42	- 0,84
12 mois	43,66	48,43	+ 4,77	3,20	3,61	+ 0,41	2,29	1,45	- 0,84
1973 1 ^{er} mois	48,76	50,20	+ 1,44	3,23	3,16	- 0,07	2,22	1,32	- 0,90
2 premiers mois	51,34	50,75	- 0,59	3,30	3,45	+ 0,15	2,26	1,44	- 0,82
3 premiers mois	52,69	53,89	+ 1,20	3,55	3,95	+ 0,40	2,46	1,62	- 0,84
4 premiers mois	52,55	54,74	+ 2,19	3,58	4,03	+ 0,45	2,46	1,60	- 0,86
5 premiers mois	52,99	55,91	+ 2,92	3,71	4,06	+ 0,35	2,55	1,67	- 0,88
6 premiers mois	52,54	56,11	+ 3,57	3,69	3,92	+ 0,23	2,61	1,69	- 0,92
7 premiers mois	51,51	56,01	+ 4,50	3,60	3,93	+ 0,33	2,61	1,74	- 0,87
8 premiers mois	51,74	55,49	+ 3,75	3,67	3,80	+ 0,13	2,60	1,76	- 0,84
9 premiers mois	51,49	56,11	+ 4,62	3,77	3,93	+ 0,16	2,67	1,82	- 0,85
10 premiers mois	53,13	57,58	+ 4,45	3,80	3,96	+ 0,16			
Moyennes mensuelles	Amérique latine 2			Rép. du Zaïre, Rwanda et Burundi			Comecon		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1965	0,97	0,63	- 0,34	0,87	0,30	- 0,57	0,51	0,39	- 0,12
1966	1,04	0,62	- 0,42	1,31	0,30	- 1,01	0,58	0,50	- 0,08
1967	1,24	0,67	- 0,57	1,08	0,24	- 0,84	0,57	0,65	+ 0,08
1968	1,29	0,70	- 0,59	1,37	0,32	- 1,05	0,64	0,61	- 0,03
1969	1,28	0,75	- 0,53	1,80	0,40	- 1,40	0,65	0,62	- 0,03
1970	1,57	0,89	- 0,68	1,95	0,50	- 1,45	0,74	0,71	- 0,03
1971	1,41	1,03	- 0,38	1,18	0,55	- 0,63	0,88	0,75	- 0,13
1972	1,20	1,17	- 0,03	1,10	0,47	- 0,63	0,97	0,99	+ 0,02
1971 3 ^e trimestre	1,37	0,96	- 0,41	1,32	0,52	- 0,80	0,91	0,63	- 0,28
4 ^e trimestre	1,31	1,04	- 0,27	1,24	0,49	- 0,75	0,98	0,74	- 0,24
1972 1 ^{er} trimestre	1,11	1,06	- 0,05	1,08	0,56	- 0,52	1,02	0,95	- 0,07
2 ^e trimestre	1,24	1,17	- 0,07	1,02	0,47	- 0,55	0,98	0,83	- 0,15
3 ^e trimestre	1,20	1,15	- 0,05	1,26	0,39	- 0,87	1,02	0,81	- 0,21
4 ^e trimestre	1,25	1,32	+ 0,07	1,05	0,45	- 0,60	1,17	1,39	+ 0,22
1973 1 ^{er} trimestre	1,27	1,30	+ 0,03	1,64	0,64	- 1,00	1,20	1,35	+ 0,15
2 ^e trimestre	1,52	1,01	- 0,51	1,58	0,41	- 1,17	1,12	1,47	+ 0,35
3 ^e trimestre	1,90	1,29	- 0,61	2,24	0,42	- 1,82	1,14	1,72	+ 0,58
1972 9 premiers mois	1,18	1,12	- 0,06	1,12	0,47	- 0,65	1,01	0,87	- 0,14
10 premiers mois	1,19	1,15	- 0,04	1,11	0,47	- 0,64	1,03	0,89	- 0,14
11 premiers mois	1,19	1,14	- 0,05	1,12	0,46	- 0,66	1,04	0,92	- 0,12
12 mois	1,20	1,17	- 0,03	1,10	0,47	- 0,63	0,97	0,99	+ 0,02
1973 1 ^{er} mois	1,28	1,12	- 0,16	2,31	0,38	- 1,93	1,26	0,90	- 0,36
2 premiers mois	1,24	1,19	- 0,05	1,57	0,70	- 0,87	1,20	1,15	- 0,05
3 premiers mois	1,27	1,30	+ 0,03	1,64	0,64	- 1,00	1,20	1,35	+ 0,15
4 premiers mois	1,22	1,22	...	1,62	0,56	- 1,06	1,15	1,31	+ 0,16
5 premiers mois	1,30	1,20	- 0,10	1,58	0,52	- 1,06	1,16	1,37	+ 0,21
6 premiers mois	1,39	1,16	- 0,23	1,61	0,52	- 1,09	1,16	1,41	+ 0,25
7 premiers mois	1,42	1,18	- 0,24	1,74	0,53	- 1,21	1,15	1,44	+ 0,29
8 premiers mois	1,47	1,17	- 0,30	1,85	0,51	- 1,34	1,14	1,45	+ 0,31
9 premiers mois	1,56	1,20	- 0,36	1,82	0,49	- 1,33	1,16	1,51	+ 0,35

1 Y compris la Finlande à partir de janvier 1970.

2 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur

(O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.). — Bulletin général de Statistique (Office statistique des Communautés européennes).

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

IX - 1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972		
							Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	- 16,6	- 3,9	- 12,1	- 4,6	+ 23,9	+ 20,8	561,8	532,5	+ 29,3
1.12 Travail à façon	+ 7,1	+ 7,0	+ 8,0	+ 9,0	+ 9,7	+ 13,9	19,9	6,2	+ 13,7
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	+ 5,3	+ 5,4	+ 3,4	+ 4,8	+ 5,0	+ 6,4	3,1	—	+ 3,1
1.2 Or non monétaire	- 1,5	- 2,4	- 1,3	- 0,4	...	+ 0,1	1,7	1,4	+ 0,3
1.3 Frets ²	- 0,2	+ 1,6	+ 1,2	+ 0,7	+ 1,5	+ 3,8	27,2	22,4	+ 4,8
1.4 Assur. pour le transport des marchandises ²	- 0,1	- 0,1	...	- 0,2	0,9	1,1	- 0,2
1.5 Autres frais de transport	+ 1,4	+ 1,4	+ 1,2	+ 0,7	+ 0,9	+ 0,6	9,6	9,5	+ 0,1
1.6 Déplacements à l'étranger	- 4,5	- 6,4	- 6,2	- 6,9	- 7,2	- 10,2	19,5	31,9	- 12,4
1.7 Revenus d'investissements	+ 1,1	+ 1,2	+ 1,7	+ 0,8	+ 3,4	+ 4,2	52,9	45,5	+ 7,4
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ³	+ 0,2	+ 3,7	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,6	+ 3,4	15,6	7,1	+ 8,5
1.9 Autres :									
1.91 Ouvriers frontaliers	+ 4,0	+ 4,3	+ 4,2	+ 4,5	+ 3,9	+ 4,2	9,2	4,2	+ 5,0
1.92 Autres	+ 0,9	+ 1,4	+ 1,6	+ 0,4	+ 1,8	+ 2,3	42,8	42,4	+ 0,4
Total 1 ...	- 2,9	+ 13,3	+ 5,0	+ 10,0	+ 43,5	+ 49,3	764,2	704,2	+ 60,0
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 1,8	+ 1,7	+ 3,8	+ 5,8	+ 6,6	+ 6,8	18,5	10,4	+ 8,1
2.2 Transferts de l'Etat	- 3,5	- 5,2	- 7,4	- 12,1	- 14,4	- 14,8	2,2	19,1	- 16,9
Total 2 ...	- 1,7	- 3,5	- 3,6	- 6,3	- 7,8	- 8,0	20,7	29,5	- 8,8
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ⁴ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 1,8	- 1,9	- 2,1	- 2,1	- 1,8	- 2,0	—	2,5	- 2,5
3.112 Autres opérations	- 0,4	- 4,0	- 0,8	+ 1,3	+ 1,9	- 7,8	...	6,5	- 6,5
3.12 Avoirs	- 0,3	- 0,4	- 0,3	- 1,1	- 0,6	- 1,2	0,1	1,7	- 1,6
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	- 0,5	- 0,2	- 0,2	- 0,2	0,1	- 0,1
3.22 Avoirs
Total 3 ...	- 2,5	- 6,8	- 3,4	- 2,1	- 0,7	- 11,0	0,1	10,8	- 10,7
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁵ et particuliers :									
4.1 Organismes publics d'exploitation	+ 0,7	- 1,3	- 0,4	+ 1,6	- 2,4	- 0,5	0,2	1,4	- 1,2
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public ...	+ 1,0	+ 2,2	- 0,2	+ 8,0	+ 0,3	- 1,2	0,4	1,4	- 1,0
4.3 Secteur privé :									
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets)	- 6,5	- 5,3	- 13,4	- 15,0	- 15,7	- 23,6	—	36,0	- 36,0
4.312 Investissements directs	- 0,4	- 2,6	- 2,6	- 0,7	- 7,8	- 8,8	3,6	10,1	- 6,5
4.313 Immeubles	- 1,7	- 1,5	- 1,2	- 1,3	- 0,9	- 1,2	1,2	2,7	- 1,5
4.314 Autres (chiffres nets)	- 0,3	+ 1,3	+ 1,5	+ 3,1	- 2,7	- 1,3	—	1,5	- 1,5
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets)	- 0,2	+ 2,8	- 0,5	- 1,1	+ 1,3	+ 5,1	4,1	—	+ 4,1
4.322 Investissements directs	+ 7,0	+ 11,5	+ 12,5	+ 13,8	+ 15,9	+ 21,8	18,9	1,2	+ 17,7
4.323 Immeubles	- 0,3	- 0,2	- 0,1	- 0,3	...	+ 0,3	1,5	0,6	+ 0,9
4.324 Autres (chiffres nets)	+ 0,7	+ 0,9	...	+ 6,1	- 1,8	+ 0,1	4,8	—	+ 4,8
4.33 Investissements et placements non ventilés (chiffres nets)	+ 0,6	+ 0,3	—	...
Total 4 ...	+ 0,6	+ 8,1	- 4,4	+ 14,2	- 13,8	- 9,3	34,7	54,9	- 20,2
5. Erreurs et omissions (nettes)	+ 0,1	+ 1,2	+ 1,9	+ 2,1	- 1,2	- 0,6	—	0,5	- 0,5
Total 1 à 5 ...	- 6,4	+ 12,3	- 4,5	+ 17,9	+ 20,0	+ 20,4	819,7	799,9	+ 19,8
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger	- 1,1	+ 2,7	- 0,8	+ 2,8	+ 4,8	- 3,0	—	—	- 0,7
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :									
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :									
6.211 Francs belges et luxembourgeois ..	- 1,7	- 0,8	+ 2,1	+ 5,9	+ 3,8	- 5,2	—	—	- 4,5
6.212 Monnaies étrangères	- 6,4	- 2,3	+ 8,1	+ 1,8	- 0,7	+ 10,6	—	—	+ 1,3
6.22 Organismes monétaires divers	+ 1,1	+ 0,3	+ 0,3	+ 2,0	+ 0,7	+ 0,5	—	—	- 2,7
6.23 B.N.B.	+ 1,7	+ 12,4	- 14,2	+ 5,4	+ 11,4	+ 17,5	—	—	+ 26,4
<i>p.m. Mouvements des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations</i>	—	—	—	—	(+ 3,5)	(+ 3,5)	—	—	(+ 3,4)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f. c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises. Y compris, depuis janvier 1972, les dépenses de matériel militaire.
² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Non compris, depuis janvier 1972, les dépenses de matériel militaire.
⁴ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968).

⁵ Autres que les organismes monétaires.

IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Soldes trimestriels

(milliards de francs)

	1971		1972				1978 p		
	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	+ 4,9	+ 7,6	+ 6,5	+ 8,2	+ 4,3	+10,3	+ 7,7	+ 6,8	+ 3,2
1.12 Travail à façon	+ 2,9	+ 4,1	+ 3,0	+ 3,4	+ 3,6	+ 3,7	+ 4,0	+ 4,1	+ 4,1
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 3,6	- 0,3	+ 1,8	- 1,1	+ 2,5	- 0,1	+ 0,2	+ 2,1	+ 5,2
1.2 Or non monétaire	+ 0,1	- 0,1	- 0,1	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,1	- 0,3	...	- 0,4
1.3 Frets ²	+ 0,9	+ 1,2	+ 1,1	+ 1,0	+ 1,2	+ 1,5	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,5
1.4 Assurances pour le transport de marchandises ²	...	- 0,1	- 0,1	- 0,1	...	- 0,1	- 0,1
1.5 Autres frais de transport	- 0,1	...	+ 0,2	- 0,2	...	+ 0,1	- 0,3	+ 0,1	...
1.6 Déplacements à l'étranger	- 5,9	- 1,4	- 2,0	- 3,0	- 6,2	- 1,2	- 1,8	- 4,9	- 8,0
1.7 Revenus d'investissements	+ 1,9	+ 1,6	+ 1,5	+ 0,3	+ 2,6	+ 3,0	+ 2,6	...	+ 2,3
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ³	+ 1,0	+ 1,8	+ 2,1	+ 2,0	+ 2,4	+ 2,0	+ 1,5	+ 1,7	+ 2,0
1.9 Autres :									
1.91 Ouvriers frontaliers	+ 1,1	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,2	+ 1,3	+ 1,6	+ 1,2	+ 1,6	+ 1,1
1.92 Autres	...	+ 0,6	+ 0,3	+ 0,2	+ 1,0	- 1,1	+ 1,9	...	+ 0,6
Total 1 ...	+10,4	+16,1	+15,2	+12,2	+12,8	+19,8	+17,9	+12,5	+10,5
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 2,0	+ 1,3	+ 2,2	+ 1,7	+ 2,2	+ 2,0	+ 2,4	+ 3,1	+ 2,2
2.2 Transferts de l'Etat	- 3,4	- 3,5	- 5,2	- 3,8	- 4,3	- 3,6	- 5,7	- 6,8	- 5,4
Total 2 ...	- 1,4	- 2,2	- 3,0	- 2,1	- 2,1	- 1,6	- 3,3	- 3,7	- 3,2
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ⁴ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 0,4	- 0,4	- 1,2	- 0,7	- 0,3	- 0,3	- 0,5	- 0,5	- 0,2
3.112 Autres opérations	- 2,3	- 2,5	- 1,1	- 1,5	- 2,6	- 1,3	- 1,5
3.12 Avoirs	- 0,1	- 0,1	- 0,3	- 1,3	- 0,4
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	- 0,1
3.22 Avoirs
Total 3 ...	- 2,8	- 3,0	- 2,4	- 2,2	- 3,2	- 2,9	- 2,0	- 0,5	- 0,6
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁵ et particuliers :									
4.1 Organismes publics d'exploitation	- 0,2	- 0,4	- 0,2	- 0,3	- 0,7	...	- 0,2	- 0,8	- 0,2
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public	+ 0,7	- 0,7	- 0,9	+ 0,1	+ 0,5	- 0,7	+ 0,6	- 1,7	+ 1,0
4.3 Secteur privé :									
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières	- 5,4	- 6,8	- 9,5	- 7,9	- 7,7	-10,9	-12,3	- 6,6	- 5,0
4.312 Investissements directs	- 2,7	- 1,8	- 4,3	- 0,4	- 2,5	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 3,8
4.313 Immeubles	- 0,3	- 0,4	- 0,3	- 0,4	- 0,4	+ 0,4	- 0,7	- 0,5	- 0,7
4.314 Autres	+ 0,8	- 0,5	- 1,2	- 0,8	+ 0,1	+ 0,4	- 3,2	- 1,8	- 0,7
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,0	+ 1,3	+ 1,1	+ 0,7	+ 2,0	+ 0,5	+ 0,4
4.322 Investissements directs	+ 5,3	+ 4,2	+ 5,3	+ 2,9	+ 4,9	+ 4,6	+ 6,1	+ 7,6	+ 4,0
4.323 Immeubles	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,8
4.324 Autres	+ 2,2	- 2,4	- 0,9	+ 0,5	+ 2,7	+ 2,5	- 0,3	+ 2,2	+ 0,7
4.33 Investissements et placements non ventilés
Total 4 ...	+ 1,0	- 8,1	-11,0	- 5,0	- 1,7	- 2,5	- 7,8	- 1,5	- 3,5
5. Erreurs et omissions	- 6,0	+ 1,3	- 1,9	+ 3,3	+ 2,5	- 4,4	+ 4,0	- 9,0	+ 7,7
Total 1 à 5 ...	+ 1,2	+ 4,1	- 3,1	+ 6,2	+ 8,3	+ 8,4	+ 8,8	- 2,2	+10,9
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger	+ 1,6	- 2,2	+ 0,8	+ 0,3	- 1,8	...	+ 4,1	- 2,0	+ 1,3
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :									
6.21 Banques belges et luxemb. :									
6.211 Francs belges et lux.	- 3,1	- 2,8	+ 1,8	- 2,9	- 6,9	+ 3,5	- 6,2	+ 0,4	- 8,6
6.212 Monnaies étrangères	- 1,7	+ 5,2	- 9,3	- 1,0	+ 3,6	+ 8,0	- 8,9	- 7,0	+ 9,8
6.22 Organismes monétaires divers	+ 0,7	+ 2,1	- 1,1	+ 0,8	- 2,0	- 0,4	+ 2,0	- 2,2	+ 2,3
6.23 B.N.B.	+ 3,7	+ 1,8	+ 4,7	+ 9,0	+15,4	- 2,7	+17,8	+ 8,6	+ 6,1
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	-	-	(+3,4)	-	-	-	-	-	-

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises. Y compris, depuis janvier 1972, les dépenses de matériel militaire.
² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11

« Exportations et importations » (cf. note 1).
³ Non compris, depuis janvier 1972, les dépenses de matériel militaire.
⁴ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitres IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968].
⁵ Autres que les organismes monétaires.

IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
 Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés
 (milliards de francs)

	1973			1973			1972	1973 p
	2 ^e trimestre p			3 ^e trimestre p				
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	11 premiers mois	
1. Transactions sur biens et services :								
1.1 Opérations sur marchandises :								
1.11 Exportations et importations ¹	172,1	165,3	+ 6,8	173,0	169,8	+ 3,2	+28,2 ⁵	+23,7 ⁶
1.12 Travail à façon	5,6	1,5	+ 4,1	5,6	1,5	+ 4,1	+12,1	+15,1
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	2,1	—	+ 2,1	5,2	—	+ 5,2	+ 4,6	+11,3
1.2 Or non monétaire	1,0	1,0	...	0,8	1,2	- 0,4	+ 0,3	- 1,4
1.3 Frets ²	7,8	6,7	+ 1,1	8,2	7,7	+ 0,5	+ 4,5	+ 3,2
1.4 Assurances pour le transport de marchandises ²	0,3	0,4	- 0,1	0,2	0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,2
1.5 Autres frais de transport	2,6	2,5	+ 0,1	2,9	2,9	- 0,1
1.6 Déplacements à l'étranger	7,5	12,4	- 4,9	7,7	15,7	- 8,0	-11,9	-15,1
1.7 Revenus d'investissements	17,6	17,6	...	19,8	17,5	+ 2,3	+ 7,0	+ 6,5
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	3,8	2,1	+ 1,7	3,9	1,9	+ 2,0	+ 7,7	+ 5,6
1.9 Autres :								
1.91 Ouvriers frontaliers	2,8	1,2	+ 1,6	2,2	1,1	+ 1,1	+ 4,7	+ 4,7
1.92 Autres	11,9	11,9	...	12,3	11,7	+ 0,6	+ 0,8	+ 3,0
Total 1 ...	235,1	222,6	+12,5	241,8	231,3	+10,5	+57,8	+56,3
2. Transferts :								
2.1 Transferts privés	5,8	2,7	+ 3,1	5,2	3,0	+ 2,2	+ 7,4	+ 9,0
2.2 Transferts de l'Etat	0,4	7,2	- 6,8	0,6	6,0	- 5,4	-15,6	-19,9
Total 2 ...	6,2	9,9	- 3,7	5,8	9,0	- 3,2	- 8,2	-10,9
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :								
3.1 Etat ³ :								
3.11 Engagements :								
3.111 Amortissements contractuels	—	0,5	- 0,5	—	0,2	- 0,2	- 2,3	- 1,4
3.112 Autres opérations	- 6,4	- 1,5
3.12 Avoirs	0,4	- 0,4	- 1,6	- 1,2
3.2 Autres pouvoirs publics :								
3.21 Engagements	- 0,1	...
3.22 Avoirs
Total 3	0,5	- 0,5	...	0,6	- 0,6	-10,4	- 4,1
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :								
4.1 Organismes publics d'exploitation	0,1	0,9	- 0,8	...	0,2	- 0,2	- 1,1	- 1,3
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public	1,2	2,9	- 1,7	1,1	0,1	+ 1,0	- 0,7	- 0,6
4.3 Secteur privé :								
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :								
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	—	6,6	- 6,6	—	5,0	- 5,0	-30,7	-30,0
4.312 Investissements directs	0,5	1,6	- 1,1	0,8	4,6	- 3,8	- 6,9	- 5,3
4.313 Immeubles	0,5	1,0	- 0,5	0,4	1,1	- 0,7	- 1,4	- 2,4
4.314 Autres (chiffres nets)	—	1,8	- 1,8	—	0,7	- 0,7	- 2,1	- 5,9
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :								
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	0,5	—	+ 0,5	0,4	—	+ 0,4	+ 3,4	+ 4,8
4.322 Investissements directs	8,0	0,4	+ 7,6	4,2	0,2	+ 4,0	+15,5	+23,5
4.323 Immeubles	0,9	0,2	+ 0,7	0,9	0,1	+ 0,8	+ 0,7	+ 2,9
4.324 Autres (chiffres nets)	2,2	—	+ 2,2	0,7	—	+ 0,7	+ 3,2	+ 4,9
4.33 Investis. et plac. non ventilés (chiffres nets)	...	—	—
Total 4 ...	13,9	15,4	- 1,5	8,5	12,0	- 3,5	-20,1	- 9,4
5. Erreurs et omissions (nettes)	—	9,0	- 9,0	7,7	—	+ 7,7	+ 0,4	+ 5,9
Total 1 à 5 ...	255,2	257,4	- 2,2	263,8	252,9	+10,9	+19,5	+37,8
6. Financement du total :								
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger ...	—	—	- 2,0	—	—	+ 1,3	+ 5,5	+ 2,3
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :								
6.21 Banques belges et luxembourgeoises								
6.211 Francs belges et luxembourgeois	—	—	+ 0,4	—	—	- 8,6	- 6,2	-15,4
6.212 Monnaies étrangères	—	—	- 7,0	—	—	+ 9,8	+ 0,2	+15,4
6.22 Organismes monétaires divers	—	—	- 2,2	—	—	+ 2,3	- 1,0	- 0,1
6.23 B.N.B.	—	—	+ 8,6	—	—	+ 6,1	+21,0	+35,6
<i>p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations</i>	—	—	—	—	—	—	(+3,4)	—

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitres IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1968].

⁴ Autres que les organismes monétaires.

⁵ Exportations = 510,5; importations = 482,3.

⁶ Exportations = 637,6; importations = 613,9.

IX - 4. — OPERATIONS AVEC L'ETRANGER, OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES DES RESIDENTS AVEC LES ORGANISMES MONETAIRES BELGES ET LUXEMBOURGEOIS ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME

(milliards de francs)

	1969	1970	1971	1972	1972		1973 p		
					8e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
1. Transactions sur biens et services (rubrique 1 de la balance générale des paiements)	+10,0	+43,5	+49,3	+60,0	+12,8	+19,8	+17,9	+12,5	+10,5
2. Transferts (rubrique 2 de la balance générale des paiements)	- 6,3	- 7,8	- 8,0	- 8,8	- 2,1	- 1,6	- 3,3	- 3,7	- 3,2
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Rubrique 3 de la balance générale des paiements	- 2,1	- 0,7	-11,0	-10,7	- 3,2	- 2,9	- 2,0	- 0,5	- 0,6
3.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de la dette en monnaies étrangères envers les banques belges et luxembourgeoises	+ 5,9	-11,0	-18,1	- 6,4	- 0,2	...	- 0,2	- 0,1	...
3.3 Augmentation (-) ou diminution (+) de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme de la B.N.B.	-13,5	+ 2,9	+18,3	+ 8,1
4. Mouvement des capitaux des entreprises ¹ et particuliers :									
4.1 Rubrique 4 de la balance générale des paiements	+14,2	-13,8	- 9,3	-20,2	- 1,7	- 2,5	- 7,8	- 1,5	- 3,5
4.2 Mouvement des avoirs et engagements en monnaies étrangères des résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises :									
4.21 Augmentation (-) ou diminution (+) d'avoirs :									
4.211 Créances en monnaies étrangères	-14,2	+ 1,3	...	- 2,7	+ 1,2	- 4,3	- 6,3	+ 4,6	- 5,8
4.212 Encours des monnaies étrangères à recevoir à terme	+ 3,4	-16,9	-18,0	-19,5	- 8,5	-12,1	-22,7	-35,7
4.22 Augmentation (+) ou diminution (-) d'engagements :									
4.221 Endettement en monnaies étrangères	+ 3,0	+ 6,1	+ 9,1	+ 6,2	+ 2,2	+ 1,1	+ 7,5	+ 4,4	+ 3,0
4.222 Encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+ 0,9	- 3,4	+15,1	+26,6	+17,1	+ 5,8	+11,8	+19,6	+24,5
5. Mouvement des avoirs et engagements en francs belges et luxembourgeois des non-résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises et des organismes monétaires divers :									
5.1 Augmentation (-) ou diminution (+) des engagements sous forme de crédits commerciaux financés à leur origine par les banques belges	- 0,6	- 6,7	- 3,9	- 7,6	+ 3,3	- 6,1	+ 1,7	- 1,6	- 2,4
5.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent des avoirs sur les autres engagements au comptant	- 5,7	+ 5,3	+ 7,7	+ 4,8	+ 0,5	- 2,0	+ 9,7	- 0,3	+ 7,3
5.3 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent de l'encours des francs belges et luxembourgeois à recevoir à terme sur l'encours des francs belges et luxembourg. à livrer à terme	+ 2,7	+ 3,1	+ 6,3	- 7,4	+ 1,1	- 4,7	+ 6,3	+ 4,7	+ 2,3
6. Position de change ² des banques belges et luxembourgeoises :									
6.1 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position au comptant ³	+ 3,7	+ 2,8	- 0,3	+ 1,4	- 2,5	- 8,6	+ 7,8	- 5,9	- 4,7
6.2 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position à terme	- 4,2	- 2,1	- 3,2	- 0,4	+ 1,9	+ 7,3	- 5,7	+ 2,1	+ 5,3
7. Erreurs et omissions :									
7.1 Rubrique 5 de la balance générale des paiements	+ 2,1	- 1,2	- 0,6	- 0,5	+ 2,5	- 4,4	+ 4,0	- 9,0	+ 7,7
7.2 Discordances dans les statistiques des opérations au comptant avec les résidents et des opérations à terme	+ 0,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,8	- 4,7	+ 4,0	- 0,3	+ 0,3	- 0,2
Total 1 à 7 ...	- 3,7	+23,3	+31,7	+23,6	+ 8,7	- 7,6	+29,0	+ 2,9	+ 4,5
8. Contreparties du total dans la situation de la B.N.B. [Augmentation (+); diminution (-)] :									
8.1 Encaisse en or	- 0,2	- 2,5	+ 3,7	- 1,8	- 1,6	- 0,5	- 1,6
8.2 Avoirs détenus auprès du F.M.I. ⁴	- 7,3	+18,6	+17,0	- 1,7	+ 1,9	+ 0,5	- 0,2	+ 2,9	- 0,2
8.3 Avoirs nets sur le Fonds Européen de Coopération Monétaire	-	-	-	-	-	-	-	- 4,0	+13,2
8.4 Avoirs nets en monnaies étrangères :									
8.41 Avoirs au comptant	+17,1	+ 3,4	- 4,4	+17,4	+ 8,4	- 8,1	+30,3	+ 4,6	- 6,5
8.42 Excédent de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme sur l'encours des monnaies étrangères à livrer à terme	-15,5	- 3,7	+ 2,8	+14,0	+11,8	+ 5,2	-14,4	- 3,2	+ 4,7
8.5 Avoirs nets en francs belges sur les non-résidents :									
8.51 Avoirs nets au comptant ⁵	+ 0,2	- 0,2	- 2,7	+ 1,8	- 0,2	+ 0,4	+ 0,6	- 0,6	- 0,5
8.52 Excédent de l'encours des francs belges à recevoir à terme sur l'encours des francs belges à livrer à terme ...	+ 2,0	+ 7,7	+15,3	- 6,1	-11,6	- 5,1	+14,3	+ 3,2	- 6,2

¹ Autres que les organismes monétaires.

² Excédent des avoirs en monnaies étrangères sur les engagements en monnaies étrangères.

³ Non compris l'immobilisé (essentiellement les participations des banques dans leurs filiales étrangères), qui, étant considéré dans la balance des

paiements comme un investissement direct, est déjà recensé à la rubrique 4.1 du présent tableau.

⁴ Non compris le mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allotissements.

⁵ Autres que les acceptations représentatives d'exportations qui, dans le présent tableau, figurent sous la rubrique 5.1.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XL^e année, vol. I, no 1, page 21 : « Aménagements apportés à des séries de la partie « Statistiques » — chapitres IX « Balance des paiements » et XIII « Organismes monétaires », XLVIII^e année, vol. I.

no 1 : « Une nouvelle statistique : opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme », XLVIII^e année, vol. II, no 1-2 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1972 ».

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTÉS PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	1 fr. français	1 Livre sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 livres ital.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien	100 escudos	100 schillings autrich.	100 pesetas	1 Mark finlandais	1 Zaire	100 yens
6	49,83	10,14	139,18	13,77	11,52	12,46	7,98	9,65	6,97	7,21	46,25	173,58	192,87	83,15	—	—	—
7	49,69	10,10	138,65 ¹ 119,68 ²	13,79	11,48	12,46	7,96	9,63	6,95	7,17 ¹ 6,65 ²	46,06	172,87	192,30	82,89 ¹ 71,35 ²	—	—	—
8	49,93	10,08	119,52	13,80	11,57	12,51	8,01	9,66	6,99	6,67	46,34	174,41	193,19	71,65	—	—	—
9	50,13	10,12 ³ 8,98 ⁴	119,85	13,84	11,63	12,56 ⁵ 13,47 ⁶	7,99	9,70	7,02	6,67	46,56	176,15	193,87	71,77	11,88 ⁷	—	—
0	49,65	8,98	118,95	13,73	11,52	13,62	7,92	9,58	6,95	6,62	47,60	174,01	192,10	71,27	11,90	100,03 ⁸	—
1 ¹⁰	49,65	9,00	120,00	13,80 ⁹ 13,99 ¹¹	11,54 ⁹ 12,15 ¹¹	13,66 ⁹ 14,21 ¹¹	7,97	9,62	6,97	6,63	49,04	174,50	191,99 ⁹ 199,07 ¹¹	71,38	11,89	100,01	—
1 ¹²	46,92	8,49	116,64	13,95	11,83	14,07	7,67	9,36	6,84	6,45	46,61	172,52	194,00	68,21	11,30	93,79	—
1 ¹³	45,19	8,64	115,24	13,83	11,57	13,81	7,61	9,27	6,74	6,38	45,20	167,08	191,03	68,67	10,93	90,22	—
2	44,01	8,73	114,62 ¹⁸ 105,88 ¹⁹	13,71	11,53	13,80	7,55	9,26	6,68	6,34	44,44	163,58	190,51	68,51	10,63	88,03	—
3	44,05	8,70	104,06	13,74	11,92	13,83	7,54	9,31	6,69	6,42	44,08	164,90	191,25	69,41	10,57	88,10	—
3 ²¹	40,35	8,76	99,30	13,81	12,29	13,85	7,09	9,00	6,71	6,43	40,63	159,90	192,10	68,44	10,33	80,69	—
3 ³⁹	38,05	8,76	93,72	13,75 ⁴⁰ 14,48 ⁴¹	12,37	14,23 ⁴² 15,17 ⁴³	6,53	8,87	6,74 ⁴⁴ 7,11 ³⁸	6,46	38,03	160,66	194,99 ⁴⁵ 205,99 ⁴⁶	66,36	10,15	76,10	—
1 ^{4e tr.14}	46,36	8,39	115,74	13,92	11,71	13,99	7,60	9,30	6,79	6,40	46,23	170,18	192,52	67,66	11,16	92,73	—
4 ^{e tr.13}	45,19	8,64	115,24	13,83	11,57	13,81	7,61	9,27	6,74	6,38	45,20	167,08	191,03	68,67	10,93	90,22	—
2 ^{1er trim.}	44,06	8,64	114,44	13,79	11,40	13,79	7,51	9,19	6,63	6,30	43,93	162,69	189,85	67,16	10,65	88,11	—
2 ^{e tr.15}	44,00	8,76	114,81 ¹⁶ 108,31 ¹⁷	13,72	11,45	13,85	7,56	9,25	6,70	6,31	44,55	163,44	190,78	68,23	10,65	87,99	—
3 ^{e trim.}	43,88	8,77	107,30	13,69	11,62	13,80	7,55	9,28	6,72	6,33	44,64	163,84	191,08	69,15	10,62	87,76	—
4 ^{e trim.}	44,12	8,74	104,35	13,65	11,65	13,78	7,56	9,30	6,69	6,41	44,65	164,35	190,36	69,51	10,61	88,24	—
3 ^{1er tr.24}	44,05	8,70	104,06	13,74	11,92	13,83	7,54	9,31	6,69	6,42	44,08	164,90	191,25	69,41	10,57	88,10	—
1 ^{er tr.21}	40,35	8,76	99,30	13,81	12,29	13,85	7,09	9,00	6,71	6,43	40,63	159,90	192,10	68,44	10,33	80,69	—
1 ^{er tr.23}	39,71	8,77	98,31	13,67	12,28	14,05	6,92	8,86	6,72	6,44	39,84	161,85	193,00	68,50	10,28	79,42	—
2 ^{e trim.}	39,02	8,82	98,71	13,65	12,38	14,27 ³⁰ 14,95 ²⁸	6,61	8,91	6,80	6,44	39,03	159,35	195,33	67,28	10,23 ³¹	78,04	—
3 ^{e trim.}	36,46	8,71	90,38	13,87 ³⁴ 14,40 ³³	12,43	15,24	6,37	8,83	6,71	6,46	36,35	160,22	206,77	63,96	9,95	72,92	—
4 ^{e trim.}	38,45	8,75	91,56	14,49	12,30	15,12	6,55	8,86	6,70 ³⁷ 7,11 ³⁸	6,49	38,48	159,23	205,18	67,57	10,25	76,91	—
3 ^{Janv.}	44,12	8,68	103,93	13,71	11,82	13,80	7,54	9,31	6,67	6,42	44,17	164,96	190,89	69,52	10,58	88,24	—
Févr. ²⁰	43,82	8,74	104,46	13,81	12,23	13,91	7,54	9,32	6,72	6,42	43,80	164,70	192,40	69,07	10,54	87,65	—
Févr. ²¹	40,43	8,76	99,37	13,81	12,26	13,85	7,10	9,02	6,70	6,43	40,72	160,02	192,05	68,50	10,35	80,86	—
Mars ²²	39,43	8,75	98,50	13,82	12,61	13,91	7,05	8,86	6,74	6,42	39,68	158,60	192,65	68,02	10,11	78,85	—
Mars ²³	39,71	8,77	98,31	13,67	12,28	14,05	6,92	8,86	6,72	6,44	39,84	161,85	193,00	68,50	10,28	79,42	—
Avril	40,15	8,82	99,71	13,61	12,39	14,16	6,82	8,89	6,79	6,46	40,13	159,32	194,18	69,21	10,36	80,30	—
Mai	39,44	8,81	99,85	13,62	12,44	14,13	6,70	8,90	6,79	6,41	39,42	158,70	193,84	67,99	10,39 ²⁵ 10,23 ²⁶	78,88	—
Juin	37,47	8,82	96,57	13,73	12,29	14,53 ²⁷ 14,95 ²⁸	6,31	8,93	6,88	6,44	37,55	160,05	197,98	64,65	10,07 ²⁹	74,94	—
Juill.	35,47	8,75	90,18	13,75	12,59	15,20	6,12	8,81	6,74	6,42	35,53	160,65	206,87	61,72	9,79	70,94	—
Août	36,96	8,70	91,58	13,91	12,46	15,26	6,46	8,91	6,71	6,49	36,84	160,78	207,38	65,03	10,08	73,93	—
Sept.	36,94	8,67	89,37	14,02 ³² 14,40 ³³	12,26	15,24	6,54	8,79	6,67	6,47	36,66	159,24	206,08	65,13	9,97	73,88	—
Oct.	36,59	8,68	88,89	14,65	12,10	15,17	6,47	8,77	6,70	6,48	36,56	158,02	204,81	64,39	9,91	73,17	—
Nov.	38,72	8,77	92,47	14,40	12,23	14,97	6,54	8,91	6,73 ³⁵ 7,05 ³⁶	6,48	38,80	159,74	203,80	67,80	10,35	77,44	—
Déc.	40,42	8,80	93,77	14,40	12,63	15,21	6,66	8,92	7,14	6,50	40,46	160,15	207,16	71,18	10,55	80,84	—
4 ^{Janv.}	42,82	8,68 ⁴⁷ 8,31 ⁴⁸	95,32	14,59	12,74	15,24	6,64	8,93	7,18	6,44	43,21	160,39	207,09	73,96	10,77	85,64	14,44

Moyenne du 1er janvier au 17 novembre 1967.
 Moyenne du 18 novembre au 31 décembre 1967.
 Moyenne du 1er janvier au 8 août 1969.
 Moyenne du 11 août au 31 décembre 1969.
 Moyenne du 1er janvier au 24 septembre 1969. Les cotations ont été suspendues du 25 septembre au 24 octobre.
 Moyenne du 27 octobre au 31 décembre 1969.
 Moyenne du 1er septembre au 31 décembre 1969.
 Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1970.
 Moyenne du 1er janvier au 4 mai 1971.
 Moyenne du 1er janvier au 13 août 1971.
 Moyenne du 11 mai au 13 août 1971.
 Moyenne du 23 août au 17 décembre 1971.
 Moyenne du 21 au 31 décembre 1971.
 Moyenne du 1er octobre au 17 décembre 1971.
 Les cotations ont été suspendues du 23 au 27 juin 1972.
 Moyenne du 1er avril au 22 juin 1972.
 Moyenne du 28 au 30 juin 1972.
 Moyenne du 1er janvier au 22 juin 1972.
 Moyenne du 28 juin au 31 décembre 1972.
 Moyenne du 1er au 9 février 1973.

24 Moyenne du 1er janvier au 9 février 1973.
 25 Cours du 2 mai 1973.
 26 Moyenne du 17 au 24 mai 1973. Les cotations ont été suspendues du 3 au 16 mai et du 25 au 31 mai.
 27 Moyenne du 1er au 28 juin 1973.
 28 Cours du 29 juin 1973.
 29 Moyenne du 6 au 30 juin 1973. Les cotations ont été suspendues du 1er au 5 juin.
 30 Moyenne du 1er avril au 25 juin 1973.
 31 Les cotations ont été suspendues du 2 au 16 mai et du 25 mai au 5 juin 1973.
 32 Moyenne du 1er au 14 septembre 1973.
 33 Moyenne du 17 au 30 septembre 1973.
 34 Moyenne du 1er juillet au 14 septembre 1973.
 35 Moyenne du 1er au 14 novembre 1973.
 36 Moyenne du 16 au 30 novembre 1973. La cotation a été suspendue le 15 novembre.
 37 Moyenne du 1er octobre au 14 novembre 1973.
 38 Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1973. La cotation a été suspendue le 15 novembre.
 39 Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1973. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.
 40 Moyenne du 19 mars au 14 septembre 1973.
 41 Moyenne du 17 septembre au 31 décembre 1973.
 42 Moyenne du 19 mars au 28 juin 1973.
 43 Moyenne du 29 juin au 31 décembre 1973.
 44 Moyenne du 19 mars au 14 novembre 1973.
 45 Moyenne du 19 mars au 30 juin 1973.
 46 Moyenne du 1er juillet au 31 décembre 1973.
 47 Moyenne du 1er au 18 janvier 1974.
 48 Moyenne du 22 au 31 janvier 1974.

Les cotations ont été suspendues, pour toutes les devises, du 10 au 13 février. Cette période a été prolongée, pour les couronnes suédoise, norvégienne et danoise jusqu'au 14 février, et pour la peseta jusqu'au 19 février. Les moyennes rapportent donc à la période du 14, du 15 ou du 20 jusqu'au 28 février pour les moyennes mensuelles et jusqu'au 1er mars pour les moyennes trimestrielles.
 Cours du 1er mars 1973.
 Moyenne du 10 au 31 mars 1973. Les cotations ont été suspendues du 2 au 9 mars.

X - 3. — COURS D'INTERVENTION

APPLIQUES PAR LES BANQUES CENTRALES PARTICIPANT A L'ARRANGEMENT SUR LE RETRECISSEMENT DES MARGES

à la date du 31 janvier 1974

	100 francs belges		1 florin Pays-Bas		1 Deutsche Mark		1 couronne danoise		1 couronne suédoise		1 couronne norvégienne	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
Banque Nationale de Belgique (en francs belges)	—	—	14,2865	14,7220	14,7755	15,4560	6,2775	6,5665	8,6485	9,0465	6,9235	7,2425
Nederlandsche Bank (en flo- rins)	6,7925	6,9995	—	—	1,01885	1,0657	0,432875	0,4528	0,59635	0,6238	0,4774	0,499375
Deutsche Bundesbank (en marks allemands)	6,470	6,768	0,93835	0,98150	—	—	0,4154	0,43455	0,57230	0,59865	0,45815	0,47925
Danmarks Nationalbank (en couronnes danoises)	15,229	15,93	2,2085	2,31015	2,30132	2,40723	—	—	1,3470	1,40895	1,07835	1,12795
Sveriges Riksbank (en couron- nes suédoises)	11,0540	11,5625	1,6031	1,6769	1,67045	1,74735	0,70975	0,7424	—	—	0,78275	0,81876
Norges Bank (en couronnes norvégiennes)	13,8075	14,4435	2,0025	2,09468	2,08665	2,18269	0,886548	0,927351	1,22135	1,27756	—	—

X - 4. — MARCHÉ DU DOLLAR U.S.A. A BRUXELLES

Moyennes journalières	Marché au comptant			Marché à terme à 3 mois	
	Marché réglementé	Marché libre		Marché réglementé	Marché libre (transferts)
		Transferts	Billets		
(cours en francs belges)					Report (+) ou Déport (-) (en p.c. par an des cours du comptant 1)
1966	49,83	50,76	50,71	- 0,27	—
1967	49,69	50,09	50,05	+ 0,01	—
1968	49,93	50,74	50,66	- 1,33	—
1969	50,13	52,50	52,47	+ 1,39	- 0,84 ²
1970	49,65	50,17	50,16	- 0,16	- 0,44
1971 ³	49,65	49,62	49,59	- 0,87	- 0,90
1971 ⁴	46,92	46,97	46,85	- 1,86	- 1,87
1971 ⁵	45,19	45,26	45,22	- 0,20	- 0,20
1972	44,01	43,96	43,93	- 1,18	- 0,82
1973 ⁷	44,05	44,14	44,16	- 1,06	- 0,52
1973 ⁸	40,35	40,26	40,36	- 8,74	- 2,24
1973 ¹³	38,05	38,08	38,07	- 3,80	- 2,23
1971 4 ^e trimestre ⁶	46,36	46,42	46,31	- 0,64	- 0,64
4 ^e trimestre ⁵	45,19	45,26	45,22	- 0,20	- 0,20
1972 1 ^{er} trimestre	44,06	43,96	43,94	- 0,54	- 0,47
2 ^e trimestre	44,00	43,95	43,94	- 0,87	- 0,74
3 ^e trimestre	43,88	43,70	43,66	- 2,44	- 1,43
4 ^e trimestre	44,12	44,23	44,20	- 0,88	- 0,63
1973 1 ^{er} trimestre ⁷	44,05	44,14	44,16	- 1,06	- 0,52
1 ^{er} trimestre ⁸	40,35	40,26	40,36	- 8,74	- 2,24
1 ^{er} trimestre ⁹	39,71	38,91	38,84	- 6,61	- 2,98
2 ^e trimestre	39,02	38,83	38,84	- 3,45	- 2,33
3 ^e trimestre	36,46	36,83	36,82	- 3,92	- 3,36
4 ^e trimestre	38,45	38,66	38,44	- 2,49	- 1,96
1973 Janvier	44,12	44,31	44,31	- 0,39	- 0,27
Février ¹⁰	43,82	43,62	43,70	- 3,18	- 1,31
Février ¹¹	40,43	40,39	40,48	- 5,81	- 2,06
Mars ¹²	39,43	38,83	39,00	-10,14	- 4,05
Mars ⁹	39,71	38,91	38,84	- 6,61	- 2,98
Avril	40,15	39,58	39,56	- 4,17	- 2,57
Mai	39,44	39,33	39,38	- 2,95	- 2,05
Juin	37,47	37,56	37,58	- 3,22	- 2,36
Juillet	35,47	35,92	35,89	- 2,94	- 2,96
Août	36,96	37,42	37,41	- 3,82	- 3,77
Septembre	36,94	37,14	37,15	- 5,07	- 3,31
Octobre	36,59	36,68	36,66	- 4,19	- 1,76
Novembre	38,72	38,82	38,74	- 0,90	- 0,51
Décembre	40,42	40,48	40,48	- 2,19	- 0,42
1974 Janvier	42,82	43,00	43,09	+ 0,72	+ 1,79

1 Formule = $\frac{(\text{Cours du marché à terme} - \text{Cours du marché au comptant}) \times 100 \times 4}{\text{Cours du marché au comptant}}$

2 Moyenne du 15 avril au 31 décembre 1969.

3 Moyenne du 1^{er} janvier au 13 août 1971.

4 Moyenne du 23 août au 17 décembre 1971.

5 Moyenne du 21 décembre au 31 décembre 1971.

6 Moyenne du 1^{er} octobre au 17 décembre 1971.

7 Moyenne du 1^{er} janvier au 3 février 1973.

8 Moyenne du 14 février au 1^{er} mars 1973. Les cotations ont été suspendues du 10 au 13 février.

9 Moyenne du 19 au 31 mars 1973. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars 1973.

10 Moyenne du 1^{er} au 9 février 1973.

11 Moyenne du 14 au 28 février 1973. Les cotations ont été suspendues du 10 au 13 février.

12 Cours du 1^{er} mars 1973.

13 Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1973.

XI. — FINANCES PUBLIQUES ¹

1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES ²

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Budget ordinaire			Budget extraordinaire			Solde budgétaire total
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	
	(1)	(2)	⁽³⁾ = (1) - (2)	(4)	(5)	⁽⁶⁾ = (4) - (5)	
1965	172,7	176,5	- 3,8	0,5	25,5	- 25,0	- 28,8
1966	200,6	203,9	- 3,3	0,6	24,6	- 24,0	- 27,3
1967	219,6	221,7	- 2,1	0,2	28,5	- 28,3	- 30,4
1968	238,8	243,9	- 5,1	0,6	33,0	- 32,4	- 37,5
1969	266,3	271,4	- 5,1	0,3	33,0	- 32,7	- 37,8
1970	299,5	293,9	+ 5,6	0,6	37,7	- 37,1	- 31,5
1971 9 premiers mois	239,7	237,2	+ 2,5	0,3	35,5	- 35,2	- 32,7
12 mois	325,5	316,6	+ 8,9	0,6	48,8	- 48,2	- 39,3
1972 3 premiers mois	81,0	96,3	- 15,3	0,1	15,8	- 15,7	- 31,0
6 premiers mois	159,7	192,4	- 32,7	0,2	31,5	- 31,3	- 64,0
9 premiers mois	266,4	278,8	- 12,4	0,2	46,6	- 46,4	- 58,8
11 premiers mois	331,0	336,1	- 5,1	0,2	55,8	- 55,6	- 60,7
12 mois	365,1	368,5	- 3,4	0,5	63,5	- 63,0	- 66,4
1973 1 ^{er} mois	37,3	43,2	- 5,9	...	4,8	- 4,8	- 10,7
2 premiers mois	65,3	79,7	- 14,4	0,1	10,4	- 10,3	- 24,7
3 premiers mois	90,2	112,7	- 22,5	0,1	17,0	- 16,9	- 39,4
4 premiers mois	120,3	153,6	- 33,3	0,1	21,1	- 21,0	- 54,3
5 premiers mois	151,1	192,7	- 41,6	0,1	26,1	- 26,0	- 67,6
6 premiers mois	182,1	231,4	- 49,3	0,2	32,9	- 32,7	- 82,0
7 premiers mois	257,7	270,3	- 12,6	0,2	37,4	- 37,2	- 49,8
8 premiers mois	287,5	297,7	- 10,2	0,3	42,8	- 42,5	- 52,7
9 premiers mois	310,0	333,3	- 23,3	0,3	48,6	- 48,3	- 71,6
10 premiers mois	347,7	364,9	- 17,2	0,4	53,2	- 52,8	- 70,0
11 premiers mois	384,1	398,5	- 14,4	0,4	58,3	- 57,9	- 72,3

¹ Les statistiques concernant la dette publique figurent au chapitre XVI.

² Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées, abstraction faite des virements internes.

³ Y compris les dépenses de la C.A.D.G.

XI - 2. -- IMPASSE DE TRESORERIE ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Solde budgétaire total 1	Fonds de tiers 2	Avances à des collectivités 3	Impasse 4	Financement de l'impasse											Total
					Emissions d'emprunts consolidés 5			Variations de la dette flottante					Prélèvements sur la marge auprès de la B.N.B.	Encaisse des comptables et autres opérations de trésorerie 3		
					en francs belges	en monnaies étrangères	Total	en francs belges				en monnaies étrangères			Total	
								Secteur bancaire	Secteur para-étatique	Certificats divers	Office des chèques postaux					
(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) + (12)	(14)	(15)	(16) = (7) + (13) + (14) + (15)	
1965	-28,8	- 0,8	- 1,7	-31,3	+22,2	...	+22,2	+ 5,8	+ 4,4	+ 0,1	+ 0,2	- 1,2	+ 9,3	- 0,8	+ 0,6	+31,3
1966	-27,3	+ 3,1	- 6,5	-30,7	+21,0	...	+21,0	+ 3,4	- 3,2	+ 0,3	+ 3,1	+ 5,6	+ 9,2	+ 0,6	- 0,1	+30,7
1967	-30,4	+ 1,5	- 6,7	-35,6	+21,6	...	+21,6	- 7,6	+14,3	- 0,2	- 3,8	+ 7,1	+ 9,8	- 6,9	+11,1	+35,6
1968	-37,5	- 1,3	- 9,1	-47,9	+37,0	...	+37,0	- 5,5	- 4,9	- 0,2	+ 7,8	+ 0,9	- 1,9	+12,0	+ 0,8	+47,9
1969	-37,8	+ 2,6	-13,2	-48,4	+36,0	+ 1,0	+37,0	+ 1,7	+ 5,8	+ 0,3	- 1,9	+ 6,5	+12,4	+ 0,9	- 1,9	+48,4
1970	-31,5	+ 1,4	-12,6	-42,7	+37,3	...	+37,3	+ 2,9	+ 9,6	- 0,3	+ 4,5	- 9,5	+ 7,2	- 2,3	+ 0,5	+42,7
1971 9 premiers mois .	-32,7	+ 3,9	-11,8	-40,6	+39,3	...	+39,3	+16,4	+12,9	+ 0,3	- 5,7	-23,3	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,5	+40,6
12 mois	-39,3	+ 6,4	-16,8	-49,7	+77,1	...	+77,1	+ 6,9	+ 1,0	+ 0,3	+ 0,2	-26,5	-18,1	- 8,3	- 1,0	+49,7
1972 3 premiers mois .	-31,0	- 3,5	- 3,3	-37,8	+32,6	...	+32,6	+ 2,9	+16,1	- 0,6	- 1,0	- 7,0	+10,4	- 4,9	- 0,3	+37,8
6 premiers mois .	-64,0	+ 2,6	-7,0	-68,4	+50,0	...	+50,0	+12,3	+ 1,7	- 0,6	+ 5,1	- 9,1	+ 9,4	+ 8,0	+ 1,0	+68,4
9 premiers mois .	-58,8	- 1,5	-10,5	-70,8	+86,2	...	+86,2	- 1,6	+ 1,3	- 0,6	+ 2,6	-10,7	- 9,0	- 4,9	- 1,5	+70,8
11 premiers mois .	-60,7	+ 0,1	-12,5	-73,1	+92,3	...	+92,3	- 1,8	+ 1,0	- 0,7	+ 0,6	-11,9	-12,8	- 4,9	- 1,5	+73,1
12 mois	-66,4	- 0,9	-13,5	-80,8	+92,0	...	+92,0	+ 1,9	- 6,1	- 0,7	+ 9,0	-12,1	- 8,0	- 3,8	+ 0,6	+80,8
1973 1er mois	-10,7	+ 0,1	- 1,1	-11,7	+28,8	...	+28,8	- 7,6	+ 3,7	...	+ 1,1	- 1,0	- 3,8	-12,1	- 1,2	+11,7
2 premiers mois .	-24,7	+ 1,1	- 1,8	-25,5	+29,4	...	+29,4	- 5,7	+13,4	+ 0,1	- 3,8	- 1,8	+ 2,2	- 6,2	+ 0,1	+25,5
3 premiers mois .	-39,4	- 0,3	- 2,8	-42,5	+26,3	...	+26,3	+ 5,0	+15,3	...	- 4,0	- 1,9	+14,4	+ 2,3	- 0,5	+42,5
4 premiers mois .	-54,3	+ 2,0	- 3,5	-55,8	+26,5	...	+26,5	+ 9,0	+12,2	- 0,1	+ 7,4	- 1,9	+26,7	+ 2,9	- 0,3	+55,8
5 premiers mois .	-67,6	- 2,3	- 4,2	-74,1	+60,2	...	+60,2	+ 3,6	+ 7,8	- 0,1	+ 2,6	- 1,9	+12,0	- 1,1	+ 3,0	+74,1
6 premiers mois .	-82,0	+ 7,3	- 5,0	-79,7	+56,6	...	+56,6	+ 7,2	+ 8,1	- 0,1	+ 1,1	- 1,9	+14,4	+10,0	- 1,3	+79,7
7 premiers mois .	-49,8	+ 2,5	- 5,9	-53,2	+56,3	...	+56,3	- 1,0	+ 6,5	- 0,1	- 0,3	- 1,9	+ 3,2	- 6,2	- 0,1	+53,2
8 premiers mois .	-52,7	- 1,5	- 6,7	-60,9	+56,3	...	+56,3	+ 6,4	...	- 0,1	- 4,6	- 1,9	- 0,2	+ 5,2	- 0,4	+60,9
9 premiers mois .	-71,6	+ 2,5	- 7,4	-76,5	+93,0	...	+93,0	+ 0,1	...	- 8,3	- 5,5	- 1,9	-15,6	- 1,1	+ 0,2	+76,5
10 premiers mois .	-70,0	+ 1,4	- 8,3	-76,9	+91,4	...	+91,4	+ 0,1	...	- 5,5	- 1,5	- 1,9	- 8,8	- 5,6	- 0,1	+76,9
11 premiers mois .	-72,3	+ 1,8	- 9,0	-79,5	+91,2	...	+91,2	+ 6,0	...	- 6,1	- 3,2	- 1,9	- 5,2	- 5,6	- 0,9	+79,5

1 Cf. tableau XI-1.

2 Non compris les dépenses de la C.A.D.G. qui sont comprises dans la colonne (1).

3 Augmentation : (-); diminution : (+).

4 Cette colonne diffère de la colonne (3) « Déficit de Trésorerie » du tableau XI-3. Le déficit de trésorerie tient en effet compte de diverses catégories d'opérations qui n'interviennent pas dans le calcul de l'impasse.

C'est ainsi que le solde des opérations extrabudgétaires compris dans le déficit de trésorerie reprend non seulement les fonds de tiers — colonne (2) du tableau XI-2. —, mais aussi la rubrique « Encaisse des comptables et autres opérations de trésorerie » — colonne (17) du même tableau —, de même que les dépenses d'organismes para-étatiques — essentiellement le Fonds des Routes — financés par des émissions de dettes publiques indirectes et par des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes en règlement de travaux exécutés et réceptionnés. (Arrêté royal no 41 du 29 septembre 1967.)

5 Déduction faite des frais d'émission et des amortissements extrabudgétaires.

XI - 3. — BESOINS NETS DE FINANCEMENT DE L'ETAT ET LEUR COUVERTURE

(milliards de francs)

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra- budgé- taires 2	Déficit de trésorerie 3	Amor- tissements de la dette publique compris dans les dépenses budgé- taires 4	Besoins nets de finan- cement de l'Etat 5	Couverture 6					Recours aux marchés étrangers 8
						Recours au marché belge				Total (9) = (6) à (8)	
						Variations			Total		
						de l'encours des emprunts consolidés	des engagements à moyen terme	des engagements à court terme 7			
(1)	(2)	(8) = (1) + (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8)	(9) = (6) à (8)	(10)		
1965	- 28,8	- 8,0	- 36,8	+ 14,7	- 22,1	+ 17,2	+ 0,5	+ 9,2	+ 26,9	- 4,8	
1966	- 27,3	- 4,5	- 31,8	+ 14,7	- 17,1	+ 9,2	+ 0,9	+ 2,1	+ 12,2	+ 4,9	
1967	- 30,4	- 8,1	- 38,5	+ 15,5	- 23,0	+ 20,8	+ 0,7	+ 4,0	+ 25,5	- 2,5	
1968	- 37,5	- 12,1	- 49,6	+ 15,5	- 34,1	+ 24,7	+ 0,6	+ 12,5	+ 37,8	- 3,7	
1969	- 37,8	- 12,2	- 50,0	+ 21,9	- 28,1	+ 18,0	+ 4,8	+ 0,2	+ 23,0	+ 5,1	
1970	- 31,5	- 12,7	- 44,2	+ 20,4	- 23,8	+ 20,7	- 1,4	+ 14,9	+ 34,2	- 10,4	
1971 9 prem. mois	- 32,7	- 8,6	- 41,3	+ 14,6	- 26,7	+ 28,1	+ 1,4	+ 23,5	+ 53,0	- 26,3	
12 mois	- 39,3	- 13,7	- 53,0	+ 19,2	- 33,8	+ 62,1	+ 0,9	- 0,5	+ 62,5	- 28,7	
1972 3 prem. mois	- 31,0	- 8,5	- 39,5	+ 4,5	- 35,0	+ 30,3	+ 0,7	+ 12,3	+ 43,3	- 8,3	
6 prem. mois	- 64,0	- 4,3	- 68,3	+ 9,8	- 58,5	+ 42,3	+ 3,8	+ 23,3	+ 69,4	- 10,9	
9 prem. mois	- 58,8	- 13,6	- 72,4	+ 13,9	- 58,5	+ 76,0	+ 4,9	- 8,4	+ 72,5	- 14,0	
11 prem. mois	- 60,7	- 15,1	- 75,8	+ 17,8	- 58,0	+ 79,5	+ 4,4	- 10,4	+ 73,5	- 15,5	
12 mois	- 66,4	- 16,7	- 83,1	+ 19,6	- 63,5	+ 77,4	+ 4,3	- 2,1	+ 79,6	- 15,9	
1973 1 ^{er} mois	- 10,7	- 3,0	- 13,7	+ 2,9	- 10,8	+ 27,2	- 0,2	- 15,3	+ 11,7	- 0,9	
2 prem. mois	- 24,7	- 0,2	- 24,9	+ 5,2	- 19,7	+ 24,5	- 0,4	- 2,7	+ 21,4	- 1,7	
3 prem. mois	- 39,4	- 3,4	- 42,8	+ 7,0	- 35,8	+ 19,8	- 0,2	+ 18,4	+ 38,0	- 2,2	
4 prem. mois	- 54,3	- 0,6	- 54,9	+ 10,3	- 44,6	+ 15,9	- 0,6	+ 31,2	+ 46,5	- 1,9	
5 prem. mois	- 67,6	- 3,0	- 70,6	+ 13,8	- 56,8	+ 46,8	- 0,6	+ 13,0	+ 59,2	- 2,4	
6 prem. mois	- 82,0	+ 1,9	- 80,1	+ 16,1	- 64,0	+ 40,6	- 1,3	+ 27,3	+ 66,6	- 2,6	
7 prem. mois	- 49,8	- 2,5	- 52,3	+ 18,3	- 34,0	+ 38,2	- 1,3	- 0,4	+ 36,5	- 2,5	
8 prem. mois	- 52,7	- 7,3	- 60,0	+ 20,0	- 40,0	+ 36,5	- 1,3	+ 6,7	+ 41,9	- 1,9	
9 prem. mois	- 71,6	- 7,1	- 78,7	+ 25,9	- 52,8	+ 71,3	- 1,4	- 14,9	+ 55,0	- 2,2	
10 prem. mois	- 70,0	- 8,9	- 78,9	+ 29,3	- 49,6	+ 66,9	- 1,3	- 13,0	+ 52,6	- 3,0	
11 prem. mois	- 72,3	- 8,9	- 81,2	+ 31,6	- 49,6	+ 64,6	- 1,3	- 10,6	+ 52,7	- 3,1	

¹ Cf. tableau XI-1.

² Y compris les dépenses d'organismes paraétatiques financés par des émissions de dettes indirectes et, de novembre 1967 à août 1969, celles financées par des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes en règlement de travaux exécutés et réceptionnés (Arrêté royal n° 41 du 20 septembre 1967). Non compris les dépenses de la C.A.D.G. qui figurent à la colonne (1).

³ Cf. note 4 du tableau XI-2.

⁴ Suivant les situations de la dette publique.

⁵ Cf. tableau XVI-8b.

⁶ Y compris les variations de la dette indirecte et celles de l'encours des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes (cf. note 2).

⁷ Le cas échéant, le solde du Trésor auprès de la B.N.B. et ses placements provisoires en effets commerciaux sont déduits de ses engagements à court terme.

⁸ Cette rubrique donne le mouvement de toutes les dettes, tant en monnaies étrangères qu'en francs belges, dont l'Etat est débiteur vis-à-vis de l'étranger, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes belges.

XI - 4. — RECETTES FISCALES (par exercice ou année budgétaire) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.
B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices ou années budgétaires ³	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total	
	A	B	A	B	A	B	A	B
1966	67,1	+ 3,3	33,7	+ 0,6	78,6	- 0,2	179,4	+ 3,7
1967	87,2	+ 1,9	37,1	+ 1,4	86,0	- 1,7	210,3	+ 1,6
1968	95,8	+ 0,4	38,7	- 0,3	92,4	- 1,1	226,9	- 1,0
1969	109,7	+ 0,1	42,8	+ 0,5	101,0	+ 1,3	253,5	+ 1,9
1970	131,5	+ 5,0	46,0	+ 3,1	105,9	+ 0,1	283,4	+ 8,2
1971	151,4	+ 8,6	46,5	- 1,6	118,8	- 0,2	316,7	+ 6,8
1972	175,1	+ 2,8	49,4	+ 1,6	132,1	+ 1,6	356,6	+ 6,0
1973	211,6	+ 8,6	47,2	- 2,0	140,7	- 2,9	399,5	+ 3,6
1971 4 ^e trimestre	37,5	+ 2,6	13,2	+ 0,8	32,8	...	83,5	+ 3,4
1972 1 ^{er} trimestre	35,5	+ 0,4	12,1	+ 0,3	27,4	- 1,4	75,0	- 0,7
2 ^e trimestre	34,2	- 0,8	11,7	- 0,2	31,7	- 1,2	77,6	- 2,2
3 ^e trimestre	62,9	+ 4,8	11,6	- 0,1	30,8	+ 0,6	105,3	+ 5,3
4 ^e trimestre	42,7	- 1,4	13,9	+ 1,4	39,8	+ 1,4	96,4	+ 1,4
1973 1 ^{er} trimestre	41,5	+ 0,2	11,6	- 0,5	32,0	+ 0,9	85,1	+ 0,6
2 ^e trimestre	41,2	+ 0,6	12,5	+ 0,3	36,5	+ 1,7	90,2	+ 2,6
3 ^e trimestre	78,7	+ 8,3	11,6	- 0,3	36,3	+ 1,7	126,6	+ 9,7
4 ^e trimestre	50,2	- 0,5	11,5	- 1,5	36,0	- 7,2	97,7	- 9,2
1972 Décembre	13,9	- 2,2	5,0	+ 0,7	14,0	- 0,4	32,9	- 1,9
1973 Janvier	18,2	+ 0,7	4,1	+ 0,2	11,9	- 0,5	34,2	+ 0,4
Février	12,4	- 0,4	3,2	- 0,6	11,3	+ 1,0	26,9	...
Mars	10,9	- 0,1	4,3	- 0,1	8,8	+ 0,4	24,0	+ 0,2
Avril	11,9	+ 0,3	4,1	+ 0,3	13,6	+ 0,5	29,6	+ 1,1
Mai	13,0	...	4,1	- 0,1	12,9	- 0,3	30,0	- 0,4
Juin	16,3	+ 0,3	4,3	+ 0,1	10,0	+ 1,5	30,6	+ 1,9
Juillet	56,7	+ 9,6	4,0	- 0,3	14,6	+ 0,2	75,3	+ 9,5
Août	12,0	- 1,0	3,8	...	13,4	+ 1,8	29,2	+ 0,8
Septembre	10,0	- 0,3	3,8	...	8,3	- 0,3	22,1	- 0,6
Octobre	18,6	+ 0,6	4,5	+ 0,2	14,0	- 0,2	37,1	+ 0,6
Novembre	15,6	+ 0,1	4,7	+ 0,6	15,5	+ 1,8	35,8	+ 2,5
Décembre	16,0	- 1,2	2,3	- 2,3	6,5	- 8,8	24,8	- 12,3

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris le produit des versements anticipés.

³ En raison du passage du régime de l'exercice à celui de la gestion, la période complémentaire de 1966 a été supprimée et en conséquence les recettes qui auraient appartenu à cette période ont été rattachées au compte de 1967.

XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Année budgétaire 1973		Année budgétaire 1972 : déc.		Année budgétaire 1973 : déc.	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ²	211,6	203,0	13,9	16,1	16,0	17,2
précompte immobilier	1,2	1,3	0,2	0,2	0,3	0,3
précompte mobilier	18,4	20,6	1,0	1,6	1,0	1,3
précompte professionnel	106,1	98,6	6,5	6,1	8,1	8,2
versements anticipés	54,1	44,0	0,4	0,3	0,4	0,4
impôts des personnes physiques (rôles)	24,5	27,5	2,5	3,5	4,5	4,7
impôts de sociétés (rôles)	5,2	7,9	0,6	0,9	1,3	1,6
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	—	—	2,4	2,8	—	—
divers ²	2,1	3,1	0,3	0,7	0,4	0,7
II. Douanes et accises	47,2	49,3	5,0	4,3	2,3	4,6
dont : douanes	0,4	3,4	0,6	0,4	-2,1	0,3
accises	44,8	45,7	4,2	3,8	4,2	4,2
taxes spéciales de consommat.	1,9		0,2		0,2	
III. Enregistrement	140,7	143,6	14,0	14,4	6,5	15,3
dont : enregistrement	11,9	9,0	1,2	0,9	1,1	1,0
successions	5,1	5,1	0,3	0,4	0,4	0,4
TVA, timbre et taxes assimilées au timbre	121,7	127,3	12,4	13,0	4,7	13,6
Total ...	399,5	395,9	32,9	34,8	24,8	37,1
Différence par rapport aux éval. budgét.		+ 3,6		- 1,9		- 12,3

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos et les impôts des non résidents (rôles).

N. B. — Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

XI - G. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles ou mois	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement	Total 2	dont : versements anticipés
1966	6,5	2,8	6,6	15,9	1,4
1967	7,3	3,1	7,2	17,6	1,4
1968	8,0	3,2	7,7	18,9	1,6
1969	9,1	3,6	8,4	21,1	2,1
1970	11,0	3,8	8,8	23,6	2,3
1971	12,6	3,9	9,9	26,4	2,5
1972	14,6	4,1	11,0	29,7	3,1
1973	17,7	3,9	11,7	33,3	4,5
1972 3 premiers mois	11,8	4,0	9,2	25,0	1,0
6 premiers mois	11,4	3,9	10,6	25,9	0,9
9 premiers mois	14,7	3,9	10,3	28,9	3,8
1973 3 premiers mois	13,9	3,9	10,6	28,4	1,2
6 premiers mois	13,8	4,0	11,4	29,2	1,1
9 premiers mois	17,9	4,0	11,6	33,5	5,5
1972 Décembre	13,9	5,0	14,0	32,9	0,4
1973 Janvier	18,2	4,1	11,9	34,2	3,5
Février	12,4	3,2	11,3	26,9	...
Mars	10,9	4,3	8,8	24,0	0,1
Avril	11,9	4,1	13,6	29,6	1,5
Mai	13,0	4,1	12,9	30,0	0,2
Juin	16,3	4,3	10,0	30,6	1,6
Juillet	56,7	4,0	14,6	75,3	41,9
Août	12,0	3,8	13,4	29,2	0,2
Septembre	10,0	3,8	8,3	22,1	0,3
Octobre	18,6	4,5	14,0	37,1	4,5
Novembre	15,6	4,7	15,5	35,8	0,1
Décembre	16,0	2,3	6,5	24,8	0,4

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

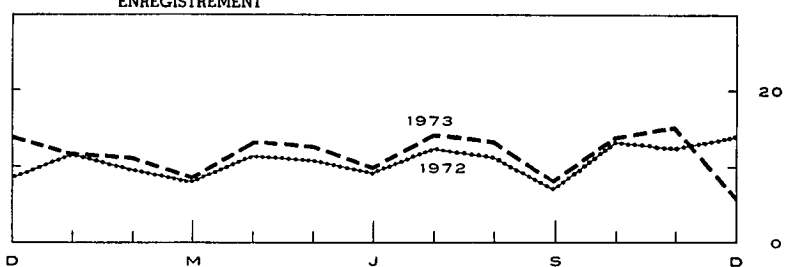
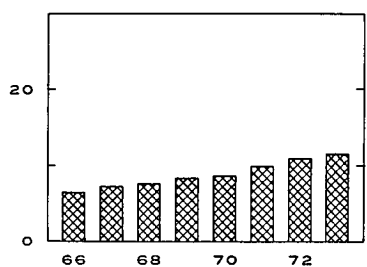
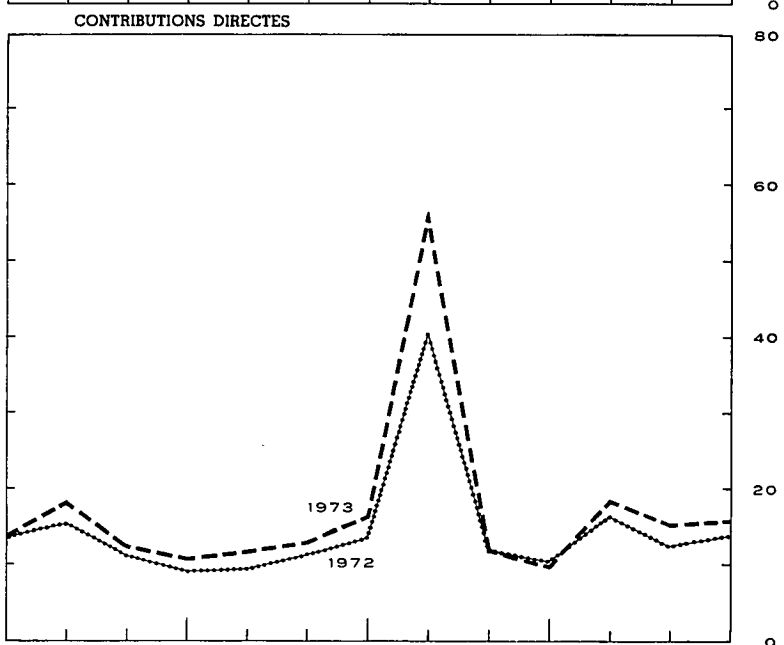
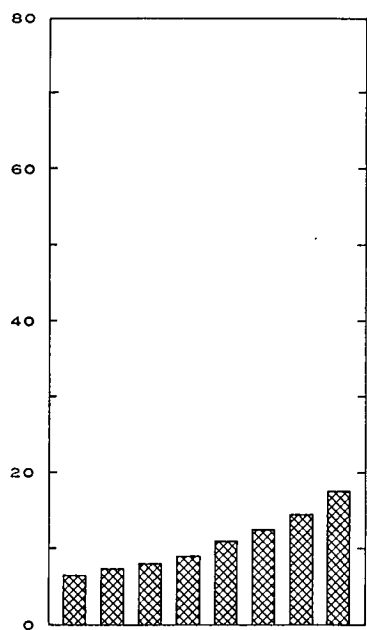
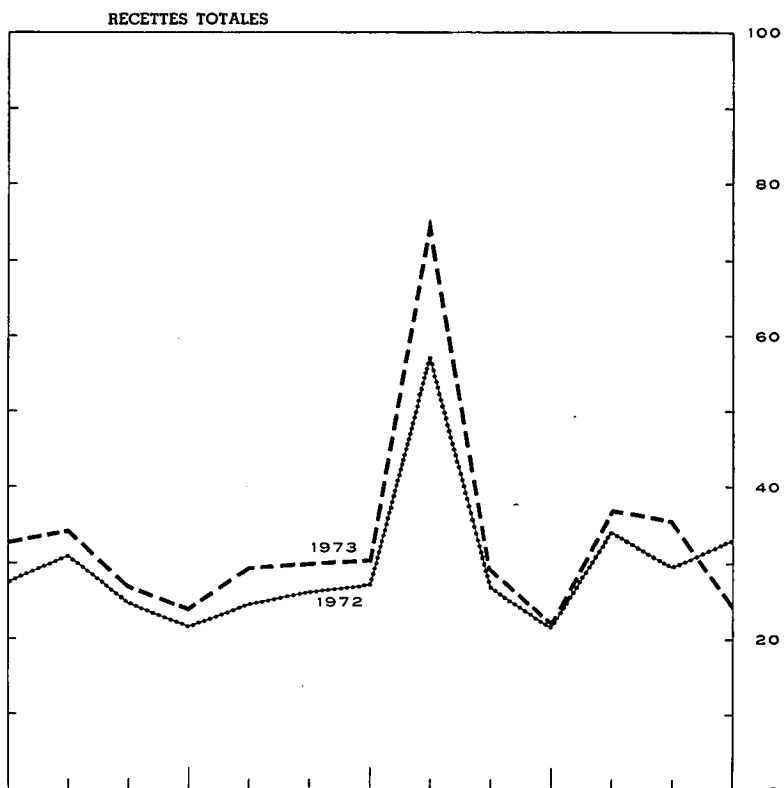
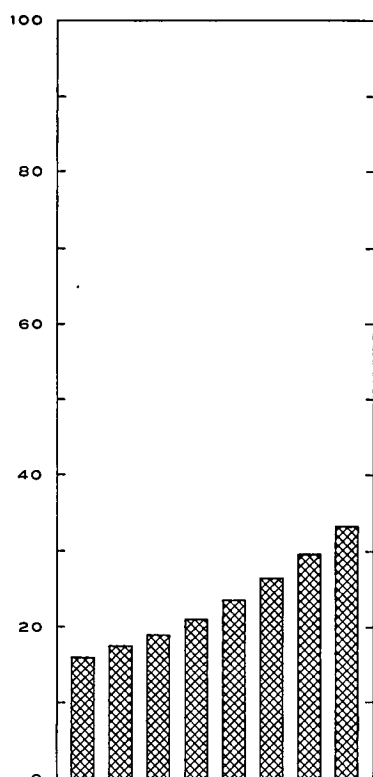
² Y compris le produit des versements anticipés

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XLII^e année, vol. I, n° 3, mars 1967 : « Chapitre XI

« Finances publiques » de la partie statistique » - Révision de certaines données » — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, XLVII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1972 : « Le budget de 1973 dans la perspective de l'évolution des finances publiques de 1967 à 1978 ».

XI - 6. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE
XII - 1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1970
(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)	
		Entreprises et particuliers (1)	Parasétatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Organismes monétaires (7)		Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)				
													(1)			(2)
		données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées														
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	104,1	—	5,3	7,8	2,4	119,6		
			Engagements en comptes courants ou d'avances .	10,4	113,8	—	0,4	1,8	...	126,4	
			Obligations	27,7	0,6	—	3,2	22,4	53,9	
			Autres emprunts à plus d'un an	0,1	0,6	—	199,2	50,9	198,6	...	449,4	
			Divers	2,9	2,7	0,1	32,4	—	1,7	17,7	2,6	...	60,1	
			(Actions et parts)	(323,6)	(2,1)	(0,5)	(...)	(1,5)	(—)	(0,6)	(6,0)	(...)	(...)	(234,3)
			Total ...	38,1	3,0	2,7	0,1	33,0	...	218,5	—	209,8	91,0	210,8	2,4	809,4
		Parasétatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	...	—	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...		0,3	—	0,6	—	0,2	1,0	...	2,1		
	Engagements en comptes courants ou d'avances .		0,2	0,1	3,1	7,2	0,7	6,0	6,0	1,3	...	46,9	
	Obligations accessibles à tout placeur		21,9	0,6	0,2	0,8	6,8	...	2,2	5,1	1,9	3,7	21,0	
	Obligations non accessibles à tout placeur		—	0,3	0,1	2,1	...	—	0,3	0,2	23,9	...	26,6	
	Autres emprunts à plus d'un an	0,1	5,7	0,6	2,5	0,5	—	2,1	21,9	
			Divers	10,4	0,1	5,7	0,6	2,1	21,9	
			(Actions et parts)	(1,0)	(17,8)	(9,9)	(...)	(0,1)	(—)	(0,5)	(0,6)	(0,9)	(31,1)	
			Total ...	32,8	1,0	5,7	0,9	0,1	9,1	16,2	0,7	8,7	11,3	28,1	5,8	120,4
		Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	1,5	...	—	2,4	...	1,1	55,4	0,1	13,1	73,6	
	Certificats à un an au plus	1,8	—	0,2	...	25,5	50,7	4,2	14,1	0,6	10,3	...	107,4	
	Obligations accessibles à tout placeur		163,8	3,1	—	2,3	2,6	6,6	80,5	3,6	39,0	50,6	13,1	2,6	367,9	
	Obligations non accessibles à tout placeur		—	0,2	—	10,2	67,8	...	3,5	1,6	3,5	0,8	87,6	
Divers		0,7	—	1,3	1,1	2,5	0,8	0,2	...	6,5		
		Total ...	165,3	5,8	—	4,9	3,9	44,5	254,4	7,8	59,1	53,6	27,2	643,0		
	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—		
Engagements en comptes courants ou d'avances	14,5	—	14,5		
Obligations accessibles à tout placeur		30,9	0,5	...	0,3	...	0,4	9,9	1,2	6,4	11,3	1,8	...	62,8		
Obligations non accessibles à tout placeur		—	2,3	...	15,3	1,6	...	0,4	19,6		
Autres emprunts à plus d'un an	7,1	—	7,0	...	102,7	...	116,8		
		Divers	2,6	0,9	1,7	0,4	0,9	6,4		
		Total ...	33,5	8,5	1,7	0,3	...	0,4	26,7	1,2	28,7	12,9	104,9	1,3	220,1	
	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	16,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,4		
Obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,2		
Obligations non accessibles à tout placeur		—	0,2	0,7	21,2	22,1		
Divers		27,6	0,7	0,2	1,9	0,4	1,5	0,1	11,8	44,2		
		Total ...	44,0	...	0,7	...	0,2	0,2	2,1	...	1,1	22,7	0,1	11,8	82,9	
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	—	5,6	5,6		
Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	29,4	—	5,3	6,9	43,2		
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	43,1	—	43,1		
Autres engagements à un an au plus (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	—	281,0	—	281,0		
Obligations		8,9	—	14,6	0,9	0,6	4,7	0,2	29,9		
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique		—	—	18,2	—	—	—	—	19,6	—	—	—	—	37,8		
		Divers	2,7	8,9	0,5	0,7	0,6	0,2	13,6		
		(Actions et parts)	(2,0)	(2,0)	(2,5)	(...)	(2,4)	(...)	(2,2)	(2,4)	(...)	(...)	(4,0)		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers													
		Organismes monétaires													
		Fonds des Rentes													
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation													
		Organ. d'assur.-vie et accéd. du travail, fonds de pension													
		Organismes publics de crédit non monétaires													
		Secteurs imités et ajustements													
		(13) = (1) à (12)													
	(7)	Argent à très court terme	—	...	—	7,3	4,4	1,1	0,4	...	0,5	...	13,7
		Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	282,0	—	—	—	—	—	—	282,0
		Dépôts en devises des résidents	11,4	11,4
		Dépôts sur livrets des résidents	76,0	76,0
		Dépôts à terme des résidents	87,7	1,7	...	0,5	...	89,9
		Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	37,6	...	—	37,6
		Obligations (y compris les bons de caisse)	24,7	0,9	25,6
		Divers	0,2	...	0,2	31,2	31,6
		(Actions et parts)	(18,8)	(0,2)	(1,8)	(0,4)	(0,3)	(21,5)
		Total ...	577,2	2,4	5,5	26,4	1,6	239,3	42,0	1,1	4,5	2,7	2,4	31,2	986,3
	(8)	Argent à très court terme	—	...	—	—
		Certificats à un an au plus	—	—	—	...	—	...	6,4	—	2,2	—	0,2	—	8,8
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	2,9
		Total ...	—	...	2,8	6,4	—	2,2	...	0,2	0,1	11,7
	(9)	Dépôts à vue	7,8	0,2	3,3	—	...	4,0	0,5	...	15,8
		Dépôts sur livrets	250,3	...	—	0,6	—	250,9
		Dépôts à terme	3,4	1,0	...	1,2	3,3	—	0,1	2,9	0,3	0,7	12,9
		Obligations (y compris les bons de caisse)	48,1	—	0,2	0,9	49,2
		Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1
		Divers	6,2	0,1	...	0,1	6,5	12,9
		(Actions et parts)	(3,8)	(0,1)	(3,9)
		Total ...	316,9	1,0	...	2,0	6,6	0,1	...	0,4	7,8	0,8	7,2	342,8
	(10)	Réserves de sécurité sociale	35,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,5
		Réserves mathématiques	226,2	—	—	—	—	20,6	—	—	—	—	—	—	246,8
		Obligations non accessibles à tout placeur	—
		Divers	17,9	...	0,7	...	1,0	0,2	2,4	22,2
		Total ...	279,6	...	0,7	...	1,0	20,8	2,4	304,5
	(11)	Dépôts à vue	5,2	0,2	0,1	—	...	0,1	5,6
		Argent à très court terme	—	...	—	2,5	0,2	...	1,8	...	0,1	0,2	4,8
		Dépôts sur livrets	13,5	...	—	—	13,5
		Dépôts à terme	5,2	1,7	...	4,2	4,2	1,8	1,8	—	0,1	1,1	...	0,7	20,8
		Engagements en comptes courants ou d'avances	1,3	—	3,5	...	0,3	...	5,1
		Obligations accessibles à tout placeur	160,5	0,4	...	0,4	4,1	...	27,9	0,5	17,4	27,8	2,9	...	241,9
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	1,8	14,1	6,9	...	8,1	24,1	58,0
		Divers	7,3	...	16,6	0,1	...	0,3	11,8	36,1
		(Actions et parts)	(0,1)	(...)	(1,2)	(0,7)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,2)
		Total ...	191,7	2,1	16,6	4,8	10,1	18,4	38,2	0,5	31,0	53,1	3,6	15,7	385,8
	(12)	4,2	3,7	20,4	0,9	11,2	6,6	3,9	—	50,9
	(13) = (1) à (12)	Total des créances	1.688,1	30,8	63,4	39,3	60,7	382,6	1.019,0	13,1	362,6	267,1	389,2	96,1	4.412,0

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers													
Organismes monétaires (7)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	9,0	5,1	—	—	—	—	—	14,5	
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	326,3	—	—	—	—	—	—	326,3	
	Dépôts en devises des résidents	9,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,7	
	Dépôts sur livrets des résidents	98,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	98,2	
	Dépôts à terme des résidents	97,5	—	—	—	—	—	—	—	2,8	—	1,3	—	101,6	
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	—	55,6	—	—	—	—	55,6	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	29,8	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,5	—	—	30,4	
	Divers	0,2	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	41,0	
	(Actions et parts)	(19,5)	—	(0,2)	—	—	—	—	(1,5)	(0,4)	(0,5)	—	—	(22,1)	
	Total ...	644,4	3,1	5,1	34,9	1,3	335,3	60,7	...	8,3	2,2	2,1	41,0	1.138,4	
	Fonds des Rentés (8)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	0,7	—	—	1,3	—	0,8	0,1	2,9
		Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	5,1	—	—	—	9,5
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	2,9
		Total ...	—	...	2,8	0,7	4,4	—	6,4	...	0,8	0,2	15,3
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	10,0	—	—	1,0	3,2	—	—	—	—	2,8	1,8	—	18,9	
	Dépôts sur livrets	286,7	—	—	0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	287,2	
	Dépôts à terme	3,7	1,4	0,1	1,4	3,7	2,9	—	—	0,1	5,7	0,3	0,4	19,6	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	60,4	—	—	—	—	—	—	—	0,4	0,8	—	—	61,7	
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1	
	Divers	5,9	—	—	—	—	—	0,1	—	0,1	—	0,1	8,0	14,1	
	(Actions et parts)	(3,9)	—	—	—	—	—	—	—	(0,2)	(0,1)	—	—	(4,2)	
Total ...	367,8	1,4	0,1	2,8	6,9	2,9	0,1	...	0,6	9,3	2,2	8,5	402,6		
Organ. d'assurance et accid. du travail, fonds de pension (10)	Réserves de sécurité sociale	42,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	42,3	
	Réserves mathématiques	238,6	—	—	—	—	21,7	—	—	—	—	—	—	260,3	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Divers	21,0	—	0,8	—	0,2	0,2	—	—	—	—	—	1,2	23,4	
	Total ...	301,9	...	0,8	...	0,2	21,9	1,2	326,0	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	6,0	—	—	0,1	—	—	0,1	—	—	—	—	—	6,3	
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	0,1	0,3	—	1,1	—	0,2	—	1,7	
	Dépôts sur livrets	16,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,6	
	Dépôts à terme	5,9	2,2	—	6,4	4,4	1,0	2,4	—	—	1,2	—	0,7	24,1	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,6	—	3,8	—	0,3	—	4,7	
	Obligations accessibles à tout placeur	185,6	0,3	—	0,2	4,4	—	32,7	0,4	22,1	27,0	4,9	—	277,6	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	2,1	13,8	6,0	—	12,4	23,8	0,8	3,9	62,8	
	Divers	8,1	—	17,4	—	—	—	—	—	0,1	—	0,4	13,2	39,2	
	(Actions et parts)	(0,1)	(...)	(1,2)	(0,7)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,2)	
	Total ...	222,2	2,5	17,4	6,7	10,9	14,9	42,1	0,4	39,5	52,0	6,6	17,8	433,0	
Secteurs indéterminés et ajustements (12)		—	5,8	—	—	2,6	—	28,3	0,9	14,0	8,7	6,2	—	66,5	
	Total des créances ...	1.889,8	35,0	57,2	52,5	64,2	410,1	1.172,0	16,7	422,6	286,5	436,4	107,7	4.950,7	

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 2. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1971 ¹
(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)				
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)			
		Entreprises et particuliers (1)	Parastatistiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Organismes monétaires (7)		Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation et de pension (9)	Organismes d'assurance vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)						
													données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées					
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	+ 0,1	—	+ 8,2	—	+ 3,5	- 1,1	- 2,2	+ 8,5		
			Engagements en comptes courants ou d'avances .	+ 1,4	+ 27,1	—	+ 0,1	+ 0,1	+ 28,7	
			Obligations	+ 3,8	+ 0,7	—	+ 1,7	+ 1,0	+ 7,2	
			Autres emprunts à plus d'un an	+ 11,3	+ 5,2	+ 20,6	+ 37,3	
			Divers	+ 1,1	+ 0,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 22,2 ²	+ 0,3	+ 3,2	- 0,8	...	+ 30,1
			(Actions et parts)	(+ 7,3)	(+ 0,5)	(...)	(...)	(+ 5,1) ³	(+ 0,4)	(-)	(+ 0,2)	(- 0,6)	(...)	(...)	(+ 12,9)		
			Total ...	+ 5,2	+ 1,2	+ 0,9	...	+ 3,3	+ 22,2	+ 36,1	—	+ 16,9	+ 9,4	+ 18,8	- 2,2	+ 111,8		
		Secteurs nationaux non financiers	Parastatistiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	...	—	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...			- 0,3	+ 0,9	—	+ 0,1	- 0,2	+ 0,5	
	Engagements en comptes courants ou d'avances .			+ 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 0,2	+ 0,1	
	Obligations accessibles à tout placeur			+ 1,5	- 0,4	- 0,8	+ 2,1	+ 0,2	+ 1,1	+ 1,2	+ 0,6	+ 5,5
	Obligations non accessibles à tout placeur			—	- 0,2	- 0,7	...	+ 2,0	+ 0,5	+ 1,3	- 1,0	...	+ 1,9
			Autres emprunts à plus d'un an	+ 0,1	+ 1,3	...	+ 1,0		
			Divers	+ 1,4	+ 1,0	+ 0,7	—	+ 1,3	+ 2,9		
			(Actions et parts)	(...)	(+ 0,9)	(+ 1,1)	(...)	(...)	(-)	(+ 0,1)	(...)	(+ 0,1)	(...)	(+ 2,2)		
		Total ...	+ 2,7	- 0,6	+ 1,0	- 0,5	+ 1,6	+ 0,2	+ 3,4	+ 1,8	+ 3,0	- 0,7	+ 11,9			
	Secteurs nationaux non financiers	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	+ 0,3	...	—	+ 1,9	...	+ 1,0	+ 0,5	+ 0,9	+ 4,6			
Certificats à un an au plus	- 0,2	—	- 5,2	- 19,1	+ 2,5	+ 3,8	- 0,6	- 0,2	...	- 19,0			
Obligations accessibles à tout placeur			+ 9,8	- 0,1	—	- 0,1	+ 1,1	- 1,0	+ 31,8	+ 1,7	+ 7,3	+ 3,2	+ 6,5	+ 0,3	...	+ 60,5		
Obligations non accessibles à tout placeur			—	+ 0,1	—	- 3,9	- 4,1	...	- 0,2	- 0,1	- 0,8	+ 0,7	...	+ 8,3		
Divers	+ 0,4	—	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,9	+ 0,9	+ 2,5		
		Total ...	+ 10,1	+ 0,2	—	+ 1,8	+ 1,2	- 8,9	+ 9,1	+ 4,2	+ 11,8	+ 3,4	+ 5,5	+ 1,9	+ 40,3			
	Secteurs nationaux non financiers	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—			
Engagements en comptes courants ou d'avances .			+ 4,5	- 0,2	...	- 0,1	+ 1,4	—	+ 0,3	+ 3,3	+ 0,5	+ 2,4	...	+ 14,2		
Obligations accessibles à tout placeur			—	+ 3,4	+ 0,3	...	+ 2,6	- 0,2	+ 1,9	- 0,9	+ 3,7		
Obligations non accessibles à tout placeur	+ 0,8	+ 0,4	+ 1,4	+ 11,3	+ 13,5		
Autres emprunts à plus d'un an			+ 0,2	- 0,3	+ 0,4	+ 3,3		
		Divers	+ 2,9				
		Total ...	+ 4,7	+ 0,3	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	...	+ 5,2	+ 0,3	+ 7,3	+ 0,3	+ 15,6	+ 2,0	+ 36,1			
	Secteurs nationaux non financiers	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	+ 4,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 4,8			
Obligations accessibles à tout placeur		
Obligations non accessibles à tout placeur			—		
Divers			+ 3,2	+ 0,2	...	- 0,2	+ 3,1	+ 0,3	+ 0,2	+ 0,2	+ 3,6		
				Total ...	+ 8,0	- 0,1	...	- 1,3	...	+ 0,4	+ 2,6	+ 0,8	- 1,6	+ 8,8	
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	—	- 1,7	- 1,7			
Acceptations, effets commerciaux et promesses	+ 7,1	—	+ 0,4	- 3,6	+ 0,2	+ 4,1			
Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 15,2			
Autres engagements à un an au plus (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)			
Obligations		+ 0,1	+ 28,0			
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique		+ 1,1	—	—	—	+ 10,2	...	+ 0,5	+ 0,1	...	+ 10,9			
		Divers	+ 11,4			
		(Actions et parts)	+ 11,3 ⁴	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,1	+ 0,7	+ 12,5			
		Total ...	(+ 23,6)⁵	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,4)	(-)	(- 0,1)	(- 0,1)	(...)	(...)	(+ 82,8)			

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Intermédiaires financiers													
	(13) = (1) à (12)													
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	+ 0,8	- 0,1	+0,1	—	...	- 0,1	+ 0,7
	Argent à très court terme	—	...	—	- 2,4	+0,1	...	- 0,7	...	+ 0,1	- 0,2	- 3,1
Organismes monétaires (7)	Dépôts sur livrets	+ 3,1	...	—	—	—	+ 3,1
	Dépôts à terme	+ 0,8	+ 0,4	...	+ 2,3	+ 0,2	- 0,8	+0,6	—	- 0,2	+ 3,3
Fonds des Rentes (8)	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	-0,6	—	+ 0,3	...	- 0,1	- 0,4
	Obligations accessibles à tout placeur	+25,1	- 0,1	...	- 0,2	+ 0,3	+4,8	- 0,1	+ 4,7	- 0,8	+ 2,1	+ 35,8
Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	+ 0,3	- 0,3	-0,9	...	+ 4,3	- 0,3	+ 0,8	+ 0,9	+ 4,8
	Divers	+ 0,8	...	+ 0,8	+ 0,1	+ 1,4	+ 3,0
Caisse d'assurance- vie et/ou du travail, fonds de pension (10)	(Actions et parts)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
	Total ...	+30,6	+ 0,4	+ 0,8	+ 1,9	+ 0,8	- 3,5	+4,0	- 0,1	+ 8,4	- 1,2	+ 3,0	+ 2,1	+ 47,2
Organismes monétaires (7)	Dépôts à vue	+ 2,2	+ 0,8	- 0,1	—	...	- 1,2	+ 1,3	...	+ 3,1
	Dépôts sur livrets	+36,4	...	—	- 0,1	+ 36,3
Caisse d'assurance- vie et/ou du travail, fonds de pension (10)	Dépôts à terme	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,9	...	—	...	+ 2,7	...	- 0,2	+ 6,7
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+12,3	+ 0,2	+ 12,5
Caisse d'assurance- vie et/ou du travail, fonds de pension (10)	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Divers	- 0,3	+ 0,1	+ 1,5	+ 1,2
Caisse d'assurance- vie et/ou du travail, fonds de pension (10)	(Actions et parts)	(+ 0,1)	(+ 0,1)	(+ 0,1)	(+ 0,3)
	Total ...	+50,9	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,3	+ 2,9	+ 0,2	+ 1,5	+ 1,4	+ 1,3	+ 59,8
Organismes monétaires (7)	Réserves de sécurité sociale	+ 6,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 6,8
	Réserves mathématiques	+12,4	—	—	—	—	+ 1,1 ⁶	—	—	—	—	—	—	+ 13,5
Organismes monétaires (7)	Obligations non accessibles à tout placeur	—
	Divers	+ 3,1	...	+ 0,1	...	- 0,7	- 1,3	+ 1,2
Organismes monétaires (7)	Total ...	+22,3	...	+ 0,1	...	- 0,7	+ 1,2	- 1,3	+ 21,5
	Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Dépôts à vue	—
Argent à très court terme		—	...	—	- 2,4	+0,1	...	- 0,7	...	+ 0,1	- 0,2	- 3,1
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Dépôts sur livrets	+ 3,1	...	—	—	—	+ 3,1
	Dépôts à terme	+ 0,8	+ 0,4	...	+ 2,3	+ 0,2	- 0,8	+0,6	—	- 0,2	+ 3,3
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	-0,6	—	+ 0,3	...	- 0,1	- 0,4
	Obligations accessibles à tout placeur	+25,1	- 0,1	...	- 0,2	+ 0,3	+4,8	- 0,1	+ 4,7	- 0,8	+ 2,1	+ 35,8
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	+ 0,3	- 0,3	-0,9	...	+ 4,3	- 0,3	+ 0,8	+ 0,9	+ 4,8
	Divers	+ 0,8	...	+ 0,8	+ 0,1	+ 1,4	+ 3,0
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	(Actions et parts)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
	Total ...	+30,6	+ 0,4	+ 0,8	+ 1,9	+ 0,8	- 3,5	+4,0	- 0,1	+ 8,4	- 1,2	+ 3,0	+ 2,1	+ 47,2
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Dépôts à vue	—	...	—
	Argent à très court terme	—	...	—	+ 0,7	...	—	+ 1,3	...	+ 0,8	+ 0,1	+ 2,9
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Certificats à un an au plus	—	—	—	...	—	-2,0	—	+ 2,9	—	- 0,2	—	+ 0,8
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Divers	—	—	...	—	—	- 0,1	- 0,1
	Total ...	—	+ 0,7	-2,0	—	+ 4,2	...	+ 0,6	...	+ 3,6
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Dépôts à vue	+ 2,2	+ 0,8	- 0,1	—	...	- 1,2	+ 1,3	...	+ 3,1
	Dépôts sur livrets	+36,4	...	—	- 0,1	+ 36,3
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Dépôts à terme	+ 0,2	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,4	+ 2,9	...	—	...	+ 2,7	...	- 0,2	+ 6,7
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+12,3	+ 0,2	+ 12,5
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Divers	- 0,3	+ 0,1	+ 1,5	+ 1,2
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	(Actions et parts)	(+ 0,1)	(+ 0,1)	(+ 0,1)	(+ 0,3)
	Total ...	+50,9	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,3	+ 2,9	+ 0,2	+ 1,5	+ 1,4	+ 1,3	+ 59,8
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Réserves de sécurité sociale	+ 6,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 6,8
	Réserves mathématiques	+12,4	—	—	—	—	+ 1,1 ⁶	—	—	—	—	—	—	+ 13,5
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Obligations non accessibles à tout placeur	—
	Divers	+ 3,1	...	+ 0,1	...	- 0,7	- 1,3	+ 1,2
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Total ...	+22,3	...	+ 0,1	...	- 0,7	+ 1,2	- 1,3	+ 21,5
	Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Dépôts à vue	+ 0,8	- 0,1	+0,1	—	...	- 0,1
Argent à très court terme		—	...	—	- 2,4	+0,1	...	- 0,7	...	+ 0,1	- 0,2	- 3,1
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Dépôts sur livrets	+ 3,1	...	—	—	—	+ 3,1
	Dépôts à terme	+ 0,8	+ 0,4	...	+ 2,3	+ 0,2	- 0,8	+0,6	—	- 0,2	+ 3,3
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	-0,6	—	+ 0,3	...	- 0,1	- 0,4
	Obligations accessibles à tout placeur	+25,1	- 0,1	...	- 0,2	+ 0,3	+4,8	- 0,1	+ 4,7	- 0,8	+ 2,1	+ 35,8
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	+ 0,3	- 0,3	-0,9	...	+ 4,3	- 0,3	+ 0,8	+ 0,9	+ 4,8
	Divers	+ 0,8	...	+ 0,8	+ 0,1	+ 1,4	+ 3,0
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	(Actions et parts)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
	Total ...	+30,6	+ 0,4	+ 0,8	+ 1,9	+ 0,8	- 3,5	+4,0	- 0,1	+ 8,4	- 1,2	+ 3,0	+ 2,1	+ 47,2
Secteurs Indéterminés et ajustements (12)	Dépôts à vue	—	+ 1,6	- 1,1	...	+8,3	+ 0,1	+ 2,8	+ 2,0	+ 2,3	—	+ 16,0
	Total des créances	+212,9	+ 4,2	+ 4,1	+13,1	+ 3,6	+60,1	+149,5	+ 3,7	+60,0	+19,5	+47,2	+ 8,1	+586,0

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

1 Pour les années 1958, 1959 et 1960, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, no 2, février 1963; pour l'année 1961, cf. le même bulletin, XXXIX^e année, vol. I, no 3, mars 1964; pour l'année 1962, cf. le même bulletin, XL^e année, vol. II, no 4, octobre 1965; pour l'année 1963, cf. le même bulletin, XLII^e année, vol. I, no 5, mai 1966; pour l'année 1964, cf. le même bulletin, XLIII^e année, vol. I, no 3, mars 1967; pour l'année 1965, cf. le même bulletin, XLIII^e année, vol. I, no 3, mars 1968; pour l'année 1966, cf. le même bulletin, XLIV^e année, vol. I, no 4, avril 1969; pour l'année 1967, cf. le même bulletin, XLIV^e année, vol. II, no 6, décembre 1969; pour l'année 1968, cf. le même bulletin, XLV^e année,

vol. II, no 4, octobre 1970; pour l'année 1969, cf. le même bulletin, XLVI^e année, vol. II, no 5, novembre 1971; pour l'année 1970, cf. le même bulletin, XLVII^e année, vol. II, no 5, novembre 1972.

2 Cf. rubriques 4.322, 4.323, 4.324 et 4.33 du tableau IX-1.

3 Cf. rubrique 4.321 du tableau IX-1. (Y compris les obligations.)

4 Cf. rubriques 4.312, 4.313 et 4.314 du tableau IX-1.

5 Cf. rubriques 4.311 du tableau IX-1. (Y compris les obligations pour le secteur créancier « Entreprises et particuliers ».)

6 Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1970

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(18) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	38,1	3,0	2,7	0,1	33,0	76,9	...	218,5	—	209,8	91,0	210,8	730,1	2,4	809,4
2. Paraétatiques d'exploitation	32,8	1,0	5,7	0,9	0,1	40,5	9,1	16,2	0,7	8,7	11,3	28,1	65,0	5,8	120,4
3. Etat (Trésor)	165,3	5,8	—	4,9	3,9	179,9	44,5	254,4	7,8	59,1	53,6	27,2	402,1	16,5	643,0
4. Secteur public non compris ailleurs	33,5	8,5	1,7	0,3	...	44,0	0,4	26,7	1,2	28,7	12,9	104,9	174,4	1,3	220,1
5. Sécurité sociale	44,0	...	0,7	...	0,2	44,9	0,2	2,1	...	1,1	22,7	0,1	26,0	11,8	82,9
6. Total des secteurs nationaux non financiers	313,7	18,3	10,8	6,2	37,2	386,2	54,2	517,9	9,7	307,4	191,5	371,1	1.397,6	37,8	1.875,8
7. Etranger	8,9	2,7	27,1	...	0,5	39,2	—	394,0	0,9	5,9	5,3	7,3	413,4	1,6	454,2
8. Organismes monétaires	577,2	2,4	5,5	26,4	1,6	613,1	289,3	42,0	1,1	4,5	2,7	2,4	52,7	31,2	986,3
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	6,4	—	2,2	...	0,2	8,8	0,1	11,7
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	316,9	1,0	...	2,0	6,6	326,5	0,1	...	0,4	7,8	0,8	9,1	7,2	342,8
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	279,6	...	0,7	...	1,0	281,3	20,8	2,4	304,5
12. Organismes publics de crédit non monétaires	191,7	2,1	16,6	4,8	10,1	225,3	18,4	38,2	0,5	31,0	53,1	3,6	126,4	15,6	385,8
13. Total des intermédiaires financiers	1.365,4	5,5	25,6	33,2	19,3	1.449,0	328,5	86,7	1,6	38,1	63,6	7,0	197,0	56,5	2.031,1
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	4,2	3,7	7,9	20,4	0,9	11,2	6,6	3,9	43,0	—	50,9
15. Total des créances	1.688,1	30,8	63,4	39,3	60,7	1.882,3	382,6	1.019,0	13,1	362,6	267,1	389,2	2.051,0	96,1	4.412,0
16. Solde des créances et des dettes .	+ 878,7	— 89,6	— 579,6	— 180,8	— 22,2	+ 6,5	— 71,6	+ 32,7	+ 1,4	+ 19,8	— 37,4	+ 3,4	+ 19,9	+ 45,2	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1971

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, société hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	43,4	4,2	3,6	0,1	36,4	87,7	...	254,6	—	226,6	100,4	229,6	811,2	0,1	899,0
2. Paraétatiques d'exploitation	35,4	0,4	6,7	0,9	0,1	43,5	8,6	17,8	0,9	12,1	13,1	31,1	75,0	5,2	132,3
3. Etat (Trésor)	175,4	6,0	—	6,8	5,0	193,2	25,2	263,6	11,9	70,9	56,9	32,7	436,0	14,2	668,6
4. Secteur public non compris ailleurs	38,2	8,7	2,1	0,3	0,1	49,4	0,4	31,8	1,6	35,9	13,3	120,5	203,1	7,5	260,4
5. Sécurité sociale	52,1	...	0,7	...	0,1	52,9	0,2	0,8	...	1,5	25,3	0,9	28,5	10,2	91,7
6. Total des secteurs nationaux non financiers	344,5	19,3	13,1	8,1	41,7	426,7	34,4	568,6	14,4	347,0	209,0	414,8	1.553,8	37,2	2.052,0
7. Etranger	9,0	2,9	17,9	...	0,6	30,4	—	467,9	0,9	6,8	5,4	3,7	484,7	1,8	516,9
8. Organismes monétaires	644,4	3,1	5,1	34,9	1,3	688,8	335,3	60,7	...	8,3	2,2	2,1	73,3	41,0	1.138,4
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	0,7	4,4	—	6,4	...	0,8	11,6	0,2	15,3
10. Caisses d'épargne, société hypo- thécaires et de capitalisation	367,8	1,4	0,1	2,8	6,9	379,0	2,9	0,1	...	0,6	9,3	2,2	12,2	8,5	402,6
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	301,9	...	0,8	...	0,2	302,9	21,9	1,2	326,0
12. Organismes publics de crédit non monétaires	222,2	2,5	17,4	6,7	10,9	259,7	14,9	42,1	0,4	39,5	52,0	6,6	140,6	17,8	433,0
13. Total des intermédiaires financiers	1.536,3	7,0	26,2	44,4	19,3	1.633,2	375,7	107,3	0,4	54,8	63,5	11,7	237,7	68,7	2.315,3
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	5,8	2,6	8,4	28,3	0,9	14,0	8,7	6,2	58,1	—	66,5
15. Total des créances	1.889,8	35,0	57,2	52,5	64,2	2.098,7	410,1	1.172,0	16,7	422,6	286,5	436,4	2.334,2	107,7	4.950,7
16. Solde des créances et des dettes .	+ 990,8	— 97,3	— 611,4	— 207,9	— 27,5	+ 46,7	— 106,8	+ 33,6	+ 1,4	+ 20,0	— 39,5	+ 3,4	+ 18,9	+ 41,2	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 4. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1971

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'explo- itation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	+ 5,2	+ 1,2	+ 0,9	...	+ 3,3	+ 10,6	+ 22,2	+ 36,1	—	+ 16,9	+ 9,4	+ 18,8	+ 81,2	— 2,2	+111,8
2. Paraétatiques d'exploitation	+ 2,7	— 0,6	+ 1,0	+ 3,1	— 0,5	+ 1,6	+ 0,2	+ 3,4	+ 1,8	+ 3,0	+ 10,0	— 0,7	+ 11,9
3. Etat (Trésor)	+ 10,1	+ 0,2	—	+ 1,8	+ 1,2	+ 13,3	— 8,9	+ 9,1	+ 4,2	+ 11,8	+ 3,4	+ 5,5	+ 34,0	+ 1,9	+ 40,3
4. Secteur public non compris ailleurs	+ 4,7	+ 0,3	+ 0,4	— 0,1	+ 0,1	+ 5,4	...	+ 5,2	+ 0,3	+ 7,3	+ 0,3	+ 15,6	+ 28,7	+ 2,0	+ 36,1
5. Sécurité sociale	+ 8,0	— 0,1	+ 7,9	...	— 1,3	...	+ 0,4	+ 2,6	+ 0,8	+ 2,5	— 1,6	+ 8,8
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 30,7	+ 1,1	+ 2,3	+ 1,7	+ 4,5	+ 40,3	+ 12,8	+ 50,7	+ 4,7	+ 39,8	+ 17,5	+ 43,7	+156,4	— 0,6	+208,9
7. Etranger	+ 11,4	+ 0,1	+ 1,3	...	+ 0,1	+ 12,9	—	+ 69,9	...	+ 0,9	+ 0,1	— 3,6	+ 67,3	+ 0,2	+ 80,4
8. Organismes monétaires	+ 67,1	+ 0,6	— 0,4	+ 8,6	— 0,3	+ 75,6	+ 46,0	+ 18,7	— 1,1	+ 3,8	— 0,5	— 0,2	+ 20,7	+ 6,3	+148,6
9. Fonds des Rentes	—	+ 0,7	— 2,0	—	+ 4,2	...	+ 0,6	+ 2,8	...	+ 3,6
10. Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+ 50,9	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,3	+ 52,5	+ 2,9	+ 0,2	+ 1,5	+ 1,4	+ 3,1	+ 1,3	+ 59,8
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	+ 22,3	...	+ 0,1	...	— 0,7	+ 21,7	+ 1,2	— 1,3	+ 21,5
12. Organismes publics de crédit non monétaires	+ 30,6	+ 0,4	+ 0,8	+ 1,9	+ 0,8	+ 34,5	— 3,5	+ 4,0	— 0,1	+ 8,4	— 1,2	+ 3,0	+ 14,1	+ 2,1	+ 47,2
13. Total des intermédiaires financiers	+170,9	+ 1,4	+ 0,6	+ 11,3	+ 0,1	+184,3	+ 47,3	+ 20,7	— 1,2	+ 16,6	— 0,2	+ 4,8	+ 40,7	+ 8,4	+280,7
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	+ 1,6	— 1,1	+ 0,5	...	+ 8,3	+ 0,1	+ 2,8	+ 2,0	+ 2,3	+ 15,5	—	+ 16,0
15. Total des créances	+212,9	+ 4,2	+ 4,1	+ 13,1	+ 3,6	+237,9	+ 60,1	+149,5	+ 3,7	+ 60,0	+ 19,5	+ 47,2	+279,9	+ 8,1	+586,0
16. Solde des créances et des dettes .	+101,1	— 7,7	— 36,2	— 23,0	— 5,2	+ 29,0	— 20,3	+ 0,9	+ 0,1	+ 0,2	— 2,0	...	— 0,8	— 7,9	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'accep- tations aux entreprises et particuliers		Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires		Emprunts obliga- taires des banques de dépôts	Divers 4	
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat 2	Créances sur les autres pouvoirs publics 3	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des orga- nismes monétaires (10)	Sur et envers le Fonds des Rentes	Sur et envers d'autres inter- médiaires			
		Dépôts en francs belges 1	Dépôts en devises												(1)
1964	297,4	65,1	5,2	...	367,7	88,0	179,7	6,3	98,2	108,5	7,8	11,1	- 11,4	- 12,0	
1965	318,6	77,4	4,4	...	400,4	94,8	191,9	8,6	112,5	124,5	4,7	12,6	- 11,4	- 13,3	
1966	339,7	89,0	5,7	...	434,4	89,2	203,9	12,0	134,9	144,7	4,6	15,7	- 12,0	- 13,9	
1967	350,5	107,9	8,4	...	466,8	97,1	207,9	13,0	156,9	170,8	4,1	17,5	- 13,5	- 16,2	
1968	376,5	125,8	8,8	...	511,1	86,1	231,5	16,8	182,5	196,4	6,8	21,0	- 16,5	- 17,1	
1969	386,3	149,3	14,7	...	550,3	93,6	252,0	19,5	197,2	207,4	5,4	26,7	- 21,0	- 23,1	
1970	418,5	165,7	11,4	...	595,6	104,8	254,4	28,8	219,7	232,4	5,4	35,2	- 25,6	- 27,1	
1971 Juin	451,3	181,1	10,0	...	642,4	125,9	261,9	27,0	231,6	242,3	5,9	38,5	- 28,4	- 20,0	
Septembre	446,8	190,8	10,4	...	648,0	129,4	264,5	28,5	235,2	246,0	4,4	40,3	- 29,6	- 24,7	
Décembre (Ancienne série)	460,7	198,7	9,7	...	669,1	132,5	263,6	32,5	255,7	268,1	4,4	38,9	- 30,4	- 28,1	
Décembre (Nouvelle série) 5	465,0	198,7	9,7	...	673,4	132,5	263,6	32,5	255,7	268,1	4,4	38,9	- 30,4	- 23,8	
1972 Mars	472,8	212,0	8,8	...	693,6	136,8	271,9	31,7	261,0	270,2	6,8	38,9	- 31,9	- 21,6	
Juin	516,9	217,3	9,1	...	743,3	146,4	300,7	35,4	271,7	283,3	6,1	40,5	- 33,2	- 24,3	
Septembre	503,1	230,8	8,4	...	742,3	146,8	295,8	38,1	276,1	291,8	2,4	39,7	- 34,6	- 22,0	
Décembre	530,2	242,6	9,2	...	782,0	148,7	297,8	44,3	307,4	320,6	8,5	34,4	- 35,8	- 23,3	
1973 Mars	544,3	255,5	10,0	...	809,8	146,1	319,6	43,5	316,2	327,3	13,1	31,3	- 36,6	- 23,4	
Juin	582,2	268,7	10,6	...	861,5	149,6	345,3	52,6	333,9	343,0	12,9	32,4	- 38,1	- 27,1	
Septembre	559,2	285,4	11,6	...	856,2	150,5	p 326,5	p 55,1	350,0	358,6	5,9	p 30,8	- 40,1	p - 22,5	

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les dépôts reçus en carnets ou livrets.

2 Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968].

3 Y compris les créances sur les fonds de pension et sur les organismes de sécurité sociale.

4 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre, et, à partir de 1970, la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

5 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires à l'O.C.P.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XXIV^e année, vol. II, n° 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, n° 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1958 — XLII^e année, vol. I, n° 1, janvier 1967, vol. II, n° 3, septembre 1967.
— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	31-12-70	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72	30-9-72	31-12-72	31-3-73	30-6-73	30-9-73	31-12-73
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	77,9	76,2	74,0	76,2	76,0	73,5	78,6	77,2	77,2	77,5	75,9	75,4	73,8	73,8	73,8	71,8
2. F.M.I. — Participation	12,2	15,2	14,7	10,3	7,8	19,6	29,9	30,0	29,9	25,7	26,0	25,9	25,7	25,3	25,1	24,0
— Prêts ¹	3,4	3,4	1,9	5,0
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	10,2	20,3	20,3	23,7	23,9	25,5	26,1	26,1	29,4	29,4	30,5
3. Obligations	0,1	0,1	0,1
4. Accept. en francs belges représ. d'exportation	6,7	7,6	8,0	14,2	9,8	1,9	0,2	5,8	3,5	4,6	11,5	16,5	5,2	10,9	11,0	16,9
5. Créances sur l'U.E.P. ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12,6	3,5
7. Autres :																
a) en monnaies étrangères	21,9	21,4	36,1	18,1	35,6	39,0	42,4	35,0	40,7	52,1	60,5	52,4	82,7	87,3	80,8	75,9
b) en francs belges	1,5	1,5	3,0	0,3	...	0,2
Total des créances sur l'étranger ...	123,7	125,4	137,8	124,1	129,2	144,4	171,4	168,3	175,0	183,8	199,4	196,3	213,5	226,7	232,7	222,6
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,5	0,3	0,4	0,3
2. Autres :																
a) sur la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics
c) sur les banques de dépôts	0,5	0,9	2,1
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																
1. Sur l'Etat ³ :																
a) à un an au plus	9,0	9,6	2,7	15,3	15,5	13,2	13,5	4,9	...	13,0	...	1,1	3,4	11,1	...	0,5
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	2,5	2,7	2,7	2,6	2,5	2,3	1,9	1,9	2,1	2,0	2,0	2,0	2,2	2,2	2,2	2,2
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	40,2
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les para-étatiques administratifs :																
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les para-étatiques d'exploitation :																
a) acceptations bancaires	2,7	4,0	0,8	1,8	1,9	1,5	...	4,5	1,9	2,2	3,3	6,3	2,2	3,8	4,6	7,9
b) effets commerciaux	2,9	3,9	5,0	10,0	6,9	3,2	1,2	4,8	3,9	3,2	4,6	10,6	5,5	6,3	8,1	15,2
c) avances	0,1	...	0,2	...	0,3	0,1	0,2	0,3
d) à un an au plus ⁴	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,3	2,5
5. Sur les paraétatiques de crédit :																
a) à un an au plus	0,3
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	36,2	38,4	53,8	37,2	58,4	55,9	58,6	41,9	37,6	45,6	34,3	28,3	43,0	50,2	44,4	37,8
TOTAL DE L'ACTIF ...	211,8	219,0	237,9	226,7	249,7	256,2	282,7	262,7	256,8	286,1	280,0	284,4	306,2	336,5	328,3	331,0

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII. Organismes

monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) — XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1963).

⁴ Autres que des effets commerciaux.

a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	31-12-70	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72	30-9-72	31-12-72	31-3-73	30-6-73	30-9-73	31-12-73
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Envers le Fonds Européen de Coopération Monét.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,9	3,4	...
4. Autres :																
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	0,7	0,7	0,7	1,0	0,7	1,0	8,4	3,5	2,1	1,9	2,1	1,7	1,1	1,8	2,1	2,3
c) réserve monétaire : G.-D. de Luxembourg ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	0,7	0,7	0,9
Total des engagements envers l'étranger	0,9	0,9	0,9	1,2	0,9	1,3	8,7	3,8	2,4	2,2	2,4	2,0	2,0	6,7	6,5	3,5
B. Engagem. envers le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets ²	3,5	3,5	4,0	4,4	4,9	5,0	5,4	5,4	5,5	6,3	5,3	5,8	5,4	6,3	5,7	7,0
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics	1,0
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,9	7,7	16,8	17,1	17,9	21,3
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	0,1
— autres	1,4	1,3	2,2	0,8	1,0	1,2	0,1	1,0	0,3	0,1	0,1	1,1	0,3	0,1	...	0,6
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																
1. Monnaie fiduciaire ³	166,8	171,8	173,6	178,8	178,1	183,2	190,7	196,4	194,7	214,5	210,2	216,8	214,0	230,9	224,6	231,5
2. Monnaie scripturale :																
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴ .	0,4	0,5	0,4	0,8	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,6	0,4	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																
a) détenues par les entreprises et particuliers :																
— dépôts en francs belges à plus d'un mois .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires																
5. Autres :																
a) envers le Fonds des Rentes	0,1	4,2	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,1	5,2	6,6	6,8	8,8
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	0,1	...	0,1	0,2	...
d) envers les caisses d'épargne privées :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	1,6	2,0	2,1	3,0
e) envers les compagnies d'assurances :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	0,5
D. Autres	38,7	41,0	56,8	40,7	64,4	65,1	72,0	55,5	53,4	62,4	51,6	46,4	60,4	66,3	63,7	54,3
TOTAL DU PASSIF ...	211,8	219,0	237,9	226,7	249,7	256,2	282,7	262,7	256,8	286,1	280,0	284,4	306,2	336,5	328,3	331,0

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	31-1-73	28-2-73	31-3-73	30-4-73	31-5-73	30-6-73	31-7-73	31-8-73	30-9-73	31-10-73	30-11-73	31-12-73	31-1-74
A. Créances sur l'étranger :													
1. Or	74,6	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	73,8	71,8	71,8
2. F.M.I. — Participation	25,7	25,7	25,7	25,2	25,3	25,3	25,2	25,1	25,1	24,5	24,5	24,0	22,8
— Prêts ¹
— Droits de tirage spéciaux	26,1	26,1	26,1	26,1	29,4	29,4	29,4	29,4	29,4	29,4	30,8	30,5	30,9
3. Obligations
4. Accept. en francs belges représ. d'exportation	8,8	5,1	5,2	7,0	7,9	10,9	17,2	14,5	11,0	16,5	19,5	16,9	16,1
5. Créances sur l'U.E.P. ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Fonds Européen de Coopération Monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	12,6	2,8	1,3	3,5	...
7. Autres :													
a) en monnaies étrangères	62,9	76,6	82,7	86,8	88,5	87,3	86,1	82,1	80,8	84,3	82,3	75,9	66,7
b) en francs belges
Total des créances sur l'étranger ...	198,1	207,3	213,5	218,9	224,9	226,7	231,7	224,9	232,7	231,3	232,2	222,6	208,3
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :													
1. Pièces et billets	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4
2. Autres :													
a) sur la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	0,1
c) sur les banques de dépôts	2,6	0,6	0,1	...	0,3	2,3	2,1	2,9
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :													
1. Sur l'Etat ³ :													
a) à un an au plus	3,4	4,0	...	11,1	...	6,3	0,5	10,1
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,5
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	40,2	40,2
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :													
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :													
a) acceptations bancaires	2,9	2,9	2,2	3,0	3,0	3,8	4,8	3,6	4,6	5,4	6,2	7,9	5,6
b) effets commerciaux	6,8	5,9	5,5	4,7	8,4	6,3	8,4	6,5	8,1	8,7	8,6	15,2	9,4
c) avances	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,3	0,4
d) à un an au plus ⁴	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :													
a) à un an au plus	0,1	1,0	0,5	0,1	...	0,2
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	41,7	41,3	43,0	47,7	46,6	50,2	50,1	47,0	44,4	42,3	39,4	37,8	35,3
TOTAL DE L'ACTIF ...	290,9	296,0	306,2	316,8	321,5	336,5	335,2	326,9	328,3	327,0	327,4	331,0	317,2

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes moné-

taires » de la partie statistique, inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968].

⁴ Autres que des effets commerciaux.

a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	31-1-73	28-2-73	31-3-73	30-4-73	31-5-73	30-6-73	31-7-73	31-8-73	30-9-73	31-10-73	30-11-73	31-12-73	31-1-74
A. Engagements envers l'étranger :													
1. Envers le F.M.I.	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Envers le Fonds Européen de Coop. Monét.	—	—	—	—	—	3,9	4,0	3,4	3,4	2,0
4. Autres :													
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	1,3	1,1	1,1	1,3	1,6	1,8	1,5	1,6	2,1	1,9	2,0	2,3	2,6
c) réserve monétaire - G.D. de Luxembourg	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	0,9
Total des engagements envers l'étranger	2,1	1,9	2,0	2,2	2,5	6,7	6,4	6,0	6,5	4,9	3,1	3,5	3,8
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :													
1. Pièces et billets ²	6,0	6,0	5,4	6,4	6,4	6,3	6,2	5,5	5,7	5,9	5,5	7,0	p 5,5
2. Autres :													
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :													
— réserve monétaire	10,2	12,0	16,8	16,5	16,1	17,1	16,0	15,5	17,9	18,5	19,4	21,3	25,0
— comptes spéciaux
— autres	0,1	0,1	0,3	...	0,1	0,1	...	0,1	0,6	p ...
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :													
1. Monnaie fiduciaire ³	207,8	210,3	214,0	217,8	222,1	230,9	226,1	225,7	224,6	222,1	223,4	231,5	p223,4
2. Monnaie scripturale :													
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,6	0,5	0,5	0,7	0,5	0,5	0,6	0,6	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :													
a) détenues par les entreprises et particuliers :													
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :													
a) envers le Fonds des Rentes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit :													
— réserve monétaire	4,2	4,3	5,2	6,3	6,5	6,6	6,7	6,8	6,8	7,7	8,2	8,8	8,9
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	0,2	0,1	0,1	...	5,1	...	0,2	4,4	4,5
d) envers les caisses d'épargne privées :													
— réserve monétaire	1,3	1,4	1,6	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,5	2,7	3,0	3,1
e) envers les compagnies d'assurances :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
D. Autres	58,4	59,4	60,4	65,0	65,2	66,3	65,8	64,3	63,7	60,2	59,7	54,3	p 46,6
TOTAL DU PASSIF ...	290,9	296,0	306,2	316,8	321,5	336,5	335,2	326,9	328,3	327,0	327,4	331,0	317,2

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C6a.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	31-12-70	30-9-71	31-12-71	31-8-72	30-6-72	30-9-72	31-12-72	31-9-73	30-6-73	30-9-73
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accept. en francs belges représ. d'exportation	0,1	0,1	0,3	0,1	1,9	3,5	0,9	3,2	2,0	2,7	0,7	...	2,1	...	3,0
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	0,1	0,1	0,3	0,1	1,9	3,5	0,9	3,2	2,0	2,7	0,7	...	2,1	...	3,0
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Autres :															
a) sur la B.N.B.	1,0
b) sur les organismes publics	0,1	0,4	0,3	0,6	0,2	0,7	0,2	0,3	0,3	0,4	0,1	0,8	0,5	0,4	0,1
c) sur les banques de dépôts	0,2	0,5	0,1	0,5	1,5	0,1	0,4	2,2	...
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :															
1. Sur l'Etat :															
a) à un an au plus	47,1	48,5	48,8	57,4	62,1	64,9	60,0	64,8	70,5	71,5	70,7	74,0	77,1	79,0	65,0
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	6,3	6,5	6,6	6,3	6,7	6,9	7,1	7,1	7,6	7,7	7,7	7,6	7,5	7,7	8,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les para- étatiques administratifs :															
a) à un an au plus	6,5	9,6	8,0	10,0	11,4	14,5	11,9	16,0	12,7	15,3	17,4	23,2	17,0	22,0	24,9
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les para- étatiques d'exploitation :															
a) acceptations bancaires	0,5	0,4	0,8	0,1	1,5	0,9	0,2	0,1	0,3	1,3	0,6	0,1	1,0	...	0,6
b) effets commerciaux	0,5	0,5	1,2	1,3	1,3	1,1	1,3	2,2	2,0	1,6	1,2	0,4	1,4	2,1	3,6
c) avances
d) à un an au plus ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,4	0,4	0,4
— autres	0,5	0,3	0,5	2,0	0,1	2,0	2,4
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	2,9	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :															
a) à un an au plus	0,2	0,1	0,3	...	0,3	...	0,3	...	0,6	—	—	—
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres	2,9	4,9	4,0	4,6	3,0	1,0	4,5	8,2 ³	9,0	9,4	9,3	6,7	7,4	3,4	9,3
TOTAL DE L'ACTIF ...	64,9	71,4	70,9	81,0	88,4	94,0	89,4	102,9 ³	104,6	110,5	109,3	117,0	115,0	119,4	117,7

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), I.R.G. (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'exécédent des passifs recensés sur les actifs recensés est versée sous la rubrique D. Autres.

² Autres que des effets commerciaux.
³ A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série; l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires à l'Office des chèques Postaux. Le chiffre comparable en 1971 s'élève à 4,0 et pour le total de l'actif à 98,7.

	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	31-12-70	30-9-71	31-12-71	31-9-72	30-6-72	30-9-72	31-12-72	31-3-73	30-6-73	30-9-73
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Envers le Fonds Européen de Coopération Monét.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	2,3	1,2	1,1	0,6	0,4	1,3	0,3	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2	0,9
Total des engagements envers l'étranger	2,3	1,2	1,1	0,6	0,4	1,3	0,3	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2	0,9
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets ²	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4	0,3	0,5	0,3	0,4
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.
b) envers les organismes publics	0,1	0,4	0,3	0,6	0,2	0,7	0,2	0,3	0,3	0,4	0,1	0,8	0,6	0,4	0,1
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	5,8	5,8	5,6	5,3	10,1	7,1	2,9	8,5	4,8	4,2	2,1	6,2	3,9	2,2	5,4
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :															
1. Monnaie fiduciaire ³	6,6	6,9	6,5	6,6	7,0	7,5	7,9	8,1	8,0	8,3	8,3	8,5	8,4	8,7	8,9
2. Monnaie scripturale :															
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴ .	37,9	41,9	39,5	46,8	44,8	50,7	49,5	51,3	53,4	61,2	59,6	63,3	61,4	67,9	60,4
b) détenue par les pouvoirs publics	11,8	14,9	17,4	20,8	25,6	25,3	28,2	33,9 ⁵	37,2	34,5	36,9	37,9	39,4	39,7	41,6
3. Liquidités quasi monétaires :															
a) détenues par les entreprises et particuliers :															
— dépôts en francs belges à plus d'un mois .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :															
a) envers le Fonds des Rentes	0,2	1,1	1,2	1,6	...	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
d) envers les caisses d'épargne privées :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) envers les compagnies d'assurances :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	0,8
TOTAL DU PASSIF ...	64,9	71,4	70,9	81,0	88,4	94,0	89,4	102,9⁵	104,6	110,5	109,3	117,0	115,0	119,4	117,7

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), I.R.G. (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

² Uniquement les pièces et billets détenus par la B.N.B.

³ Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

⁴ Y compris les comptes à vue paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁵ A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires à l'Office des Chèques Postaux. Le chiffre comparable en 1971 pour la monnaie scripturale s'élève à 29,7, et pour le total du passif à 98,7.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	31-12-70	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72	30-9-72	31-12-72	31-3-73	30-6-73	30-9-73
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	1,4	1,9	2,3	6,1	7,3	14,6	21,2	24,8	27,5	31,4	31,6	31,9	31,9	37,0	40,9
4. Accept. en francs belges représ. d'exportation ...	5,2	5,6	6,4	6,4	6,5	12,6	15,9	13,9	16,9	16,3	12,0	11,8	12,8	12,4	10,9
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Autres :															
a) en monnaies étrangères	36,7	52,6	60,1	85,6	134,4	198,1	221,2	235,3	226,0	248,8	254,2	297,0	280,5	304,5	338,2
b) en francs belges	6,9	8,3	11,3	18,2	19,9	20,8	25,5	22,3	25,0	30,0	23,9	27,1	29,4	32,3	32,5
Total des créances sur l'étranger ...	50,2	68,4	80,1	116,3	168,1	246,1	283,8	296,3	295,4	326,5	321,7	367,8	354,6	386,2	422,5
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets	3,4	3,4	3,9	4,4	4,8	5,0	5,3	5,3	5,5	6,2	5,3	5,7	5,3	6,2	5,6
2. Autres :															
a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,9	7,7	16,8	17,1	17,9
— autres	1,4	1,3	2,2	0,8	0,9	1,2	0,1	1,0	0,3	0,1	0,1	1,1	0,3	0,1	...
b) sur les organismes publics	5,8	5,8	5,6	5,3	10,1	7,1	2,9	8,5	4,8	4,2	2,1	6,2	3,9	2,2	5,4
c) sur les banques de dépôts	5,1	6,2	7,9	12,9	20,2	28,6	34,3	46,5	49,5	57,0	54,0	60,3	68,4	71,8	79,9
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	28,8	34,0	34,9	28,1	37,1	28,0	28,1	17,8	15,8	23,6	14,1	9,4	13,7	16,0	p 11,4
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	37,4	37,9	44,7	54,0	61,5	71,3	87,3	103,3	112,5	117,3	134,8	137,2	149,3	163,3	p 173,7
— autres	26,8	30,7	33,4	33,9	32,5	33,8	32,5	29,7	29,5	31,6	32,6	32,6	32,3	32,1	p 32,1
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les para-étatiques administratifs :															
a) à un an au plus	—	—	—	0,3	0,6	1,9	1,2	0,4	0,9	1,1	1,1	1,1	1,6	2,0	p 2,0
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,7	0,9	2,0	3,7	4,7	9,3	11,8	12,6	14,4	14,5	15,1	15,5	20,1	22,8	p 22,4
— autres	1,0	1,1	2,6	2,3	2,3	2,4	2,5	2,8	2,7	3,4	3,4	3,4	3,8	4,6	p 4,7
3. Sur les entreprises, les particuliers et les para-étatiques d'exploitation :															
a) acceptations bancaires	5,5	7,3	6,9	4,2	3,9	6,3	12,3	8,6	11,3	11,5	8,8	9,1	10,8	10,9	7,4
b) effets commerciaux	45,6	55,5	64,6	67,1	82,3	91,7	90,7	93,7	95,3	94,5	96,9	106,3	110,5	110,9	112,8
c) avances	54,8	63,3	77,7	98,0	99,4	114,8	129,6	141,6	146,2	157,4	160,6	174,3	184,8	199,9	212,9
d) à un an au plus ²	0,1	0,3	1,0	0,9	1,4	2,0	1,8	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	p ...
e) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	1,8	1,5	2,9	4,3	4,4	6,7	7,2	8,9	8,7	9,4	9,4	11,5	11,1	10,6	p 10,6
— autres	1,8	2,0	3,0	3,7	4,6	6,0	7,5	7,1	7,8	9,1	11,5	12,0	12,0	11,8	p 12,5
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	4,7	4,3	4,2	6,8	5,4	6,4	8,6	4,4	6,9	7,4	4,0	5,6	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :															
a) à un an au plus	0,2	1,0	1,0	2,1	2,2	2,8	5,8	3,2	1,9	2,6	2,0	2,8	2,4	3,4	p 3,7
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	11,4	13,2	14,1	17,0	20,2	27,3	31,8	31,8	31,9	32,4 ³	32,9	31,6	31,7	31,8	p 32,3
— autres	0,9	1,4	2,0	2,2	4,2	6,0	3,6	4,6	6,0	5,6	5,6	5,2	5,4	7,6	p 7,6
D. Autres	43,3	49,0	50,1	59,6	62,4	71,6	78,6	86,8	85,8	96,4	85,7	90,6	96,9	103,9	p 104,0
TOTAL DE L'ACTIF ...	330,7	388,5	444,8	527,9	633,2	776,3	867,3	915,0	933,3	1.011,9	1.011,7	1.097,1	1.135,7	1.215,2	1.281,4

¹ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968].

² Autres que des effets commerciaux.

³ A partir du 30-6-72, y compris des bons de caisse émis par les caisses d'épargne privées.

c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	31-12-70	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72	30-9-72	31-12-72	31-3-73	30-6-73	30-9-73
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Envers le Fonds Européen de Coopération Monét.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Autres :															
a) en monnaies étrangères	55,3	78,3	89,8	113,9	169,6	236,5	254,0	267,0	266,1	290,8	297,5	333,2	324,2	354,1	384,7
b) en francs belges ¹	20,6	24,3	29,8	38,7	34,7	50,2	63,6	64,0	66,6	73,3	74,8	80,1	97,9	102,3	115,6
Total des engagements envers l'étranger	75,9	102,6	119,1	152,6	204,3	286,7	317,6	331,0	332,7	364,1	372,3	413,3	422,1	456,4	500,3
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	0,5	0,9
b) envers les organismes publics	0,2	0,5	0,1	0,5	1,4	0,1	0,4	2,2	...
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	5,1	6,2	7,9	12,9	20,1	28,6	34,3	46,5	49,5	57,0	54,0	60,3	68,4	71,7	79,9
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :															
1. Monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Monnaie scripturale :															
a) détenue par les entreprises et particuliers ...	95,1	103,6	113,1	122,8	130,3	151,5	170,0	174,7	179,1	197,8	187,7	203,2	220,6	234,6	223,2
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :															
a) détenues par les entreprises et particuliers :															
— dépôts en francs belges à plus d'un mois .	37,4	42,4	50,4	56,3	77,7	91,3	101,6	102,6	106,4	102,6	107,8	110,9	117,5	125,1	136,6
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	40,0	46,6	57,4	69,4	71,6	74,3	89,2	96,1	105,6	114,7	122,9	131,7	138,1	143,6	148,8
— dépôts en devises	4,4	5,7	8,4	8,8	14,7	11,3	10,4	9,7	8,8	9,1	8,5	9,2	9,9	10,6	11,6
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	11,4	12,0	13,5	16,5	21,0	25,6	29,6	30,4	32,0	33,2	34,6	35,7	36,6	38,1	40,1
5. Autres :															
a) envers le Fonds des Rentes	0,1	2,5	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,2	...	0,1	0,5	0,3	1,4	1,2	1,4	1,3	0,7	1,2	2,2	1,7	2,2	3,9
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
d) envers les caisses d'épargne privées :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) envers les compagnies d'assurances :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	61,2	69,4	74,7	87,1	93,2	105,6	113,3	122,1	117,9	132,7	121,2	127,1	120,4	130,7	137,0
TOTAL DU PASSIF ...	330,7	388,5	444,8	527,9	633,2	776,3	867,3	915,0	933,3	1.011,9	1.011,7	1.097,1	1.135,7	1.215,2	1.281,4

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	31-12-70	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72	30-9-72	31-12-72	31-3-73	30-6-73	30-9-73	
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	77,9	76,2	74,0	76,2	76,0	73,5	78,6	77,2	77,2	77,5	75,9	75,4	73,8	73,8	73,8	
2. F.M.I. — Participation	12,2	15,2	14,7	10,3	7,8	19,6	29,9	30,0	29,9	25,7	26,0	25,9	25,7	25,3	25,1	
— Prêts ¹	3,4	3,4	1,9	5,0	
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	10,2	20,3	20,3	23,7	23,9	25,5	26,1	26,1	29,4	29,4	
3. Obligations	1,5	2,0	2,4	6,1	7,3	14,6	21,2	24,8	27,5	31,4	31,6	31,9	31,9	37,0	40,9	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	12,0	13,3	14,7	20,7	18,2	18,0	17,0	22,9	22,4	23,6	24,2	28,3	20,1	23,3	24,9	
5. Créances sur l'U.E.P. ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12,6	
7. Autres :																
a) en monnaies étrangères	58,6	74,0	96,2	103,7	170,0	237,1	263,6	270,3	266,7	300,9	314,7	349,4	363,2	391,8	419,0	
b) en francs belges	8,4	9,8	14,3	18,5	19,9	21,0	25,5	22,3	25,0	30,0	23,9	27,1	29,4	32,3	32,5	
Total des créances sur l'étranger ...	174,0	193,9	218,2	240,5	299,2	394,0	456,1	467,8	472,4	513,0	521,8	564,1	570,2	612,9	658,2	(6)
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets	3,9	3,8	4,3	4,7	5,2	5,3	5,8	5,7	6,0	6,7	5,7	6,1	5,9	6,6	6,1	
2. Autres :																
a) sur la B.N.B.											9,9	7,7	16,8	17,1	17,9	
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	1,4	1,3	2,2	0,8	0,9	1,2	1,1	1,0	0,3	0,1	0,1	1,1	0,3	0,1	...	
b) sur les organismes publics	5,9	6,2	5,9	5,9	10,3	7,8	3,1	8,8	5,1	4,6	2,2	7,0	4,4	2,6	5,5	
c) sur les banques de dépôts	5,1	6,2	8,1	13,9	20,2	28,6	34,4	47,0	49,5	57,0	55,5	61,3	68,8	74,0	79,9	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																
1. Sur l'Etat ³ :																
a) à un an au plus	84,9	92,1	86,4	100,8	114,7	106,1	101,6	87,5	86,3	108,1	84,8	84,5	94,2	106,1	p 76,4	(7)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	46,2	47,1	54,0	62,9	70,7	80,5	96,3	112,3	122,2	127,0	144,5	146,8	159,0	173,2	p 184,1	(7)
— autres	60,8	64,7	67,4	67,9	66,5	67,8	66,5	63,7	63,5	65,6	66,6	66,6	66,3	66,1	p 66,1	(7)
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																
a) à un an au plus	6,5	9,6	8,0	10,3	12,0	16,4	13,1	16,4	13,6	16,4	18,5	24,3	18,6	24,0	p 26,9	(8)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	1,1	1,3	2,5	4,2	5,3	9,9	12,8	13,3	15,5	15,6	16,2	16,6	21,2	23,9	p 23,5	(8)
— autres	1,0	1,1	2,5	2,3	2,3	2,4	2,5	2,8	2,7	3,4	3,4	3,4	3,8	4,6	p 4,7	(8)
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																
a) acceptations bancaires	8,7	11,7	8,5	6,1	7,3	8,7	12,5	13,1	13,4	15,0	12,7	15,5	14,0	14,7	12,6	(9)
b) effets commerciaux	49,0	59,9	70,8	78,4	90,5	96,0	93,2	100,8	101,3	99,3	102,7	117,3	117,4	119,3	124,5	(9)
c) avances	54,8	63,3	77,7	98,1	99,4	115,0	129,6	141,9	146,2	157,4	160,7	174,5	184,8	199,9	212,9	(9)
d) à un an au plus ⁴	0,1	0,3	1,0	0,9	1,4	2,0	1,8	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	p ...	(14)
e) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	1,8	1,5	2,9	4,5	4,7	7,2	7,7	9,4	9,2	9,9	9,9	12,4	12,0	11,5	p 11,5	(14)
— autres	2,3	2,3	3,5	3,7	4,6	6,0	9,5	7,4	7,8	9,2	11,5	12,0	12,0	13,8	p 14,9	(14)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ⁵	4,7	4,6	4,3	6,8	5,4	6,4	8,6	4,4	6,9	7,4	4,0	11,0	—	—	—	(11)
5. Sur les paraétatiques de crédit :																
a) à un an au plus	0,4	1,0	1,3	2,1	2,3	3,1	5,8	3,5	1,9	2,9	2,0	3,4	2,4	3,4	p 3,7	(12)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	11,4	13,2	14,1	17,1	20,3	27,5	32,0	32,1	32,2	32,7	33,2	31,9	32,0	32,1	p 32,6	(12)
— autres	1,0	1,5	2,1	2,3	4,3	6,1	3,7	4,7	6,1	5,7	5,7	5,3	5,5	7,7	p 7,7	(12)
D. Autres	82,4	92,3	107,9	101,4	123,8	128,5	141,7	136,9 ⁶	132,4	151,4	129,3	125,6	147,3	157,5	p 157,7	(14)
TOTAL DE L'ACTIF ...	607,4	678,9	753,6	835,6	971,3	1.126,5	1.239,4	1.280,6 ⁶	1.294,7	1.408,5	1.401,0	1.498,5	1.556,9	1.671,1	1.727,4	

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Y compris le Fonds des Rentes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1968].

⁴ Autres que des effets commerciaux.

⁵ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D. « Autres ».

⁶ A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série; l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires à l'Office des Chèques Postaux. Le chiffre comparable en 1971 s'élève à 132,7 et pour le total de l'actif à 1.276,4.

⁷ A partir du 30-6-72. y compris des bons de caisse émis par les caisses d'épargne.

d) - **Passif** - Chiffres annuels et trimestriels (milliards de francs)

	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	31-12-70	30-9-71	31-12-71	31-8-72	30-6-72	30-9-72	31-12-72	31-3-73	30-6-73	30-9-73	
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Envers le Fonds Européen de Coop. Monét.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,9	3,4	
4. Autres :																
a) en monnaies étrangères	55,3	78,3	89,3	113,9	169,6	236,5	254,0	267,0	266,1	290,8	297,5	333,2	324,2	354,1	384,7	
b) en francs belges ¹	23,6	26,2	31,6	40,3	35,8	52,5	72,3	68,0	69,1	75,5	77,2	81,8	99,0	104,3	118,6	
c) réserve monétaire : G.-D. du Luxemb.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,6	0,7	0,7	
Total des engagements envers l'étranger ...	79,1	104,7	121,1	154,4	205,6	289,3	326,6	335,3	335,5	366,6	375,0	415,3	424,1	463,3	507,7	(6)
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets ²	3,9	3,8	4,3	4,7	5,2	5,3	5,8	5,7	6,0	6,7	5,7	6,1	5,9	6,6	6,1	
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	0,5	0,9	
b) envers les organismes publics	0,1	0,4	0,5	1,1	0,2	0,7	1,3	0,8	0,3	0,4	1,5	0,9	1,0	2,6	0,1	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,9	7,7	16,8	17,1	17,9	
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	0,1	
— autres	12,3	13,3	15,7	19,0	31,2	36,9	37,3	56,0	54,6	61,3	56,2	67,6	72,6	74,0	85,3	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																
1. Monnaie fiduciaire ³	173,4	178,7	180,1	185,4	185,1	190,7	198,6	204,5	202,7	222,8	218,5	225,3	222,4	239,6	233,5	(1)
2. Monnaie scripturale :																
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	133,4	146,0	153,0	170,4	175,5	202,6	220,0	226,6	232,9	259,6	247,7	267,1	282,5	303,0	284,0	(1)
b) détenue par les pouvoirs publics	11,8	14,9	17,4	20,8	25,6	25,3	28,2	33,9 ⁶	37,2	34,5	36,9	37,9	39,4	39,7	41,6	(1)
3. Liquidités quasi monétaires :																
a) détenues par les entreprises et particuliers :																
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	37,4	42,4	50,4	56,3	77,7	91,3	101,6	102,6	106,4	102,6	107,8	110,9	117,5	125,1	136,6	(2)
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	40,0	46,6	57,4	69,4	71,6	74,3	89,2	96,1	105,6	114,7	122,9	131,7	138,1	143,6	148,8	(2)
— dépôts en devises	4,4	5,7	8,4	8,8	14,7	11,3	10,4	9,7	8,8	9,1	8,5	9,2	9,9	10,6	11,6	(3)
b) détenues par le Trésor	(4)
4. Emprunts obligataires	11,4	12,0	13,5	16,5	21,0	25,6	29,6	30,4	32,0	33,2	34,6	35,7	36,6	38,1	40,1	(13)
5. Autres :																
a) envers le Fonds des Rentes ⁵	0,1	...	0,2	1,1	4,2	1,2	1,7	2,5	—	—	—	(11)
b) envers les paratâtiques de crédit :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,1	5,2	6,6	6,8	(12)
— autres	0,2	...	0,1	0,5	0,3	1,4	1,2	1,4	1,3	0,7	1,2	2,2	1,7	2,2	3,9	(12)
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	0,1	—	—	—	0,2	(7)
d) envers les caisses d'épargne privées :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	1,6	2,0	2,1	(12)
e) envers les compagnies d'assurances :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,4	(12)
D. Autres	99,9	110,4	131,5	127,8	157,6	170,7	185,3	177,6	171,3	195,1	172,8	173,5	181,6	197,0	200,7	(14)
TOTAL DU PASSIF ...	607,4	678,9	753,6	835,6	971,3	1.126,5	1.239,4	1.280,6⁶	1.294,7	1.408,5	1.401,0	1.498,5	1.556,9	1.671,1	1.727,4	

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle le la rubrique est comprise.

¹ Pour la B.N.B., y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis 1956.

² B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la B.N.B.

³ Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la B.N.B. et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

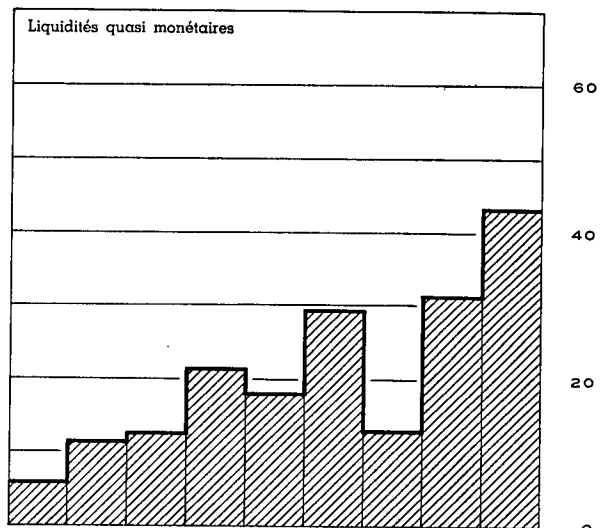
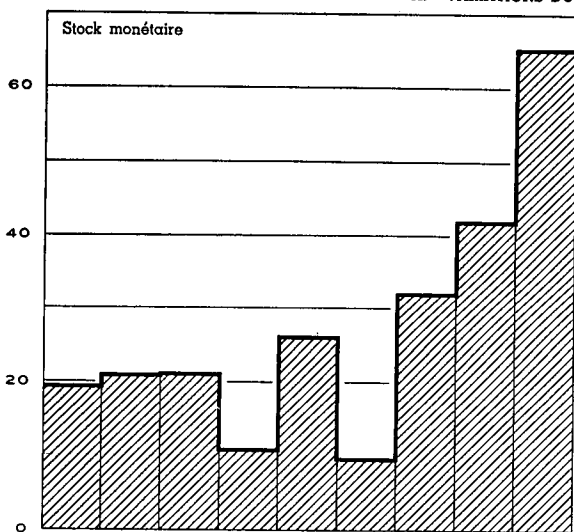
⁴ B.N.B. : y compris les comptes à vue des paratâtiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C5a ou D. « Autres ». Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paratâtiques, sauf ceux de certains paratâtiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

⁵ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D. « Autres ».

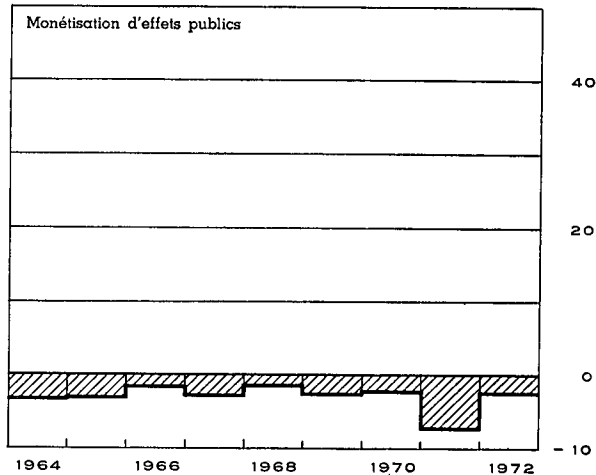
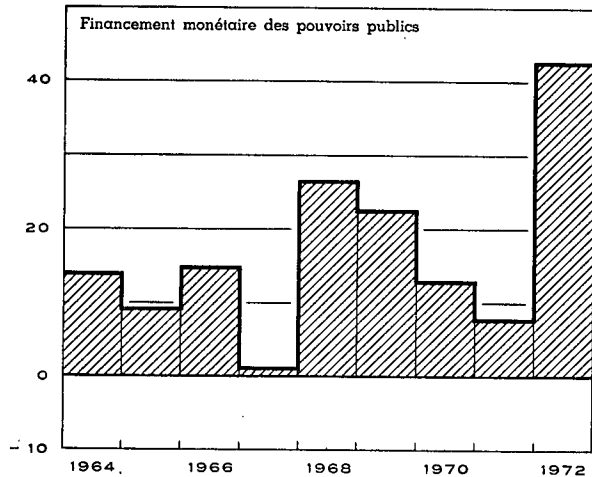
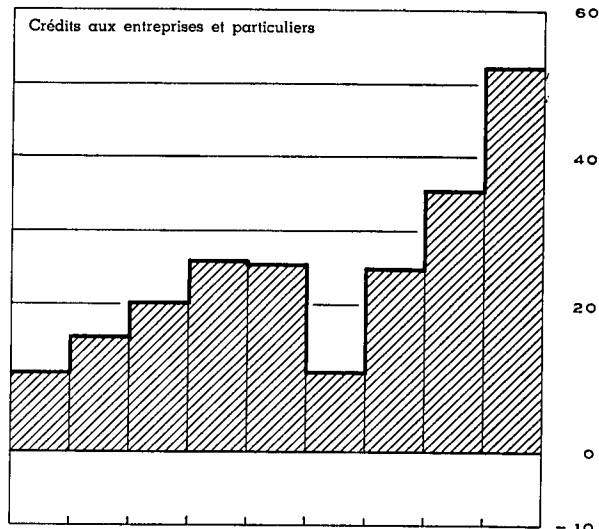
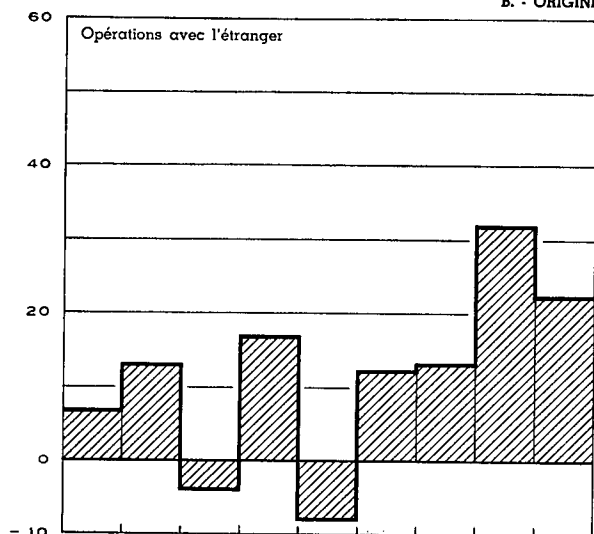
⁶ A partir du 31 décembre 1971, nouvelle série; l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires à l'Office des Chèques Postaux. Le chiffre comparable en 1971 pour la monnaie scripturale s'élève à 29,7 et pour le total du passif à 1.276,4.

XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONÉTAIRES (variations en milliards de francs)

A. - VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B. - ORIGINE DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire (1)	Liquidités quasi monétaires (2)	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (3)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers) (4)	Crédits aux entreprises et particuliers ¹ (5)	Refinancement en dehors des organismes monétaires (augmentation : -) ²		Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires (12)	Emprunts obligataires des banques de dépôts (13)	Divers (14)
						de créances commerciales sur l'étranger (6)	de crédits aux entreprises et particuliers (7)	Etat ³ (8)	Autres pouvoirs publics ⁴ (9)	achats sur le marché par les organismes monétaires (10)	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes (11)			
1965	+ 21,1	+ 11,6	+ 32,7	+ 13,2	+ 16,0	- 1,2	- 1,7	+ 7,0	+ 2,4	- 1,1	- 2,0	+ 1,3	...	- 1,2
1966	+ 21,2	+ 12,8	+ 34,0	- 4,0	+ 20,2	+ 1,1	+ 2,2	+ 11,8	+ 3,2	- 1,1	- 0,6	+ 2,4	- 0,6	- 0,6
1967	+ 11,0	+ 21,6	+ 32,6	+ 17,1	+ 26,1	- 2,7	- 4,0	+ 1,4	- 0,1	- 2,0	- 0,9	+ 1,5	- 1,6	- 2,2
1968	+ 26,1	+ 18,2	+ 44,3	- 8,1	+ 25,6	+ 0,8	...	+ 23,7	+ 3,1	- 2,1	+ 0,7	+ 4,0	- 3,0	- 0,4
1969	+ 9,8	+ 29,4	+ 39,2	+ 12,6	+ 11,1	- 2,8	+ 3,5	+ 20,1	+ 2,7	- 2,1	- 0,7	+ 4,9	- 4,4	- 5,7
1970	+ 32,2	+ 13,1	+ 45,3	+ 13,5	+ 25,0	- 4,8	- 2,5	+ 4,5	+ 8,6	- 1,2	- 1,2	+ 8,2	- 4,6	- 0,2
1971	+ 42,1	+ 31,4	+ 73,5	+ 32,1	+ 35,7	+ 3,0	+ 0,3	+ 4,1	+ 3,9	- 1,2	- 6,0	+ 3,6	- 4,8	+ 2,8
1972	+ 65,3 ⁵	+ 43,4	+ 108,7 ⁵	+ 22,6	+ 52,6	+ 0,7	- 0,9	+ 28,7	+ 11,7	- 1,4	+ 0,3	- 3,9	- 5,3	+ 3,6 ⁵
1971 3 ^e trimestre	- 4,5	+ 10,1	+ 5,6	+ 8,1	+ 3,7	- 1,6	- 0,1	- 2,5	+ 1,7	- 0,4	+ 0,8	+ 1,9	- 1,2	- 4,8
4 ^e trimestre	+ 13,9	+ 7,3	+ 21,2	+ 4,5	+ 22,1	+ 2,2	- 1,6	...	+ 3,7	- 0,1	- 3,7	- 1,5	- 0,8	- 3,6
1972 1 ^e trimestre	+ 7,8 ⁵	+ 12,4	+ 20,2 ⁵	+ 3,9	+ 2,1	- 0,8	+ 3,2	+ 8,0	- 0,8	- 1,9	+ 2,4	...	- 1,5	+ 5,6 ⁵
2 ^e trimestre	+ 44,1	+ 5,6	+ 49,7	+ 11,7	+ 13,1	- 0,3	- 2,3	+ 25,9	+ 3,6	- 0,1	+ 0,5	+ 1,5	- 1,3	- 2,6
3 ^e trimestre	- 13,7	+ 12,8	- 0,9	+ 2,0	+ 8,6	+ 1,8	- 4,2	- 12,2	+ 2,9	- 0,3	- 0,1	- 0,5	- 1,3	+ 2,4
4 ^e trimestre	+ 27,1	+ 12,6	+ 39,7	+ 5,0	+ 28,8	...	+ 2,4	+ 6,9	+ 5,9	+ 0,6	- 2,5	- 4,9	- 1,2	- 1,3
1973 1 ^{er} trimestre	+ 14,1	+ 13,7	+ 27,8	+ 4,0	+ 6,6	- 4,1	+ 2,2	+ 20,7	- 1,4	+ 0,3	+ 3,6	- 3,1	- 0,8	- 0,2
2 ^e trimestre	+ 37,9	+ 13,8	+ 51,7	+ 2,0	+ 15,8	+ 2,0	+ 2,0	+ 26,5	+ 8,8	+ 0,5	- 2,7	+ 2,3	- 1,6	- 3,9
3 ^e trimestre	- 23,1	+ 17,7	- 5,4	p+ 2,9	+ 15,5	- 1,4	+ 0,5	p- 26,5	p+ 2,5	p- 0,9	+ 2,2	p- 2,9	- 1,9	p+ 4,6

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
 — Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.
 — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

² Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires et refinancés par eux auprès d'organismes non monétaires moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes monétaires.

³ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année vol. II, n° 3, septembre 1968].

⁴ Y compris les fonds de pension et les organismes de sécurité sociale.

⁵ A partir du 1^{er} trimestre 1972, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires à l'O.C.P.

¹ Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes monétaires.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Stock de monnaie scripturale (9) = (4) + (8)	Total du stock monétaire (10) = (3) + (9)	Pourcentage de monnaie fiduciaire (11) = (3) : (10)
	Billets et monnaies du Trésor 2	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire 3	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés (4)	détenue par les entreprises et particuliers 1			Total (8)			
					comptes courants à la B.N.B. 3	avoirs à l'O.C.P. 3	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques 3				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1964	6,4	160,3	163,7	10,8	0,6	35,9	86,4	122,9	133,7	297,4	55,0
1965	6,6	170,3	173,4	11,8	0,4	37,6	95,4	133,4	145,2	318,6	54,4
1966	6,9	175,3	178,7	14,9	0,5	41,5	104,1	146,1	161,0	339,7	52,6
1967	6,5	177,5	180,1	17,4	0,5	39,0	113,5	153,0	170,4	350,5	51,4
1968	6,6	183,2	185,4	20,8	0,8	46,2	123,3	170,3	191,1	376,5	49,2
1969	7,0	183,0	185,2	25,6	0,4	43,9	131,2	175,5	201,1	386,3	47,9
1970	7,5	188,2	190,7	25,2	0,4	49,6	152,6	202,6	227,8	418,5	45,6
1971 Juin	7,7	199,1	201,0	30,0	0,4	50,7	169,2	220,3	250,3	451,3	44,5
Septembre	7,9	196,1	198,6	28,2	0,5	47,9	171,6	220,0	248,2	446,8	44,4
Déc. (Anc. série) ...	8,1	201,8	204,5	29,6	0,6	49,6	176,4	226,6	256,2	460,7	44,4
Déc. (Nouv. série 4)	8,1	201,8	204,5	33,9	0,6	49,6	176,4	226,6	260,5	465,0	44,0
1972 Mars	8,0	200,2	202,7	37,2	0,4	51,5	181,0	232,9	270,1	472,8	42,9
Juin	8,3	220,8	222,8	34,5	0,7	58,7	200,2	259,6	294,1	516,9	43,1
Septembre	8,3	215,5	218,5	36,9	0,4	56,9	190,4	247,7	284,6	503,1	43,4
Novembre	8,4	212,6	215,1	34,7	0,4	54,5	193,3	248,2	282,9	498,0	43,2
Décembre	8,5	222,6	225,3	37,9	0,6	60,3	206,1	267,0	304,9	530,2	42,5
1973 Janvier	8,5	213,8	216,3	32,2	0,5	63,9	203,2	267,6	299,8	516,1	41,9
Février	8,4	216,4	218,8	37,2	0,5	58,6	205,7	264,8	302,0	520,8	42,0
Mars	8,4	219,4	222,4	39,4	0,5	58,5	223,5	282,5	321,9	544,3	40,9
Avril	8,6	224,2	226,4	38,2	0,7	69,6	222,9	293,2	331,4	557,8	40,6
Mai	8,6	228,5	230,8	33,2	0,5	65,0	226,9	292,4	325,6	556,4	41,5
Juin	8,8	237,2	239,6	39,6	0,5	64,2	238,3	303,0	342,6	582,2	41,2
Juillet	8,8	232,3	234,9	41,8	0,6	62,2	223,1	285,9	327,7	562,6	41,8
Août	8,8	231,3	234,6	39,1	0,6	57,6	224,2	282,4	321,5	556,1	42,2
Septembre	8,9	230,3	233,5	41,6	0,4	57,0	226,7	284,1	325,7	559,2	41,8
Octobre	8,9	228,0	231,0	40,8	0,4	60,7	224,4	285,5	326,3	557,3	41,4
Novembre	8,9	228,9	232,3	46,3	0,5	57,4	220,3	278,2	324,5	556,8	41,7

1 Y compris des organismes para-étatiques administratifs et des organismes publics de crédit.

2 Déduction faite des avoirs de la B.N.B.

3 Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

4 L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires à l'O.C.P.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution							Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total (3) = (1) + (2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Différence entre les données de la balance des paiements [col. (12)] et celles des organismes monétaires [col. (6)] 4	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 5
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat	Autres 2				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1965	122,8	-28,0	94,8	+ 8,0	- 1,2	+ 6,8	- 5,5	+ 0,3	- 1,2	+13,2	+ 0,5	+ 7,3
1966	124,5	-35,3	89,2	+ 1,7	- 7,3	- 5,6	- 2,7	...	+ 1,1	- 4,0	+ 0,3	- 5,3
1967	136,9	-39,8	97,1	+12,4	- 4,3	+ 8,1	- 5,8	- 0,5	- 2,7	+17,1	+ 1,5	+ 9,6
1968	122,9	-36,8	86,1	-14,0	+ 3,0	-11,0	- 3,5	- 0,2	+ 0,8	- 8,1	+ 7,3	- 3,7
1969	128,3	-34,7	93,6	+ 5,2 ⁶⁷	+ 2,0	+ 7,2	- 2,4	- 0,2	- 2,8	+12,6	+ 7,9	+15,1
1970	143,1	-38,3	104,8	+11,4 ⁶⁸	- 3,6	+ 7,8	- 0,5	- 0,4	- 4,8	+13,5	+ 7,4	+15,2
1971	164,5	-32,0	132,5	+17,5 ⁸⁹	+ 6,4	+23,9	-11,2	...	+ 3,0	+32,1	- 0,5	+23,4
1972	194,3	-45,6	148,7	+26,4 ⁸	-13,7	+12,7	-10,5	- 0,1	+ 0,7	+22,6	+ 7,8	+20,5
1971 3 ^e trimestre .	162,7	-33,3	129,4	+ 3,7	- 0,1	+ 3,6	- 2,9	...	- 1,6	+ 8,1	- 4,0	- 0,4
4 ^e trimestre .	164,5	-32,0	132,5	+ 1,8	+ 1,3	+ 3,1	- 3,6	...	+ 2,2	+ 4,5	+ 3,2	+ 6,3
1972 1 ^{er} trimestre .	172,6	-35,8	136,8	+ 4,7 ⁸	- 3,9	+ 0,8	- 2,2	- 0,1	- 0,8	+ 3,9	- 4,7	- 3,9
2 ^e trimestre .	181,6	-35,2	146,4	+ 9,0	+ 0,6	+ 9,6	- 1,8	...	- 0,3	+11,7	- 3,7	+ 5,9
3 ^e trimestre .	197,0	-50,2	146,8	+15,4	-15,0	+ 0,4	- 3,4	...	+ 1,8	+ 2,0	+ 9,7	+10,1
4 ^e trimestre .	194,3	-45,6	148,7	- 2,7	+ 4,6	+ 1,9	- 3,1	+ 5,0	+ 6,5	+ 8,4
1973 1 ^{er} trimestre ..	211,5	-65,4	146,1	+17,2	-19,5	- 2,3	- 2,2	...	- 4,1	+ 4,0	p + 7,0	p + 4,7
2 ^e trimestre .	220,0	-70,4	149,6	+ 8,5	- 5,0	+ 3,5	- 0,5	...	+ 2,0	+ 2,0	p - 3,7	p - 0,2
3 ^e trimestre .	226,2	-75,7	150,5	+ 6,2	p - 5,3	p + 0,9	p - 0,6	p ...	- 1,4	p + 2,9	p + 8,7	p + 9,6

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2.

2 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs, sauf le Fonds des Routes, qui est compris dans la colonne (7), Etat.

3 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII-8.

4 Cette différence est égale à :

— Variations des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires de l'U.E.B.L. résultant des variations des avoirs ou engagements nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique et des institutions internationales établies en U.E.B.L. [ces variations sont comprises dans la colonne (12), mais non dans la colonne (6)].

— moins. a) variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois; b) depuis le 2^e trimestre de 1968, variations des

effets publics luxembourgeois détenus par la B.N.B. [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (12)].

5 Voir tableaux IX - 1, 2 et 3, rubrique 6,2.

6 Après élimination d'un mouvement purement comptable dans les avoirs extérieurs de la B.N.B., résultant du changement de régime de financement de la contrepartie du compte du F.M.I. auprès de la B.N.B. (loi du 9 juin 1969).

7 Non compris une augmentation de 0,4 milliard représentant l'ajustement comptable des avoirs au comptant en marks allemands à la suite de la réévaluation de cette monnaie.

8 Non compris une augmentation de 8,5 milliards résultant de la répartition des droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

9 Non compris une augmentation de 0,4 milliard représentant l'ajustement comptable des avoirs au comptant en francs suisses à la suite de la réévaluation de cette monnaie.

XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

Destination économique apparente

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général (11) = (6) + (10)
	Financements spécifiques				Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée (5)	Total (6) = (1) à (5)	Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation (7)	Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée		Total (10) = (7) à (9)	
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux 1 (1)	de la construction et de transactions immobilières 2 (2)	de ventes et prêts à tempérament 3 (3)	d'importations (4)				Crédits de caisse 4 (8)	Autres (9)		
1964	10,9	6,9	12,0	9,9	67,1	106,8	14,2	5,3	1,7	21,2	128,0
1965	13,8	8,2	12,8	12,2	75,8	122,8	18,0	7,2	3,1	28,3	151,1
1966 ⁵	18,4	9,2	14,1	13,2	87,9	142,8	19,6	6,7	2,5	28,8	171,6
1967 ⁵	23,2	11,5	15,5	13,4	105,1	168,7	23,7	6,9	3,9	34,5	203,2
1968	28,0	13,9	19,8	14,3	118,4	194,4	29,8	14,5	4,1	48,4	242,8
1969 ⁶	27,6	14,0	23,7	13,7	125,9	204,9	32,4	18,5	2,1	53,0	257,9
1970	29,1	16,9	24,8	17,6	141,7	230,1	40,7	43,1	2,3	86,1	316,2
1971 Juin	30,8	18,3	24,6	21,0	146,0	240,7	39,8	54,2	2,2	96,2	336,9
Septembre	30,9	18,1	25,2	21,3	149,2	244,7	39,7	53,4	2,3	95,4	340,1
Décembre	30,3	18,2	25,6	23,4	167,4	264,9	44,6	57,7	3,2	105,5	370,4
1972 Mars	30,6	17,2	26,0	22,4	170,9	267,1	47,5	55,5	3,3	106,3	373,4
Juin	31,2	18,3	28,4	24,7	178,7	281,3	49,4	58,6	3,4	111,4	392,7
Septembre	33,1	18,8	32,9	24,3	181,2	290,3	47,3	55,9	2,5	105,7	396,0
Décembre	33,9	20,0	34,4	27,2	201,7	317,2	52,1	60,4	2,6	115,1	432,3
1973 Mars	35,9	21,0	35,4 37,1 ⁷	22,7	209,2 207,5 ⁷	324,2	50,3	57,5	3,7	111,5	435,7
Juin	38,8	23,3	37,3	21,4	220,3	341,1	51,7	59,9	1,3	112,9	454,0
Septembre	39,9	25,1	42,5	21,4	228,1	357,0	54,1	69,6	0,8	124,5	481,5

¹ Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 18 juillet 1959, 15 février 1961, 14 juillet 1960 et 30 décembre 1970 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 2 ans ou plus (5 ans ou plus dans l'ancienne série) à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc. L'ancienne série (jusqu'à 1968) comprend un certain montant de crédits finançant des ventes à tempérament. Dans la nouvelle série, tous les crédits de ce type sont repris dans la colonne (3).

² Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

³ Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement. Dans l'ancienne série (jusqu'à 1968) une partie des crédits des acheteurs à tempérament figurait dans la colonne (1). Dans la nouvelle série, tous les crédits de ce type sont repris dans la colonne (3).

⁴ Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

⁵ Y compris les effets venus à l'échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

⁶ Nouvelle série.

⁷ Nouvelle série après rectification apportée par une banque importante. N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Forme et localisation
(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts 1			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques 2
	Acceptations bancaires (1)	Effets commerciaux (2)	Avances (8)	Total (4) = (1) + (2) + (3) + (7) + (11)	Acceptations bancaires (5)	Effets commerciaux (6)	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires (8)	Effets commerciaux (9)	Avances (10)	Total (11) = (8) + (9) + (10)	

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1964	10,3	48,7	47,8	106,8	4,7	7,4	12,1	5,6	41,3	47,8	94,7	...
1965	12,6	55,4	54,8	122,8	7,0	9,9	16,9	5,6	45,5	54,8	105,9	...
1966	13,8	65,7	63,3	142,8	6,4	10,5	16,9	7,4	55,2	63,3	125,9	0,2
1967	12,7	78,3	77,7	168,7	5,8	13,8	19,6	6,9	64,5	77,7	149,1	0,1
1968	11,9	84,5	98,0	194,4	7,7	17,5	25,2	4,2	67,0	98,0	169,2	...
1969	10,2	95,3	99,4	204,9	6,3	13,2	19,5	3,9	82,1	99,4	185,4	0,1
1970	14,2	101,0	114,9	230,1	7,9	9,5	17,4	6,3	91,5	114,9	212,7	0,2
1971 Juin	17,4	98,1	125,2	240,7	5,0	6,9	11,9	12,4	91,2	125,2	228,8	...
1971 Septembre	18,2	97,0	129,5	244,7	5,9	6,4	12,3	12,3	90,6	129,5	232,4	0,1
1971 Décembre	20,7	102,6	141,6	264,9	12,1	9,0	21,1	8,6	93,6	141,6	243,8	0,1
1972 Mars	19,6	101,3	146,2	267,1	8,4	6,1	14,5	11,2	95,2	146,2	252,6	0,1
1972 Juin	21,3	102,6	157,4	281,3	9,9	8,2	18,1	11,4	94,4	157,4	263,2	0,1
1972 Septembre	21,2	108,5	160,6	290,3	12,4	11,7	24,1	8,8	96,8	160,6	266,2	0,1
1972 Décembre	23,0	119,8	174,4	317,2	13,9	13,7	27,6	9,1	106,1	174,4	289,6	0,1
1973 Mars	18,9	120,4	184,9	324,2	8,2	9,9	18,1	10,7	110,5	184,9	306,1	...
1973 Juin	17,7	123,4	200,0	341,1	6,8	12,5	19,3	10,9	110,9	200,0	321,8	...
1973 Septembre	18,3	125,8	212,9	357,0	11,0	13,2	24,2	7,3	112,6	212,9	332,8	0,1

B. Crédits à l'étranger

1964	11,0	6,2	4,0	21,2	6,2	2,4	8,6	4,8	3,8	4,0	12,6	0,1
1965	14,4	7,3	6,6	28,3	9,2	2,9	12,1	5,2	4,4	6,6	16,2	0,1
1966	15,0	7,6	6,2	28,8	9,4	2,6	12,0	5,6	5,0	6,2	16,8	0,1
1967	16,8	11,3	6,4	34,5	10,4	5,0	15,4	6,4	6,3	6,4	19,1	0,1
1968	20,2	14,3	13,9	48,4	13,8	6,6	20,4	6,4	7,7	13,9	28,0	0,1
1969	19,1	15,8	18,1	53,0	12,7	7,9	20,6	6,4	7,9	18,1	32,4	...
1970	23,0	20,0	43,1	86,1	10,4	8,6	19,0	12,6	11,4	43,1	67,1	...
1971 Juin	22,3	19,5	54,4	96,2	4,9	7,1	12,0	17,4	12,4	54,4	84,2	...
1971 Septembre	22,1	19,4	53,9	95,4	6,2	7,8	14,0	15,9	11,6	53,9	81,4	...
1971 Décembre	24,8	22,4	58,3	105,5	10,9	8,8	19,7	13,9	13,6	58,3	85,8	...
1972 Mars	25,6	24,6	56,1	106,3	8,6	8,4	17,0	17,0	16,2	56,1	89,3	...
1972 Juin	26,5	25,7	59,2	111,4	10,2	9,0	19,2	16,3	16,7	59,2	92,2	...
1972 Septembre	23,4	25,5	56,8	105,7	11,4	10,8	22,2	12,0	14,7	56,8	83,5	...
1972 Décembre	25,3	28,8	61,0	115,1	13,5	13,1	26,6	11,8	15,7	61,0	88,5	...
1973 Mars	22,2	31,0	58,3	111,5	9,4	12,0	21,4	12,8	19,0	58,3	90,1	...
1973 Juin	23,2	30,7	59,0	112,9	10,8	12,2	23,0	12,4	18,5	59,0	89,9	...
1973 Septembre	25,2	29,9	69,4	124,5	14,3	13,2	27,5	10,9	16,7	69,4	97,0	...

C. Total

1964	21,3	54,9	51,8	128,0	10,9	9,8	20,7	10,4	45,1	51,8	107,3	0,1
1965	27,0	62,7	61,4	151,1	16,2	12,8	29,0	10,8	49,9	61,4	122,1	0,1
1966	28,8	73,3	69,5	171,6	15,8	13,1	28,9	13,0	60,2	69,5	142,7	0,3
1967	29,5	89,6	84,1	203,2	16,2	18,8	35,0	13,3	70,8	84,1	168,2	0,2
1968	32,1	98,8	111,9	242,8	21,5	24,1	45,6	10,6	74,7	111,9	197,2	0,1
1969	29,3	111,1	117,5	257,9	19,0	21,1	40,1	10,3	90,0	117,5	217,8	0,1
1970	37,2	121,0	158,0	316,2	18,3	18,1	36,4	18,9	102,9	158,0	279,8	0,2
1971 Juin	39,7	117,6	179,6	336,9	9,9	14,0	23,9	29,8	103,6	179,6	313,0	...
1971 Septembre	40,3	116,4	183,4	340,1	12,1	14,2	26,3	28,2	102,2	183,4	313,8	0,1
1971 Décembre	45,5	125,0	199,9	370,4	23,0	17,8	40,8	22,5	107,2	199,9	329,6	0,1
1972 Mars	45,2	125,9	202,3	373,4	17,0	14,5	31,5	28,2	111,4	202,3	341,9	0,1
1972 Juin	47,8	128,3	216,6	392,7	20,1	17,2	37,3	27,7	111,1	216,6	355,4	0,1
1972 Septembre	44,6	134,0	217,4	396,0	23,8	22,5	46,3	20,8	111,5	217,4	349,7	0,1
1972 Décembre	48,3	148,6	235,4	432,3	27,4	26,8	54,2	20,9	121,8	235,4	378,1	0,1
1973 Mars	41,1	151,4	243,2	435,7	17,6	21,9	39,5	23,5	129,5	243,2	396,2	...
1973 Juin	40,9	154,1	259,0	454,0	17,6	24,7	42,3	23,3	129,4	259,0	411,7	...
1973 Septembre	43,5	155,7	282,3	481,5	25,3	26,4	51,7	18,2	129,3	282,3	429,8	0,1

1 Ces crédits sont localisés essentiellement à la B.N.B., à l'I.R.G., auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

2 Il s'agit d'effets commerciaux

3 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.
N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER
LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la B.N.B. (crédits directs)			Effets réescomptés			Total général			
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (3) = (1) + (2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4) + (5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7) + (8) + (9)

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1964	1,7	...	1,7	0,1	0,9	1,0	0,1	2,6	...	2,7
1965	1,8	...	1,8	2,7	1,1	3,8	2,7	1,9	...	5,6
1966	1,9	...	1,9	4,0	2,0	6,0	4,0	3,9	...	7,9
1967	2,2	...	2,2	0,7	2,7	3,4	0,7	4,9	...	5,6
1968	1,9	...	1,9	1,9	7,5	9,4	1,9	9,4	...	11,3
1969	2,5	...	2,5	1,9	4,1	6,0	1,9	6,6	...	8,5
1970	2,1	0,2	2,3	1,4	1,1	2,5	1,4	3,2	0,2	4,8
1971 Juin	1,3	0,3	1,6	...	0,1	0,1	...	1,4	0,3	1,7
Septembre	1,2	...	1,2	1,2	...	1,2
Décembre	2,9	0,3	3,2	4,6	1,8	6,4	4,6	4,7	0,3	9,6
1972 Mars	3,0	...	3,0	1,9	0,9	2,8	1,9	3,9	...	5,8
Juin	1,9	...	1,9	2,3	1,2	3,5	2,3	3,1	...	5,4
Septembre	1,4	0,1	1,5	3,3	2,7	6,0	3,3	4,1	0,1	7,5
Décembre	3,3	0,1	3,4	6,3	6,7	13,0	6,3	10,0	0,1	16,4
1973 Mars	3,1	...	3,1	2,2	2,4	4,6	2,2	5,5	...	7,7
Juin	2,0	...	2,0	3,8	4,3	8,1	3,8	6,3	...	10,1
Septembre	1,5	...	1,5	4,6	5,7	10,3	4,6	7,2	...	11,8

B. Crédits à l'étranger

1964	4,1	0,2	4,3	4,1	0,2	...	4,3
1965	6,5	0,2	6,7	6,5	0,2	...	6,7
1966	7,2	0,4	7,6	7,2	0,4	...	7,6
1967	7,2	0,9	8,1	7,2	0,9	...	8,1
1968	0,1	...	0,1	11,3	2,8	14,1	11,3	2,9	...	14,2
1969	0,1	...	0,1	8,5	1,2	9,7	8,5	1,3	...	9,8
1970	0,2	...	0,2	1,3	0,3	1,6	1,3	0,5	...	1,8
1971 Juin	0,2	...	0,2	0,5	0,1	0,6	0,5	0,3	...	0,8
Septembre	0,2	...	0,2	0,2	...	0,2
Décembre	0,2	...	0,2	4,7	0,9	5,6	4,7	1,1	...	5,8
1972 Mars	2,9	0,6	3,5	2,9	0,6	...	3,5
Juin	3,3	1,3	4,6	3,3	1,3	...	4,6
Septembre	8,5	3,0	11,5	8,5	3,0	...	11,5
Décembre	11,6	4,9	16,5	11,6	4,9	...	16,5
1973 Mars	3,7	1,5	5,2	3,7	1,5	...	5,2
Juin	6,8	4,0	10,8	6,8	4,0	...	10,8
Septembre	8,1	2,9	11,0	8,1	2,9	...	11,0

C. Total

1964	1,7	...	1,7	4,2	1,1	5,3	4,2	2,8	...	7,0
1965	1,8	...	1,8	9,2	1,3	10,5	9,2	3,1	...	12,3
1966	1,9	...	1,9	11,2	2,4	13,6	11,2	4,3	...	15,5
1967	2,2	...	2,2	7,9	3,6	11,5	7,9	5,8	...	13,7
1968	2,0	...	2,0	13,2	10,3	23,5	13,2	12,3	...	25,5
1969	2,6	...	2,6	10,4	5,3	15,7	10,4	7,9	...	18,3
1970	2,3	0,2	2,5	2,7	1,4	4,1	2,7	3,7	0,2	6,6
1971 Juin	1,5	0,3	1,8	0,5	0,2	0,7	0,5	1,7	0,3	2,5
Septembre	1,4	...	1,4	1,4	...	1,4
Décembre	3,1	0,3	3,4	9,3	2,7	12,0	9,3	5,8	0,3	15,4
1972 Mars	3,0	...	3,0	4,8	1,5	6,3	4,8	4,5	...	9,3
Juin	1,9	...	1,9	5,6	2,5	8,1	5,6	4,4	...	10,0
Septembre	1,4	0,1	1,5	11,8	5,7	17,5	11,8	7,1	0,1	19,0
Décembre	3,3	0,1	3,4	17,9	11,6	29,5	17,9	14,9	0,1	32,9
1973 Mars	3,1	...	3,1	5,9	3,9	9,8	5,9	7,0	...	12,9
Juin	2,0	...	2,0	10,6	8,3	18,9	10,6	10,3	...	20,9
Septembre	1,5	...	1,5	12,7	8,6	21,3	12,7	10,1	...	22,8

¹ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 8, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**
(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires 1				Crédits logés en dehors des organismes monétaires			Crédits logés dans les organismes monétaires 2				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes monétaires 3
	Acceptations bancaires (1)	Effets commerciaux (2)	Avances (3)	Total (4) = (1) à (3) + (7) + (11)	Acceptations bancaires (5)	Effets commerciaux (6)	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires (8)	Effets commerciaux (9)	Avances (10)	Total (11) = (8) à (10)	
A. Crédits aux entreprises et particuliers												
1964	10,3	50,4	47,8	108,5	4,3	6,0	10,3	6,0	44,4	47,8	98,2	...
1965	12,6	57,2	54,8	124,6	3,9	8,2	12,1	8,7	49,0	54,8	112,5	...
1966	13,8	67,6	63,3	144,7	2,2	7,8	10,0	11,6	59,8	63,3	134,7	0,2
1967	12,7	80,5	77,7	170,9	4,2	9,9	14,1	8,5	70,6	77,7	156,8	0,2
1968	11,9	86,4	98,0	196,3	5,8	8,6	14,4	6,1	77,8	98,0	181,9	0,6
1969	10,2	97,8	99,4	207,4	2,9	7,8	10,7	7,3	90,0	99,4	196,7	0,5
1970	14,2	103,2	115,0	232,4	5,5	7,4	12,9	8,7	95,8	115,0	219,5	0,2
1971												
Juin	17,4	99,4	125,5	242,3	5,0	5,7	10,7	12,4	93,7	125,5	231,6	...
Septembre	18,2	98,2	129,5	245,9	5,7	5,1	10,8	12,5	93,1	129,5	235,1	0,1
Décembre	20,7	105,5	141,9	268,1	7,5	5,0	12,5	13,2	100,5	141,9	255,6	0,1
1972												
Mars	19,6	104,3	146,2	270,1	6,1	3,1	9,2	13,5	101,2	146,2	260,9	0,1
Juin	21,3	104,5	157,4	283,2	6,3	5,3	11,6	15,0	99,2	157,4	271,6	0,1
Septembre	21,2	109,9	160,7	291,8	8,5	7,8	16,3	12,7	102,1	160,7	275,5	0,6
Décembre	23,0	123,1	174,5	320,6	7,4	6,6	14,0	15,6	116,5	174,5	306,6	0,8
1973												
Mars	18,9	123,5	184,9	327,3	5,0	6,1	11,1	13,9	117,4	184,9	316,2	...
Juin	17,7	125,4	200,0	343,1	3,0	6,1	9,1	14,7	119,3	200,0	334,0	...
Septembre	18,3	127,3	212,9	358,5	5,8	3,8	9,6	12,5	123,5	212,9	348,9	1,0
B. Crédits à l'étranger												
1964	11,0	6,2	4,0	21,2	2,0	2,2	4,2	9,0	4,0	4,0	17,0	0,1
1965	14,4	7,3	6,6	28,3	2,6	2,7	5,3	11,8	4,6	6,6	23,0	0,1
1966	15,0	7,6	6,2	28,8	2,1	2,2	4,3	12,9	5,4	6,2	24,5	0,1
1967	16,8	11,3	6,4	34,5	3,0	4,1	7,1	13,8	7,2	6,4	27,4	0,1
1968	20,2	14,4	13,9	48,5	2,4	3,8	6,2	17,8	10,6	13,9	42,3	0,1
1969	19,1	15,9	18,1	53,1	3,1	5,9	9,0	16,0	10,0	18,1	44,1	...
1970	23,0	20,2	43,1	86,3	6,3	7,6	13,9	16,7	12,6	43,1	72,4	...
1971												
Juin	22,3	19,7	54,4	96,4	4,4	7,0	11,4	17,9	12,7	54,4	85,0	...
Septembre	22,1	19,6	53,9	95,6	5,5	7,5	13,0	16,6	12,1	53,9	82,6	...
Décembre	24,8	22,6	58,3	105,7	3,8	7,0	10,8	21,0	15,6	58,3	94,9	...
1972												
Mars	25,6	24,6	56,1	106,3	4,5	7,1	11,6	21,1	17,5	56,1	94,7	...
Juin	26,5	25,7	59,2	111,4	4,9	7,0	11,9	21,6	18,7	59,2	99,5	...
Septembre	23,4	25,5	56,8	105,7	2,4	7,6	10,0	21,0	17,9	56,8	95,7	...
Décembre	25,3	28,8	61,0	115,1	1,9	8,2	10,1	23,4	20,6	61,0	105,0	...
1973												
Mars	22,2	31,0	58,3	111,5	4,7	9,4	14,1	17,5	21,6	58,3	97,4	...
Juin	23,2	30,7	59,0	112,9	4,0	8,2	12,2	19,2	22,5	59,0	100,7	...
Septembre	25,2	29,9	69,4	124,5	4,5	9,0	13,5	20,7	20,9	69,4	111,0	...
C. Total												
1964	21,3	56,6	51,8	129,7	6,3	8,2	14,5	15,0	48,4	51,8	115,2	0,1
1965	27,0	64,5	61,4	152,9	6,5	10,9	17,4	20,5	53,6	61,4	135,5	0,1
1966	28,8	75,2	69,5	173,5	4,3	10,0	14,3	24,5	65,2	69,5	159,2	0,3
1967	29,5	91,8	84,1	205,4	7,2	14,0	21,2	22,3	77,8	84,1	184,2	0,3
1968	32,1	100,8	111,9	244,8	8,2	12,4	20,6	23,9	88,4	111,9	224,2	0,7
1969	29,3	113,7	117,5	260,5	6,0	13,7	19,7	23,3	100,0	117,5	240,8	0,5
1970	37,2	123,4	158,1	318,7	11,8	15,0	26,8	25,4	108,4	158,1	291,9	0,2
1971												
Juin	39,7	119,1	179,9	338,7	9,4	12,7	22,1	30,3	106,4	179,9	316,6	...
Septembre	40,3	117,8	183,4	341,5	11,2	12,6	23,8	29,1	105,2	183,4	317,7	0,1
Décembre	45,5	128,1	200,2	373,8	11,3	12,0	23,3	34,2	116,1	200,2	350,5	0,1
1972												
Mars	45,2	128,9	202,3	376,4	10,6	10,2	20,8	34,6	118,7	202,3	355,6	0,1
Juin	47,8	130,2	216,6	394,6	11,2	12,3	23,5	36,6	117,9	216,6	371,1	0,1
Septembre	44,6	135,4	217,5	397,5	10,9	15,4	26,3	33,7	120,0	217,5	371,2	0,6
Décembre	48,3	151,9	235,5	435,7	9,3	14,8	24,1	39,0	137,1	235,5	411,6	0,8
1973												
Mars	41,1	154,5	243,2	438,8	9,7	15,5	25,2	31,4	139,0	243,2	413,6	...
Juin	40,9	156,1	259,0	456,0	7,0	14,3	21,3	33,9	141,8	259,0	434,7	...
Septembre	43,5	157,2	282,3	483,0	10,3	12,8	23,1	33,2	144,4	282,3	459,9	1,0

1 Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts [colonne (4) du tableau XIII-7] et par la B.N.B. [colonne (3) du tableau XIII-8].

2 Crédits logés dans les banques de dépôts, à la B.N.B., au Crédit Communal de Belgique et à l'I.R.G. (crédits que cet organisme finance par un recours aux organismes monétaires).

3 Il s'agit d'effets commerciaux.

4 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1967, p. 241.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1965 81 décembre	1966 81 décembre	1967 81 décembre	1968 81 décembre	1969 81 décembre	1970 81 décembre	1971 81 décembre	1972 81 décembre	1973 81 décembre
ACTIF									
Encaisse en or	77,9	76,2	74,0	76,2	75,9	73,5	77,2	75,4	71,8
Fonds Monétaire International :									
Participation					7,8	19,6	30,0	25,9	24,0
Prêts
Droits de tirage spéciaux	10,2	20,3	26,1	30,5
<i>Total des éléments de couverture</i> ¹ ...	77,9	76,2	74,0	76,2	83,7	103,3	127,5	127,4	126,3
Monnaies étrangères	21,9	21,4	36,1	18,1	35,6	39,0	35,0	52,4	75,9
Monnaies étrangères et or à recevoir	9,7	11,5	12,5	12,3	17,5	10,7	0,3
Avoirs à l'étranger, en francs belges	1,5	1,5	3,0	—	—	—	—	—	—
Accords internationaux :									
Union Européenne des Paiements	—	—	—	—	—	—	—	—
Accord Monétaire Européen
Fonds Monétaire International :									
Participation	12,2	15,2	14,7	10,3					
Prêts ²	3,4	3,4	1,9	5,0					
Autres accords	0,1	...	0,1
Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	3,5
Débiteurs pour change et or, à terme	21,4	21,3	35,5	18,2	34,0	37,8	34,8	20,6	28,8
Effets de commerce	12,3	15,5	13,8	26,7	18,6	6,5	15,1	33,4	40,1
Avances sur nantissement	0,3	0,3	0,6	0,1	0,2	0,3	3,5	2,4
Effets publics :									
Effets publics belges	9,0	9,6	2,7	14,7	15,6	13,3	4,9	1,1	0,4
Effets publics luxembourgeois	—	—	—	0,2
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Bons du Trésor spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	2,8
Ajustement provisoire résultant de la loi du 3 juillet 1972	—	—	—	—	—	—	—	—	3,4
Fonds publics	2,9	3,2	3,4	3,5	3,6	3,7	3,8	4,1	4,3
Immeubles, matériel et mobilier	1,8	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1,8	2,0	2,3	2,6	2,8	3,1	3,5	4,0	4,5
Divers	1,5	1,7	1,4	1,9	1,8	2,0	1,0	1,4	2,0
	211,8	219,0	237,9	226,7	249,7	256,2	262,7	284,4	330,9
Compte d'ordre :									
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte des Ministres de l'Education nationale (Pacte scolaire)	1,4	1,4	1,7	2,4	2,6	2,6	2,3	2,1	3,3
PASSIF									
Billets en circulation	170,3	175,3	177,5	183,2	183,0	188,2	201,8	222,6	238,5
Comptes courants :									
Trésor public									
compte ordinaire
taxe exceptionnelle de conjunct.
compte spécial liquidation U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—
Banques à l'étranger, comptes ordin. ...	0,4	0,4	0,3	0,7	0,4	0,5	0,7	0,6	0,6
Comptes courants divers et valeurs à payer	2,3	2,3	3,2	2,5	4,5	4,2	3,2	3,5	3,7
Accords internationaux :									
Accord Monétaire Européen	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,5	1,1	0,7	} 2,0
Autres accords	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	2,0	0,7	
<i>Total des engagements à vue</i> ...	173,5	178,5	181,6	186,9	188,4	193,7	208,8	228,1	244,8
Fonds Monétaire International :									
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	—	—	—	—	—	3,5	7,0	10,5	10,2
Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	...
Réserve monétaire ³	11,8	34,5
Monnaies étrangères et or à livrer	31,1	32,8	48,2	30,7	51,8	48,7	35,8	21,5	26,5
Caisse de Pensions du Personnel	1,8	2,0	2,3	2,6	2,8	3,1	3,5	4,0	4,5
Divers	2,2	2,4	2,3	2,9	3,0	3,4	3,5	4,3	5,6
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserves et comptes d'amortissement	2,8	2,9	3,1	3,2	3,3	3,4	3,7	3,8	4,4
	211,8	219,0	237,9	226,7	249,7	256,2	262,7	284,4	330,9
Compte d'ordre :									
Ministres de l'Education nationale : Avoir pour leur compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire)	1,4	1,4	1,7	2,4	2,6	2,6	2,3	2,1	3,3

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Les éléments de couverture des engagements à vue de la B.N.B. sont définis par l'article 4 de la loi du 9 juin 1969, modifiant l'article 7 alinéa 2 de la loi organique de la B.N.B. et par l'article 30 des statuts de la B.N.B., modifié par l'assemblée générale extraordinaire des action-

naires de la B.N.B. du 5 septembre 1969. Cette modification a été approuvée par l'arrêté royal du 22 septembre 1969, publiée au *Moniteur belge* du 7 octobre 1969. Avant cette dernière date, seule l'encaisse en or était admise comme élément de couverture.

² Bons spéciaux du Trésor Belge (Loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

³ Jusqu'au 20 novembre 1972 : Banques belges, réserve monétaire.

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1972 6 novembre	1973 5 novembre	1972 4 décembre	1973 10 décembre	1978 8 janvier	1974 7 janvier	1978 5 février	1974 4 février
ACTIF								
Encaisse en or	76,0	73,8	75,4	73,8	74,7	73,8	74,6	71,8
Fonds Monétaire International :								
Participation	25,7	24,6	25,7	24,7	25,9	24,8	25,7	22,9
Prêts
Droits de tirage spéciaux	26,1	29,4	26,1	30,8	26,1	31,1	26,1	30,9
<i>Total des éléments de couverture ¹ ...</i>	127,8	127,8	127,2	129,3	126,7	129,7	126,4	125,6
Monnaies étrangères	56,6	83,7	55,5	82,3	53,8	82,5	73,5	66,7
Monnaies étrangères et or à recevoir
Accords internationaux :								
Accord Monétaire Européen
Autres accords
Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	2,8	—	3,7	—	2,8	—	...
Débiteurs pour change et or, à terme	23,4	28,8	22,4	28,8	21,9	28,1	33,5	21,4
Effets de commerce	20,3	28,6	20,8	31,4	30,6	35,9	16,2	27,4
Avances sur nantissement	4,7	...	0,3	1,9	4,6	1,6	9,5
Effets publics :								
Effets publics belges	0,8	0,6	...	9,0
Effets publics luxembourgeois
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Bons du Trésor spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	2,8
Ajustement provisoire résultant de la loi du 3 juillet 1972	—	—	—	—	—	—	—	3,5
Fonds publics	4,1	4,3	4,1	4,3	4,1	4,3	4,3	4,8
Immeubles, matériel et mobilier	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	3,8	4,3	3,8	4,3	3,9	4,5	4,2	4,8
Divers	3,4	4,9	2,8	4,1	3,4	6,1	1,0	1,9
Compte d'ordre :	276,0	326,5	273,2	325,1	283,6	335,6	297,3	314,0
Office des Chèques postaux : Avoir pour compte des Ministres de l'Education nationale (Pacte scolaire)	0,6	1,3	2,3	2,5	2,0	3,2	1,8	3,0
PASSIF								
Billets en circulation	213,3	229,2	214,7	229,1	219,4	236,4	216,2	230,7
Comptes courants :								
Trésor public { compte ordinaire ...	0,3	4,5	0,1	1,2	0,1	...
{ taxe exceptionnelle { de conjunct.
Banques à l'étranger, comptes ordin. ...	0,6	0,5	1,0	0,6	0,7	0,8	0,5	1,2
Comptes courants divers et valeurs à payer	1,1	2,0	1,0	1,1	1,9	1,6	6,5	3,0
Accords internationaux :								
Accord Monétaire Européen	0,9	{ 1,6	0,7	{ 1,8	{ 1,2	{ 1,8	{ 1,0	{ 1,5
Autres accords	0,6	...	0,5
<i>Total des engagements à vue ...</i>	216,8	237,8	218,0	233,8	223,2	240,6	224,3	236,4
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,5	10,2
Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	2,0	—	—	—	0,9	—	...
Réserve monétaire ² :								
Belgique	10,0	27,6	6,7	31,2	12,1	33,5	14,8	32,3
Grand-Duché de Luxembourg	—	0,7	—	0,8	0,6	1,0	0,5	1,0
Monnaies étrangères et or à livrer	24,5	29,8	23,6	29,9	22,9	29,2	34,7	19,1
Caisse de Pensions du Personnel	3,8	4,3	3,8	4,3	3,9	4,5	4,2	4,8
Divers	6,3	9,5	6,5	10,3	6,3	11,1	4,0	5,4
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserves et comptes d'amortissement	3,7	3,9	3,7	3,9	3,7	3,9	3,9	4,4
Compte d'ordre :	276,0	326,5	273,2	325,1	283,6	335,6	297,3	314,0
Ministres de l'Education nationale : Avoir pour leur compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire)	0,6	1,3	2,3	2,5	2,0	3,2	1,8	3,0

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Les éléments de couverture des engagements à vue de la B.N.B. sont définis par l'article 4 de la loi du 9 juin 1969, modifiant l'article 7

alinéa 2 de la loi organique de la B.N.B. et par l'article 80 des statuts de la B.N.B., modifié par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la B.N.B. du 5 septembre 1969. Cette modification a été approuvée par l'arrêté royal du 22 septembre 1969, publiée au *Moniteur belge* du 7 octobre 1969.

² Jusqu'au 20 novembre 1972 : Banques belges, réserve monétaire.

XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : O.C.P.

	Milliers de comptes (fin de période)	Avoir global 1 (moyennes journalières) 3	Avoirs des particuliers 2 (moyennes mensuelles ou mois)	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(milliards de francs)					
1966	995	58,4	40,7	81,6	182,3	81,1	182,3	527,3	93
1967	1.004	60,6	41,3	89,0	194,5	89,2	194,5	567,1	93
1968	1.013	63,4	42,7	98,6	209,7	97,8	209,7	607,6	94
1969	1.017	68,0	45,1	112,5	234,0	112,5	234,0	693,0	94
1970	1.023	72,5	47,8	127,2	252,1	126,4	252,1	757,8	94
1971	1.036	79,8	51,4	147,3	288,6	147,3	288,6	871,9	95
1972	1.068	90,0	56,5	169,8	287,1	168,6	287,1	912,4	94
1973	1.084	100,7	60,2	192,9	319,7	192,0	319,7	1.024,4	94
1971 4 ^e trimestre	1.059	79,3	50,1	157,6	306,8	154,2	306,8	925,4	95
1972 1 ^{er} trimestre	1.061	84,9	53,1	159,7	281,2	161,1	281,2	883,1	95
2 ^e trimestre	1.063	90,7	59,1	175,1	289,1	170,9	289,1	924,2	94
3 ^e trimestre	1.069	91,9	56,1	167,2	280,5	169,3	280,5	897,4	94
4 ^e trimestre	1.077	92,3	57,5	177,1	297,4	173,0	297,4	944,8	94
1973 1 ^{er} trimestre	1.080	97,5	60,7	182,3	317,4	185,1	317,4	1.002,3	94
2 ^e trimestre	1.080	101,6	63,4	194,6	316,5	190,7	316,5	1.018,6	94
3 ^e trimestre	1.085	102,7	58,6	192,8	317,3	196,4	317,3	1.023,9	94
4 ^e trimestre	1.091	100,8	58,1	201,9	327,6	195,8	327,6	1.052,9	95
1972 Décembre	1.080	92,8	58,9	185,4	299,3	171,3	299,3	955,4	94
1973 Janvier	1.080	102,8	60,9	194,5	330,4	196,5	330,4	1.051,8	93
Février	1.080	95,2	60,5	171,9	310,2	178,5	310,2	970,9	95
Mars	1.081	94,6	60,6	180,5	311,7	180,4	311,7	984,3	95
Avril	1.080	95,4	60,8	181,9	291,2	168,1	291,2	932,3	94
Mai	1.080	103,5	64,3	200,1	340,3	202,2	340,3	1.083,0	94
Juin	1.081	105,8	65,1	201,9	318,1	202,3	318,1	1.040,5	95
Juillet	1.083	125,1	60,6	232,5	360,7	238,3	360,7	1.192,3	93
Août	1.085	94,3	57,9	172,6	308,7	179,8	308,7	969,8	94
Septembre	1.088	88,7	57,2	173,3	282,6	171,1	282,6	909,6	95
Octobre	1.090	99,5	57,4	194,3	321,3	192,4	321,3	1.029,3	94
Novembre	1.091	96,7	56,9	199,6	325,1	196,5	325,1	1.046,4	95
Décembre	1.092	106,1	60,0	211,7	336,5	198,5	336,5	1.083,1	95

1 Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Les chiffres des avoirs des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la dette publique (cf. tableau XVI-3 du présent bulletin).

3 Moyenne des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1969	1970	1971	1972	1972	1973	1972	1973
	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 décembre	31 octobre	31 octobre	30 novembre	30 novembre
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.P.	12,3	10,1	11,8	18,4	17,2	26,1	12,5	26,5
Prêts au jour le jour	11,9	11,0	9,9	14,4	8,5	14,5	9,5	12,0
Banquiers	111,8	138,9	163,8	245,2	209,8	303,0	230,6	323,9
Maison-mère, succursales et filiales	15,6	38,8	55,5	48,4	43,7	60,6	47,5	67,8
Autres valeurs à recevoir à court terme ²	30,9	24,9	27,1	21,9	18,3	19,6	20,1	22,0
Portefeuille-effets	142,2	156,7	147,4	149,4	144,6	160,3	149,4	160,7
a) Effets publics	46,8	41,0	25,2	16,7	20,9	26,1	21,3	27,2
b) Effets commerciaux ³	95,4	115,7	122,2	132,7	123,7	234,2	128,1	133,5
Reports et avances sur titres	1,4	1,8	1,9	2,7	2,4	2,4	2,4	2,6
Débiteurs par acceptations	29,3	37,2	45,5	48,3	45,6	43,6	47,7	45,1
Débiteurs divers	116,0	156,2	198,0	232,7	221,9	233,9	221,6	284,4
Valeurs mobilières	141,4	175,7	224,4	280,0	279,0	342,6	230,0	342,5
a) Fonds publics belges	133,0	159,7	197,4	240,6	241,7	286,3	241,7	286,7
b) Autres titres d'emprunt	8,2	15,8	26,7	38,9	36,8	55,6	37,7	55,1
c) Actions et parts de sociétés	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,5	0,4	0,5
d) Autres valeurs mobilières	—	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Valeurs de la réserve légale	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3	1,4	1,3	1,4
Participations	6,6	7,9	8,4	9,1	8,9	10,6	9,0	10,5
a) Filiales	2,3	2,4	2,7	3,0	2,8	4,0	2,9	3,9
b) Autres participations	4,3	5,5	5,7	6,1	6,1	6,6	6,1	6,6
Frais de constitution et de premier établissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Immeubles	4,2	5,0	5,9	7,4	6,6	8,9	6,6	9,0
Participations dans les filiales immobilières	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4
Créances sur les filiales immobilières	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Matériel et mobilier	0,6	0,8	0,9	1,1	0,9	1,3	0,9	1,4
Divers	7,3	9,6	12,6	16,1	14,1	22,3	15,3	21,5
Total de l'actif ...	633,1	776,3	915,0	1.097,0	1.023,5	1.301,7	1.055,1	1.331,9

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger

apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ». ² A partir de juillet 1972, cette rubrique ne comprend plus les opérations de change à très court terme.

3 Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paraétatiques
(milliards de francs)

1969 31 décembre	21,2	1971 31 décembre	21,8	1972 31 octobre	26,3	1972 30 novembre	26,5
1970 31 décembre	19,3	1972 31 décembre	26,8	1973 31 octobre	30,8	1973 30 novembre	31,1

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

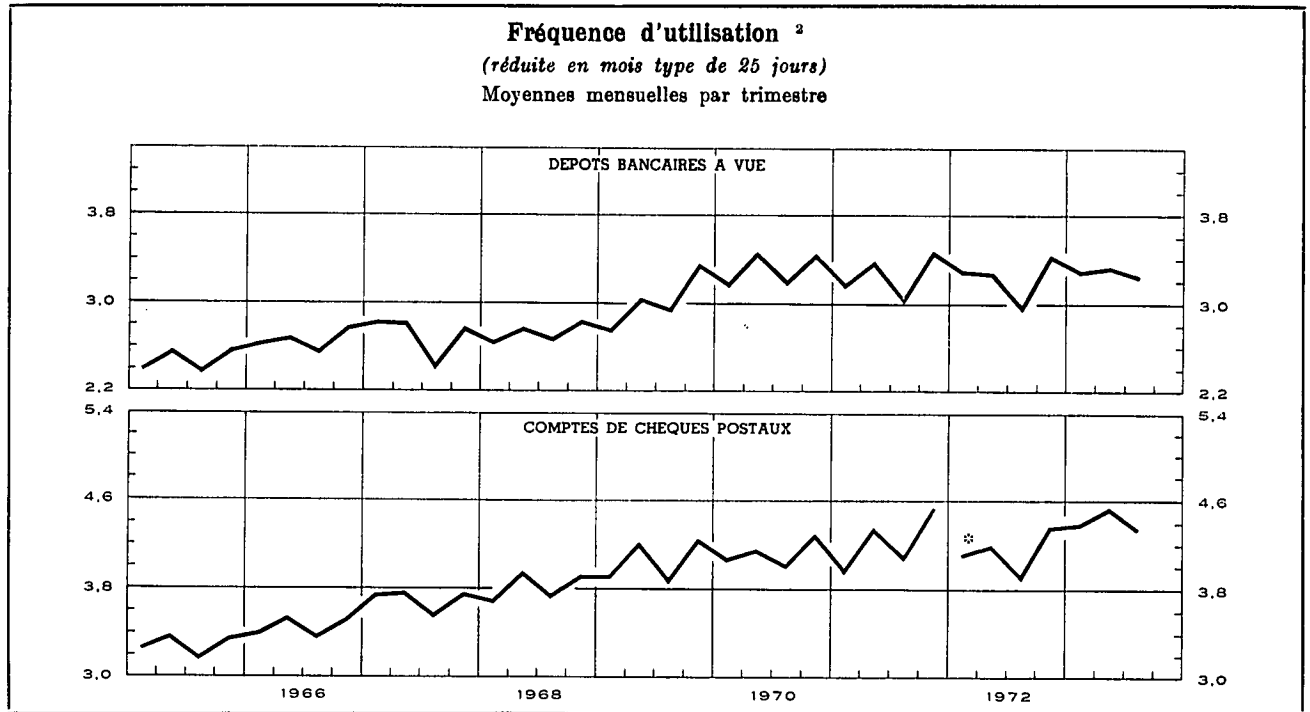
Passif

Rubriques	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1971 31 décembre	1972 31 décembre	1972 31 octobre	1973 31 octobre	1972 30 novembre	1973 30 novembre
Exigible :								
Créanciers couverts par des sûretés réelles	0,9	1,0	1,4	2,1	2,0	1,7	0,8	3,7
a) Créanciers garantis par des privilèges	0,6	0,7	0,9	1,0	0,7	0,8	0,6	0,8
b) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	0,3	0,3	0,5	1,1	1,3	0,9	0,2	2,9
Emprunts au jour le jour	6,9	10,0	13,2	20,9	18,3	32,0	17,4	24,2
a) Couverts par des sûretés réelles	1,6	1,3	2,6	2,9	5,0	5,3	2,5	4,3
b) Non couverts par des sûretés réelles	5,3	8,7	10,6	18,0	13,3	26,7	14,9	19,9
Banquiers	164,5	243,3	286,4	371,9	339,0	462,0	358,1	489,0
Maison-mère, succursales et filiales	12,4	17,3	34,1	37,4	30,3	44,1	31,9	45,9
Acceptations	29,3	37,2	45,5	48,3	45,6	43,6	47,7	45,1
Autres valeurs à payer à court terme ²	22,5	18,0	17,0	8,9	8,7	9,1	9,5	9,7
Créditeurs pour effets à l'encaissement	1,9	1,8	1,7	1,6	1,6	2,0	1,7	2,1
Dépôts et comptes courants	322,6	365,8	422,7	501,9	473,2	581,6	483,5	585,6
a) A vue	124,0	140,6	164,0	193,5	180,1	199,0	182,2	197,5
b) A un mois au plus	26,3	33,0	36,8	36,2	32,2	51,6	35,1	51,5
c) A plus d'un mois	85,1	96,5	96,9	105,2	101,2	142,2	104,8	148,4
d) A plus d'un an	6,1	8,5	15,0	19,1	19,3	19,1	19,2	17,6
e) A plus de deux ans	7,4	10,7	11,2	13,1	12,8	17,0	13,1	17,2
f) Carnets de dépôts	71,9	74,6	96,6	132,4	125,2	150,5	126,8	151,3
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1,8	1,9	2,2	2,4	2,4	2,2	2,3	2,1
Obligations et bons de caisse	18,7	23,3	28,4	33,9	33,3	39,3	33,6	39,9
Montants à libérer sur titres et participations	1,2	1,2	1,5	1,4	1,4	1,5	1,4	1,4
Divers	17,4	19,3	23,3	26,5	28,1	38,5	27,5	38,8
Total de l'exigible ...	598,3	738,2	875,2	1.054,8	981,5	1.255,4	1.013,1	1.285,4
Exigible spécial :								
Passifs subordonnés	2,4	3,9	3,7	3,6	3,6	3,3	3,6	3,3
Non exigible :								
Capital	20,4	21,1	21,7	22,8	22,6	24,6	22,6	24,7
Fonds indisponibles par prime d'émission	4,3	4,3	4,1	4,2	4,2	5,6	4,2	5,6
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	1,0	1,1	1,2	1,3	1,3	1,4	1,3	1,4
Réserve disponible	6,4	7,3	8,4	9,7	9,7	10,8	9,7	10,9
Provisions	0,3	0,4	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Total du non exigible :	32,4	34,2	36,1	38,6	38,4	43,0	38,4	43,2
Total du passif ...	633,1	776,3	915,0	1.097,0	1.023,5	1.301,7	1.055,1	1.331,9

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² A partir de juillet 1972, cette rubrique ne comprend plus les opérations de change à très court terme.

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Fréquence d'utilisation ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴	Total	brute		avoirs à l'O.C.P. ⁴
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	
(milliards de francs)						
1965	167,8	135,8	303,6	2,51	2,48	3,30
1966	191,3	149,3	340,6	2,70	2,67	3,47
1967	210,3	163,9	374,2	2,74	2,72	3,71
1968	236,6	174,0	410,6	2,78	2,74	3,83
1969	280,6	194,9	475,5	3,06	3,03	4,07
1970	325,7	207,3	533,0	3,36	3,33	4,13
1971	375,7	234,4	610,1	3,31	3,28	4,24
1972	435,4	266,4	701,8	3,28	3,25	4,15
1971 3 ^e trimestre	360,3	225,9	586,2	3,14	3,06	4,10
4 ^e trimestre	413,4	243,6	657,0	3,53	3,48	4,53
1972 1 ^{er} trimestre	401,4	253,5	654,9	3,37	3,29	4,12
2 ^e trimestre	438,5	281,3	719,8	3,23	3,27	4,20
3 ^e trimestre	418,3	251,6	669,9	3,07	2,99	3,92
4 ^e trimestre	483,2	279,2	762,4	3,44	3,45	4,38
1973 1 ^{er} trimestre	482,8	291,3	774,1	3,39	3,30	4,40
2 ^e trimestre	528,7	308,9	837,6	3,28	3,33	4,54
3 ^e trimestre	515,7	282,5	798,2	3,30	3,26	4,35
1972 Novembre	477,9	287,1	765,0	3,34	3,48	4,62
Décembre	518,3	284,2	802,5	3,60	3,60	4,43
1973 Janvier	482,6	297,0	779,6	3,46	3,32	4,48
Février	495,6	305,8	801,4	3,30	3,44	4,67
Mars	470,1	271,1	741,2	3,40	3,15	4,05
Avril	527,5	288,7	816,2	3,27	3,41	4,28
Mai	541,4	325,7	867,1	3,44	3,44	4,74
Juin	517,1	312,5	829,6	3,14	3,14	4,61
Juillet	558,0	301,0	859,0	3,44	3,44	4,61
Août	492,1	282,8	774,9	3,28	3,16	4,38
Septembre	497,2	263,6	760,8	3,19	3,19	4,05
Octobre	528,8	268,9	797,7	3,66	3,39	4,12
Novembre	555,4	298,0	853,4	3,53	3,68	4,59

¹ Approximations données par le total des débits portés en compte (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² La fréquence d'utilisation est obtenue en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

* A partir de janvier 1972 : nouvelle série en raison de l'amélioration du matériel statistique.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, n^o 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : Situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1950-1960*, Tome I. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XLe année, vol. I, n^o 1, janvier 1965, p. 21; XLII^e année, vol. I, n^o 1, janvier 1967, p. 19; vol. II, n^o 8, septembre 1967, p. 241. — *Rapports annuels de la Commission bancaire*.

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(milliards de francs)

Source : *Rapports annuels du Fonds des Rentes.*

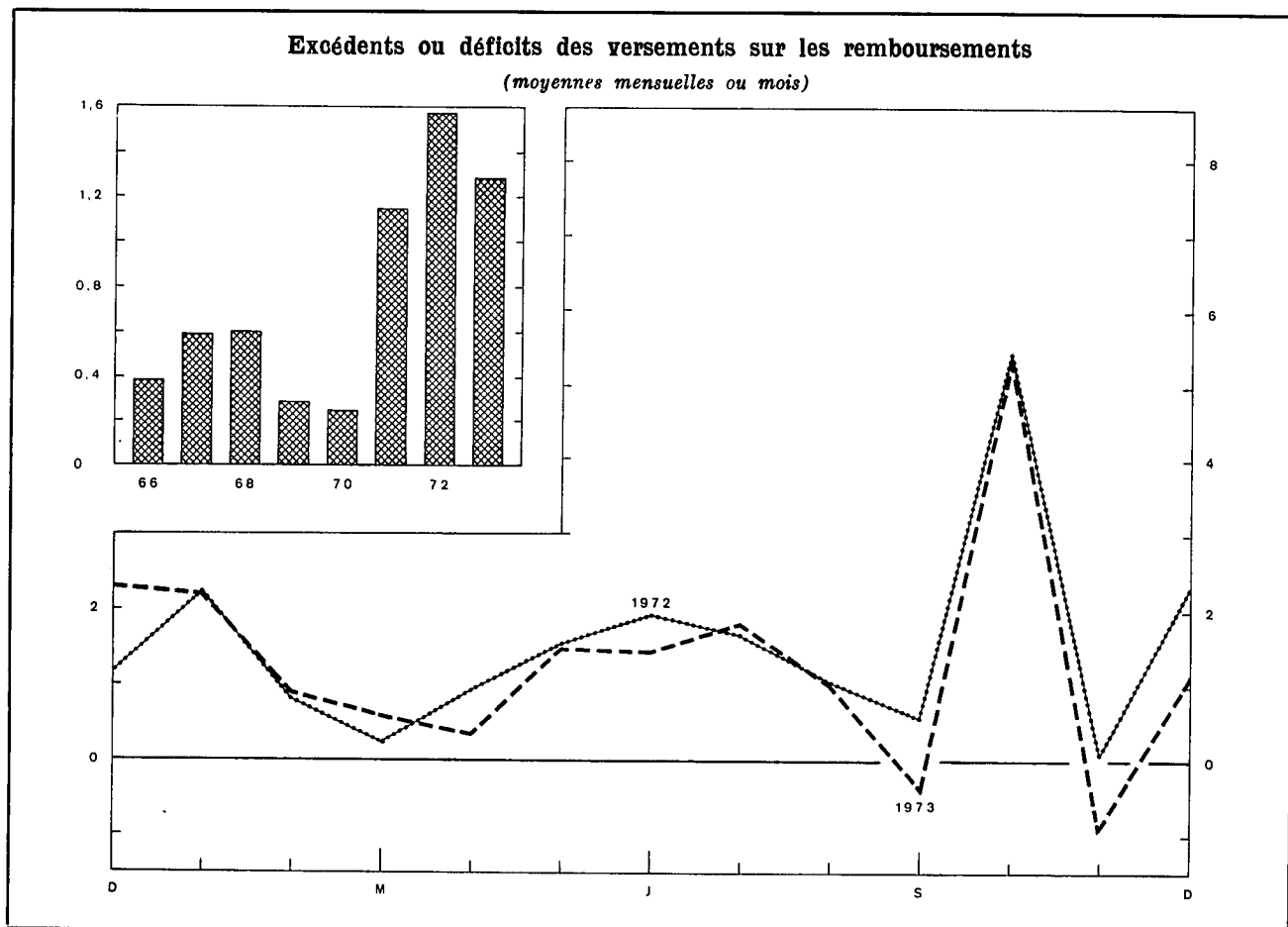
Fin de période	Actifs					Passifs		
	Portefeuille			Solde créditeur à la B.N.B.	Prêts d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Solde débiteur à la B.N.B.
	Valeurs cotées	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie					
valeur nominale								
1964	6,8	4,1	7,4	...	0,4
1965	6,3	2,7	...	0,1	...	5,9
1966	6,4	3,3	4,5	1,6	0,3
1967	5,9	3,6	0,1	6,3
1968	8,0	5,1	0,4	8,9	1,3	...
1969	7,8	4,7	8,4	0,6	...
1970 Septembre	7,3	4,2	1,0	1,7	0,2	10,9
Décembre	6,9	4,2	1,1	8,7
1971 Mars	7,4	4,5	...	1,9	...	10,3
Juin	8,0	4,2	2,0	...	0,6	11,3
Septembre	8,8	3,9	...	4,2	...	13,2
Décembre	9,1	6,7	9,5	2,9	...
1972 Janvier	8,9	3,9	0,1	9,2
Février	10,7	1,9	1,2	10,2
Mars	11,2	5,9	0,1	13,5
Avril	12,1	5,6	0,8	14,9
Mai	13,0	5,4	0,2	15,0
Juin	13,1	4,2	1,3	14,9
Juillet	12,5	0,5	0,2	9,7
Août	12,4	5,0	1,0	11,3	2,4	1,0
Septembre	12,9	1,6	10,8
Octobre	13,5	0,1	2,0	11,6
Novembre	15,2	1,2	12,7
Décembre	15,2	8,3	2,5	10,9	9,0	2,5

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(milliards de francs)



Périodes	Dépôts				P.M. Bons d'épargne
	Versements 1 (1)	Remboursements (2)	Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)	Solde des dépôts à fin de période 2 (4)	Montant en circulation à fin de période (5)
1966	37,4	32,8	4,6	120,3	—
1967	45,4	38,3	7,1	131,1	—
1968	51,0	43,8	7,2	142,3	1,7
1969	60,5	57,0	3,5	150,4	3,6
1970	73,7	70,7	3,0	158,7	7,2
1971	91,9	78,1	13,8	178,2	12,3
1972	120,4	101,6	18,8	202,9	14,6
1973	152,8	137,4	15,4	225,5	20,1
1971 4 ^e trimestre	27,2	21,4	5,8	178,2	12,3
1972 1 ^{er} trimestre	26,8	23,6	3,2	181,4	12,0
2 ^e trimestre	29,2	24,8	4,4	185,8	13,1
3 ^e trimestre	27,5	24,2	3,3	189,1	14,0
4 ^e trimestre	36,9	29,0	7,9	202,9	14,6
1973 1 ^{er} trimestre	35,5	31,8	3,7	206,6	16,1
2 ^e trimestre	38,0	34,6	3,4	210,0	16,7
3 ^e trimestre	35,5	33,0	2,5	212,5	18,1
4 ^e trimestre	43,8	38,0	5,8	225,5	20,1
1972 Décembre	11,8	9,5	2,3	202,9	14,6
1973 Janvier	12,4	10,2	2,2	205,1	14,1
Février	11,2	10,3	0,9	206,0	15,4
Mars	11,9	11,3	0,6	206,6	16,1
Avril	11,2	10,8	0,4	207,0	16,4
Mai	12,9	11,4	1,5	208,5	16,6
Juin	13,9	12,4	1,5	210,0	16,7
Juillet	13,0	11,2	1,8	211,8	17,8
Août	11,5	10,5	1,0	212,8	17,9
Septembre	11,0	11,3	— 0,3	212,5	18,1
Octobre	19,4	13,9	5,5	218,0	19,6
Novembre	11,4	12,3	— 0,9	217,1	20,2
Décembre	13,0	11,8	1,2	225,5	20,1

1 Y compris les intérêts échus sur livrets pour dépôts à terme.

2 Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice. Pour l'année 1973, les intérêts capitalisés s'élèvent à 7,2 (p) milliards de francs.

XIV - 5. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE

5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1964 31 déc.	1965 31 déc.	1966 31 déc.	1967 31 déc.	1968 31 déc.	1969 31 déc.	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.
ACTIF									
Disponible ¹	1,9	0,3	1,2	0,5	2,3	0,7	0,8	1,2	1,8
Placements provisoires :									
Effets sur la Belgique	20,7	24,7	26,5	29,9	33,0	37,9	39,7	41,3	42,8
Avances à l'industrie	11,0	12,2	16,4	17,8	18,0	16,1	15,2	13,9	11,9
Crédit agricole	0,1	0,2	0,5	0,4
Crédit d'exportation	0,8	1,0	1,1	1,5	1,5	1,9	2,7	2,1	2,9
Prêts sur nantissement
Prêts personnels	—	—	—	—	0,1	0,4	0,4	0,3	0,6
Acceptations bancaires	3,7	3,9	3,8	4,1	9,7	4,0	5,5	9,5	5,5
Certificats de Trésorerie et du Fonds des Rentes	4,1	4,8	4,9	11,2	10,0	10,4	15,8	22,3	19,1
Prêts au jour le jour	0,5	...	1,4	...	1,9	1,6	1,9	2,2
Total ...	40,2	47,0	52,8	66,1	72,8	73,0	80,9	91,3	85,0
Placements définitifs ² :									
Dette directe de l'Etat	21,9	21,4	20,6	19,5	19,7	20,9	20,4	24,5	31,2
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	18,6	20,8	21,7	22,8	24,5	27,0	27,3	33,3	39,3
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	1,5	1,9	2,3	2,4	2,7	3,3	3,2	5,8	7,3
Obligations de sociétés belges et divers ...	0,9	0,8	1,2	1,1	1,0	1,1	1,5	1,6	5,4
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre, divers	0,7	0,7	0,8	1,0	1,1	1,2	1,2	1,1	1,0
Prêts hypothécaires	5,9	6,5	7,0	7,6	8,6	10,2	11,6	13,9	20,3
Crédit agricole	4,4	4,7	5,2	5,6	6,0	6,4	6,5	6,3	6,4
Avances à la S.N.L., aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales	24,6	25,8	26,7	27,5	29,0	30,6	31,7	32,3	34,4
Ouvertures de crédit (Industriel, agricole, professionnel et universitaire)	—	—	—	—	1,5	6,6	10,9	15,7	20,4
Total ...	78,5	82,6	85,5	87,5	94,1	107,3	114,3	134,5	165,7
Revenus échus sur placements et prorata d'intérêts	2,8	2,9	3,1	3,3	3,6	4,1	4,4	5,2	5,8
Valeurs échues du portefeuille	3,4	3,0	3,9	4,1	5,3	5,8	7,0	7,0	11,1

PASSIF

<i>Exigible :</i>									
Dépôts sur livrets et bons d'épargne ³ :									
Particuliers	102,4	112,2	120,3	131,2	144,1	154,0	165,8	190,4	226,9
Établissements publics et autres	5,1	5,5	5,6	6,9	8,4	9,9	11,5	17,8	14,6
Total ...	107,5	117,7	125,9	138,1	152,5	163,9	177,3	208,2	241,5
Dépôts en comptes courants ³	6,8	5,6	6,0	7,3	8,7	9,4	11,9	12,6	11,1
Fonds de développement des universités libres	—	—	—	—	—	—	—	0,8	1,6
<i>Non exigible ² :</i>									
Fonds de dotation, fonds de prévision divers, fonds de réserve et provisions	11,6	11,5	13,7	14,9	16,2	17,5	18,0	18,6	20,1

¹ Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse et les comptes à la B.N.B. et à l'O.C.P.

² À partir de 1966, les chiffres du portefeuille-titres ont été majorés à concurrence des amortissements passés au « Fonds de réserve pour dépré-

ciation du portefeuille ». Ces amortissements s'élèvent à 0,9 milliard. Ils ont été ajoutés également au montant du « Non exigible ».

³ Y compris les intérêts capitalisés et, en 1965, la répartition d'une partie du fonds de réserve de la CGER.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1964 31 déc.	1965 31 déc.	1966 31 déc.	1967 31 déc.	1968 31 déc.	1969 31 déc.	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.
ACTIF									
Placements définitifs :									
Dette directe de l'Etat	7,4	7,3	7,6	7,6	7,5	8,1	7,7	7,9	9,6
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	14,5	15,6	16,1	17,3	14,0	13,6	13,9	13,9	12,4
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8
Obligations de sociétés belges et divers ...	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances à la Caisse publique de prêts divers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Total ...	24,0	25,0	25,7	26,8	23,4	23,5	23,2	23,2	23,3
PASSIF									
Fonds des Rentes ¹	13,9	13,9	14,0	14,0	14,1	14,0	13,9	} 23,3 ⁴	23,2
Réserves mathématiques ²	11,8	12,8	13,8	14,4	9,8 ³	9,8	10,3		
Fonds de réserve	—	—	—	—	—	—	—	0,9	1,0
Total ...	25,7	26,7	27,8	28,4	23,9	23,8	24,2	24,2	24,2

¹ Le fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions, mais pas les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1866, qui figurent aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

² Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements

pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

³ En 1968, les réserves de la gestion « Pension des Indépendants » (4,8 milliards de francs) ont été cédées à l'Office National d'Assurances sociales pour Travailleurs Indépendants.

⁴ A partir de 1971, la distinction entre les postes « Fonds des Rentes » et « Réserves mathématiques » n'est plus donnée

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1964 31 déc.	1965 31 déc.	1966 31 déc.	1967 31 déc.	1968 31 déc.	1969 31 déc.	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.
ACTIF									
Placements définitifs :									
Dette directe de l'Etat	2,9	2,7	2,7	2,8	2,7	2,7	3,1	2,8	3,9
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	4,7	5,2	5,8	6,5	7,4	8,2	8,4	7,9	7,4
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...
Obligations de sociétés belges	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Prêts hypothécaires	0,4	1,0
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées à la Société Nationale du Logement	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	1,8	2,0
Total ...	8,4	8,7	9,2	10,0	10,9	11,6	12,3	13,2	14,5
PASSIF									
Réserves mathématiques et provisions ¹	6,1	6,5	6,6	6,7	7,1	7,6	7,9	8,2	8,9
Fonds de réserve et de répartition	2,6	2,4	3,1	3,3	3,6	4,0	4,3	4,7	5,2
Total ...	8,7	8,9	9,7	10,0	10,7	11,6	12,2	12,9	14,1

¹ Y compris les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1866.

XIV - 6. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans au 31 décembre

(milliards de francs)

Source : *Rapports annuels de la S.N.C.I.*

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
ACTIF									
En-cours des crédits :									
Crédits d'investissement à long et moyen terme :									
1° garantis par l'Etat	12,0	12,6	16,5	22,2	24,2	26,7	28,4	30,3	30,8
2° garantis par banques et organismes financiers .	9,9	11,1	13,6	14,6	18,0	23,4	29,2	33,4	33,5
3° dont le risque est à charge de l'Institution	24,1	25,5	31,4	34,9	41,5	44,8	49,1	53,3	54,0
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations)	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	0,9	1,0	0,9	0,7
Crédits de warrantages (charbonnages) garantis par l'Etat	—	0,3	0,5	0,3	0,1	...	—	—	—
Crédits commerciaux	1,4	1,0	0,9	0,9	1,3	1,8	1,5	1,3	2,0
Crédits d'exportations payables à moyen et à long terme	1,5	1,5	1,5	2,1	2,1	2,7	3,8	3,1	4,5
Crédits gérés pour compte de l'Etat ¹	2,9	3,1	3,3	4,0	5,0	5,7	5,9	6,2	6,3
Placements divers à court terme	5,6	11,3	6,4	8,0	9,2	13,9	18,7	19,6	19,7

PASSIF

Obligations	40,9	45,6	49,7	57,4	65,6	75,6	87,1	98,5	100,5
Bons de caisse	8,8	9,3	9,0	9,1	12,1	15,3	19,2	18,7	20,3
Dépôts et emprunts divers (notamment en monnaies étrangères)	3,4	5,9	8,0	8,8	9,3	11,7	13,0	12,9	13,3
Etat belge :									
Fonds d'Aide Marshall	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,1
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes	1,6	1,7	2,0	2,5	3,3	3,6	4,0	4,4	4,6

¹ Il s'agit de crédits d'aide aux entreprises en difficultés, de crédits financés principalement par le Fonds d'Aide Marshall et le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes, et subsidiairement par le Fonds d'Aide à l'In-

dustrie charbonnière et le Fonds d'Aide aux ex-Colons belges rentrés d'Afrique.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

(milliards de francs)

Actif

Source : O.C.P.E.

Rubriques	1969 31 déc.	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1972 31 oct.	1973 31 oct.	1972 30 nov.	1973 30 nov.
I. Disponible et réalisable :								
1. Caisse, B.N.B., Chèques Postaux	0,5	0,5	0,5	2,0	0,9	3,2	0,7	3,3
2. Prêts au jour le jour	0,5	0,5	0,7	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
3. Dépôts auprès d'intermédiaires financiers	4,2	2,9	5,6	6,4	5,9	8,4	6,0	7,5
4. Créances à court terme	0,7	1,0	1,1	1,2	1,1	1,5	1,1	1,4
5. Portefeuille d'effets de commerce et de factures escomptés	1,8	1,6	1,9	1,3	1,2	1,2	1,5	1,2
6. Avances, ouvertures de crédit et prêts non hypothécaires	6,6	7,5	8,2	9,3	9,0	11,8	9,2	12,0
7. Portefeuille-titres et participations	41,3	49,2	63,8	82,8	81,7	92,0	82,5	93,3
a) Certificats de Trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à 1 an au plus ...	(0,5)	(0,5)	(0,8)	(0,9)	(0,8)	(0,7)	(0,8)	(0,8)
b) Fonds publics belges et valeurs assimilées								
1. Dettes directe et indirecte de l'Etat belge	(17,8)	(20,4)	(24,2)	(31,0)	(29,6)	(34,7)	(30,9)	(34,5)
2. Dette garantie et autres valeurs assi- milées	(20,2)	(24,1)	(32,4)	(40,9)	(41,4)	(45,7)	(41,1)	(46,9)
c) Obligations de sociétés belges	(2,0)	(2,2)	(3,6)	(6,6)	(6,5)	(7,4)	(6,3)	(7,4)
d) Actions de sociétés belges	(0,6)	(0,9)	(1,2)	(1,4)	(1,5)	(1,5)	(1,4)	(1,6)
e) Autres titres et participations	(0,2)	(1,1)	(1,6)	(2,0)	(1,9)	(2,0)	(2,0)	(2,1)
8. Prêts et ouvertures de crédit hypothécaires ...	69,1	76,7	83,5	93,6	90,5	107,0	91,5	108,5
9. Actionnaires ou sociétaires	0,6	0,8	1,1	1,4	1,1	1,4	1,4	1,4
10. Débiteurs divers	1,1	1,4	1,5	1,6	1,7	1,8	1,8	1,8
opérations à l'encaissement sur emprunteurs hypothécaires	(0,7)	(0,8)	(0,9)	(0,9)	(0,7)	(0,7)	(0,7)	(0,6)
opérations à l'encaissement sur emprunteurs non hypothécaires	(...)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,1)	(0,3)	(0,1)	(0,4)
autres	(0,4)	(0,5)	(0,5)	(0,6)	(0,9)	(0,8)	(1,0)	(0,8)
11. Divers	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	1,1	1,0	1,0
II. Immobilisé :								
1. Frais d'établissement et immobilisations incor- porelles	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Terrains et immeubles	1,3	1,9	2,2	2,5	2,4	3,1	2,5	3,3
3. Matériel et mobilier	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2
VII. Comptes transitoires ¹	1,8	2,3	2,9	4,3	1,6	2,3	1,6	2,4
Total de l'actif ...	130,8	147,6	174,3	207,9	198,5	235,3	201,2	237,5

¹ Y compris les comptes de résultats.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'ÉPARGNE PRIVÉES

(milliards de francs)

Passif

Source : O.C.P.E.

Rubriques	1969 31 déc.	1970 31 déc.	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1972 31 oct.	1973 31 oct.	1972 30 nov.	1973 30 nov.
I. Fonds d'épargne :								
Dépôts inférieurs à 2 ans	65,6	72,8	89,1	113,2	105,3	129,6	107,1	130,7
Dépôts à 2 ans et plus	20,7	22,7	25,2	27,9	27,4	29,8	27,5	29,9
Obligations et bons de caisse	29,4	35,7	41,8	46,0	45,8	52,4	46,0	53,1
	115,7	131,2	156,1	187,1	178,5	211,8	180,6	213,7
II. Réserves techniques	0,9	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
III. Fonds de reconstitution	1,9	2,0	2,0	2,1	2,1	2,3	2,1	2,3
IV. Autres passifs exigibles :								
1. Créanciers couverts par des sûretés réelles	0,2	0,3	0,3	0,3
2. Emprunts :								
au jour le jour	0,3
auprès d'intermédiaires financiers	0,1	0,1	0,4	0,4	0,2	0,3
autres emprunts	0,1
3. Mobilisation de crédits visés à la rubr. I.8 de l'actif	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,5
4. Autres engagements à court terme	0,3	0,4	0,4	0,5	0,2	0,2	0,2	0,2
5. Créanciers divers	0,9	1,0	0,9	1,1	0,6	0,5	0,8	0,8
6. Provisions pour charges	0,2	0,2	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
7. Divers	1,2	1,2	1,1	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1
	3,5	3,6	3,5	4,1	2,7	2,7	2,9	3,0
V. Fonds propres :								
1. Capital	3,1	3,5	4,1	5,0	4,4	5,1	4,6	5,1
2. Réserve légale	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
3. Autres réserves	3,1	3,5	4,1	4,4	4,2	5,2	4,4	5,2
	6,5	7,3	8,5	9,8	9,0	10,7	9,4	10,7
VI. Provisions pour dépréciation	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
VII. Comptes transitoires ¹	2,0	2,4	3,0	3,5	4,3	6,2	4,8	6,3
Total du passif ...	130,8	147,6	174,3	207,9	198,5	235,3	201,2	237,5

¹ Y compris les comptes de résultats.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Périodes	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal											Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)			
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »														
	Solde disponible au début de la période	Versements				Prélèvements				Solde disponible à la fin de la période	Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engage- ments de crédits du Crédit Communal de Belgique	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes
		Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces et autres recettes	Total	Pour rem- boursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extra- ordinaires	Total	créditeurs				débiteurs		
(1)	(2)	(3)	(4)	(2) + (3) + (4) = (5)	(6)	(7)	(6) + (7) = (8)	(1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)		
1966	3,9	8,0	1,9	1,7	11,6	0,3	10,8	11,1	4,4	78,8	5,4	1,8	4,9	42,6	
1967	4,4	10,1	2,4	2,0	14,5	0,3	12,8	13,1	5,8	87,1	8,9	2,4	4,5	54,0	
1968	5,8	13,1	2,7	3,0	18,8	0,4	16,6	17,0	7,6	98,4	10,2	3,5	4,0	63,5	
1969	7,6	15,9	3,0	5,0	23,9	0,8	21,9	22,7	8,8	111,7	10,0	4,0	5,5	80,8	
1970	8,7	19,8	3,0	4,0	26,8	0,5	25,1	25,6	9,9	127,2	10,3	4,7	6,5	99,7	
1971	10,0	18,9	3,3	5,7	27,9	0,8	26,8	27,6	10,3	140,2	15,3	5,1	7,3	108,5	
1972	10,3	22,1	3,5	6,2	31,8	0,7	30,3	31,0	11,1	157,3	15,2	5,9	8,7	106,8	
1973	11,1	25,9	3,7	6,7	36,3	0,8	33,5	34,3	13,1	178,6	20,5	5,9	12,0	125,2	
1971 4 ^e trimestre	10,6	5,3	1,0	1,9	8,2	0,4	8,1	8,5	10,3	140,2	15,3	5,1	7,6	24,1	
1972 1 ^{er} trimestre	10,3	6,0	0,9	1,5	8,4	0,1	8,0	8,1	10,6	144,6	13,2	5,1	8,1	32,8	
2 ^e trimestre	10,6	4,8	0,6	1,6	7,0	0,2	6,7	6,9	10,7	148,5	15,0	5,7	8,1	23,3	
3 ^e trimestre	10,7	5,6	1,0	1,3	7,9	0,1	7,0	7,1	11,5	152,7	15,8	5,8	9,5	25,3	
4 ^e trimestre	11,5	5,7	1,0	1,8	8,5	0,3	8,6	8,9	11,1	157,3	15,2	7,1	8,9	25,4	
1973 1 ^{er} trimestre	11,1	5,7	1,1	1,8	8,6	0,2	8,3	8,5	11,2	161,3	18,2	6,8	9,7	36,1	
2 ^e trimestre	11,2	5,5	0,7	1,4	7,6	0,2	7,4	7,6	11,2	166,3	21,3	5,7	11,1	26,2	
3 ^e trimestre	11,2	7,1	0,8	1,8	9,7	0,1	8,3	8,4	12,5	172,3	20,2	5,0	13,4	29,5	
4 ^e trimestre	12,5	7,6	1,1	1,7	10,4	0,3	9,5	9,8	13,1	178,6	20,5	6,2	13,6	33,4	
1972 Décembre	11,5	1,4	0,3	0,8	2,5	0,1	2,8	2,9	11,1	157,3	15,2	8,1	8,2	8,9	
1973 Janvier	11,1	1,9	0,4	0,9	3,2	0,1	2,6	2,7	11,6	157,0	15,9	6,3	9,8	16,0	
Février	11,6	2,0	0,3	0,3	2,6	...	2,4	2,4	11,8	159,1	16,2	7,8	9,3	10,7	
Mars	11,8	1,8	0,4	0,6	2,8	0,1	3,3	3,4	11,2	161,3	18,2	6,2	10,0	9,4	
Avril	11,2	2,0	0,3	0,4	2,7	0,1	2,2	2,3	11,6	162,8	19,8	4,9	10,9	9,5	
Mai	11,7	1,6	0,2	0,5	2,3	...	2,5	2,5	11,5	164,6	20,4	6,2	10,8	9,0	
Juin	11,4	1,9	0,2	0,5	2,6	0,1	2,7	2,8	11,2	166,3	21,3	5,9	11,5	7,7	
Juillet	11,2	2,7	0,4	0,6	3,7	...	3,1	3,1	11,8	167,6	20,1	4,5	14,0	14,8	
Août	11,8	1,9	0,2	0,5	2,6	0,1	2,5	2,6	11,8	169,7	20,7	5,2	12,8	7,6	
Septembre	11,8	2,5	0,2	0,7	3,4	...	2,7	2,7	12,5	172,3	20,2	5,2	13,5	7,1	
Octobre	12,5	2,8	0,4	0,6	3,8	0,1	3,4	3,5	12,8	174,2	20,6	4,5	14,8	13,3	
Novembre	12,8	2,2	0,3	0,6	3,1	0,1	2,9	3,0	12,9	175,9	20,9	4,8	13,8	7,6	
Décembre	12,9	2,6	0,4	0,5	3,5	0,1	3,2	3,3	13,1	178,6	20,5	9,2	12,3	12,5	

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Sociétés belges

Source : M.A.E., Service des Assurances.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
ACTIF									
Immeubles	3,7	4,2	5,1	6,2	7,2	8,3	9,3	12,1	13,4
Prêts hypothécaires	14,2	15,4	16,7	18,2	19,2	21,1	22,6	25,0	26,4
Prêts sur polices	1,5	1,6	1,9	2,1	2,2	2,5	2,7	3,0	3,1
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges	6,2	6,6	7,4	7,7	8,4	8,2	} 21,6	} 23,3	} 24,5
Titres des organismes parastataux de crédit	5,1	6,0	6,3	6,9	8,1	8,2			
Titres des autres organismes parastataux	1,9	1,9	2,2	2,6	2,5	2,5			
Titres des provinces et communes	1,8	1,5	1,6	1,9	2,3	1,9			
Valeurs étrangères	2,0	2,1	2,3	2,2	3,0	3,3	3,5	3,5	3,7
Obligations de sociétés belges	9,2	10,8	11,4	11,9	12,0	13,1	14,0	14,5	15,6
Actions de sociétés belges	3,0	3,2	3,3	3,5	4,0	4,2	5,0	4,9	6,2
Total des valeurs mobilières ...	29,2	32,1	34,5	36,7	40,3	41,4	44,1	46,2	50,0

PASSIF

Cautionnements déposés	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,8	0,7
Réserves mathématiques ¹	49,1	54,1	59,2	64,1	69,2	74,2	80,1	87,1	94,8

Sociétés étrangères

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972
ACTIF									
Immeubles	2,0	2,4	2,5	2,6	2,7	2,9	3,1	3,3	3,5
Prêts hypothécaires	4,2	4,4	4,8	5,2	5,6	6,2	6,6	6,9	7,3
Prêts sur polices	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges	3,8	3,9	4,3	4,7	5,0	5,0	} 8,4	} 8,9	} 9,2
Titres des organismes parastataux de crédit	0,9	1,1	1,1	1,4	1,5	1,5			
Titres des autres organismes parastataux	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1			
Titres des provinces et communes	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4			
Valeurs étrangères	0,4	0,4	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8	1,0	1,0
Obligations de sociétés belges	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1,2	1,6	2,0	2,5
Actions de sociétés belges	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1	1,2
Total des valeurs mobilières ...	8,0	8,2	8,7	9,7	10,4	10,9	11,8	13,0	13,9

PASSIF

Cautionnements déposés	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Réserves mathématiques ¹	14,7	15,4	16,5	17,7	19,1	20,4	21,7	23,2	24,9

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation et la réserve de garantie.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Bentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Comptes rendus des opérations et de la situation de la CGER de*

Belgique. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de l'I.N.S.* — *Rapports annuels de la S.N.C.I., de l'O.C.P.E. et du Crédit Communal de Belgique*.

XV. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES DISPONIBLES A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : CGER.

Modalités d'épargne	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
I. Particuliers :							
A. <i>Thésaurisation</i> ¹ :	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B. <i>Epargne-dépôts</i> ² :							
Caisses d'épargne	9,6	17,3	16,1	21,4	21,7	17,7	17,9
Banques	6,7	15,1	13,1	19,7	19,9	26,5	20,6
Institutions paraétatiques de crédit	2,7	3,7	2,6	1,0	2,1	3,0	2,0
Mutualités	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Total ...	19,2	36,4	32,0	42,3	43,9	47,4	40,6
Doubles emplois ³ ...	- 1,5	- 10,2	- 7,4	- 8,0	- 9,2	- 23,9	- 10,3
Total net ...	17,7	26,2	24,6	34,3	34,7	23,5	30,3
C. <i>Epargne-réserves</i> ^{2 4} :							
Organismes de pensions	1,3	1,3	1,6	1,3	1,7	2,1	1,9
Organismes d'assurance-accidents du travail	1,4	1,4	1,4	1,5	1,3	1,4	1,7
Caisses de vacances annuelles	1,0	0,6	0,7	0,5	0,7	0,6	0,8
Organismes d'assurance-vie	6,3	5,4	6,8	6,5	7,1	7,4	7,8
Organismes d'assurances de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses	0,8	2,0	1,7	1,9	2,4	3,0	3,0
Total ...	10,8	10,7	12,2	11,7	13,2	14,5	15,2
D. <i>Epargne hypothécaire et immobilière</i> :							
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires	12,8	14,3	14,7	16,0	14,9	15,4	16,0
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers)	11,2	18,4	10,5	11,8	15,3	19,0	10,2
Total ...	24,0	32,7	25,2	27,9	30,2	34,4	26,2
E. <i>Emissions de capitaux</i> :							
Nouveaux placements du public	21,8	19,6	26,6	35,8	44,6	49,5	47,1
F. <i>Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers</i>	- 1,8	- 2,0	- 1,3	- 2,0	- 5,0	- 4,4	- 0,1
Epargne nette totale ...	72,5	87,2	87,3	107,6	117,7	117,5	118,7
Amortissements sur habitations ...	10,6	11,8	12,6	13,8	14,8	16,0	18,6
Epargne brute totale ...	83,1	99,0	99,9	121,4	132,5	133,5	137,3
II. Entreprises : ⁵							
A. <i>Entreprises privées</i> :							
Epargne nette	16,1	15,3	11,6	13,0			
Amortissements	47,1	47,7	52,4	60,6			
Epargne brute ...	63,2	63,0	64,0	73,6			
B. <i>Entreprises publiques autonomes</i> :							
Epargne nette	1,7	0,5	1,8	1,8			
Amortissements	3,3	3,8	4,7	4,5			
Epargne brute ...	5,0	4,3	6,5	6,3			
Total général particuliers et entreprises ...							
Epargne nette ...	90,3	103,2	97,9	122,3			
Epargne brute ...	151,3	166,5	167,6	201,2			

¹ Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

² Accroissement de l'année.

³ Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne dans une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

⁴ A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérés comme une épargne des pouvoirs publics.

⁵ Les chiffres ne sont pas disponibles pour les années 1969 et suivantes.

Références bibliographiques : Congrès du Centenaire (1865-1965). L'épargne dans la recherche économique contemporaine : dix ans d'inventaire de l'épargne.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur 2					Titres non accessibles à tout placeur 4			Total émissions nettes à plus d'un an ¹ (9) = (5) + (8)
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet (4)	Emissions nettes totales (5) = (3) + (4)	Emissions brutes (6)	Amortissements (7)	Emissions nettes (8) = (6) - (7)	
		Emissions brutes (1)	Amortissements 3 (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)						
1. Etat (dette directe uniquement) ...	1965	29,8	13,3	16,5	—	16,5	3,0	2,3	0,7	17,2
	1966	31,3	19,4	11,9	—	11,9	1,3	0,2	1,1	13,0
	1967	37,8	26,3	11,5	—	11,5	3,0	2,3	0,7	12,2
	1968	40,9	22,9	18,0	—	18,0	1,6	1,0	0,6	18,6
	1969	56,6	43,6	13,0	—	13,0	8,3	3,8	4,5	17,5
	1970	56,0	43,8	12,2	—	12,2	3,8	5,5	— 1,7	10,5
	1971	114,5	47,4	67,1	—	67,1	5,9	5,2	0,7	67,8
p 1972	100,0	31,4	68,6	—	68,6	4,4	0,2	4,2	72,8	
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1965	5,5	4,8	0,7	—	0,7	3,8	1,7	2,1	2,8
	1966	0,4	2,1	— 1,7	—	— 1,7	4,0	1,9	2,1	0,4
	1967	12,3	2,6	9,7	—	9,7	4,7	2,2	2,5	12,2
	1968	8,3	1,3	7,0	—	7,0	5,5	3,3 ⁵	2,2	9,2
	1969	9,5	4,3	5,2	—	5,2	8,7	3,3	5,4	10,6
	1970	10,3	2,3	8,0	—	8,0	7,9	3,7	4,2	12,2
	1971	...	4,4	— 4,4	—	— 4,4	9,3	4,4	4,9	0,5
p 1972	12,2	5,1	7,1	—	7,1	13,5	5,9	7,6	14,7	
3. Intermédiaires financiers publics (y compris CGER)	1965	2,5	0,1	2,4	4,7	7,1	3,7	1,5	2,2	9,3
	1966	1,1	0,4	0,7	4,0	4,7	4,9	2,0	2,9	7,6
	1967	2,9	0,2	2,7	6,8	9,5	5,5	2,5	3,0	12,5
	1968	0,5	0,4	0,1	12,7	12,8	6,3	2,4	3,9	16,7
	1969	2,0	1,3	0,7	8,1	8,8	3,8	1,7	2,1	10,9
	1970	5,5	2,6	2,9	15,2	18,1	6,5	3,0	3,5	21,6
	1971	5,0	5,2	— 0,2	20,7	20,5	9,8	2,0	7,8	28,3
p 1972	...	0,1	— 0,1	10,6	10,5	10,3	2,2	8,1	18,6	
4. Pouvoirs subordonnés, Intercom. pour la constr. des Autoroutes et Crédit Communal de Belgique	1965	6,4	1,6	4,8	4,1	8,9	0,1	...	0,1	9,0
	1966	9,1	3,2	5,9	5,8	11,7	0,4	0,2	0,2	11,9
	1967	5,3	2,2	3,1	9,0	12,1	0,8	0,1	0,7	12,8
	1968	9,0	2,3	6,7	9,2	15,9	0,3	0,7	— 0,4	15,5
	1969	9,2	2,7	6,5	9,8	16,3	16,3
	1970	11,0	2,4	8,6	11,0	19,6	...	0,1	— 0,1	19,5
	1971	17,0	3,0	14,0	12,8	26,8	3,5	0,1	3,4	30,2
p 1972	17,5	3,5	14,0	11,1	25,1	0,8	0,1	0,7	25,8	
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1965	2,0	2,7	— 0,7	—	— 0,7	2,2	0,8	1,4	0,7
	1966	4,5	3,3	1,2	—	1,2	2,8	0,8	2,0	3,2
	1967	6,8	4,2	2,6	—	2,6	1,8	1,4	0,4	3,0
	1968	7,3	2,6	4,7	—	4,7	1,9	1,6	0,3	5,0
	1969	6,0	4,6	1,4	—	1,4	2,4	1,0	1,4	2,8
	1970	8,5	5,0	3,5	—	3,5	4,2	0,9	3,3	6,8
	1971	10,5	5,7	4,8	—	4,8	4,3	1,1	3,2	8,0
p 1972	11,5	3,7	7,8	—	7,8	3,5	2,5	1,0	8,8	
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1965	46,2	22,5	23,7	8,8	32,5	12,8	6,3	6,5	39,0
	1966	46,4	28,4	18,0	9,8	27,8	13,4	5,1	8,3	36,1
	1967	65,1	35,5	29,6	15,8	45,4	15,8	8,5	7,3	52,7
	1968	66,0	29,5	36,5	21,9	58,4	15,6	9,0	6,6	65,0
	1969	83,3	56,5	26,8	17,9	44,7	23,2	9,8	13,4	58,1
	1970	91,3	56,1	35,2	26,2	61,4	22,4	13,2	9,2	70,6
	1971	147,0	65,7	81,3	33,5	114,8	32,8	12,8	20,0	134,8
p 1972	141,2	43,8	97,4	21,7	119,1	32,5	10,9	21,6	140,7	

¹ Les émissions par grosses tranches, dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

Jusqu'en 1965, les émissions au robinet de bons de caisse à un an au plus des intermédiaires financiers publics et du Crédit Communal de Belgique sont comprises dans les montants des émissions nettes au robinet, faute d'avoir pu être isolées. A partir de 1966, les chiffres de la colonne (4) ne comprennent plus que les émissions nettes à plus d'un an; le montant des émissions nettes à un an au plus des années 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971 et 1972 qui s'élève respectivement à « Intermédiaires financiers publics » : néant, — 0,8, 2,2 — 2,3, 3,9, 3,7 et 1,0 milliards; « Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal » : 0,6, 1,6, 1,2, 2,4, 5,9, 4,9 et 3,7 milliards ne figure donc plus dans le présent tableau.

Pour mémoire : Mouvement net de la dette à un an au plus en FB de l'Etat en 1965 : 7,4; en 1966 : 4,5; en 1967 : — 5,6; en 1968 : 16,9; en 1969 : — 0,4; en 1970 : 15,2; en 1971 : — 11,4; en 1972 : — 0,4 milliards.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., l'O.C.C.II., la C.N.C.P., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements » non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁵ Non compris 3,8 milliards de titres de l'Office National des Pensions pour travailleurs indépendants annulés à la suite de la cession par la CGER de la gestion « Pension des Indépendants » à l'Office National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC ¹

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ² (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission ^{3 4}	Rendement pour le porteur ⁴		
Mois	Jour							à l'échéance intercalaire	à l'échéance finale	
1971	Janvier	14	Etat belge 1971-84	8,50	100,00	13 ans	13.500	8,50	—	8,50
	Janvier	14	Etat belge 1971-77-83	8,25 — 8,50 ⁵	100,00	6 ou 12 ans	19.500	8,31	8,25	8,34
	Février	17	S.N.C.I. 1971-79	8,00	100,00	8 ans	5.000	8,00	—	8,00
	Février	22	Ville de Gand 1971-81	8,00	99,50	10 ans	1.000	8,09	—	8,07
	Mars	8	Intercom. Autor. E3 1971-83	7,75	99,50	12 ans	6.000	7,82	—	7,82
	Mars	29	S.N.C.B. 1971-85	7,75	99,50	14 ans	3.500	7,83	—	7,81
	Mai	10	Etat belge 1971-78-86	7,50 — 7,75 ⁵	99,50	7 ou 15 ans	21.500	7,64	7,59	7,66
	Mai	10	Etat belge 1971-86	7,75	99,75	15 ans	13.000	7,79	—	7,78
	Juin	21	Intercom. Autor. E5 1971-83	7,75	99,50	12 ans	6.000	7,82	—	7,82
	Juillet	26	Ville d'Anvers 1971-82	7,75	99,50	11 ans	2.500	7,83	—	7,82
	Septembre	6	Ville de Liège 1971-82	7,75	99,50	11 ans	1.500	7,83	—	7,82
	Octobre	4	Etat belge 1971-87	7,50	100,00	15 ans 6 mois	21.300	7,51	—	7,51
	Octobre	4	Etat belge 1971-80-87	7,25 — 7,50 ⁵	100,00	8 a. 6 m. ou 15 a. 6 m.	25.700	7,30	7,26	7,34
	Décembre	6	R.T.T. 1971-83	7,25	100,00	12 ans	7.000	7,25	—	7,25
						147.000				
1972	Janvier	10	Intercom. Autor. E3 1972-84	7,25	100,00	12 ans	7.000	7,25	—	7,25
	Février	7	Etat belge 1972-87	7,25	100,00	15 ans	15.800	7,25	—	7,25
	Février	7	Etat belge 1972-79-87	7,00 — 7,25 ⁵	99,50	7 ou 15 ans	25.200	7,14	7,09	7,16
	Mars	6	Ville de Liège 1972-82	7,00	99,00	10 ans	1.500	7,17	—	7,14
	Mars	6	Ville d'Anvers 1972-82	7,00	99,00	10 ans	3.000	7,17	—	7,14
	Avril	10	Ville de Bruxelles 1972-84	6,75	99,00	12 ans	1.000	6,90	—	6,88
	Avril	10	S.N.C.B. 1972-84	6,75	99,00	12 ans	3.500	6,90	—	6,88
	Mai	2	Etat belge 1972-87	6,75	99,75	15 ans	7.040	6,79	—	6,78
	Mai	2	Etat belge 1972-79-87	6,50 — 6,75 ⁵	99,75	7 ou 15 ans	12.000	6,60	6,55	6,63
	Juin	21	Intercom. Autor. E5 1972-82	6,75	99,00	10 ans	5.000	6,90	—	6,89
	Septembre	11	Etat belge 1972-87	6,75	99,75	14 ans 6 mois	16.050	6,80	—	6,78
	Septembre	11	Etat belge 1972-79-87	6,50 — 6,75 ⁵	99,75	6 a. 6 m. ou 14 a. 6 m.	23.950	6,62	6,56	6,64
	Octobre	12	R.T.T. 1972-87	6,75	99,75	15 ans	8.000	6,79	—	6,78
	Novembre	13	Fonds des Routes 1972-85	6,75	98,25	12 ans 2' mois	12.200	7,01	—	6,96
						141.240				
1973	Janvier	15	Etat belge 1973-87	7,25	99,50	14 ans 14 jours	11.000	7,33	—	7,31
	Janvier	15	Etat belge 1973-81-87	7,00 — 7,25 ⁵	99,50	8 a. 14 j. ou 14 a. 14 j.	19.000	7,12	7,08	7,13
	Février	12	Intercom. Autor. E3 1973-84	7,25	98,50	10 ans et 321 jours	7.000	7,50	—	7,46
	Mars	12	S.N.C.B. 1973-83	7,25	98,50	10 ans	3.000	7,52	—	7,47
	Mars	12	Interc. Autor. des Ardennes E9/E40 1973-83	7,25	98,50	10 ans	4.000	7,50	—	7,47
	Avril	13	Etat belge 1973-85	7,25	98,50	12 ans	20.300	7,50	—	7,44
	Avril	13	Etat belge 1973-80-85	7,00 — 7,25 ⁵	98,75	7 ou 12 ans	14.700	7,26	7,23	7,24
	Mai	21	Interc. Autor. E5 1973-85	7,25	98,50	12 ans	5.000	7,47	—	7,44
	Mai	21	Interc. Autor. Périphérie de Bruxelles B1 1973-85	7,25	98,50	12 ans	4.000	7,47	—	7,44
	Septembre	6	Etat belge 1973-87	7,75	98,25	13 ans 6 mois	22.500	8,05	—	7,98
	Septembre	6	Etat belge 1973-81-87	7,50 — 7,75 ⁵	98,75	7 a. 6 m. ou 13 a. 6 m.	15.500	7,75	7,74	7,74
	Octobre	10	Ville d'Anvers 1973-85	7,75	98,25	11 ans 6 mois	4.000	8,08	—	8,05
	Octobre	10	Ville de Liège 1973-85	7,75	98,25	11 ans 6 mois	2.000	8,08	—	8,05
	Octobre	10	Ville de Gand 1973-85	7,75	98,25	11 ans 6 mois	1.200	8,08	—	8,05
	Novembre	12	R.T.T. 1973-85	7,75	98,25	12 ans	11.000	8,08	—	8,04
	Décembre	10	S.N.L. 1973-84	7,75	98,25	11 ans	6.000	8,11	—	8,12
	Décembre	26	C.N.C.P. 1974-1986	7,75	98,25	12 ans	1.000	—	—	8,04
						151.200				
1974	Février	6	Etat belge 1974-88	8,25	99,25	14 ans		8,37	—	8,34
	Février	6	Etat belge 1974-81-88	8,00 — 8,25 ⁵	99,25	7 ou 14 ans		8,20	8,14	8,26

¹ Emprunts qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*, à l'exception des émissions continues.

² Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne (1) du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce qu'ils ne comprennent pas les obligations émises par la C.A.D.G. et la Fondation nationale pour le financement de la recherche scientifique.

³ Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursements, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix du capital en vie, évalué au cours d'émission.

⁴ Rendements calculés avant retenues fiscales à la source.

⁵ Le premier taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire, le second est celui qui est appliqué à partir de celle-ci.

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

XVI - 3a. — Situation officielle

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe ²	Dettes indirectes	Dettes totales (à l'excl. de la reprise de la République du Zaïre) ²	Dettes reprises de la République du Zaïre ³	Dettes totales (y compris la dette reprise de la République du Zaïre) ²
	en francs belges					en monnaies étrangères							
	consolidée ¹	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers à l'O.C.P.	totale	consolidée ²	à moyen et court terme	totale ²					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1)+(4)	(6)	(7)	(8) = (6)+(7)					
1965	293,6	6,8	58,6	46,3	405,3	15,6	29,8	45,4	450,7	33,9	484,6	4,4	489,0
1966	305,6	7,8	59,9	49,4	422,7	14,3	35,5	49,8	472,5	31,0	503,5	3,9	507,4
1967	317,1	8,5	57,8	45,9	429,3	12,9	42,5	55,4	484,7	40,7	525,4	3,5	528,9
1968	335,0	9,1	66,2	54,5	464,8	11,5	43,4	54,9	519,7	47,6	567,3	3,0	570,3
1969	347,7	13,9	67,3	52,9	481,8	11,2	49,9	61,1	542,9	52,9	595,8	2,6	598,4
1970	359,6	12,5	78,1	57,3	507,5	9,9	40,4	50,3	557,8	61,7	619,5	2,2	621,7
1971													
Septembre	391,6	13,9	96,3	49,5	551,3	8,9	17,1	26,0	577,3	57,7	635,0	1,9	636,9
Décembre	426,5	13,4	66,9	57,2	564,0	8,2	14,0	22,2	586,2	56,7	642,9	1,8	644,7
1972													
Mars	457,2	14,1	79,7	55,4	606,4	7,5	6,9	14,4	620,8	56,2	677,0	1,6	678,6
Juin	470,9	17,2	88,5	60,6	637,2	7,0	4,9	11,9	649,1	54,5	703,6	1,6	705,2
Septembre	504,5	18,2	59,9	58,5	641,1	6,7	3,3	10,0	651,1	54,6	705,7	1,5	707,2
Décembre	494,9	17,7	57,7	66,0	636,3	6,5	1,9	8,4	644,7	65,5	710,2	1,4	711,6
1973													
Janvier	521,9	17,5	53,1	66,9	659,4	6,5	0,9	7,4	666,8	65,5	732,3	1,4	733,7
Février	519,4	17,3	65,0	61,7	663,4	6,2	...	6,2	669,6	65,3	734,9	1,3	736,2
Mars	514,9	17,5	80,5	61,4	674,3	6,1	...	6,1	680,4	65,2	745,6	1,3	746,9
Avril	511,2	17,1	83,0	72,5	683,8	6,0	...	6,0	689,8	64,9	754,7	1,3	756,0
Mai	542,5	17,1	69,1	67,6	696,3	5,9	...	5,9	702,2	64,6	766,8	1,3	768,1
Juin	537,1	16,4	84,9	66,0	704,4	5,7	...	5,7	710,1	63,8	773,9	1,2	775,1
Juillet	534,7	16,4	64,1	64,2	679,4	5,6	...	5,6	685,0	63,8	748,8	1,2	750,0
Août	533,2	16,4	71,3	59,6	680,5	5,6	...	5,6	686,1	63,5	749,6	1,2	750,8
Septembre	568,4	16,3	50,6	58,5	693,8	5,6	...	5,6	699,4	63,2	762,6	1,0	763,6
Octobre	563,9	16,4	53,8	62,5	696,6	5,5	...	5,5	702,1	63,3	765,4	1,0	766,4
Novembre	561,7	16,4	59,2	60,7	698,0	5,5	...	5,5	703,5	63,2	766,7	1,0	767,7
Décembre	559,4	15,9	56,6	63,4	695,3	5,5	...	5,5	700,8	62,9	763,7	1,0	764,7

1 Y compris l'Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

2 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

3 Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 3b. — Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds

(milliards de francs)

Périodes	Dettes totales (à l'excl. de la reprise de la République du Zaïre) ¹	Dettes reprises de la République du Zaïre ²	Dettes totales ³	Variations comptables à éliminer				Doubles emplois à éliminer	Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds ⁷	Pour mémoire : Variations de l'encours des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes ⁷	
				Certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. ⁴	Certificats de trésorerie souscrits par la B.N.B. pour le financement des prêts au F.M.I. ⁵	Avoirs de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte du Ministre de l'Education Nationale ⁶	Divers				Certificats de trésorerie souscrits avec le produit d'emprunts indirects
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (3) - (4) à (8)	(10)		
1966	+ 18,9	- 0,5	+ 18,4	+ 1,3	+ 17,1	...	
1967	+ 21,9	- 0,4	+ 21,5	+ 0,5	- 1,5	+ 0,3	+ 22,2	+ 0,8	
1968	+ 41,9	- 0,5	+ 41,4	+ 4,4	+ 3,1	+ 0,8	+ 33,1	+ 1,0	
1969	+ 28,5	- 0,4	+ 28,1	+ 2,3	- 5,0	+ 0,2	+ 0,7 ⁸	...	+ 29,9	- 1,8	
1970	+ 23,7	- 0,4	+ 23,3	- 0,5	+ 23,8	...	
1971	+ 23,4	- 0,4	+ 23,0	- 10,4	...	- 0,3	- 0,1 ⁹	...	+ 33,8	...	
1972	+ 67,3	- 0,4	+ 66,9	+ 3,9	...	- 0,2	- 0,5 ¹⁰	...	+ 63,7	...	
1973	+ 53,5	- 0,4	+ 53,1	+ 1,3	...	+ 1,2	+ 2,8 ¹¹	...	+ 47,8	...	

1 Variations de la colonne (11) du tableau XVI - 3a.

2 Variations de la colonne (12) du tableau XVI - 3a.

3 Variations de la colonne (13) du tableau XVI - 3a. depuis 1966.

4 Les remboursements de certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. sont, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, supportés par la B.N.B.; celle-ci reçoit, par ailleurs, le produit des souscriptions de certificats par le Fonds.

5 La souscription de certificats de trésorerie constitue simplement la modalité technique sous laquelle la B.N.B. finance les prêts consentis au F.M.I. dans le cadre des Accords Généraux d'Emprunt.

6 Les variations de l'avoir de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte du Ministre de l'Education Nationale ont pour exactes contreparties des mouve-

ments de l'avoir du Ministre de l'Education Nationale auprès de la B.N.B.

7 Le total des colonnes (9) et (10) correspond (avec signe inversé) à la colonne (5) « Besoins nets de financement de l'Etat » du tableau XI-8.

8 Réévaluation du mark allemand.

9 B.I.R.D. : + 0,5; réévaluation du franc suisse : + 0,3; Conclusions de la Conférence du Groupe des Dix à Washington des 17 et 18-12-1971 : - 0,8 (dollars U.S.) et - 0,1 (francs suisses).

10 B.I.R.D. : - 0,5.

11 Bons du Trésor spéciaux remis à la B.N.B. et couvrant les diminutions nettes de ses actifs découlant de la dévaluation du dollar U.S., le 12-2-1973 (Convention du 31-12-1973).

**XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN
DU SECTEUR PUBLIC**

a) Ventilation par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers 3	Total	Pour mémoire : Titres zafrois et titres du Fonds Belgo- Congolais d'Amortisse- ment et de Gestion 4
	Etat 2	Paraétatiques d'exploitation	Sécurité sociale et fonds de pension	Secteur public non compris ailleurs			

Titres accessibles à tout placeur 1

1965	268,0	27,9	—	30,4	132,6	458,9	6,3
1966	277,1	30,1	—	35,9	144,9	488,0	11,3
1967	298,0	33,0	—	39,4	165,3	535,7	11,3
1968	322,7	38,0	—	46,6	191,0	598,3	11,0
1969	340,6	39,7	—	53,6	209,4	643,3	10,9
1970	360,8	43,5	—	62,4	248,8	715,5	10,6
1971	422,3	49,9	—	76,6	289,8	838,6	10,3
1972 p	498,2	58,0	—	101,4 5	315,1	972,7	—

Titres non accessibles à tout placeur

1965	64,8	8,1	14,6	13,9	27,3	128,7	—
1966	65,8	10,0	16,1	14,9	29,5	136,3	—
1967	66,4	10,8	17,9	16,3	31,8	143,2	—
1968	67,0	11,9	14,0	16,5	34,8	144,2	—
1969	71,8	13,3	19,1	16,9	37,1	158,2	—
1970	70,9	19,4	23,0	17,3	39,7	170,3	—
1971	72,2	22,7	25,5	22,0	47,8	190,2	—
1972 p	78,1	27,5	30,0	21,4	55,8	212,8	—

Total

1965	332,8	36,0	14,6	44,3	159,9	587,6	6,3
1966	342,9	40,1	16,1	50,8	174,4	624,3	11,3
1967	364,4	43,8	17,9	55,7	197,1	678,9	11,3
1968	389,7	49,9	14,0	63,1	225,8	742,5	11,0
1969	412,4	53,0	19,1	70,5	246,5	801,5	10,9
1970	431,7	62,9	23,0	79,7	288,5	885,8	10,6
1971	494,5	72,6	25,5	98,6	337,6	1.028,8	10,3
1972 p	576,3	85,5	30,0	122,8	370,9	1.185,5	—

1 Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., le C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

2 Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

3 Y compris les bons de caisse à un an au plus.

4 Titres admis ou admissibles à la souscription du Fonds, y compris les bonifications effectivement accordées à la fin de chaque année.

5 Y compris les titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion.

**XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN
DU SECTEUR PUBLIC**

b) Ventilation par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers					Total
	Entreprises, particuliers, Etranger	Paraétatiques d'exploitation	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	
			2	3	4			3		

Titres accessibles à tout placeur ¹

1965	245,3	3,8	2,1	4,8	61,5	5,4	50,0	76,0	10,0	458,9
1966	264,9	3,8	2,9	6,8	64,3	5,5	51,1	78,5	10,2	488,0
1967	294,2	3,8	3,0	4,1	74,8	5,0	54,2	86,9	9,7	535,7
1968	319,3	4,4	3,0	4,6	91,0	7,1	61,4	89,8	17,7	598,3
1969	347,2	4,4	3,0	5,0	102,4	6,9	64,5	91,2	18,7	643,3
1970	385,6	4,7	3,0	5,4	128,2	6,0	68,8	95,4	18,4	715,5
1971	428,9	5,1	2,6	6,3	170,2	8,2	85,3	101,7	30,3	838,6
1972	475,8	3,8	2,7	7,4	211,8	15,2	109,9	107,5	38,6	972,7

Titres non accessibles à tout placeur

1965	6,5	0,2	0,1	1,3	60,9	—	21,1	37,9	0,7	128,7
1966	7,7	0,3	0,1	1,6	62,4	—	22,6	40,5	1,1	136,3
1967	9,5	0,4	0,1	1,5	64,2	—	23,6	43,0	0,9	143,2
1968	6,4	0,2	0,2	1,4	64,4	—	25,8	44,6	1,2	144,2
1969	5,8	0,3	0,2	1,3	65,0	—	28,3	50,8	6,5	158,2
1970	9,5	0,4	0,2	1,9	67,8	—	31,0	54,5	5,0	170,3
1971	9,2	0,3	0,3	2,1	72,5	—	40,1	56,8	8,9	190,2
1972	10,3	0,2	0,2	2,1	79,8	—	48,4	59,3	12,5	212,8

Total

1965	251,8	4,0	2,2	6,1	122,4	5,4	71,1	113,9	10,7	587,6
1966	272,6	4,1	3,0	8,4	126,7	5,5	73,7	119,0	11,3	624,3
1967	303,7	4,2	3,1	5,6	139,0	5,0	77,8	129,9	10,6	678,9
1968	325,7	4,6	3,2	6,0	155,4	7,1	87,2	134,4	18,9	742,5
1969	353,0	4,7	3,2	6,3	167,4	6,9	92,8	142,0	25,2	801,5
1970	395,1	5,1	3,2	7,3	196,0	6,0	99,8	149,9	23,4	885,8
1971	438,1	5,4	2,9	8,4	242,7	8,2	125,4	158,5	39,2	1.028,8
1972	486,1	4,0	2,9	9,5	291,6	15,2	158,3	166,8	51,1	1.185,5

¹ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

² A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

³ Les montants à fin 1966 et à fin 1967 des secteurs « Sécurité sociale »

Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire Statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Documentation du Ministère des Finances.* — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XXXVI^e année, vol. I, no 8, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». XXXVIII^e année, vol. I, no 4, avril 1963 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ». XI^e année, vol. I, no 3, mars 1966 : « L'inventaire et le classement

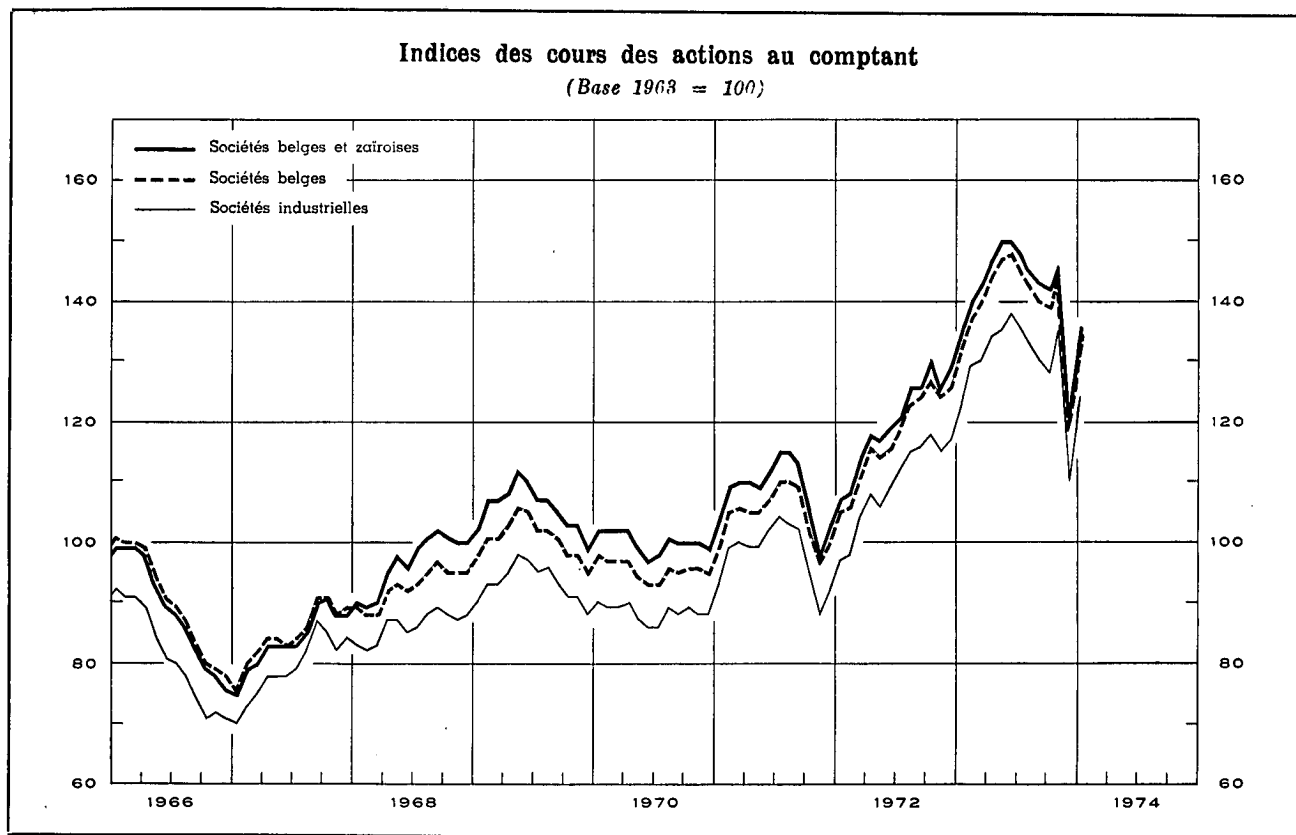
et « Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension » ne sont pas comparables du fait du passage d'avoirs s'élevant à 3,4 milliards à fin 1966 du premier au second de ces secteurs à la suite de la reprise par l'Office national des pensions pour travailleurs salariés, organisme classé dans le second de ces secteurs, du patrimoine de l'Office national des pensions pour ouvriers, organisme qui figurait dans le premier.

⁴ A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». XLIII^e année, vol. I, no 8, mars 1968 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». XLV^e année, vol. I, no 8, mars 1970 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». — *Statistiques Economiques belges 1950-1960.*

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE ET CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Moyennes mensuelles ou mois	Capitaux traités moyennes par séances (millions de francs) 1	Indice global du cours des actions					Taux de rendement 3								
		Au comptant				A terme	Valeurs belges								
		Valeurs belges et zairoises	Valeurs belges		Ensemble		Ensemble	Sociétés industrielles		Sociétés industrielles					
			Ensemble	Sociétés industrielles		en p.c.									
(Base 1963 = 100) 2															
1966	71	88	90	80	88	4,1	4,2								
1967	81	84	85	79	91	4,2	4,0								
1968	134	97	93	86	118	3,8 ⁴	3,8 ⁴								
1969	149	106	101	93	141	3,7	3,4								
1970	112	100	95	88	128	4,9	5,2								
1971	169	109	105	98	133	5,2	5,9								
1972	199	121	118	110	147	4,1	3,9								
1973	276	143	140	130	159	3,8	3,7								
		1972	1973	1973	1974	1973	1974	1978	1974	1978	1974	1978	1974	1978	1974
Janvier	152	305	135	136	132	134	123	124	163	151	3,5	4,1	3,0	4,0	
Février	152	334	140		137		129		164		3,5		3,2		
Mars	191	292	143		140		130		161		3,4		3,2		
Avril	214	338	147		144		134		166		3,4		3,4		
Mai	224	338	150		147		135		169		3,7		3,7		
Juin	190	322	150		148		138		166		3,7		3,7		
Juillet	186	252	148		145		135		163		3,8		3,8		
Août	214	177	145		143		133		160		3,9		3,8		
Septembre	229	200	143		140		130		158		3,9		3,9		
Octobre	229	214	142		139		128		158		3,9		3,8		
Novembre	196	266	146		144		135		160		4,3		4,3		
Décembre	211	276	121		120		110		134		4,2		4,3		

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant) à la Bourse de Bruxelles.

2 Source : I.N.S. : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois seulement (Bourses de Bruxelles et d'Anvers).

3 Source : Kredietbank : Rapport au cours à la fin du mois du dernier dividende net annoncé ou payé (Bourse de Bruxelles).

4 Nouvelle série.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunte obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1965	55	9,1	4,8	1,8	...	0,9	0,1	11,1	0,5
1966	54	9,4	5,9	1,8	...	1,0	0,1	11,6	0,5
1967	50	10,1	7,2	1,9	...	1,1	0,1	13,1	0,6
1968	50	10,4	8,1	2,1	...	1,1	0,1	16,0	0,7
1969	52	14,5	8,8	2,4	...	1,4	0,1	20,3	0,9
1970	53	16,5	10,5	2,8	0,3	1,6	0,1	25,1	1,2
1971	47	16,5	12,3	3,3	...	2,0	0,1	29,7	1,6

Sociétés financières et immobilières ⁵

1965	1.778	37,6	21,6	3,9	0,3	2,4	0,1	17,6	0,9
1966	1.819	39,0	23,0	4,4	0,3	2,5	0,2	19,8	1,0
1967	1.865	44,4	26,2	4,4	0,4	2,8	0,2	23,7	1,1
1968	1.892	48,1	27,3	4,9	0,5	2,9	0,2	28,1	1,4
1969	1.940	53,5	28,8	5,6	0,6	3,2	0,2	33,7	1,8
1970	1.981	57,0	32,0	6,3	0,7	3,7	0,2	39,6	2,2
1971	2.077	59,4	34,2	6,6	0,6	4,1	0,2	46,8	2,8

Industries des fabrications métalliques

1965	1.379	20,0	15,8	4,5	0,9	1,6	0,2	1,8	0,1
1966	1.396	21,5	17,3	4,8	0,9	1,3	0,2	2,1	0,1
1967	1.391	22,9	19,3	4,0	1,4	1,3	0,2	2,4	0,1
1968	1.361	23,9	21,3	4,0	1,3	1,5	0,1	2,3	0,1
1969	1.352	28,5	20,5	4,8	1,3	1,5	0,1	2,1	0,2
1970	1.336	32,3	22,2	6,1	1,8	1,8	0,1	2,5	0,1
1971	1.356	37,7	23,3	7,1	1,2	1,7	0,1	2,3	0,2

Métallurgie du fer

1965	100	19,4	17,7	1,0	0,4	0,7	...	6,9	0,4
1966	96	21,3	18,2	0,6	0,2	0,3	...	6,6	0,4
1967	93	23,9	18,5	0,8	0,4	0,2	...	5,6	0,4
1968	90	26,2	19,3	0,5	0,1	0,3	...	5,1	0,3
1969	87	26,9	20,1	0,9	0,1	0,4	...	4,4	0,3
1970	90	25,9	18,1	3,1	0,1	1,5	0,1	3,6	0,3
1971	88	28,3	18,9	3,2	0,1	1,8	0,1	2,8	0,2

Industrie textile

1965	981	12,0	11,1	1,1	0,4	0,3	0,1	0,3	...
1966	986	12,8	11,1	1,3	0,8	0,4	0,1	0,3	...
1967	976	13,1	11,4	1,3	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1968	957	13,2	12,0	1,1	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1969	929	13,8	11,3	1,5	0,5	0,4	0,1	0,3	...
1970	919	14,6	11,8	1,7	0,4	0,4	0,1	0,3	...
1971	901	14,4	12,4	1,3	1,0	0,4	0,1	0,3	...

Notes : voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligatoire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

Industrie alimentaire

1965	723	11,6	8,7	1,6	0,2	0,6	0,1	0,9	0,1
1966	725	12,1	9,5	1,7	0,2	0,7	0,1	0,9	0,1
1967	729	12,9	10,8	2,1	0,3	0,8	0,1	0,9	0,1
1968	717	14,7	10,2	2,5	0,4	0,9	0,1	0,8	0,1
1969	703	16,1	9,9	2,2	0,5	0,8	0,1	0,8	0,1
1970	713	18,3	10,7	2,7	0,5	0,9	0,1	0,8	0,1
1971	699	17,1	10,6	1,8	0,5	0,7	0,1	0,8	0,1

Industrie chimique

1965	601	18,7	9,3	2,9	0,4	1,2	0,1	0,7	0,1
1966	606	20,2	9,8	2,8	0,4	1,5	0,1	0,6	...
1967	607	22,3	10,7	2,7	0,6	1,5	0,1	0,5	...
1968	627	35,1	25,8	4,1	0,9	2,2	0,1	0,4	...
1969	643	40,4	26,0	5,3	0,8	2,7	0,1	0,4	...
1970	631	43,7	27,4	5,5	0,6	2,8	0,1	1,0	...
1971	635	48,1	29,8	6,7	1,2	3,3	0,1	4,0	0,1

Electricité

1965	28	23,7	4,2	2,3	...	2,0	0,1	12,3	0,6
1966	24	23,5	4,3	2,3	...	1,9	0,1	13,3	0,8
1967	16	14,6	2,2	1,3	...	1,2	...	14,2	0,9
1968	17	28,0	5,8	2,6	...	2,3	0,1	14,2	0,9
1969	17	27,2	5,3	2,6	...	2,4	0,1	14,6	0,9
1970	18	30,1	6,1	3,0	...	2,6	0,1	15,9	1,0
1971	18	31,8	7,1	3,4	...	3,0	0,1	20,3	1,1

Industrie du charbon

1965	35	8,0	1,6	0,2	0,7	0,1	...	0,3	...
1966	30	7,0	2,0	0,2	0,6	0,1	...	0,3	...
1967	30	7,0	1,8	0,1	0,8	0,1
1968	26	4,9	1,7	0,1	0,5	0,1
1969	25	4,7	1,3	0,1	0,3
1970	24	4,8	1,1	0,2	0,3	0,2
1971	24	4,8	0,9	0,2	0,2	0,1

Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1965	14.706	220,4	136,0	29,5	4,7	13,5	1,4	57,5	3,0
1966	14.913	231,7	145,6	30,4	5,1	13,5	1,5	61,1	3,4
1967	14.986	240,3	156,4	28,7	7,4	13,1	1,4	66,9	3,6
1968	15.037	279,0	183,1	33,0	7,9	15,9	1,4	73,3	4,1
1969	15.286	310,9	181,0	39,3	7,0	17,9	1,5	89,8	4,6
1970	15.567	343,9	191,4	47,4	9,1	21,2	1,7	104,1	5,3
1971	15.938	371,8	210,8	53,5	9,7	23,8	1,9	122,6	7,0

Notes voir fin du tableau XVII - 2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1965	302	41,3	30,5	3,5	0,6	1,6	0,1	1,1	...
1966	299	41,4	32,7	3,5	0,9	2,1	0,1	1,8	...
1967	277	40,3	32,7	2,7	5,2	2,3	0,1	1,8	0,1
1968	264	40,2	28,6	4,4	0,6	2,7	0,2	3,8	0,1
1969	252	41,2	27,7	5,1	0,1	3,0	0,2	4,2	0,2
1970	240	41,3	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2	3,7	0,3
1971	234	43,0	29,0	7,1	0,3	3,9	0,2	2,3	0,2

C. — Total général ⁶

1965	15.008	261,7	166,5	33,0	5,3	15,1	1,5	58,6	3,0
1966	15.212	273,1	178,3	33,9	6,0	15,6	1,6	62,9	3,4
1967	15.263	280,6	189,1	31,4	12,6	15,4	1,5	68,7	3,7
1968	15.301	319,2	211,7	37,4	8,5	18,6	1,6	77,1	4,2
1969	15.538	352,1	208,7	44,4	7,1	20,9	1,7	93,9	4,8
1970	15.807	385,2	221,1	53,8	11,7	24,8	1,9	107,8	5,6
1971	16.172	414,8	239,8	60,6	10,0	27,7	2,1	124,9	7,2

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres cumulés

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1968 12 mois (avec supplément) ⁵	15.088	280,5	183,7	33,2	8,0	16,0	3,7
1969 12 mois (avec supplément) ⁵	15.322	311,5	181,0	39,3	7,0	18,0	3,2
1970 3 premiers mois	1.502	21,6	15,9	3,9	0,7	1,4	1,1
6 premiers mois	9.774	225,3	112,3	29,1	4,5	13,8	2,3
9 premiers mois	10.857	238,1	121,3	31,1	4,8	14,4	3,3
12 mois	12.019	262,3	136,7	34,7	6,0	16,1	4,9
12 mois (avec supplément) ⁵	15.589	344,5	191,6	47,5	9,2	21,1	4,9
1971 1 ^{er} mois	137	2,1	1,9	0,4	0,1	0,2	0,5
2 premiers mois	304	10,9	9,9	2,3	0,4	0,9	0,7
3 premiers mois	1.489	33,2	25,8	6,6	0,9	2,8	1,1
4 premiers mois	3.817	83,0	50,0	13,4	2,2	5,7	1,6
5 premiers mois	7.731	222,7	118,9	31,9	4,7	14,8	2,0
6 premiers mois	10.439	306,3	169,3	43,3	6,6	20,5	2,3
7 premiers mois	11.098	316,2	175,5	44,5	6,9	20,9	2,6
8 premiers mois	11.356	319,4	177,0	45,0	7,0	21,0	2,8
9 premiers mois	11.693	322,1	179,7	45,6	7,1	21,2	3,2
10 premiers mois	12.138	329,4	183,7	46,6	7,4	21,6	3,5
11 premiers mois	12.460	336,2	188,0	47,7	7,7	22,2	4,0
12 mois	12.892	345,2	193,6	49,1	7,8	23,0	5,1
12 mois (avec supplément) ⁵	15.989	372,3	210,9	53,5	9,7	23,8	5,1

Notes : voir page suivante.

XVII - 3 — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres cumulés

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1968 12 mois (avec supplément) ⁵	265	40,3	28,7	4,5	0,6	2,7	0,1
1969 12 mois (avec supplément) ⁵	252	41,3	27,7	5,1	0,1	3,0	0,3
1970 3 premiers mois	13	0,4	0,2	0,1	...	0,1	0,1
6 premiers mois	144	10,8	5,5	1,0	0,2	0,7	0,1
9 premiers mois	168	13,4	8,3	1,1	0,3	0,9	0,1
12 mois	203	17,9	10,7	1,5	0,4	1,1	0,2
12 mois (avec supplément) ⁵	241	41,4	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2
1971 1 ^{er} mois	1	...	0,1
2 premiers mois	2	...	0,1	0,1
3 premiers mois	15	0,4	0,2	0,1
4 premiers mois	27	2,4	0,5	0,2	...	0,1	0,1
5 premiers mois	81	17,0	10,0	2,2	...	1,6	0,1
6 premiers mois	160	34,9	23,4	6,5	0,2	3,4	0,1
7 premiers mois	179	36,8	25,5	6,6	0,2	3,5	0,1
8 premiers mois	183	37,2	25,8	6,6	0,2	3,5	0,1
9 premiers mois	188	37,4	25,9	6,6	0,2	3,5	0,1
10 premiers mois	203	38,7	26,5	6,8	0,2	3,7	0,1
11 premiers mois	213	40,8	27,7	7,0	0,2	3,8	0,1
12 mois	223	41,9	28,4	7,0	0,3	3,8	0,2
12 mois (avec supplément) ⁵	235	43,0	29,1	7,1	0,3	3,9	0,2

C. — Total général ⁴

1968 12 mois (avec supplément) ⁵	15.353	320,8	212,4	37,7	8,6	18,7	3,8
1969 12 mois (avec supplément) ⁵	15.574	352,8	208,7	44,4	7,1	21,0	3,5
1970 3 premiers mois	1.515	22,0	16,1	4,0	0,7	1,5	1,2
6 premiers mois	9.918	236,1	117,8	30,1	4,7	14,5	2,4
9 premiers mois	11.025	251,5	129,6	32,2	5,1	15,3	3,4
12 mois	12.222	280,2	147,4	36,2	6,4	17,2	5,1
12 mois (avec supplément) ⁵	15.830	385,9	221,3	53,9	11,8	24,7	5,1
1971 1 ^{er} mois	138	2,1	2,0	0,4	0,1	0,2	0,5
2 premiers mois	306	10,9	10,0	2,3	0,4	0,9	0,8
3 premiers mois	1.504	33,6	26,0	6,6	0,9	2,8	1,2
4 premiers mois	3.844	85,4	50,5	13,6	2,2	5,8	1,7
5 premiers mois	7.812	239,7	128,9	34,1	4,7	16,4	2,1
6 premiers mois	10.599	341,2	192,7	49,8	6,8	23,9	2,4
7 premiers mois	11.277	353,0	201,0	51,1	7,1	24,4	2,7
8 premiers mois	11.539	356,6	202,8	51,6	7,2	24,5	2,9
9 premiers mois	11.881	359,5	205,6	52,2	7,3	24,7	3,3
10 premiers mois	12.341	368,1	210,2	53,4	7,6	25,3	3,6
11 premiers mois	12.673	377,0	215,7	54,7	7,9	26,0	4,1
12 mois	13.115	387,1	222,0	56,1	8,1	26,8	5,3
12 mois (avec supplément) ⁵	16.224	415,3	240,0	60,6	10,0	27,7	5,3

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué à une autre date que celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

⁵ Les renseignements concernant un certain nombre de sociétés parviennent à l'I.N.S. après la publication du chiffre mensuel correspondant. Ce supplément cumulé avec le total des 12 mois est repris séparément pour chaque année.

XVII - 4 — EMISSIONS DES SOCIETES ¹

Chiffres annuels

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. 2).

Périodes	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1965	22,8	11,0	6,1	2,0	4,1	1,3	5,4	16,4	17,8
1966	29,9	14,8	3,1	2,1	1,0	1,9	2,9	17,7	16,0
1967	33,5	14,8	3,1	2,8	0,3	3,7	4,0	18,8	24,0
1968	51,4	20,4	1,7	2,5	- 0,8	4,3	3,5	23,9	35,0
1969	46,6	20,3	4,3	3,1	1,2	4,5	5,7	26,0	29,8
1970	44,0	p 18,9	5,3	3,3	2,0	5,4	7,4	p 26,3	42,3
1971	26,8	n.d.	p 12,1	p 4,1	p 8,0	p 5,9	p 13,9	n.d.	n.d.

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1965	0,5	...	0,5	0,1	0,4	...	0,4	0,4	0,4
1966	0,7	...	0,8	0,1	0,7	...	0,7	0,7	0,7
1967	0,1
1968	1,6	...	2,0	...	2,0	...	2,0	2,0	2,0
1969	0,8	...	0,5	0,1	0,4	...	0,4	0,4	0,4
1970	1,7	p	0,4	-0,4	...	-0,4	p -0,4	-0,4
1971	4,4	n.d.	p 0,2	p 1,6	p -1,4	p ...	p -1,4	n.d.	n.d.

Total général

1965	23,3	11,0	6,6	2,1	4,5	1,3	5,8	16,8	18,2
1966	30,6	14,8	3,9	2,2	1,7	1,9	3,6	18,4	16,7
1967	33,6	14,8	3,1	2,8	0,3	3,7	4,0	18,8	24,0
1968	53,0	20,4	3,7	2,5	1,2	4,3	5,5	25,9	37,0
1969	47,4	20,3	4,8	3,2	1,6	4,5	6,1	26,4	30,2
1970	45,7	p 18,9	5,3	3,7	1,6	5,4	7,0	p 25,9	41,9
1971	31,2	n.d.	p 12,3	p 5,7	p 6,6	p 5,9	p 12,5	n.d.	n.d.

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

N. B. — Col. (1) et (9) : montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-contre.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion et émissions contre paiement en nature.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(milliards de francs)

Sources : Chiffres définitifs : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. ³).
Chiffres provisoires : Commission bancaire et B.N.B.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1971 9 premiers mois	16,0	8,0	10,8	18,8	4,2	2,6	...	2,6
12 mois	26,8	11,6	<i>p</i> 12,1	<i>p</i> 23,7	4,4	2,6	<i>p</i> 0,2	<i>p</i> 2,8
1972 3 premiers mois	6,0	4,0	0,5	4,5	1,1	1,1
6 premiers mois ... <i>p</i>	12,9	6,4	8,1	14,5	1,6	1,6
9 premiers mois ... <i>p</i>	21,8	11,6	11,6	23,2	1,6	1,6
12 mois <i>p</i>	41,5	17,4	17,7	35,1	1,6	1,6
1973 3 premiers mois . <i>p</i>	5,4	3,4	4,1	7,5
6 premiers mois . <i>p</i>	16,6	6,7	7,0	13,7
9 premiers mois . <i>p</i>	22,2	9,3	9,4	18,7	7,4
1972 Octobre <i>p</i>	1,2	0,7	1,0	1,7
Novembre <i>p</i>	9,2	3,2	1,2	4,4
Décembre <i>p</i>	9,3	1,9	3,9	5,8
1973 Janvier <i>p</i>	1,7	0,6	0,4	1,0
Février <i>p</i>	1,2	0,7	0,6	1,3
Mars <i>p</i>	2,5	2,1	3,1	5,2
Avril <i>p</i>	1,7	0,9	0,3	1,2
Mai <i>p</i>	3,1	0,9	2,0	2,9
Juin <i>p</i>	6,4	1,5	0,6	2,1
Juillet <i>p</i>	1,6	1,0	2,2	3,2	7,4
Août <i>p</i>	2,0	0,8	0,2	1,0
Septembre <i>p</i>	2,0	0,8	...	0,8
Octobre <i>p</i>	2,6	0,8	1,8	2,6

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII-4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions corrigées.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et des banques belges.

N. B. — 3, 6 et 9 premiers mois = addition des chiffres mensuels. Le chiffre définitif des 12 mois comprend des données supplémentaires qui ne peuvent être ventilées mensuellement [pour les colonnes (1), (8), (5) et (7) voir le tableau XVII-4].

XVII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ¹

Ventilation d'après les organismes qui ont accordé les crédits à leur origine

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes monétaires			Organismes non monétaires				Total général	
	Banques	B.N.B.	Total 2	Intermédiaires financiers publics de crédit spécialisés dans		CGER	Caisses d'épargne privées		Total
				les crédits professionnels	le crédit à l'habitation				
1964	106,8	1,7	108,5	75,7	36,1	79,7	39,4	230,9	339,4
1965	122,8	1,8	124,6	82,1	38,7	86,4	46,3	253,5	378,1
1966 ³	142,8	1,9	144,7	97,9	41,6	94,4	54,0	287,9	432,6
1967 ³	168,7	2,2	170,9	114,9	45,1	100,4	62,1	322,5	493,4
1968	194,4	1,9	196,3	133,3	48,5	109,6	67,2	358,6	554,9
1969	204,9	2,5	207,4	155,2	52,3	122,4	75,7	405,6	613,0
1970	230,1	2,3	232,4	174,5	57,8	128,8	84,2	445,3	677,7
1971 Juin	240,7	1,6	242,3	181,7	62,1	131,3	87,0	462,1	704,4
Septembre	244,8	1,2	246,0	187,5	64,0	133,4	88,9	473,8	719,8
Décembre	264,9	3,2	268,1	187,4	65,3	142,2	91,4	486,3	754,4
1972 Mars	267,1	3,0	270,1	188,1	67,6	142,9	92,8	491,4	761,5
Juin	281,3	1,9	283,2	189,7	69,9	150,6	95,4	505,6	788,8
Septembre	290,3	1,5	291,8	194,0	71,7	156,9	98,5	521,1	812,9
Décembre	317,2	3,4	320,6	199,5	72,8	166,5	102,6	541,4	862,0
1973 Mars	324,2	3,1	327,3	202,7	75,9	170,5	106,8	555,9	883,2
Juin	341,1	2,0	343,1	209,3	78,5	177,5	111,5	576,8	919,9
Septembre	357,0	1,5	358,5	215,1	80,6	183,2	116,7	595,6	954,1

¹ Les entreprises comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers. Les chiffres englobent les achats nets par la CGER d'obligations des entreprises (y compris les organismes publics d'exploitation), mais non les opérations similaires par d'autres organismes.

² Cf. tableau XIII-9, A. col. (4).

³ Y compris les effets venus à échéance le dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

XVII - 7. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1966	4,5
1967	4,9
1968	5,1
1969	5,9
1970	4,9
1971	5,6
1972	7,4
1973	10,1
1971 4 ^e trimestre ...	6,0
1972 1 ^{er} trimestre ...	6,2
2 ^e trimestre ...	6,3
3 ^e trimestre ...	7,7
4 ^e trimestre ...	9,3
1973 1 ^{er} trimestre ...	10,4
2 ^e trimestre ...	10,3
3 ^e trimestre ...	10,3
4 ^e trimestre ...	9,7

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1960* et *1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin mensuel des Statistiques* (Com-

mission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kreditbank*. — *Moniteur belge* : Ministère des Finances : Situation des opérations en matière d'impôts. Droits d'hypothèque.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR *

(milliards de francs)

Moyennes journalières ¹	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1) + (2) + (3) ou (4) + (5) + (6) + (7)
	Banques de dépôts (1)	Fonds des Rentes (2)	Autres organismes ₂ (3)	Banques de dépôts (4)	Fonds des Rentes (5)	I.R.G. (6)	Autres organismes ₃ (7)	
1966	1,9	0,3	2,6	1,2	0,8	1,7	1,1	4,8
1967	2,0	1,1	3,3	1,7	0,3	3,4	1,0	6,4
1968	2,1	1,5	3,0	2,4	...	3,1	1,1	6,6
1969	3,8	0,1	3,3	1,3	1,8	3,5	0,6	7,2
1970	3,8	1,6	3,2	1,4	0,1	6,7	0,4	8,6
1971	4,4	1,2	3,2	1,9	0,3	6,1	0,5	8,8
1972	5,2	0,8	3,5	2,2	1,2	5,4	0,7	9,5
1973	6,4	0,9	4,2	2,9	3,1	4,8	0,7	11,5
1971 4 ^e trimestre	4,1	1,9	3,6	2,5	0,5	6,0	0,6	9,6
1972 1 ^{er} trimestre	5,0	1,1	2,8	1,8	0,6	5,9	0,6	8,9
2 ^e trimestre	5,1	0,9	3,3	2,4	0,1	6,3	0,5	9,3
3 ^e trimestre	5,5	0,3	3,8	2,2	1,6	5,2	0,6	9,6
4 ^e trimestre	5,1	0,9	4,0	2,5	2,2	4,6	0,7	10,0
1973 1 ^{er} trimestre	7,6	0,7	4,1	2,6	3,1	6,2	0,5	12,4
2 ^e trimestre	5,3	2,6	4,2	2,8	0,2	8,1	1,0	12,1
3 ^e trimestre	7,4	0,2	4,1	2,7	5,8	2,6	0,6	11,7
4 ^e trimestre	5,2	0,3	4,4	3,5	3,2	2,5	0,7	9,9
1973 Janvier	10,7	...	5,1	1,5	8,5	5,3	0,5	15,8
Février	6,3	1,0	3,4	3,0	0,2	7,0	0,5	10,7
Mars	5,5	1,1	4,0	3,5	0,2	6,3	0,6	10,6
Avril	4,5	0,6	4,2	3,0	...	5,5	0,8	9,3
Mai	4,2	6,4	4,8	3,7	...	10,7	1,0	15,4
Juin	7,2	0,8	3,7	1,9	0,6	8,0	1,2	11,7
Juillet	4,3	0,5	3,2	4,1	1,6	1,2	1,1	8,0
Août	8,7	...	4,5	1,6	8,7	2,6	0,3	13,2
Septembre	9,2	...	5,0	2,3	7,2	4,0	0,7	14,2
Octobre	5,5	0,2	3,5	3,0	3,2	1,9	1,1	9,2
Novembre	4,6	0,4	4,6	4,0	2,6	2,3	0,7	9,6
Décembre	5,6	0,2	5,0	3,6	3,6	3,3	0,3	10,8
1974 Janvier	3,5	...	4,6	3,5	4,2	...	0,4	8,1

* Du 17 novembre 1959 au 30 avril 1969, la plus grande partie des capitaux traités au jour le jour a été régie par le « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti ». Depuis le 1^{er} mai 1969, un nouveau « Protocole régissant le marché du call money garanti » est intervenu entre le Fonds des Rentes, l'I.R.G. et les organismes financiers du secteur public et du secteur privé recevant des dépôts de fonds à vue, en carnets de dépôt ou d'épargne ou à des termes n'excédant pas 3 mois. Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ces Protocoles.

¹ Les moyennes sont calculées sur la base du nombre total de jours de la période; cette méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

² Cette colonne comprend notamment la CGER, la S.N.C.I., le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.B. (jusqu'au 30 avril 1969) et divers prêteurs « hors Protocole ».

³ Cette colonne comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I., le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.B. (jusqu'au 30 avril 1969).

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX
ESCOMPTE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES ¹**

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de mois ²	Portefeuille logé				Total (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts (1)	à l'I.R.G. ³ (2)	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger (3)	à la B.N.B. ⁴ (4)	
1965	56,6	1,9	15,0	4,0	77,5
1966	62,6	0,8	15,8	8,8	88,0
1967	74,3	2,5	17,7	6,8	101,3
1968	86,6	1,8	21,5	10,8	120,7
1969	89,9	2,2	19,5	26,0	137,6
1970	110,4	5,8	20,8	7,6	144,6
1971	124,1	4,6	23,5	4,1	156,3
1972	130,6	3,4	24,9	12,6	171,7
1971 3 ^e trimestre	125,8	5,4	20,7	3,4	155,3
4 ^e trimestre	121,8	5,2	23,5	9,8	160,3
1972 1 ^{er} trimestre	128,9	2,6	28,4	5,8	165,7
2 ^e trimestre	131,8	4,6	20,6	12,9	169,9
3 ^e trimestre	132,0	3,4	21,6	13,7	170,7
4 ^e trimestre	129,7	3,0	29,1	18,2	180,0
1973 1 ^{er} trimestre	139,2	2,5	28,7	14,7	185,1
2 ^e trimestre	140,7	5,6	22,9	14,6	183,8
3 ^e trimestre	139,6	2,1	22,2	23,7	187,6

¹ Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptations en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les parafinanciers d'exploitation), au Fonds des Routes et à l'étranger.

² Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intermédiaires.

³ Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescompte de la B.N.B.

⁴ Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la B.N.B.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, n^o 8, septembre 1967, p. 241.

**XVIII - 3. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET DE VISA DES BANQUES
A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

Fin de période	Plafonds		Encours imputés		Marges disponibles
	En pour cent des moyens d'action retenus 1 (formule générale uniquement)	Montants (formule générale et formule forfaitaire)	Effets visés 2	Effets non visés réescomptés 3	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) - (3) - (4)	
1969	12	44,0	29,7	4,2	10,1
1970	9	38,0	20,7	6,2	11,1
1971 Septembre	8	36,5	18,0	4,3	14,2
Décembre	9	43,9	19,0	9,4	15,5
1972 Mars	9	45,6	19,6	6,0	20,0
Juin	9	48,0	20,0	8,3	19,7
Septembre	8	44,4	18,4	11,4	14,6
Décembre	8	46,2	20,4	14,6	11,2
1973 Janvier	8	46,2	19,4	13,3	13,5
Février	8	46,2	18,4	10,5	17,3
Mars	7 1/2	45,0	17,9	9,2	17,9
Avril	7 1/2	45,0	16,6	8,0	20,4
Mai	7 1/4 ⁴	45,0 ⁵	16,9 ⁵	17,2 ⁵	10,9 ⁵
Juin	7 1/4	45,4 ⁶	16,0 ⁶	12,3 ⁶	17,1 ⁶
Juillet	7 1/4	45,4	16,3	17,8	11,3
Août	6 1/2	42,6	16,0	14,9	11,7
Septembre	6 1/2	42,6	17,4	17,0	8,2
Octobre	6 1/2	42,6	17,4	16,6	8,6
Novembre	6	41,1	16,4	19,2	5,5
Décembre	5 1/2	37,8	14,4	18,0	5,4
1974 Janvier	5 1/2	37,8	14,7	17,7	5,4
Février	5 1/4	37,4			

1 Les moyens d'action retenus comprennent les fonds propres, les emprunts émis sous forme d'obligations et bons de caisse et les dépôts en francs belges reçus à vue, à terme et en carnets, à l'exclusion des comptes créditeurs bancaires.

2 Effets réescomptés ou non, ayant moins de deux ans à courir (ayant un an au plus à courir pour les effets Créditexport depuis le 31 mars 1970).

3 Y compris les effets certifiés réescomptés et les effets réescomptables

auprès de la B.N.B. et mobilisés sur le marché hors banque tenu par l'I.R.G.

4 A partir du 31 mai 1973. Comme il s'agit d'un jour férié, ce taux n'est effectif qu'à partir du 1er juin 1973.

5 Situation au 30 mai 1973.

6 Situation au 29 juin 1973.

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n° 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1er janvier 1962 et le marché monétaire belge »

— XLII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1967 : « Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger ». *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, XLVI^e année, tome I, n° 1, janvier 1971 « Une nouvelle statistique : Plafonds de réescompte et de visa des banques à la Banque Nationale de Belgique ».

**XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT
AU JOUR LE JOUR**

**XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE
ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES**

Moyennes 1	Certificats de trésorerie à très court terme 2			Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 3		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication 6			
	1 mois	2 mois	3 mois	4	5		6 mois	9 mois	12 mois	
	(fin de période)			6	6					
1966	3,88									
1967	3,19									
1968	2,84									
1969	5,40									
1970	6,25									
1971	3,70									
1972	2,48									
1973	4,81									
1971 4 ^e trimestre	4,00									
1972 1 ^{er} trimestre	2,45									
2 ^e trimestre	2,08									
3 ^e trimestre	2,23									
4 ^e trimestre	3,07									
1973 1 ^{er} trimestre	3,14									
2 ^e trimestre	3,19									
3 ^e trimestre	5,77									
4 ^e trimestre	7,11									
1973 Janvier	3,19									
Février	3,03									
Mars	3,15									
Avril	3,07									
Mai	3,42									
Juin	2,96									
Juillet	6,11									
Août	5,79									
Septembre	5,54									
Octobre	7,34									
Novembre	6,78									
Décembre	7,18									
1974 Janvier	8,52									
1965		4,10	4,40	4,75	5,15	5,04	1965 14 déc.	5,30	5,45	5,50
1966		5,35	5,60	5,85	6,15	5,48	1966 13 déc.	6,05	6,10	6,25
1967		3,80	4,10	4,40	4,90	5,56	1967 12 déc.	5,00	5,10	5,15
1968		4,00	4,50	5,00	5,25	4,44	1968 10 déc.	5,25	5,30	5,30
1969		7,50	8,00	8,50	8,75	7,14	1969 9 déc.	8,80	8,80	8,80
1970		6,15	6,55	6,95	7,25	8,13	1970 8 déc.	7,45	*	7,75
1971		4,10	4,45	4,80	5,15	5,46	1971 14 déc.	5,35	5,65	6,15
1972		3,90	4,20	4,50	4,85	4,12	1972 10 oct.	4,20	4,55	5,25
1973		7,05	7,35	7,65	7,95	6,36	14 nov.	4,50	4,90	*
1971 4 ^e trim.	4,10	4,45	4,80	5,15	4,87		12 déc.	4,85	5,25	5,85
1972 1 ^{er} trim.	2,95	3,20	3,45	3,65	4,29		1973 9 janv.	5,15	5,35	6,15
2 ^e trim.	3,00	3,25	3,50	3,80	3,75		13 févr.	5,65	6,00	6,25
3 ^e trim.	3,10	3,35	3,65	4,05	3,98		13 mars	5,65	6,00	6,25
4 ^e trim.	3,90	4,20	4,50	4,85	4,42		10 avril	5,65	6,00	6,25
1973 1 ^{er} trim.	4,60	4,90	5,20	5,50	5,48		8 mai	5,65	6,00	6,25
2 ^e trim.	5,10	5,40	5,70	6,00	5,64		12 juin	5,80	6,20	6,50
3 ^e trim.	6,75	7,05	7,35	7,65	6,97		10 juill.	6,50	6,75	6,75
4 ^e trim.	7,05	7,35	7,65	7,95	7,89		13 août	7,00	7,25	7,25
1973 Janv.	4,60	4,90	5,20	5,50	5,36		11 sept.	*	*	7,30
Févr.	4,60	4,90	5,20	5,50	5,50		9 oct.	7,90	7,95	8,00
Mars	4,60	4,90	5,20	5,50	5,50		13 nov.	*	8,00	8,10
Avril	4,60	4,90	5,20	5,50	5,50		11 déc.	*	*	8,10
Mai	4,65	4,95	5,25	5,55	5,52		1974 8 janv.	8,00	*	7,75
Juin	5,10	5,40	5,70	6,00	5,87		12 févr.	*	*	8,60
Juillet	5,95	6,25	6,55	6,85	6,51					
Août	6,25	6,55	6,85	7,15	7,09					
Sept.	6,75	7,05	7,35	7,65	7,47					
Oct.	7,05	7,35	7,65	7,95	7,83					
Nov.	7,05	7,35	7,65	7,95	7,95					
Déc.	7,05	7,35	7,65	7,95	7,95					
1974 Janv.	7,05	7,35	7,65	7,95	7,95					

1 Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. (La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre des protocoles dressés en vue de la participation au marché du call-money, mais encore de capitaux empruntés en dehors de ces protocoles.)

2 Cf. arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par l'arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 8288).

3 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques et accessoirement, depuis mai 1965, par des institutions du

secteur public et des caisses d'épargne privées. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957.

4 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire de l'année, du trimestre ou du mois.

5 Moyenne pondérée des taux des adjudications hebdomadaires de l'année, du trimestre ou du mois.

6 Taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus).

* Pas d'adjudication.

XIX - 4. — TAUX DE DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES ¹

Dates de changements	Comptes de dépôts à					
	vue	15 jours de préavis ²	Terme ²			
			1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Taux en vigueur au 31-12-1964	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00	4,20
1966 1 ^{er} juillet	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30	4,70
1967 1 ^{er} mai	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10	4,70
1968 1 ^{er} janvier	0,50	1,25	2,70	3,40	4,00	4,70
8 avril	0,50	1,00	2,20	3,00	3,50	4,20
1969 15 février	0,50	1,25	2,70	3,50	4,00	4,50
1 ^{er} avril	0,50	1,50	3,20	4,00	4,50	4,75
10 juin	0,50	2,00	4,00	4,75	5,25	5,50
1 ^{er} septembre	0,50	2,50	4,50	5,25	5,50	5,75
10 novembre	0,50	3,00	5,00	6,00	6,25	6,75
1970 9 novembre	0,50	3,00	4,50	5,50	6,00	6,75
1971 1 ^{er} février	0,50	3,00	4,25	5,25	5,75	6,25
1 ^{er} avril	0,50	2,50	3,50	4,50	5,25	5,75
2 novembre	0,50	2,00	3,00	4,00	4,75	5,50
1972 15 janvier	0,50	1,50	2,50	3,50	4,50	5,40
13 mars	0,50	0,75	1,75	2,75	3,75	5,00
1 ^{er} décembre	0,50	1,00	2,00	3,00	4,00	5,00
1973 15 janvier	0,50	1,35	2,40	3,50	4,50	5,25
4 juin	0,50	1,75	2,90	4,00	5,00	5,50
16 août	0,50	2,75	3,90	5,00	5,75	6,25
15 décembre	0,50	3,50	4,65	5,75	6,40	6,75
1974 6 février	0,50	4,00	5,15	6,25	6,90	7,25

¹ Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur.
² Les variations des taux des dépôts à préavis et à terme sont décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des pa-

ments et de l'évolution de la conjoncture et font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la B.N.B. et l'Association Belge des Banques.

**XIX - 5. — TAUX D'INTERET APPLIQUES SUR LIVRETS ORDINAIRES
A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

Période	1 ^{re} tranche ¹		2 ^e tranche ²	
	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³
1965 à 1968	3,00	0,50	2,00	0,40
1969	3,00	1,00 ⁴	2,00	1,00 ⁴
1970 et 1971	3,50	1,00	2,50	1,00
1 ^{er} janvier au 15 mars 1972	3,50	0,75	2,50	0,75
16 mars 1972 au 31 mai 1973	3,25	0,75	2,25	0,75
1 ^{er} juin au 31 août 1973	3,50	0,75	2,50	0,75
1 ^{er} septembre au 31 décembre 1973	4,00	0,75	3,00	0,75
1 ^{er} janvier au 15 février 1974	4,25	0,75	3,25	0,75
A partir du 16 février 1974	4,50	0,75	3,50	0,75

¹ Taux alloués sur les dépôts (ou la fraction des dépôts) jusqu'à : 350.000 F pour la période du 1-1-1965 au 31-12-1966; 500.000 F à partir du 1-1-1967.

² Taux alloués sur la fraction des dépôts dépassant les limites décrites au ¹

³ La prime de fidélité est accordée sur tout dépôt ou partie de dépôt qui est resté inscrit au livret entre le 16 janvier et le 31 décembre d'une même année.

⁴ La prime de fidélité pour l'exercice 1969 fut portée, en avril 1969, respectivement à 0,75 p.c. (1^{re} tranche) et 0,60 p.c. (2^e tranche) et, en juin 1969, à 1 p.c. pour tous les dépôts sans limitation.

**XIX - 6. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Emprunts émis après le 1^{er} décembre 1962

Début de période	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans			Taux moyen pondéré
	Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	Sociétés privées	
1966	—	—	6,45	6,54	1	6,49
1967	—	—	6,76	6,81	1	6,80
1968	—	—	6,58	6,68	7,62	6,64
1969	6,61	6,62	6,65	6,71	7,69	6,69
1970	7,37	7,96	7,80	8,20	9,26	7,93
1971	6,92	7,37	7,79	7,97	9,32	7,78
1971 Octobre	6,80	6,91	7,29	7,21	8,23	7,25
1972 Janvier	6,87	6,83	7,17	7,11	7,69	7,14
Avril	6,48	6,27	6,84	6,69	7,05	6,76
Juillet	6,73	6,36	7,07	6,91	7,41	6,98
Octobre	6,59	6,61	6,95	6,83	7,25	6,88
1973 Janvier	6,76	6,81	7,21	7,11	7,74	7,14
Février	6,96	6,87	7,33	7,21	7,77	7,26
Mars	6,90	6,86	7,28	7,23	7,73	7,23
Avril	6,89	6,94	7,33	7,24	7,69	7,27
Mai	6,99	7,02	7,34	7,27	7,77	7,30
Juin	6,91	6,99	7,29	7,28	7,73	7,27
Juillet	6,82	6,90	7,21	7,24	7,88	7,20
Août	7,15	6,99	7,45	7,37	8,11	7,41
Septembre	7,43	7,32	7,71	7,70	8,33	7,69
Octobre	7,31	7,32	7,62	7,74	8,33	7,63
Novembre	7,38	7,42	7,66	7,79	8,50	7,68
Décembre	7,54	7,48	7,79	7,86	8,39	7,78
1974 Janvier	7,72	7,61	7,92	7,95	8,56	7,90
Février	7,94	7,85	8,14	8,21	8,97	8,14

* Le taux de rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égale cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

¹ Vu le nombre restreint des emprunts de sociétés privées cotées à la bourse, la moyenne des taux de rendement de la série n'est pas publiée mais les taux de rendement des emprunts individuels ont été pris en considération pour le calcul du « Taux moyen pondéré ».

**XIX - 7. — TAUX DES BONS DE CAISSE ET OBLIGATIONS
EMIS PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT**

Dates des changements	1 an			5 ans			10 ans			20 ans		
	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹
Taux en vigueur au 31-12-1965 ...	4,75	100,00	4,75	6,00	99,50	6,12	6,25	99,00	6,39	6,50	100,00	6,50
1966 4 mars	4,75	100,00	4,75	6,25	100,00	6,25	6,50	100,00	6,50	6,50	99,00	6,59
1 ^{er} juillet ...	5,25	100,00	5,25	6,70	100,00	6,70	6,75	100,00	6,75	6,75	97,50	6,99
1967 1 ^{er} février ...	5,25	100,00	5,25	6,70	100,00	6,70	6,75	98,75	6,93	6,75	97,50	6,99
1 ^{er} décembre .	5,25	100,00	5,25	6,70	100,00	6,70	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00
1968 15 mars	5,00	100,00	5,00	6,50	100,00	6,50	6,75	100,00	6,75	6,75	98,50	6,89
1969 15 avril	5,50	100,00	5,50	6,75	100,00	6,75	6,75	98,50	6,96	6,75	97,50	6,99
16 juin	6,00	100,00	6,00	7,00	99,75	7,06	7,25	100,00	7,25	7,50	100,00	7,50
1 ^{er} novembre .	7,00	100,00	7,00	8,00	100,00	8,00	8,25	99,50	8,33	8,25	98,00	8,46
1971 25 janvier	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	8,00	100,00	8,00	8,00	99,00	8,10
18 février	6,00	100,00	6,00	7,00	100,00	7,00	7,50	100,00	7,50	7,50	99,00	7,60
16 septembre .	6,00	100,00	6,00	6,75	100,00	6,75	7,25	100,00	7,25	7,40	100,00	7,40
18 octobre	5,75	100,00	5,75	6,75	100,00	6,75	7,25	100,00	7,25	7,40	100,00	7,40
20 décembre ...	5,75	100,00	5,75	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
1972 17 janvier	5,65	100,00	5,65	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,00	100,00	7,00
13 mars	5,25	100,00	5,25	6,25	100,00	6,25	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00
1973 15 janvier	5,50	100,00	5,50	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
4 juin	5,75	100,00	5,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25	7,25	98,50	7,40
1 ^{er} septembre	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
15 décembre ...	6,75	100,00	6,75	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
1974 6 février	7,25	100,00	7,25	8,00	100,00	8,00	8,00	98,75	8,18	8,25	98,75	8,38

¹ Taux de rendement réel brut à l'émission pour les souscripteurs autres que les placateurs institutionnels. Tous les bons de caisse et obligations sont remboursables au pair.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.)* : XXVI^e année, vol. I, n° 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 »; XXVIII^e année, vol. I, n° 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) »; XXXI^e année, vol. I, n° 2, février 1956

« Statistique des rendements des principaux types d'obligations »; XXXII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire »; XXXV^e année, vol. I, n° 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique »; XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XX — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE *

(pour cent par an)

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Royaume-Uni		Italie 2		Pays-Bas 3		Canada		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-68		3,00		5,50		6,00		7,00		3,50		5,00		6,50		3,00
1969 Février ...							27	8,00								
Mars													3	7,00		
Avril	18	4,00	4	6,00								9	5,50			
Juin	20	5,00			13	7,00							11	7,50		
Juillet									1	5,00 ²			16	8,00		
Août									14	5,50	4	6,00				
Septembre ..	11	6,00													15	3,75
Octobre ...					8	8,00										
1970 Mars	9	7,50					5	7,50	9	7,00						
Avril							15	7,00								
Mai													12	7,50		
Juin													1	7,00		
Juillet	16	7,00														
Août					27	7,50										
Septembre ..															1	6,50
Octobre ..					20	7,00										
Novembre ..	18	6,50	13	5,75									12	6,00		
Décembre ..	3	6,00	4	5,50												
1971 Janvier ...			8	5,25	8	6,50										
Janvier ...			22	5,00												
Février ...			19	4,75												
Février ...													15	5,75		
Avril	1	5,00					1	6,00	5	6,50	5	5,50	24	5,25		
Mai					13	6,75										
Juillet			16	5,00												
Septembre ..							2	5,00			15	5,00				
Octobre ...	14	4,50			28	6,50			14	6,00			25	4,75		
Novembre ..			19	4,75												
Décembre ..	23	4,00	17	4,50												
1972 Janvier ...					13	6,00						6	4,50			
Février ...	25	3,00														
Mars																
Avril					6	5,75			10	5,50		2	4,00			
Juin							22	6,00								
Septembre ..												8	3,00			
Octobre ...	9	3,50					13	7,25 ⁴								
Octobre ...							27	7,50								
Novembre ..	3	4,00			2	6,50						6	4,00			
Novembre ..					30	7,50										
Décembre ..	1	4,50					1	7,75								
Décembre ..							8	8,00								
Décembre ..							22	9,00								
1973 Janvier ...	12	5,00 ⁵	15	5,00			19	8,75							22	4,50
Février ...			26	5,50												
Mars							23	8,50								
Avril							13	8,00					9	5,25		
Avril							19	8,25								
Mai	4	6,00	4	5,75			11	8,00								
Mai			11	6,00			18	7,75					14	5,75		
Juin	1	7,00	11	6,50			22	7,50				4	4,50	11	6,25	
Juin											28	5,00				
Juillet ...			2	7,00	5	8,50	20	9,00			18	6,00				
Juillet ...							27	11,50								
Août			14	7,50	2	9,50					8	6,50	7	6,75		
Septembre ..					20	11,00			17	9,50			13	7,25		
Octobre ..							19	11,25			16	7,00				
Novembre ..							13	13,00								
Décembre ..											6	8,00 ⁶				
1974 Janvier ...							4	12,75							21	5,50
Février ...							1	12,50								

* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

¹ Federal Reserve Bank of New York.

² Depuis le 1^{er} juillet 1969, il y a deux taux en Italie. Celui qui est repris ici est le taux applicable aux établissements de crédit qui ont eu recours au réescompte pour un montant supérieur à 5 p.c. de leurs réserves obligatoires pendant le semestre du calendrier précédant celui de l'opération.

³ Le 1^{er} septembre 1973, la Nederlandsche Bank a instauré une commission spéciale applicable aux banques dont le recours moyen à la banque centrale, pendant une période déterminée, excède une limite imposée. Cette commission, qui s'élevait à l'origine à ¼ p.c. par mois, a été réduite à 2 p.c. l'an à partir du 10 octobre 1973. A partir du 13 décembre 1973, ce taux pénalisateur de 2 p.c. ne concerne plus que les dépassements à concurrence de 75 p.c. de la quotité et à partir du 1^{er} mars 1974, il ne s'applique plus

qu'à des dépassements de 50 p.c. Au-dessus de ces pourcentages, ce taux augmente; la Nederlandsche Bank s'adapte de façon souple.

⁴ En principe, la Banque d'Angleterre annonce, depuis le 13 octobre 1972, chaque vendredi un taux minimum de prêt, qui est basé directement sur le taux moyen des bons du Trésor.

⁵ Taux d'application pour le papier mobilisé à l'intérieur des limites imposées par la Bundesbank. En plus, pendant certaines périodes, la Bundesbank met à la disposition des banques de la « monnaie banque centrale » sous forme d'achat avec obligation de rachat par les banques après 10 jours, d'effets commerciaux éligibles au réescompte à des taux variables, mais supérieurs au taux d'escompte officiel.

⁶ Le taux des avances qui est plus représentatif, s'élève à 9,00 p.c.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1971 31 décembre	1972 31 décembre	1972 7 décembre	1973 6 décembre	1973 4 janvier	1974 10 janvier
ACTIF								
Encaisse or	4.862	4.862	4.862	4.862	4.863	4.862	4.862	4.862
Disponibilités à vue à l'étranger	15.238	21.392	32.093	38.368	38.430	32.540	38.368	30.601
Avances au Fonds de Stabilisation des Changes ¹	1.368	3.407	6.863	7.896	7.862	5.642	7.875	8.274
<i>Concours au Fonds Monétaire Interna- tional</i>	1.368	2.083	2.505	2.634	2.590	2.189	2.613	2.188
<i>Acquisition de droits de tirage spéciaux</i> <i>Autres opérations</i>	—	952	1.933	3.225	3.225	405	3.225	405
<i>Autres opérations</i>	372	2.425	2.037	2.047	3.048	2.037	5.681
Annuités de Prêt de la B.I.R.D. et de l'E.I.B.	1.341	1.161	978	730	730	557	683	459
Monnaies divisionnaires	44	18	34	37	44	140	168	180
Comptes courants postaux	252	301	518	367	184	192	345	454
Prêts à l'Etat ²	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	10.277
Avances à l'Etat ³	2.899	1.651	1.089	...	3.103	557	—	
Bons du Trésor sans intérêt ⁴	—	—	—	1.569	1.569	1.464	1.569	86.719
Effets achetés sur le marché monétaire ⁵ Effets escomptés	22.499	16.423	42.794	69.722	55.006	82.446	65.882	
Effets publics	37.546	35.434		8.906	5.623	6.315	3.119	5.633
Bons ou Obligations à moyen terme émis par les organismes à statut légal spécial	—	—	2.076	2.218	2.207	2.967	2.204	2.709
Mobilisation de créances sur la France Effets représentatifs de crédits à court terme :								
Obligations cautionnées	901	98
Effets garantis par l'Office des Céré- ales ⁶	2.907	2.709	787	4.645	4.070	2.336	3.988	2.793
Autres effets sur la France	8.278	7.124	10.821	27.865	18.024	39.894	25.597	44.052
Effets représentatifs de crédits à moyen terme :								
Prêts spéciaux à la construction	4.707	4.769	126	...	120
Autres crédits à moyen terme	6.632	4.290	1.511	7.274	2.308	12.480	6.689	14.885
Mobilisation de créances sur l'étranger Effets représentatifs de crédits à court terme	7.310	8.429	9.068	10.713	10.922	8.859	10.324	6.408
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	6.811	8.015	9.625	11.384	11.160	12.665	11.447	12.721
Avances sur titres	130	60	55	51	58	47	51	56
Effets en cours de recouvrement	2.806	4.724	3.944	5.511	2.919	4.103	4.976	6.231
Divers	2.082	1.718	1.893	2.333	2.016	2.346	2.071	2.229
Total ...	96.517	96.601	100.573	136.897	122.234	140.346	132.300	150.342

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	72.398	75.621	77.430	83.678	80.975	86.548	83.021	87.984
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	5.262	7.663	14.133	39.722	31.914	39.811	37.244	41.230
Autres comptes créditeurs	12.133	7.471	2.936	6.451	2.605	3.887	4.224	9.671
<i>Compte courant du Trésor public ...</i> <i>Compte spécial du Trésor public (em- prunt 7 % 1973)</i>	1	1	1	1	1.257	6.047
<i>Comptes des banques, institutions et personnes étrangères</i>	—	—	—	3.250	—	550	—	—
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	9.727	5.781	1.292	1.151	969	1.678	1.131	1.729
Compte spécial du Fonds de Stabilisation des Changes - Contrepartie des alloca- tions de droits de tirage spéciaux	2.405	1.689	1.643	2.050	1.636	1.658	1.836	1.895
Plus-value de réévaluation 1969 ⁷	—	919	1.811	2.694	2.694	2.694	2.694	2.694
Capital de la Banque	2.351	—	—	—	—	—	—	—
Divers	250	250	250	250	250	250	250	250
Total ...	4.123	4.677	4.013	4.102	3.796	7.156	4.867	8.513
Total ...	96.517	96.601	100.573	136.897	122.234	140.346	132.300	150.342

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 8 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959

⁴ Convention du 8 juin 1972 approuvée par la loi du 5 juillet 1972.

⁵ Décret du 17 juin 1938.

⁶ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁷ Convention du 4 décembre 1969 approuvée par la loi du 24 décembre 1969.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1969 February 28	1970 February 28	1971 February 28	1972 February 28	1972 December 6	1973 December 5	1973 January 10	1974 January 9
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------------	--------------------	--------------------	-------------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	3.188	3.202	3.450	3.217	3.763	3.901	3.725	3.972
Other Securities	1	37	239	497	526	788	539	792
Total ...	3.200	3.250	3.700	3.725	4.300	4.700	4.275	4.775

Notes Issued :								
In Circulation	3.140	3.243	3.662	3.698	4.286	4.676	4.239	4.760
In Banking Department	60	7	38	27	14	24	36	15
Total ...	3.200	3.250	3.700	3.725	4.300	4.700	4.275	4.775

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	486	403	700	419	479	1.630	919	1.821
Advances and Other Accounts	70	91	74	27	41	34	37	68
Premises, Equipment and Other Securities	89	89	44	194	78	252	77	201
Notes	60	7	38	27	14	24	36	15
Coin	1	2	2	1	...
Total ...	706	592	858	517	612	1.940	1.070	2.105

Capital	14	15	15	15	14	14	15	15
Rest	4	4	3	—	—	—	—	—
Public Deposits	12	15	18	13	18	20	20	22
(including Exchequer, National Loans Fund, National Debt Commissioners and Dividend Accounts)								
Special Deposits	231	220	398	—	113	1.295	601	1.501
Bankers Deposits	301	199	195	197	201	261	185	259
Reserves and Other Accounts	144	139	229	292	266	350	249	308
Total ...	706	592	858	517	612	1.940	1.070	2.105

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1969 December 31	1970 December 31	1971 December 31	1972 December 31	1972 December 6	1973 December 5	1973 January 10	1974 January 9
ASSETS								
Gold certificate account	10.086	10.457	9.875	10.303	10.303	11.460	10.303	11.460
Special Drawing Rights certificate account	—	400	400	400	400	400	400	400
Cash	110	221	261	313	314	294	317	266
Discounts and advances	183	335	39	1.981	274	686	831	2.103
Acceptances :								
Bought outright	64	57	80	70	62	43	76	65
Held under repurchase agreement	181	36	19	135
Federal agency obligations :								
Bought outright	—	—	485	1.311	1.177	1.810	1.311	1.920
Held under repurchase agreement	101	13	14	215
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	22.266	25.965	30.156	29.664	28.775	35.058	30.054	35.649
Certificates
Notes	31.392	33.236	35.554	36.681	36.681	38.186	36.681	38.514
Bonds	3.496	2.941	3.286	3.463	3.598	3.149	3.463	3.149
Total bought outright ...	57.154	62.142	68.996	69.808	69.054	76.393	70.198	77.312
Held under repurchase agreement	1.222	98	496	1.221
Total U.S. Government securities ...	57.154	62.142	70.218	69.906	69.550	77.614	70.198	77.312
Total loans and securities	57.401	62.534	71.104	73.317	71.096	80.503	72.416	81.400
Cash items in process of collection	10.564	11.178	11.887	9.172	9.312	9.470	10.582	10.500
Bank premises	116	128	150	194	165	221	194	224
Other assets	2.627	995	918	1.066	967	749	1.108	1.220
Total assets ...	80.854	85.913	94.595	94.765	92.557	103.097	95.320	105.470
LIABILITIES								
Federal Reserve notes	47.473	50.323	53.819	58.757	57.875	62.832	58.190	63.510
Deposits :								
Member bank reserves	22.085	24.150	27.788	25.647	24.340	29.104	25.676	29.096
U.S. Treasurer - general account	1.312	1.156	2.020	1.855	1.188	1.705	1.961	2.880
Foreign	134	148	294	325	284	369	305	543
Other	807	1.233	999	840	547	716	845	705
Total deposits ...	24.338	26.687	31.101	28.667	26.359	31.894	28.787	33.224
Deferred availability cash items	7.124	6.917	7.544	5.198	5.740	5.651	6.073	5.959
Other liabilities and accrued dividends ...	581	582	647	557	679	975	584	962
Total liabilities ...	79.516	84.509	93.111	93.179	90.653	101.352	93.634	103.655
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	669	702	742	793	788	837	794	846
Surplus	669	702	742	793	742	793	793	844
Other capital accounts	374	115	99	125
Total liabilities and capital accounts ...	80.854	85.913	94.595	94.765	92.557	103.097	95.320	105.470
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	146	250	254	179	189	607	189	610

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK

(miljoenen guldens)

	1969 31 december	1970 31 december	1971 31 december	1972 31 december	1972 4 december	1973 10 december	1973 8 januari	1974 7 januari
ACTIVA								
Goud	6.198	6.437	6.875	6.829	6.829	6.849	6.829	6.849
Vorderingen en geldwaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.344	2.772	1.287	4.557	4.605	8.147	4.512	9.411
Buitenlandse betaalmiddelen
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	6	8
Bijzondere trekkingsrechten in het I.M.F.	—	521	2.063	2.352	2.352	1.663	2.352	1.595
Reservepositie in het I.M.F.	—	—	—	—	—	1.110	—	1.038
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto	463	184	17	171	170	47	106	31
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 1 ^o van de Bankwet 1948)	1.043	1.388	1.681
Voorschotten in rekening-courant en bele- ningen	876	19	180	673	16	2.351	516	1.266
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	30	28	28	37	28	17	37	18
Belegging van kapitaal en reserves	254	300	345	382	377	424	377	423
Gebouwen en inventaris	179	195	179	195	179	195
Diverse rekeningen	47	47	182	104	67	163	69	71
Totaal ...	10.261	11.704	12.837	15.300	14.623	20.966	14.977	20.897
PASSIVA								
Bankbiljetten in omloop	9.276	9.766	10.251	11.251	10.946	11.589	10.900	11.736
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	433	973	1.080	1.944	1.746	4.543	2.096	3.723
's Rijks schatkist	288	829	1.001	1.858	1.590	4.503	2.043	3.660
Banken in Nederland	87	103	39	47	116	10	17	23
Andere ingezetenen	58	41	40	39	40	30	36	40
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	70	78	152	358	296	345	338	388
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	59	60	128	224	261	271	209	286
Andere niet-ingezetenen	11	18	24	134	35	74	129	102
's Rijks schatkist, bijzondere rekening u.h.v. overdracht I.M.F.-positie	—	—	—	—	—	1.400	—	1.400
Krediet aan het I.M.F.	—	—	—	—	—	—	—	—
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	8	4	4	52	6	1.119	9	1.415
Tegenwaarde toegewezen bijzondere trek- kingsrechten in het I.M.F.	—	316	587	856	856	793	856	793
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	268	320	357	404	357	404	358	404
Diverse rekeningen	186	227	386	415	396	753	400	1.018
Totaal ...	10.261	11.704	12.837	15.300	14.623	20.966	14.977	20.897
N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	18	16	14	14	14	14	14	14

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

(Ancienne présentation des postes de la situation mensuelle)

	1968 dicembre	1969 dicembre	1970 dicembre	1971 dicembre
Oro in cassa	1.827	1.847	1.804	1.802
Cassa ¹	37	37	39	45
Portafoglio ²	1.333	1.652	1.035	1.057
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	1.337	1.644	842	885
Prorogati pagamenti
Ufficio italiano dei cambi	2.086	1.626	1.687	2.404
Disponibilità in divisa all'estero
Titoli emessi a garantiti dallo Stato ⁴ ...	1.035	2.447	3.221	4.462
Immobili
Debitori diversi	531	680	943	997
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	339	339	339	339
C/c servizio tesoreria	287	...	1.592	1.380
Servizi diversi per conto dello Stato	91	138	78	203
Spese	179	230	281	281
Totale attivo ...	9.082	10.643	11.861	13.860
Circolazione dei biglietti ⁵	5.390	6.100	6.619	7.281
Vaglia, assegni e debiti a vista ⁶	110	106	193	106
Conti correnti liberi	186	87	284	267
Conti correnti vincolati	2.425	2.784	3.305	4.380
Creditori diversi	775	1.200	1.139	1.489
C/c servizio tesoreria	113	—	—
Capitale
Fondo di riserva ordinario	9	10	12	17
Fondo di riserva straordinario	7	7	10	14
Rendite	180	236	299	306
Utile provvisorio del precedente esercizio	—	—	—	—
Totale passivo e patrimonio ...	9.082	10.643	11.861	13.860
Depositanti di titoli e valori	8.089	11.378	11.351	13.231
¹ Compresi biglietti e monete di Stato	14	11	10	12
² Compreso finanziamento ammassi e acquisto grano :				
— aziende di credito	506	556	605	649
— istituti speciali	324	349	371	398
³ Comprese anticipazioni a :				
— aziende di credito	1.332	1.624	817	861
— altri	6	20	25	24
⁴ Compresi BOT	80	337	—	50
⁵ Compresi biglietti presso il Tesoro	2	3	3	n.d.
⁶ Compresi vaglia cambiari	20	20	26	25

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

(Nouvelle présentation des postes de la situation mensuelle)

	1970 dicembre	1971 dicembre	1972 dicembre	1972 ottobre	1973 ottobre	1972 novembre	1973 novembre
ATTIVO							
Oro	1.804	1.802	1.802	1.802	1.804	1.802	1.804
Cassa ¹	39	45	67	55	91	69	69
Portafoglio	59	9	44	6	13	7	14
Risconto per finanziamenti ammassi oblig. ²	977	1.047	1.104	1.105	1.142	1.103	1.143
Anticipazioni ³	842	885	2.312	829	823	1.063	653
Attività verso l'estero in valuta	4	2	2	5	5	4	4
Ufficio italiano dei cambi ⁴	2.407	2.970	2.518	2.604	4.717	2.455	4.766
Titoli emessi a garantiti dallo Stato ⁵ ...	3.221	4.462	5.246	4.646	5.901	4.646	5.810
Investimento fondi di riserva e fondi diversi ⁶	348	385	438	434	514	439	521
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	339	339	339	339	339	339	339
C/c servizio tesoreria	1.592	1.380	1.908	1.498	2.268	1.596	2.862
Servizi diversi per conto dello Stato	166	357	499	382	535	382	535
Immobili
Partite varie	136	217	275	115	214	178	215
Spese	280	325	371	208	246	214	254
Totale attivo ...	12.214	14.225	16.925	14.028	18.612	14.297	18.989
PASSIVO							
Circolazione dei biglietti ⁷	6.619	7.281	8.748	7.262	8.459	7.357	8.622
Vaglia cambiari e altri debiti a vista ⁸ .	193	106	316	72	130	65	132
Conti correnti liberi	284	266	180	86	85	100	82
Conti correnti vincolati ⁹	3.288	4.327	4.336	4.227	5.174	4.156	5.273
Conti dell'estero in lire e valuta	742	623	1.377	1.191	3.104	1.381	3.245
Servizi diversi per conto dello Stato	89	149	139	90	143	90	143
Servizi di cassa per conto di enti vari ...	68	274	428	30	57	29	25
Fondi accantonati	407	505	641	503	645	502	644
Partite varie	203	314	319	301	494	343	492
Capitale
Fondo di riserva ordinario	12	17	23	22	28	22	28
Fondo di riserva straordinario	10	14	21	20	27	20	27
Rendite	299	349	397	224	266	232	276
Utile provvisorio del precedente esercizio .	—	—	—	—	—	—	—
Totale passivo e patrimonio ...	12.214	14.225	16.925	14.028	18.612	14.297	18.989
Depositanti di titoli e valori	7.048	7.593	10.526	7.975	12.828	8.222	12.108
¹ Di cui : biglietti e monete di Stato	10	12	10	12	22	14	22
² » aziende di credito	605	649	687	687	711	686	712
» istituti speciali	371	398	417	418	430	417	431
³ » aziende di credito	817	861	2.298	814	811	1.048	642
» altri	25	24	14	16	13	15	10
⁴ » c/c ordinario	1.687	2.404	1.195	1.435	1.657	1.111	1.578
⁵ » titoli di stato e ob- { BOT e titoli bligaz. p/c Tesoro { a breve ... altri	175	549	207	207	1.396	207	1.306
⁶ » titoli di stato e obblig. p/c Tesoro ...	3.046	3.726	4.853	4.253	4.318	4.253	4.318
⁷ » titoli di stato e obblig. p/c Tesoro ...	189	216	250	255	307	255	307
⁸ » biglietti presso il Tesoro	3	6	12	7	n.d.	9	n.d.
⁹ » vaglia cambiari	26	25	43	24	42	34	41
» per riserve obbligatorie	3.288	4.018	4.331	4.140	5.159	4.139	5.247

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

(Ancienne présentation des postes de la situation hebdomadaire)

	1967 31. Dezember	1968 31. Dezember	1969 31. Dezember	1970 31. Dezember
AKTIVA				
Gold	16.647	17.881	14.700	14.340
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	10.353	11.503	5.693	28.362
Sonstige Geldanlagen im Ausland und Forderungen an das Ausland	1.000	3.715	4.200	2.339
Ziehungsrechte in der Goldtranche	—	—	—	3.357
Sonderziehungsrechte	—	—	—	943
Sorten, Auslandswechsel und -checks ...	1.953	3.134	3.445	2.911
Deutsche Scheidemünzen	200	191	138	162
Postscheckguthaben	418	470	451	447
Inlandswechsel	2.922	2.139	11.425	14.152
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	5	578	285
Lombardforderungen	950	875	2.797	1.682
Kassenkredite	2.220	1.344	1.974	2.434
Wertpapiere	2.317	1.688	1.031	760
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	6.438	6.148	6.653	8.683
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	3.639	4.053	1.173	...
Forderung an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe .	1.534	783	722	386
Kredite an internationale Einrichtungen und Konsolidierungskredite	2.448	3.969	1.699	1.992
<i>darunter : a) an I.W.F.</i>	670	2.082
<i>b) an Weltbank</i>	1.447	1.644	1.544	1.925
<i>c) aus der Abwicklung der E.Z.U.</i>	331	243	155	67
Sonstige Aktiva	830	813	2.017	1.655
	53.869	58.711	58.696	84.890
PASSIVA				
Banknotenumlauf	31.574	32.499	34.617	36.479
Einlagen von	17.628	21.255	21.089	29.618
<i>Kreditinstituten</i>	15.179	17.579	16.890	26.231
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	2.115	3.299	3.826	2.987
<i>Anderen inländischen Einlegern</i>	334	377	373	400
Sondereinlagen	—	—	—	5.382
<i>Konjunkturausgleichsrücklagen</i>	—	—	—	2.937
<i>Konjunkturzuschlag zu den Einkom- mensteuern</i>	—	—	—	2.189
<i>Sonstige (Bundesbildungsanleihe)</i>	—	—	—	266
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	643	365	472	380
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	506	322	333	343
<i>Sonstige</i>	137	43	89	37
Ausgleichsposten für zugeteilte Sonder- ziehungsrechte	—	—	—	738
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobi- lisierungs- und Liquiditätspapieren ...	—	—	—	7.532
Rückstellungen	1.925	2.110	1.170	1.170
Grundkapital	290	290	290	290
Rücklagen	1.080	1.180	860	860
Sonstige Passiva	729	1.012	198	2.441
	53.869	58.711	58.696	84.890

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

(Nouvelle présentation des postes de la situation hebdomadaire)

	1971 31. Dezember	1972 31. Dezember	1972 7. Dezember	1973 7. Dezember	1973 7. Januar	1974 7. Januar
AKTIVA						
Gold, Auslandforderungen und sonstige Auslandsaktiva	62.219	77.388	79.014	98.075	77.274	90.994
Gold	14.688	13.971	14.717	14.001	13.971	14.001
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	37.638	52.221	52.817	70.866	52.153	64.355
Sonstige Geldanlagen im Ausland	2.000	1.993	1.993	1.836	1.993	1.808
Reserveposition im Internationalen Währungsfonds und Sonderziehungsrechte	5.581	6.712	6.995	8.895	6.666	8.354
Kredite und sonstige Forderungen an das Ausland	2.308	2.487	2.489	2.473	2.487	2.471
Sorten	4	4	3	4	4	5
Kredite an inländische Kreditinstitute	18.811	20.178	20.107	16.400	19.250	11.149
Inlandswechsel	15.802	17.847	18.253	10.984	17.734	10.263
Im Offenmarktgeschäft angekaufte Inlandswechsel mit Rücknahmevereinbarung	—	—	—	2.581	—	—
Auslandswechsel	1.612	1.185	1.079	380	1.155	469
Lombardforderungen	1.397	1.146	775	2.455	361	417
Kredite und Forderungen an öffentliche Haushalte .	11.149	9.123	10.144	13.002	9.764	11.518
Kassenkredite (Buchkredite)	2.349	440	1.461	4.319	1.081	2.835
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen	76
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683
Forderung an Bund wegen Forderungserwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe	41	—	—	—	—	—
Kredite an Bundesbahn und Bundespost	—	318	318	300	298	300
Kassenkredite (Buchkredite)	—
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen	—	318	318	300	298	300
Wertpapiere	588	53	54	26	52	25
Deutsche Schemidenünzen	251	344	334	568	369	590
Postscheckguthaben	367	525	215	198	334	352
Sonstige Aktiva	1.653	4.686	2.374	3.916	3.968	5.481
Ausgleichsposten wegen Neubewertung der Fremdwährungsforderungen und verbindlichkeiten - Bilanzverlust	3.101	3.101	3.101	7.217	3.101	10.279
Insgesamt ...	98.139	115.716	115.661	139.702	114.410	130.688
PASSIVA						
Banknotenumlauf	39.494	44.504	44.590	47.293	43.049	45.090
Einlagen von Kreditinstituten	32.609	46.388	45.784	58.830	48.056	53.179
auf Girokonten	32.590	46.364	45.768	58.809	48.032	53.156
sonstige	19	24	16	21	24	23
Einlagen von öffentlichen Haushalten	10.943	7.083	7.145	11.811	6.597	11.197
Bund	69	97	41	76	27	67
Lastenausgleichsfonds und E.R.P. Sondervermögen	286	197	354	311	286	161
Länder	510	2.543	2.510	3.127	2.068	2.382
Andere öffentliche Einleger	67	58	40	36	30	44
Sondereinlagen	10.011	4.188	4.200	8.261	4.186	8.543
Einlagen von anderen inländischen Einlegern	2.227	3.214	2.084	2.607	2.368	2.351
Bundesbahn	5	5	4	5	5	7
Bundespost (einschl. Postscheck- und Postsparkassenämter)	1.735	2.703	1.638	2.260	1.914	1.986
sonstige Einleger	487	506	442	342	449	358
Guthaben auf Sonderkonten Bardepot	—	1.336	1.583	312	1.746	262
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsgeschäft	967	916	1.068	1.949	812	788
Einlagen ausländischer Einleger	941	898	1.050	1.935	781	748
sonstige	26	18	18	14	31	40
Ausgleichsposten für zugeteilte Sonderziehungsrechte	1.364	1.855	1.985	1.855	1.855	1.746
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobilisierungs- und Liquiditätspapieren	6.477	4.465	5.593	9.592	4.227	9.759
Rückstellungen	2.402	1.296	2.370	1.296	1.296	1.296
Grundkapital	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	1.080	1.080	1.080	929	1.080	929
Sonstige Passiva	286	3.289	2.089	2.938	3.034	3.801
Insgesamt ...	98.139	115.716	115.661	139.702	114.410	130.688

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1971 31 décembre	1972 31 décembre	1972 7 décembre	1973 7 décembre	1973 5 janvier	1974 7 janvier
ACTIF								
Encaisse or	11.435	11.821	11.879	11.880	11.880	11.893	11.880	11.893
Devises	5.793	8.441	10.323	12.323	8.400	9.710	9.380	11.239
Bons du Trésor étrangers en fr. s.	1.851	1.851	4.278	4.278	4.278	4.613	4.278	4.613
Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émissions étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse :								
Effets de change	613	328	81	784	103	144	114	208
Bons du Trésor de la Confédération ...	118	71	...	152	...	79	70	114
Avances sur nantissement	277	224	29	419	25	201	51	126
Titres :								
pouvant servir de couverture	43	51	6	—	—	—	—	—
autres	127	105	5	—	—	—	—	—
Correspondants en Suisse	89	83	72	142	42	84	36	105
Correspondants à l'étranger	20	25	23	27	34	—	29	—
Reconnaissance de dette de la Confédération selon l'arrêté fédéral du 15-12-1971	—	—	1.244	1.244	1.243	1.244	1.244	1.244
Autres postes de l'actif	91	70	50	89	63	63	65	63
Total ...	20.457	23.070	27.990	31.338	26.068	28.031	27.147	29.605

PASSIF								
Fonds propres	61	62	63	64	64	65	64	65
Billets en circulation	12.518	13.106	14.310	16.635	15.466	17.137	15.818	17.293
Engagements à vue :								
Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	6.354	7.750	10.702	9.313	4.552	3.594	5.357	5.680
Autres engagements à vue	601	660	1.153	1.708	1.794	834	2.043	1.442
Avoirs minimaux des banques sur :								
les engagements en Suisse	—	—	—	1.449	1.471	2.118	1.452	1.607
les engagements envers l'étranger	—	—	516	580	450	1.589	580	1.264
Engagements à terme :								
Rescriptions de stérilisation	142	202	313	73	313	425	313	348
Comptes spéciaux	—	200	—	2	355	483	7	84
Comptes de stérilisation de l'adminis- tration fédérale	—	—	—	—	—	26	—	26
Autres postes du passif	781	1.090	933	1.514	1.603	1.760	1.513	1.796
Total ...	20.457	23.070	27.990	31.338	26.068	28.031	27.147	29.605

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situation en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Actif

	1971 31 décembre	1972 31 décembre	1972 31 octobre	1973 31 octobre	1972 30 novembre	1973 30 novembre
I. Or	4.397	4.174	4.285	4.285	4.306	4.288
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue ...	55	36	57	43	53	42
III. Bons du Trésor	1.064	971	778	8	879	8
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	—	—	—	—	—	—
V. Dépôts à terme et avances :	12.925	16.823	15.928	20.706	16.206	21.200
a) à 3 mois au maximum	9.266	13.188	12.198	17.754	12.822	18.678
b) à 3 mois au maximum (or)	169	—	139	2	35	2
c) à plus de 3 mois	3.490	3.635	3.591	2.950	3.349	2.520
d) à plus de 3 mois (or)	—	—	—	—	—	—
VI. Titres à terme :	11.073	4.170	4.189	5.508	4.200	4.553
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum	85	103	138	—	113	—
b) à plus de 3 mois	192	—	17	—	—	—
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum	9.970	2.307	2.581	4.436	2.587	3.433
b) à plus de 3 mois	826	1.760	1.453	1.072	1.500	1.120
VII. Divers	1	1	1	1	1	3
<i>Total de l'actif</i> ...	29.515	26.175	25.238	30.551	25.645	30.094

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situation en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Passif

	1971 31 décembre	1972 31 décembre	1972 31 octobre	1973 31 octobre	1972 30 novembre	1973 30 novembre
I. Capital :						
Actions libérées de 25 %	301	301	301	301	301	301
II. Réserves	331	453	453	548	453	548
1. Fonds de Réserve Légale	30	30	30	30	30	30
2. Fonds de Réserve Générale	144	205	205	253	205	253
3. Fonds Spécial de Réserve de Dividendes ..	37	61	61	75	61	75
4. Fonds de Réserve Libre	120	157	157	190	157	190
III. Dépôts (or) :	3.893	3.662	3.824	3.711	3.735	3.688
1. Banques centrales :						
a) à vue	3.201	3.200	3.186	2.566	3.166	2.543
b) à 3 mois au maximum	261	214	324	1.112	280	1.112
c) à plus de 3 mois	262	76	101	—	76	—
2. Autres déposants :						
a) à vue	169	172	213	7	213	7
b) à 3 mois au maximum	—	—	—	26	—	26
c) à plus de 3 mois	—	—	—	—	—	—
IV. Dépôts (monnaies) :	24.219	20.982	19.914	25.146	20.396	24.719
1. Banques centrales :						
a) à vue	34	352	263	92	286	137
b) à 3 mois au maximum	21.478	18.593	17.624	22.311	18.085	21.998
c) à plus de 3 mois	2.118	885	1.348	2.123	1.126	2.112
2. Autres déposants :						
a) à vue	19	22	25	12	21	12
b) à 3 mois au maximum	534	1.044	575	476	765	339
c) à plus de 3 mois	36	86	79	132	113	121
V. Effets	487	487	484	539	486	521
a) à 3 mois au maximum	487	487	324	361	486	521
b) à plus de 3 mois	—	—	160	178	—	—
VI. Divers	202	212	181	215	195	230
VII. Comptes de profits et pertes	—	—	—	—	—	—
VIII. Dividende payable le 1^{er} juillet	—	—	—	—	—	—
XI. Provision	82	78	81	91	79	87
<i>Total passif ...</i>	29.515	26.175	25.238	30.551	25.645	30.094

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. Economie générale; 2. Monnaie, crédit et banque; 3. Finances publiques; 4. Agriculture; 5. Industrie; 6. Travail; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur; 9. Transports; 10. Prix et salaires; 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers; 12. Communauté Economique Européenne.

2. — MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Arrêté royal du 19 décembre 1973

relatif au total des garanties accordées par l'Office national du Ducroire (Moniteur du 9 janvier 1974, p. 262).

.....
Article 1^{er}. — En application de l'article 8 de l'arrêté royal n° 42 du 31 août 1939, le total des garanties prévues à l'article 3, § 2, 1° et octroyées par l'Office national du Ducroire peut être porté à maximum soixante milliards de francs.
.....

Arrêté royal du 19 décembre 1973

relatif au total des garanties accordées par l'Office national du Ducroire directement pour le compte de l'Etat (Moniteur du 9 janvier 1974, p. 263).

.....

Article 1^{er}. — En application de l'article 8 de l'arrêté royal n° 42 du 31 août 1939, le total des garanties prévues à l'article 3, § 2, 2° et octroyées par l'Office national du Ducroire est porté à maximum quatorze milliards de francs.

.....

Arrêté ministériel du 8 janvier 1974

approuvant des modifications au règlement des prêts à consentir par le Fonds du Logement de la Ligue des Familles nombreuses de Belgique au moyen des capitaux du Fonds B 2 (Moniteur du 26 janvier 1974, p. 1204).

Arrêté royal du 11 janvier 1974

portant augmentation du montant nominal des bons de caisse et obligations et des dépôts de fonds que la Société nationale de Crédit à l'Industrie est autorisée à émettre ou à accepter (Moniteur du 30 janvier 1974, p. 1329).

.....

Article 1^{er}. — Le montant nominal des bons de caisse et obligations à émettre et des dépôts de fonds à accepter par la Société nationale de Crédit à l'Industrie est porté de cent cinquante à cent cinquante-cinq milliards de francs.

.....

3. — FINANCES PUBLIQUES

Loi du 19 juillet 1973

contenant le budget des Affaires culturelles communes pour l'année budgétaire 1973 (Moniteur du 19 janvier 1974, p. 851).

.....

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'année budgétaire 1973 afférentes aux Affaires culturelles communes (...) des crédits s'élevant à la somme de 2.051.200.000 francs.

.....

Loi du 20 décembre 1973

contenant le budget de la Gendarmerie pour l'année budgétaire 1974 (Moniteur du 11 janvier 1974, p. 379).

.....

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'année budgétaire 1974 afférentes à la Gendarmerie (...) des crédits s'élevant à la somme de 6.528.094.000 francs.

.....

Arrêté royal n° 33 du 7 janvier 1974

fixant les modalités de délivrance et de paiement des titres de créance, créés en exécution de l'article 99, § 5, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée (Moniteur du 11 janvier 1974, p. 385).

.....
Article 1^{er}. — Les titres de créance, visés à l'article 99, § 5, alinéa 3, du Code de la taxe sur la valeur ajoutée, sont transmis aux ayants droit par pli recommandé à la poste.

Art. 2. — Les titres de créance destinés à un assujetti relevant du Bureau central de T.V.A. pour assujettis étrangers, sont émis au nom du représentant responsable qui a été désigné en exécution de l'article 1^{er} de l'arrêté royal n° 31, du 29 décembre 1970.

Art. 3. — Chaque titre de créance établi au profit du même assujetti est d'un montant égal au quart des quatre douzièmes qui restent à lui restituer à la date du 1^{er} janvier 1974, les fractions de franc étant négligées.

Toutefois, lorsque le montant de ces quatre douzièmes est inférieur à 4.000 francs, un seul titre de créance est émis pour l'ensemble de ces quatre douzièmes.

Art. 4. — Les titres de créance sont libellés aux échéances respectives des 20 janvier, 20 avril, 20 juillet et 20 octobre 1975.

Lorsque en application de l'article 3, il n'est émis qu'un seul titre de créance, celui-ci est libellé à l'échéance du 20 janvier 1975.

Art. 5. — Les titres de créance sont payables à leur échéance chez l'Agent de la Banque Nationale de Belgique où ils sont domiciliés.

Art. 6. — L'assujetti qui désire mobiliser un titre de créance dont il est l'ayant droit peut en faire une lettre de change en le signant en qualité de tireur et en y indiquant la date et le lieu d'émission.

.....

Arrêté royal du 11 janvier 1974

modifiant l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (Moniteur du 30 janvier 1974, p. 1330).

Arrêtés royal et ministériel du 28 janvier 1974

relatifs à l'émission de l'emprunt 1974-1981-1988 (Moniteur du 31 janvier 1974, pp. 1412 et 1414).

.....

Article 1^{er}. — Notre Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances est autorisé à émettre, aux conditions qu'il déterminera, un emprunt intérieur dénommé « Emprunt 1974-1981-1988 ».

.....

Les obligations portent intérêt aux taux indiqués ci-après :
8,00 p.c. l'an à partir du 22 février 1974 jusqu'au 21 février 1981;
8,25 pc. l'an à partir du 22 février 1981 jusqu'au 21 février 1988.
Les intérêts sont payables le 22 février des années 1975 à 1988.

Art. 3. — Les obligations peuvent être converties par les porteurs en inscriptions nominatives sur le Grand-Livre de la Dette publique.

Art. 4. — L'emprunt est amortissable à partir du 22 février 1975 conformément au tableau-type d'amortissement (...) établi pour un capital nominal de 1 milliard de francs.
.....

L'amortissement est effectué par rachat des obligations à des cours ne dépassant pas le taux fixé pour le remboursement à effectuer le 22 février suivant.

Si à la date du 22 décembre de l'une des années 1975 à 1986, l'amortissement prévu pour l'année suivante n'a pu être réalisé complètement par rachat, il sera procédé à un tirage au sort en vue de désigner les obligations nécessaires pour parfaire cet amortissement.

Les obligations désignées par le tirage au sort sont remboursables au pair de leur valeur nominale le 22 février suivant.

Les obligations non amorties avant le 22 février 1988 sont remboursables à cette date à 102 p.c. de leur valeur nominale.

Les dotations d'amortissement de cet emprunt pourront être confondues avec celles d'autres emprunts portant mêmes taux d'intérêt et remboursables aux mêmes taux, aux mêmes échéances et selon les mêmes modalités d'amortissement.
.....

Art. 6. — Les porteurs ont la faculté d'obtenir le remboursement anticipé de leurs obligations au pair de leur valeur nominale le 22 février 1981.

Art. 7. — L'Etat se réserve la faculté de rembourser par anticipation au pair, le 22 février 1981 ou à toute échéance d'intérêt suivante et moyennant un préavis de deux mois à publier au *Moniteur belge*, tout ou partie des obligations restant à amortir.
.....

*
**

.....
Article 1^{er}. — La souscription publique aux obligations de l'emprunt 1974-1981-1988 sera ouverte le 6 février 1974; elle sera close le 21 février 1974. Il pourra toutefois être mis fin à la souscription avant cette dernière date.
.....

Art. 2. — Les obligations de l'emprunt pourront (...) être cédées ferme ou données en option.

Art. 3. — Le prix d'émission sera fixé au plus tard le 1^{er} février 1974; il est payable intégralement au moment du dépôt des souscriptions, soit en espèces, soit en obligations de l'emprunt 1964 à 5 ou à 10 ans remboursables le 24 février 1974, et reprises suivant les modalités définies à l'article 4 ci-après.

Art. 4. — Les obligations de l'emprunt 1964 à 5 ou à 10 ans remises en paiement de souscriptions, sont déposées tous coupons détachés.

Elles sont reprises à 102 p.c. de leur valeur nominale et donnent droit à un capital nominal égal d'obligations du nouvel emprunt et au paiement en espèces de la différence entre la valeur de reprise des obligations déposées et le prix d'émission du nouvel emprunt.
.....

Art. 12. — Il est alloué une commission de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention aux banques, agents de change et caisses d'épargne privées visés à l'article 1^{er}, ainsi qu'aux établissements financiers du secteur public.

Une commission de 1 p.c. peut être allouée aux investisseurs institutionnels.
.....

Arrêtés royal et ministériel du 28 janvier 1974

relatifs à l'émission de l'emprunt 8,25 p.c. 1974-1988 (Moniteur du 31 janvier 1974, pp. 1416 et 1418).

.....
Article 1^{er}. — Notre Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances est autorisé à émettre aux conditions qu'il déterminera, un emprunt intérieur dénommé « Emprunt 8,25 p.c. 1974-1988 ».

.....
Les obligations portent intérêt au taux de 8,25 p.c. l'an à partir du 22 février 1974.
Les intérêts sont payables le 22 février des années 1975 à 1988.

Art. 3. — Les obligations peuvent être converties par les porteurs en inscriptions nominatives sur le Grand-Livre de la Dette publique.

Art. 4. — L'emprunt est amortissable à partir du 22 février 1975, conformément au tableau-type d'amortissement (...) établi pour un capital nominal de 1 milliard de francs.

.....
L'amortissement est effectué par rachat des obligations à des cours ne dépassant pas le pair de la valeur nominale.

Si à la date du 22 décembre de l'une des années 1975 à 1986, l'amortissement prévu pour l'année suivante n'a pu être réalisé complètement par rachat, il sera procédé à un tirage au sort en vue de désigner les obligations nécessaires pour parfaire cet amortissement.

Les obligations désignées par le tirage au sort sont remboursables au pair de leur valeur nominale le 22 février suivant.

Les obligations non amorties avant le 22 février 1988 sont remboursables à cette date au pair de leur valeur nominale.

Les dotations d'amortissement de cet emprunt pourront être confondues avec celles d'autres emprunts portant même taux d'intérêt et remboursables au pair, aux mêmes échéances et selon les mêmes modalités d'amortissement.

.....
Art. 6. — L'Etat se réserve la faculté de rembourser par anticipation au pair, le 22 février 1981 ou à toute échéance d'intérêt suivante et moyennant un préavis de deux mois à publier au *Moniteur belge*, tout ou partie des obligations restant à amortir.



.....
Article 1^{er}. — La souscription publique aux obligations de l'emprunt 8,25 p.c. 1974-1988 sera ouverte le 6 février 1974; elle sera close le 21 février 1974. Il pourra toutefois être mis fin à la souscription avant cette dernière date.

.....
Art. 2. — Les obligations de l'emprunt pourront (...) être cédées ferme ou données en option.

Art. 3. — Le prix d'émission sera fixé au plus tard le 1^{er} février 1974; il est payable intégralement au moment du dépôt des souscriptions, soit en espèces, soit en obligations de l'emprunt 1964 à 5 ou à 10 ans remboursables le 24 février 1974, et reprises suivant les modalités définies à l'article 4 ci-après.

Art. 4. — Les obligations de l'emprunt 1964 à 5 ou à 10 ans remises en paiement de souscriptions, sont déposées tous coupons détachés.

Elles sont reprises à 102 p.c. de leur valeur nominale et donnent droit à un capital nominal égal d'obligations du nouvel emprunt et au paiement en espèces de la différence entre la valeur de reprise des obligations déposées et le prix d'émission du nouvel emprunt.
.....

Art. 11. — Il est alloué une commission de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention aux banques, agents de change et caisses d'épargne privées visés à l'article 1^{er}, ainsi qu'aux établissements financiers du secteur public.

Une commission de 1 p.c. peut être allouée aux investisseurs institutionnels.
.....

5. — INDUSTRIE

Arrêté ministériel du 8 janvier 1974

relatif à la régulation de l'utilisation de l'énergie (Moniteur du 10 janvier 1974, p. 361).

Arrêté ministériel du 23 janvier 1974

abrogeant l'arrêté ministériel relatif à la régulation de l'utilisation de l'énergie (Moniteur du 25 janvier 1974, p. 1134).

6. — TRAVAIL

Loi du 4 janvier 1974

relative aux jours fériés (Moniteur du 31 janvier 1974, p. 1378).

..

8. — COMMERCE EXTERIEUR

Arrêté royal du 19 décembre 1973

relatif au total des garanties accordées par l'Office national du Ducroire (Moniteur du 9 janvier 1974, p. 262). (Voir texte, rubrique 2.)

Arrêté royal du 19 décembre 1973

relatif au total des garanties accordées par l'Office national du Ducroire directement pour le compte de l'Etat (Moniteur du 9 janvier 1974, p. 263). (Voir texte, rubrique 2.)

10. — PRIX ET SALAIRES

Arrêté ministériel du 21 décembre 1973

déterminant le prix de vente au consommateur des viandes bovines et porcines (Moniteur du 8 janvier 1974, p. 224).

11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES
ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS

Loi du 27 décembre 1973

portant augmentation de la pension des anciens travailleurs salariés (Moniteur du 4 janvier 1974, p. 35).

Arrêté royal du 27 décembre 1973

portant augmentation du revenu garanti aux personnes âgées (Moniteur du 4 janvier 1974, p. 37).

Arrêté royal du 27 décembre 1973

majorant certains taux d'allocations familiales pour travailleurs salariés (Moniteur du 4 janvier 1974, p. 41).

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Loi du 28 novembre 1973

portant approbation des actes internationaux suivants : Accord entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la République d'Autriche, d'autre part, Annexe, Protocoles n^{os} 1 et 2, et Acte final et déclarations y annexées; Accord entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la République d'Islande, Annexe, et Acte final et déclarations y annexées; Accord entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et la République portugaise, d'autre part, Annexe, Protocoles n^{os} 1 et 2, et Acte final et déclarations y annexées; Accord entre les Etats membres de la Communauté euro-

péenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et le Royaume de Suède, d'autre part, Annexe, Protocole, et Acte final et déclarations y annexées; Accord entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Confédération suisse, Annexe, et Acte final et déclarations y annexées; Accord additionnel sur la validité pour la Principauté de Liechtenstein de l'Accord entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Confédération suisse du 22 juillet 1972, signés à Bruxelles le 22 juillet 1972; Accord entre les Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, d'une part, et le Royaume de Norvège, d'autre part, Annexe, Protocole, et Acte final et déclarations y annexées, signés à Bruxelles le 14 mai 1973 (Moniteur du 5 janvier 1974, p. 84).

Directive du Conseil du 11 décembre 1973 (73/440/C.E.E.)

portant dispositions générales relatives à la différenciation régionale de certaines mesures prévues par les directives du 17 avril 1972 sur la réforme de l'agriculture (Journal officiel du 27 décembre 1973, n° L 356, p. 85).

Résolution du Conseil du 17 décembre 1973

concernant la politique industrielle (Journal officiel du 31 décembre 1973, n° C 117, p. 1).

Règlement du Conseil du 17 décembre 1973 (74/1/C.E.E.)

modifiant le règlement n° 68/950/C.E.E. relatif au tarif douanier commun (Journal officiel du 1^{er} janvier 1974, n° L 1, p. 1).

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE
AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le Bulletin de janvier 1974. Les ouvrages et articles retenus sont classés par sujets selon le plan de classification décimale en usage à la Banque Nationale. Une version abrégée de ce plan a été publiée dans le numéro de janvier 1974.

L'abonné qui le désire peut obtenir cette version sur simple demande au Service de la Documentation de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont, 5, 1000 Bruxelles. La version complète du plan peut être consultée à la Bibliothèque scientifique de la Banque.

Il est rappelé que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

*
* *

VAN SLYPE, G. e.a.

Systèmes documentaires et ordinateur.

Paris, Edit. d'Organisation, 1973, 247 p.

LAJUGIE, J.

Les doctrines économiques. 11^e édit.

(Que sais-je ? 386)

*Paris, Presses Universitaires de France, 1973, 126 p.*050. - 333.481. - 333.844.
382.240. - 382.257. - 333.841.
333.111.42

331.061. - 331.30 - 338.754.233.

COMMITTEE ON FINANCE. U.S. Senate.

LOEWENTHAL, P. e.a.

The International Financial Crisis. Hearings before the Subcommittee on International Finance and Resources of the Committee on Finance.

(U.S. Senate, 93rd Congress, 1st Session, May 30, June 1 and 5, 1973.)

Washington, U.S. Government Printing Office, 1973, IV + 227 p.

Incidences de la pénurie de pétrole sur la conjoncture belge de 1974.

(In : Service Mensuel de Conjoncture de Louvain, Louvain, n° 12, décembre 1973, pp. 1-19.)

307.110. - 311.80

331.150. - 331.155. - 331.156.
331.157. - 333.482. - 347.745.
333.111.40 - 347.446.1

Le mouvement de la population en 1972.

(In : Bulletin de Statistique, Bruxelles, n° 10, octobre 1973, pp. 801-811.)

VANDEVONDELE, W.

Les clauses d'indexation et leur licéité dans les divers régimes monétaires de la Belgique depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. (III)

(In : Revue des Sciences Economiques, Liège, n° 176, décembre 1973, pp. 195-215.)

307.110.

331.30

MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN.

Volkstelling 31 december 1970. 1. Bevolkingscijfers.

Brussel, Nationaal Instituut voor de Statistiek, 1973, 232 blz.

Perspectives économiques et monétaires de la Belgique.

(In : Bulletin Financier, Banque de Bruxelles, Bruxelles, n° 42, 14 décembre 1973, pp. 1-3.)

Prix et salaires en Belgique. Perspectives et implications.

(In : *Bulletin Financier, Banque de Bruxelles, Bruxelles*, n° 39, 23 novembre 1973, pp. 1-3.)

MANIGAT, M.

La Confédération Européenne des Syndicats et le syndicalisme mondial.

(In : *Politique Etrangère, Paris*, n° 5, septembre-octobre 1973, pp. 621-644.)

332.630.

333.100.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL.

La politique de l'emploi au cours de la deuxième décennie pour le développement; position commune des institutions des Nations Unies.

Genève, B.I.T., 1973, VIII+50 p.

HUBERT, C.

Les activités bancaires. (The Business of Banking.) (Compte rendu de la 26^e session de l'International Banking Summer School, Oxford, juillet 1973.) (I)

(In : *Banque, Paris*, n° 325, janvier 1974, pp. 60-66.)

332.811. - 332.691. - 332.26
334.151.

333.101. - 333.480. - 334.152.

Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie, 1966-1972.

(In : *Statistiques Sociales, Bruxelles*, n° 1, 1973, pp. 1-269.)

FORREST, G.V.

An Analysis of Banking Structures in the European Community.

London, Banker Research Unit, 1973, 75 p.

332.832. - 368.43

333.101. - 333.102.

Les régimes de pensions en Belgique.

(In : *Documents CEPESS, Bruxelles*, n° 4, août 1973, pp. 1-136.)

REUSS, C.

Des relations de correspondants aux banques multinationales.

(In : *Revue de la Banque, Bruxelles*, n° 8, 1973, pp. 692-712.)

333.130.0 - 333.67 - 347.731.

333.432.7 - 382.257.

BENOIT-MOURY, A.

Le contrôle des offres publiques d'acquisition (O.P.A.); les enseignements du droit comparé. Col. des Cahiers bleus, 218. Bruxelles, Centre d'Etudes bancaires et financières, 1973, 68 p.

WAUTERS, L.

Op zoek naar een nieuw internationaal monetair systeem. (In : *Beleid, Antwerpen, n° 11, november 1973, blz. 3-8.*)

333.432.7 - 333.841.

333.451.5 - 333.825.

MMINGER, O.

L'inflazione e il sistema monetario internazionale. (In : *Bancaria, Roma, No. 10, Ottobre 1973, pp. 1206-219.*)

DE BARSY, E.

Le double marché des changes : Pourquoi ? (In : *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8, 1973, pp. 677-690.*)

333.432.7 - 333.432.8 - 333.481.
382.257. - 333.451.5 - 333.451.6
333.453. - 334.152.

333.451.6

RJEBINE, A. et T.

La réforme du système monétaire international. (« SUP », L'Economiste, 39.) Paris, Presses Universitaires de France, 1973, 214 p.

FELLNER, W.

Controlled Floating and the Confused Issue of Money Illusion. (In : *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review, Roma, No. 106, Settembre 1973, pp. 206-234.*)

333.432.7 - 382.257.

333.451.6

ONGHI, A.

La crise monétaire internationale : le point de vue américain. (In : *Banque, Paris, n° 324, décembre 1973, pp. 1075-1081; n° 325, janvier 1974, pp. 23-30.*)

MACHLUP, Fr.

Exchange-Rate Flexibility. (In : *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review, Roma, No. 106, Settembre 1973, pp. 183-205.*)

333.453. - 334.152.

333.613. - 339.4

VAN VOOREN, T.

De Eurodollarmarkt : problemen en perspectieven.

(In : *Beleid, Antwerpen, n° 11, november 1973, blz. 15-21.*)

LEUSCHEL, R.J.

Les valeurs de croissance belges.

(In : *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 8, 1973, pp. 725-737.*)

333.612. - 334.152.

333.712.3

VAN BALLEGOOIJEN, C.W.M.

Naar een Europese beurstoelatingsprospectus.

(In : *Bank- en Effectenbedrijf, Amsterdam, n° 160, december 1973, blz. 421-426.*)

VAN DER TOORN, F.B.

De internationale kredietverlening in het kader van de internationale handel.

(In : *Economisch-Statistische Berichten, Rotterdam, n° 2931, 19 december 1973, blz. 1102-1105.*)

333.613. - 333.81

333.744.

Le marché belge des obligations et des actions en 1973.

(In : *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, n° 49, 28 décembre 1973, pp. 501-508.*)

MICHEL, P.A.

Le factoring, outil de gestion financière.

(In : *Revue des Sciences Economiques, Liège, n° 176, décembre 1973, pp. 171-193.*)

333.613. - 333.81

333.744. - 658.2 - 347.753.6

Les marchés nationaux et internationaux des obligations en 1973.

(In : *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, n° 48, 21 décembre 1973, pp. 489-496.*)

ROLIN, S.

Le leasing et le factoring.

(In : *Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 257, octobre 1973, pp. 755-766.*)

333.833.

333.841.

restauration d'un taux d'intérêt débiteur minimum variable.

(In : *Bulletin Financier, Banque de Bruxelles, Bruxelles, n° 44, 28 décembre 1973, pp. 1-2.*)

WALLICH, H.C. and WALLICH, M.I.

What have We Learned About Inflation?

(In : *Economic Impact, Washington, No. 3, September 1973, pp. 53-57.*)

333.841.

333.841.

DAHMEN, E.

Inflation : Economics or Politics?

(In : *National Westminster Bank Quarterly Review, London, November 1973, pp. 16-26.*)

WALTERS, A.A.

Importing and Exporting Inflation.

(In : *International Currency Review, London, No. 6, November-December 1973, pp. 7-10 + 13.*)

333.841.

334.13

GIERSCH, H.

Some Neglected Aspects of Inflation in the World Economy.

(In : *Public Finance, The Hague, No. 2, June 1973, pp. 105-124.*)

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES.

O.C.D.E.; historique, objectifs, structure.

Paris, O.C.D.E., 1973, 63 p.

333.841.

334.13

GISCARD D'ESTAING, V.

Les quatre inflations.

(In : *L'Expansion, Paris, n° 70, janvier 1974, pp. 49-56.*)

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES.

L'O.C.D.E.; tâches, instruments, tendances.

Paris, O.C.D.E., 1973, 39 p.

334.150. - 347.720.1

334.150. - 334.159. - 382.257.
333.432.8 - 333.481. - 334.152.

BENOIT-MOURY, A.

Les premiers objectifs de la coordination européenne du droit des sociétés et la loi belge du 6 mars 1973.

(In : *Annales de la Faculté de Droit de Liège, Liège, n° 1-2, juin 1973, pp. 17-92.*)

HAGER, W. e.a.

L'Europe avec un grand E; bilan et perspectives. (Le monde qui se fait.)

Paris, Laffont, 1973, 366 p.

334.150. - 334.152.

334.150. - 341.242.

CRETIEN, Y.

L'Union économique et monétaire en difficulté.

(In : *Revue du Marché Commun, Paris, n° 169, novembre 1973, pp. 411-423.*)

INSTITUT D'ETUDES JURIDIQUES EUROPEENNES.

La Communauté et ses Etats membres.

(Actes du 6^e colloque sur les Communautés européennes organisé à Liège les 10, 11 et 12 janvier 1973.)

Liège, Faculté de Droit de l'Université de Liège, 1973, 325 p.

334.150.

334.150.

DICHGANS, H.

Le Marché Commun a-t-il de l'avenir ?

(In : *Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 257, octobre 1973, pp. 660-666.*)

La Grande-Bretagne et le Marché Commun.

(In : *Agence Economique et Financière, Bruxelles, décembre 1973, pp. 1-167.*)

334.150. - 334.159. - 93

334.150. - 334.159. - 93

European Community : Vision and Reality.

London, Croom Helm, 1973, XIII+434 p.

YOUNG, S.Z.

Terms of Entry : Britain's Negotiations with the European Community, 1970-1972.

London, Heinemann, 1973, XV+220 p.

MASERA, Fr.

European Fund for Monetary Cooperation :
Objectives and Operating Guidelines.

(In : *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*,
Roma, No. 106, Settembre 1973, pp. 269-283.)

ALBERS, W.

Steuerharmonisierung in der EWG; Wunsch und
Wirklichkeit.

(In : *Wirtschaftsdienst, Hamburg, N° 11, November*
1973, S. 593-598.)

334.152. - 333.825. - 382.253.
333.454.1 - 333.846.7

334.153. - 336.225.

MICHIELS, M.

L'expérience récente du contrôle des entrées de capi-
taux dans plusieurs pays européens.

(In : *Cahiers Economiques de Bruxelles, Bruxelles*,
n° 60, décembre 1973, pp. 491-522.)

CAMPET, Ch.

La T.V.A. européenne : le problème des opérations
bancaires.

(In : *Banque, Paris, n° 324, décembre 1973, pp. 1123-*
1126.)

334.152.

334.153. - 336.453.

PEETERS, Th.

Het monetaire Europa — tussen wensdroom en
werkelijkheid.

(In : *Beleid, Antwerpen, n° 11, november 1973*,
blz. 9-13.)

PARLEMENT EUROPEEN.

Pour une Cour des comptes européenne.

Luxembourg, Office des Publications officielles des
Communautés européennes, 1973, 173 p.

334.152. - 382.257.

334.153. - 336.214.

SEGRE, C.

Les problèmes financiers internationaux en 1974.

(In : *Banque, Paris, n° 325, janvier 1974, pp. 19-22.*)

TELLER, R.

Le régime fiscal de l'amortissement dans la C.E.E. et
ses conséquences pour les entreprises.

(In : *Banque, Paris, n° 325, janvier 1974, pp. 41-49.*)

334.154.

334.157. - 339.113.

GRAINDORGE, J.

Le marché commun agricole.

In : S.E.D.E.I.S., Chroniques d'Actualité, Paris, n° 32-33, 20-30 décembre 1973, pp. 744-772.)

JACQUEMIN, A.

Entreprises étrangères et politique européenne de concurrence.

(In : Revue Trimestrielle de Droit Européen, Paris, n° 3, septembre 1973, pp. 412-425.)

334.156. - 339.312.3

334.159. - 341.242.

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT.

Les investissements dans la Communauté en 1972 et leur financement.

l., B.E.I., 1973, 28 p.

DELORME, N.

L'association des Etats africains et malgache à la Communauté économique européenne.

(Bibliothèque africaine et malgache, 16.)

Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1972, IX + 374 p.

334.156. - 339.113.

334.16 - 334.158.

BODDEWYN.

E.E.C. Policies Toward U.S. Investors.

In : Moorgate and Wall Street, London, Autumn 1973, pp. 44-63.)

MARQUENIE, E.L.

Wordt de COMECON de nieuwe onderhandelingspartner van de Europese Gemeenschap?

(In : Economisch en Sociaal Tijdschrift, Antwerpen, n° 6, december 1973, blz. 731-739.)

334.156. - 339.113.

336.025.

COLONNA DI PALIANO, G.

International Private Investment Problems European Community — United States.

In : Aussenwirtschaft, Zürich, Nr. 3-4, Dezember 1973, S. 110-127.)

MEULDERS, D.

Prévision des dépenses publiques pour l'enseignement secondaire en Belgique.

(In : Cahiers Economiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 60, décembre 1973, pp. 553-571.)

Les investissements dans le secteur des transports.

(In : *Echos des Communications, Bruxelles, n° 2, 1973, pp. 73-127.*)

STERN, R.M.

Tariffs and Other Measures of Trade Control : A Survey of Recent Developments.

(In : *Journal of Economic Literature, Menasha, No 3, September 1973, pp. 857-888.*)

336.214.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES.

Les systèmes d'imposition des sociétés dans les pays membres.

Paris, O.C.D.E., 1973, 153 p.

338.012.

BAILEY, R.

Britain and a Community Energy Policy.

(In : *National Westminster Bank Quarterly Review, London, November 1973, pp. 5-15.*)

336.41

DELPEREE, A.

Un essai d'application du P.P.B.S. au Ministère de la Prévoyance Sociale.

(In : *Revue Belge de Sécurité Sociale, Bruxelles, n° 9, septembre 1973, pp. 965-983.*)

338.012. - 338.731.1

CABESSA, S. e.a.

Ressources actuelles et futures d'hydrocarbures : une approche méthodologique.

(In : *Analyse Financière, Paris, n° 15, décembre 1973, pp. 45-57.*)

336.41

SOUMAGNE, J.P.

Les nouveaux systèmes budgétaires intégrés.

(In : *Les Annales de l'Economie Collective, Liège, n° 3, septembre 1973, pp. 357-366.*)

338.012. - 338.731.1 - 338.754.233.

LOCQUET, G.

La recherche pétrolière et ses risques. Un cas particulier : la Mer du Nord.

(In : *Analyse Financière, Paris, n° 15, décembre 1973, pp. 74-77.*)

ROMIEU, M.

L'approvisionnement de l'Europe Occidentale en gaz naturel.

(In : *Analyse Financière, Paris, n° 15, décembre 1973, pp. 58-61.*)

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE.

Automation in Developing Countries. Round-Table Discussion on the Manpower Problems Associated with the Introduction of Automation and Advanced Technology in Developing Countries (Geneva, 1-3 July 1970.)

Geneva, I.L.O., 1972, X + 246 p.

338.012.

338.32 - 338.43 - 338.751.1

VICTOR, L.

Resultaten van een Europese energiepolitiek.

(In : *Socialistische Standpunten, Brussel, n° 6, december 1973, blz. 347-352.*)

LUCASSEN, F.

La sidérurgie liégeoise face au mouvement de concentration : localisation des usines et harmonisation des unités de production.

(In : *Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 257, octobre 1973, pp. 588-608.*)

338.013.

338.340. - 338.8

RAY, G.F.

Prix des matières premières dans le monde.

(In : *S.E.D.E.I.S., Chroniques d'Actualité, Paris, n° 31, 10 décembre 1973, pp. 707-723.*)

BENOT, Y.

Qu'est-ce que le développement ?

Paris, Maspero, 1973, 185 p.

338.023. - 332.26 - 338.042.

338.340. - 382.256.

CAPDEVIELLE, P. and NEEF, A.

Productivity and Unit Labor Costs in 12 Industrial Countries.

(In : *Monthly Labor Review, Washington, No. 11, November 1973, pp. 14-21.*)

FELDHEIM, P.

Pour une politique socialiste de coopération au développement.

(In : *Socialisme, Bruxelles, n° 120, décembre 1973, pp. 459-481.*)

Les investissements étrangers privés et leurs effets dans les Pays en voie de Développement.

(In : *Bibliographie Spécialisée Analytique de l'O.C.D.E.*, Paris, n° 34, 1973, pp. 1-265.)

L'évaluation des réserves mondiales de pétrole.

(In : *Problèmes Economiques*, Paris, n° 1351, 19 décembre 1973, pp. 5-7.)

338.340. - 382.256.

338.754.233. - 347.720.1

Une politique socialiste belge de coopération au développement. Résultats des échanges de vues des groupes de travail.

(In : *Socialisme*, Bruxelles, n° 120, décembre 1973, pp. 501-507.)

GUINEFORT-PARODI, C. et DILLMANN, P.

Variations monétaires et comptes des sociétés pétrolières internationales.

(In : *Analyse Financière*, Paris, n° 15, décembre 1973, pp. 62-73.)

338.43 - 321.68

338.754.233. - 338.047.

WISCHER, A. e.a.

Études sur le régionalisme en Belgique et à l'étranger. Centre interuniversitaire de droit public, Travaux et études, 12.)

(Bruxelles, Bruylant, 1973, 389 p.)

VAN BOCXLAER, F.

IBRAMCO S.A. et l'économie collective.

(In : *Les Annales de l'Economie Collective*, Liège, n° 3, septembre 1973, pp. 374-379.)

338.43

338.8 - 333.401. - 333.820.
336.61 - 338.340.

LEGRAND, M.

Travaux de la commission parlementaire mixte sur la régionalisation. (I)

(In : *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, n° 627, 4 janvier 1974, pp. 1-26.)

SHAW, E.S.

Financial Deepening in Economic Development.

New York, Oxford University Press, 1973, XII + 260 p.

DELIEGE, A.

Quelques aspects civils du remembrement et du relogement dans la loi du 29 mars 1962.

(In : *Annales de la Faculté de Droit de Liège, Liège, n° 1-2, juin 1973, pp. 165-201.*)

NOPPEN, G.

Nieuwe grenzen inzake het beleid voor een rechtvaardiger inkomensverdeling.

(In : *Socialistische Standpunten, Brussel, n° 6, december 1973, blz. 353-362.*)

339.113.

339.311.2 - 333.29 - 333.733.

BACHMANN, H.

Die Problematik westlicher Privatinvestitionen in Entwicklungsländern.

(In : *Aussenwirtschaft, Zürich, Nr. 3-4, Dezember 1973, S. 154-178.*)

COMMISSION DU LOGEMENT FAMILIAL.

L'épargne-logement; het woonsparen; Saving for Housing.

(Cahiers Familles dans le Monde.)

Bruxelles, Commission du Logement Familial, 1973, 358 p.

339.113.

339.312.2 - 339.312.7 - 658.45

BALLON, R.J.

Japan's Investment Overseas.

(In : *Aussenwirtschaft, Zürich, Nr. 3-4, Dezember 1973, S. 128-153.*)

QUIRIN, G.D.

L'investissement.

(Tr. de l'américain.)

(Nouvelles techniques financières, 9.)

Paris, Dunod, 1973, XI+266 p.

339.113.

339.325.1

BELL, G.

Long-term Foreign Investment in US Economy.

(In : *International Currency Review, London, No. 6, November-December 1973, pp. 22-23 and 31.*)

VUCHELEN, J.

Het gezinsvermogen 1952-1971.

(In : *Cahiers Economiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 60, décembre 1973, pp. 573-605.*)

341.12 - 341.15 - 337.554.
341.217. - 341.240. - 334.13
334.150. - 334.62 - 334.159.
334.60 - 332.9 - 334.80

347.720.0 - 332.87

Les missions permanentes auprès des organisations internationales.

(Dotation Carnegie pour la paix internationale.)

Bruxelles, Bruylant, 1971-1973, 2 vol., 918 et 437 p.

Multinational Corporations and Labour Unions.
(Selected Papers from a Symposium in Nijmegen,
17th-19th May 1973.)

*Nijmegen, Socialistische Uitgeverij Nijmegen, 1973,
XVIII + 326 blz.*

343.51 - 347.745.

347.720.0 - 202.

UNION DE BANQUES SUISSES.

Fausse monnaie? Faux billets de banque et chèques falsifiés; à quoi les reconnaît-on? Que faire alors?

Zurich, U.B.S., 1973, 28 p.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE.

Multinational Enterprises and Social Policy.

Geneva, I.L.O., 1973, X + 182 p.

347.720.0 - 202.

347.720.1

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL.

Les entreprises multinationales et la politique sociale.
(Etudes et documents, nouvelle série, 79.)

Genève, B.I.T., 1973, XI + 192 p.

BOEL.

Les sociétés multinationales : le vrai et le faux.

*(In : Les Annales de l'Economie Collective, Liège,
n° 3, septembre 1973, pp. 367-372.)*

347.720.0 - 347.724. - 347.725.

347.720.1 - 657.5 - 338.754.233.

GREGOIRE, A.

Commentaire pratique de la loi du 6 mars 1973 modifiant la législation relative aux sociétés commerciales.
(Supplément au Manuel des sociétés anonymes, 2° édit.)

Bruxelles, Bruylant, 1973, 79 p.

DE WAEL, J.G. et AROSIO, J.

L'évaluation des entreprises pétrolières par l'analyste financier.

*(In : Analyse Financière, Paris, n° 15, décembre 1973,
pp. 78-90.)*

KRASEMAN, T.W. and BARKER, B.L.

Employment and Payroll Costs of U.S. Multinational Companies.

(In : *Survey of Current Business*, Washington, No. 10, October 1973, pp. 36-44.)

Aspects socio-économiques de la sauvegarde de l'environnement.

(In : *Reflets et Perspectives de la Vie Economique*, Bruxelles, n° 5, octobre 1973, pp. 329-463.)

347.720.1

382.10 - 382.22 - 338.00
382.30 - 382.257. - 382.242.0
333.846.7

REUTER, J.

La gestion des trésoreries dans les firmes multinationales.

(In : *Revue de la Banque*, Bruxelles, n° 8, 1973, pp. 714-723.)

CAVES, R.E. and JONES, R.W.

World Trade and Payments; an Introduction.

Boston, Little, Brown and Co., 1973, XV + 574 p.

347.720.1

382.21 - 382.23

TURNER, L.

Onzichtbare wereldmachten; multinationale ondernemingen en de wereld van nu.

(Uit het Engels.)

Amsterdam, Keesing, 1973, 231 blz.

PIPPENGER, J.

Balance-of-Payments Deficits : Measurement and Interpretation.

(In : *Federal Reserve Bank of St. Louis Review*, No. 11, November 1973, pp. 6-14.)

347.725. - 347.720.0 - 334.155.

382.242.0

WOUTERS, H. e.a.

Le droit des sociétés anonymes dans les pays de la Communauté Economique Européenne ? 2^e édit.

Bruxelles, Bruylant, 1973, 632 p.

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES.

Code de la libération des mouvements de capitaux.

Paris, O.C.D.E., 1973, 119 p.

BALDUCCI, R.

Liquidità internazionale e inflazione.

(In : Rivista di Politica Economica, Roma, No. 11, Novembre 1973, pp. 1187-1219.)

DEWEIRDT, E.

Perspectieven inzake de Oost-West economische betrekkingen.

(In : Tijdschrift voor Sociale Wetenschappen, Gent, n° 3, september 1973, blz. 324-328.)

382.257.

382.51

BAUDHUIN, F.

La crise finale ?

(In : Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 257, octobre 1973, pp. 671-676.)

FAST, H.

Les relations économiques entre la Belgique et la République Démocratique Allemande.

(In : Economisch en Sociaal Tijdschrift, Anvers, n° 6, décembre 1973, pp. 761-768.)

382.257. - 333.432.7

382.51

CLARKE, W.M. en PULAY, G.

Het geld in de wereld.

Amsterdam, Keesing, 1973, 183 blz.

OLYSLAGER, P.

De Oosteuropese landen in de buitenlandse handel van de B.L.E.U.

(In : Economisch en Sociaal Tijdschrift, Antwerpen, n° 6, december 1973, blz. 613-616.)

382.40

382.51

Vade mecum des exportateurs.

(In : Informations du Commerce Extérieur, série D, novembre 1973, 128 p.)

ROGER, Ch.

The Prospects for Trading with China.

(In : Economisch en Sociaal Tijdschrift, Antwerpen, n° 6, December 1973, pp. 753-760.)

382.52

657.01 - 657.1 - 657.30
657.40

DOOREMAN, R.

VANES, F.R. en CARDIJN, J.

De Benelux-akkoorden met de Oosteuropese landen.

Algemene theorie van het boekhouden. 5^e druk.

In : Economisch en Sociaal Tijdschrift, Antwerpen, n^o 6, december 1973, blz. 725-730.)

Leuven, Acco, 1973, XVI+392 blz.

385.1

658.45

BEFAHY, F.

FONTANEAU, P.

Analyse et prévision du transport terrestre de voyageurs en Belgique.

Le flux de liquidités libres d'impôt : un outil de gestion des entreprises de la Communauté Economique Européenne.

In : Cahiers Economiques de Bruxelles, Bruxelles, n^o 60, décembre 1973, pp. 523-551.)

(In : Banque, Paris, n^o 324, décembre 1973, pp. 1116-1122.)

385.221. - 385.312.

Quelques chiffres relatifs à la structure des transports routiers et fluviaux.

In : Echos des Communications, Bruxelles, n^o 2, 1973, pp. 129-141.)